

ENQUÊTE PUBLIQUE

réalisée sur le territoire de la commune de
Montcuq-en-Quercy-Blanc

sur la demande de permis de construire
trois centrales photovoltaïques au sol.

ANNEXE 6 - DU RAPPORT DU CE
EXPORT BRUT DU REGISTRE NUMERIQUE
(CONTRIBUTIONS ET LEURS PIECES JOINTES)

PARTIE 2 - CONTRIBUTIONS 201 à 345

@201 - Anaïs - Labège

Date de dépôt : Le 17/04/2022 à 21:30:57

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet photovoltaïque

Contribution :

Le projet d'installation de panneaux photovoltaïques permet de lancer Montcuq dans le développement durable, ce qui est une des principales préoccupations de nos jours. Ce projet est une bonne idée.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@202 - Laur Jacques - Montcuq-en-Quercy-Blanc

Date de dépôt : Le 17/04/2022 à 22:02:44

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Pour un vrai débat public suivi d'une consultation de tous les citoyens

Contribution :

Bonjour Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je me permets de vous soumettre mes contributions à l'enquête publique sur l'installation d'une centrale photovoltaïque sur 3 sites de l'ancienne commune de LEBREIL, qui suite à sa fusion a rejoint la nouvelle commune de MONTCUQUE EN QUERCY BLANC dont je suis citoyen sachant que j'habite l'ancienne commune, maintenant disparue, de Valprionde.

Je souhaite que mes positions soient à même de vous aider à rédiger votre contribution personnelle à ce projet industriel qui n'a rien à voir avec l'histoire millénaire de cette contrée rurale qui produit de la qualité, même si cela n'est pas en quantité.

Avant toute chose et de rentrer dans le vif du sujet, reconnaissons ensemble, sans discussion possible que les blés des causses du Quercy-Blanc, surtout ceux de la contrée concernée, ont la primeur en prix vu leur qualité sur le Marché Français et européen du blé (sans aborder, en ce moment le conflit Ukraine/Russie !)...ce qui illustre parfaitement l'indemnité versée par cette société à CROUSTILOT. Une politique de lobbying qui se niche partout.

Et quelles contradictions portées par les exploitants agricoles concernés qui mettaient en valeur ces terres et en tiraient profit et qui, maintenant, les dénigrent. Au-delà de ce qui est bien expliqué par ailleurs dans d'autres contributions, à savoir que ces terres se trouvent sur la carte des différents acteurs compétents qui ont eu à la créer, à en dessiner les contours, dans une zone à fort potentiel agricole unanimement reconnu. Ce n'est pas du causse aride et sans fond.

Mais où se situe l'avenir ? On déclare, aujourd'hui, les terres concernées de terres médiocres ? Mais qui est vraiment habilité à le faire et sur quels critères ?

En préambule, ma première remarque consiste dans le fait que la production d'énergies renouvelables est un enjeu national comme, à l'unanimité, l'expriment tous les intervenants et tous les citoyens. Ceci étant posé, l'Etat, la Région, le Conseil Départemental, et l'ensemble des collectivités territoriales ont le devoir de prendre leur part dans ce type de projets d'envergure. Donc un projet collectif pour des intérêts collectifs, géré collectivement dans l'intérêt des citoyens de notre pays

Je respecte totalement la mission que vous assumez d'ailleurs avec brio pour ce que j'en ai vu lors de la réunion que vous avez animée.

Et au-delà de la capacité que vous avez, des talents que vous mettez en œuvre, ainsi que l'autorité et les compétences et attributions de Monsieur le Préfet et/ou des services de l'Etat qui l'entourent, un projet de cet ampleur ne mérite-t-il pas mieux que la décision d'une ou plusieurs personnes aussi qualifiées soient-elles ? Dont vous ? Dont Monsieur le Préfet ? Une seule et/ou quelques personnes peuvent-elles prendre le risque de faire une erreur ? Et d'engager des milliers d'habitants de notre petite planète bleue dans un avenir plus que jamais incertain, et cela pour une longue période.

N'êtes-vous pas les garants de la loi, des nombreux textes, décrets et règlements qui en découlent et ne devez-vous pas décliner cet ensemble d'une manière plutôt basée sur le principe de précaution que sur la qualité d'un travail et/ou la force de persuasion des nombreux lobbies qui servent toujours des intérêts privés ?

Si cette question importante de l'énergie et du développement de nos sociétés ont une telle importance ; s'ils sont d'intérêt public comme le développent tant ceux qui s'expriment contre que ceux qui s'expriment pour, n'est-il pas essentiel de ramener ce type de projet dans l'espace public et entre les mains du service public ?

Les terres agricoles ne doivent-elles pas avoir pour seule et unique vocation de nous nourrir ?

L'intérêt général ne doit-il pas primer sur l'intérêt particulier ? En l'occurrence les gens qui se cachent derrière cette entreprise écran Photosol, entreprise de financiarisation qui ne poursuit qu'un seul but, la rentabilité financière de porteurs de capitaux, ne sont pas de philanthropes même s'ils cachent leur projet sous les plus belles apparences.

Peu importe à la Multinationale Rubis Energie et au magnat Dassault, les intérêts du Quercy blanc, des populations qui vivent en son sein et des consommateurs d'énergies que nous sommes tous.

La société rubis dont Conseil de Surveillance est composé de Mesdames et Messieurs Olivier Heckenroth, Nils Christian Bergene, Jacques-François de Chaunac-Lanzac, Hervé Claquin, Claudine Clot, Olivier Dassault, Jean-Claude Dejohanet, Maud Hayat-Soria, Chantal Mazzacurati, Olivier Mistral, Christian Moretti, Alexandre Picciotto et Erik Pointillart est bien loin de nos réalités quercynaises

Les quelques chiffres ci-dessous illustrent bien que ce projet est plus que fortement éloigné du débat sur les 250 moutons qui sont, ici, pris en otages pour faire fructifier des dividendes et piller les poches des consommateurs d'énergies que nous sommes tous.

Que de millions d'euros au regard des pauvres moutons que nous sommes, essayant de survivre dans nos campagnes.

Ce ne sont que des mirages et ils viennent ici uniquement pour développer leur business comme ils le font partout sur la planète. L'intérêt du Quercy blanc, du développement de l'énergie verte et respectueuse sont bien leur dernier souci et ils se parent des plus belle intentions pour abuser de la bonne volonté des uns et des autres.

Dans ce cadre, j'invite vos intelligences respectives, à sursoir à la délivrance de ses trois permis de construire.

Je ne suis pas en capacité et je n'ai pas les savoirs, les savoirs faire et les savoirs être pour donner un avis éclairé et pertinent sur un sujet qui engage les générations avenir sur un ou plusieurs siècles, sur un sujet de haute technicité et n'est-il pas temps d'inviter toutes les personnes qui ont donné un avis (favorables et ou défavorables) à se poser la question d'une consultation plus large et donc plus démocratique ?

Qui les a, ces compétences ? Qui sait ? Et la réponse n'est-elle pas vers ce que l'on pourrait appeler un référendum ?

Je suis persuadé que les hautes missions dont vous êtes les dépositaires, la conception de l'indépendance des services de l'Etat dont vous êtes les garants ne manqueront de prendre en considération la présente proposition qui découle de ce qui précède pour élargir le débat vers l'ensemble de la population concernée et organiser et/ou permettre l'organisation d'une consultation la plus large possible des citoyennes et citoyens de ce territoire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'expression de mes salutations les plus obligées sachant que je me tiens à votre entière disposition pour poursuivre ce débat qui mérite bien plus que de simples contributions écrites qui semblent s'inscrire dans un rapport de force (des pous, des contres... mais une très grande majorité de spectateurs qu'il conviendrait de rendre acteurs) qui n'a pas lieu d'être pour un sujet aussi essentiel quant à l'avenir de la planète et du dernier rapport du GIEC.

Jacques Laur, citoyen Montcuquois. Le 17 avril 2022.

Pièce(s) jointes(s) :

Document : 2022 04 17 Contributions Enquête Publique Photovoltaïque MONTCUQ .pdf, page 1 sur 4

Bonjour Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je me permets de vous soumettre mes contributions à l'enquête publique sur l'installation d'une centrale photovoltaïque sur 3 sites de l'ancienne commune de LEBREIL, qui suite à sa fusion a rejoint la nouvelle commune de MONTCUQUE EN QUERCY BLANC dont je suis citoyen sachant que j'habite l'ancienne commune, maintenant disparue, de Valprionde.

Je souhaite que mes positions soient à même de vous aider à rédiger votre contribution personnelle à ce projet industriel qui n'a rien à voir avec l'histoire millénaire de cette contrée rurale qui produit de la qualité, même si cela n'est pas en quantité.

Avant toute chose et de rentrer dans le vif du sujet, reconnaissons ensemble, sans discussion possible que les blés des causses du Quercy-Blanc, surtout ceux de la contrée concernée, ont la primeur en prix vu leur qualité sur le Marché Français et européen du blé (sans aborder, en ce moment le conflit Ukraine/Russie !)...ce qui illustre parfaitement l'indemnité versée par cette société à CROUSTILOT. Une politique de lobbying qui se niche partout.

Et quelles contradictions portées par les exploitants agricoles concernés qui mettaient en valeur ces terres et en tiraient profit et qui, maintenant, les dénigrent. Au-delà de ce qui est bien expliqué par ailleurs dans d'autres contributions, à savoir que ces terres se trouvent sur la carte des différents acteurs compétents qui ont eu à la créer, à en dessiner les contours, dans une zone à fort potentiel agricole unanimement reconnu. Ce n'est pas du causse aride et sans fond.

Mais où se situe l'avenir ? On déclare, aujourd'hui, les terres concernées de terres médiocres ? Mais qui est vraiment habilité à le faire et sur quels critères ?

En préambule, ma première remarque consiste dans le fait que la production d'énergies renouvelables est un enjeu national comme, à l'unanimité, l'expriment tous les intervenants et tous les citoyens. Ceci étant posé, l'Etat, la Région, le Conseil Départemental, et l'ensemble des collectivités territoriales ont le devoir de prendre leur part dans ce type de projets d'envergure. **Donc un projet collectif pour des intérêts collectifs, géré collectivement dans l'intérêt des citoyen.e.s de notre pays**

Je respecte totalement la mission que vous assumez d'ailleurs avec brio pour ce que j'en ai vu lors de la réunion que vous avez animée.

Et au-delà de la capacité que vous avez, des talents que vous mettez en œuvre, ainsi que l'autorité et les compétences et attributions de Monsieur le Préfet et/ou des services de l'Etat qui l'entourent, un projet de cet ampleur ne mérite-t-il pas mieux que la décision d'une ou plusieurs personnes aussi qualifiées soient-elles ? Dont vous ? Dont Monsieur le Préfet ? Une seule et/ou quelques personnes peuvent-elles prendre le risque de faire une erreur ? Et d'engager des milliers d'habitants de notre petite planète bleue dans un avenir plus que jamais incertain, et cela pour une longue période.

N'êtes-vous pas les garants de la loi, des nombreux textes, décrets et règlements qui en découlent et ne devez-vous pas décliner cet ensemble d'une manière plutôt basée sur le principe de précaution que sur la qualité d'un travail et/ou la force de persuasion des nombreux lobbies qui servent toujours des intérêts privés ?

Si cette question importante de l'énergie et du développement de nos sociétés ont une telle importance ; s'ils sont d'intérêt public comme le développent tant ceux qui s'expriment contre que ceux qui s'expriment pour, n'est-il pas essentiel de ramener ce type de projet dans l'espace public et entre les mains du service public ?

Les terres agricoles ne doivent-elles pas avoir pour seule et unique vocation de nous nourrir ?

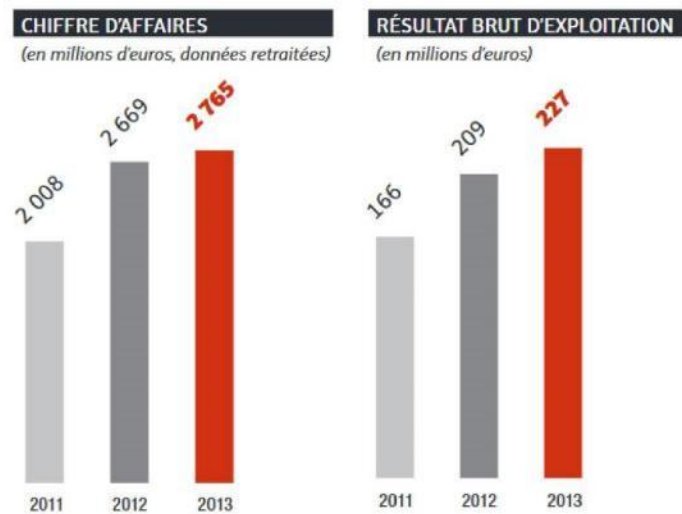
Document : 2022 04 17 Contributions Enquête Publique Photovoltaïque MONTCUQ .pdf, page 2 sur 4

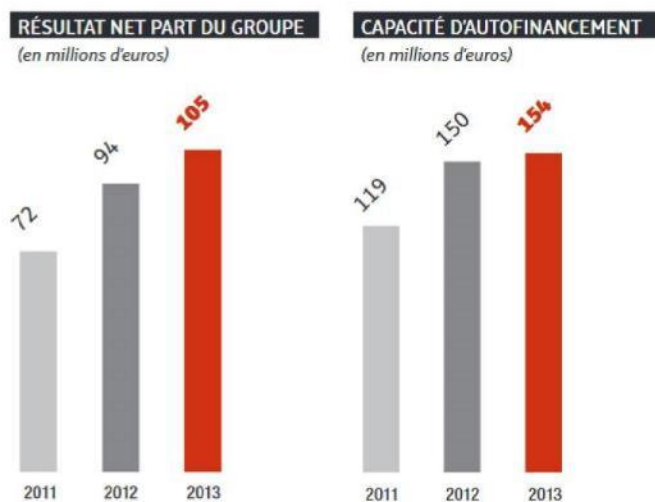
L'intérêt général ne doit-il pas primer sur l'intérêt particulier ? En l'occurrence les gens qui se cachent derrière cette entreprise écran Photosol, entreprise de financiarisation qui ne poursuit qu'un seul but, la rentabilité financière de porteurs de capitaux, ne sont pas de philanthropes même s'ils cachent leur projet sous les plus belles apparences.

Peu importe à la Multinationale Rubis Energie et au magnat Dassault, les intérêts du Quercy blanc, des populations qui vivent en son sein et des consommateurs d'énergies que nous sommes tous.

La société rubis dont Conseil de Surveillance est composé de Mesdames et Messieurs Olivier Heckenroth, Nils Christian Bergene, Jacques-François de Chaunac-Lanzac, Hervé Claquin, Claudine Clot, Olivier Dassault, Jean-Claude Dejouhanet, Maud Hayat-Soria, Chantal Mazzacurati, Olivier Mistral, Christian Moretti, Alexandre Picciotto et Erik Pointillart est bien loin de nos réalités quercynaises

Les quelques chiffres ci-dessous illustrent bien que ce projet est plus que fortement éloigné du débat sur les 250 moutons qui sont, ici, pris en otages pour faire fructifier des dividendes et piller les poches des consommateurs d'énergies que nous sommes tous.





Que de millions d'euros au regard des pauvres moutons que nous sommes, essayant de survivre dans nos campagnes.

Ce ne sont que des mirages et ils viennent ici uniquement pour développer leur business comme ils le font partout sur la planète. L'intérêt du Quercy blanc, du développement de l'énergie verte et respectueuse sont bien leur dernier souci et ils se parent des plus belles intentions pour abuser de la bonne volonté des uns et des autres.

Dans ce cadre, j'invite vos intelligences respectives, à sursoir à la délivrance de ses trois permis de construire.

Je ne suis pas en capacité et je n'ai pas les savoirs, les savoirs faire et les savoirs être pour donner un avis éclairé et pertinent sur un sujet qui engage les générations avenir sur un ou plusieurs siècles, sur un sujet de haute technicité et n'est-il pas temps d'inviter toutes les personnes qui ont donné un avis (favorables et ou défavorables) à se poser la question d'une consultation plus large et donc plus démocratique ?

Qui les a, ces compétences ? Qui sait ? Et la réponse n'est-elle pas vers ce que l'on pourrait appeler un référendum ?

Je suis persuadé que les hautes missions dont vous êtes les dépositaires, la conception de l'indépendance des services de l'Etat dont vous êtes les garants ne manqueront de prendre en considération la présente proposition qui découle de ce qui précède pour élargir le débat vers l'ensemble de la population concernée et organiser et/ou permettre l'organisation d'une consultation la plus large possible des citoyennes et citoyens de ce territoire.

Document : 2022 04 17 Contributions Enquête Publique Photovoltaïque MONTCUQ .pdf, page 4 sur 4

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'expression de mes salutations les plus obligées sachant que je me tiens à votre entière disposition pour poursuivre ce débat qui mérite bien plus que de simples contributions écrites qui semblent s'inscrire dans un rapport de force (des pour, des contres... mais une très grande majorité de spectateurs qu'il conviendrait de rendre acteurs) qui n'a pas lieu d'être pour un sujet aussi essentiel quant à l'avenir de la planète et du dernier rapport du GIEC.

Jacques Laur, citoyen Montcuquois

@203 - Trepp Eric - Roquecor

Date de dépôt : Le 18/04/2022 à 09:09:45

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet photovoltaïque sur la commune de Montcuq - Observations sur le volet économique

Contribution :

En ce qui concerne LAFARGUE :

Il est dit que les terres mises à disposition du projet sont des terres pauvres, caillouteuses et alcaline....

Il se trouve que la culture de lavande demande exactement ce type de terre, il faut que cette dernière soit bien drainée et pas trop en pente.

Et c'est justement sur la lavande que la famille Lafargue souhaite se recentrer.

1 ha de lavande réalise environs 25 litre d'huile essentielle de lavande cloning. A 110€ le litre cela fait 2750 € de CA par ha et une marge de 1'687 €/ha. Soit une marge proche de la rémunération faite par Photosol pour disposer des terres.... Mais avec les soucis et le travail d'exploitation en moins.

Le choix du projet est donc clairement un choix financier où le photovoltaïque rapporte plus que l'agricole. Mais il ne peut pas être retenu que ces terres ne sont pas bonnes pour l'agriculture, ni des terres rentables.

En ce qui concerne Aurélien :

S'il reprend les 75 ha du père, il dispose de suffisamment de terres pour à la fois faire paître les brebis (55 ha) et produire les céréales nécessaires à ces dernières (21 ha) .

Il pourrait lui même développer la filière apicole avec les 300 ruches en synergie avec la lavande de la famille Lafargue.

Ce qui lui ferait un produit global de 32'600 € + 18'000 € = 50'600 €. Sans compter le revenu des ha en céréales.

Aurélien pourrait sans aucun doute se lancer sans avoir absolument besoin des terres de Photosol.

MAIS : A côté de ses terres se développe un projet photovoltaïque.

Ces derniers ont besoin : - de faire apparaître une continuité agricole sur les 65 ha concernés
- faucher régulièrement les herbes / Entretien le terrain.

Le besoin d'Aurélien : avoir plus d'espaces de pâturage pour ses brebis pour conserver un maximum de ses terres à la production céréalière

Il y a donc une relation gagnant/gagnant entre Aurélien et Photosol

Photosol rend service à Aurélien en laissant l'accès des 65 ha pour la pâturage et ainsi obtenir un « entretien » naturel du site. Et laisser Aurélien disposer des fourrages qu'il aura fauché.

C'est un « gros » cadeau » pour Aurélien qui se voit disposer de l'usufruit de 65 ha pour son élevage (pâturage et fauchage) sans bourse déliée.

Photosol se retrouve avec un terrain « entretenu également sans bourse déliée.

Il apparaît que Photosol soit devenu subitement un bien piètre négociateur :

Il aurait suffi d'offrir l'usufruit de ces terres pour l'élevage.... (Les 150 €/ha offerts). La rémunération supplémentaire de 500 €/ha vient en complément sans une réelle justification.

Page 292 / 548.

PHOTOSOL DEVELOPPEMENT - PROJET PHOTOVOLTAIQUE

Soit 32'000 €/an sur 5 ans minimum : 160'000 €

En ce qui concerne le calcul de l'écart entre la valeur ajoutée initiale et la valeur ajoutée après réalisation du projet :

Les calculs de l'étude font apparaître une baisse de valeur ajoutée de 5'190 € / an (soit 10%)

Mais c'est en partant d'une situation initiale non optimale et en argumentant sur :

- la volatilité des cours des céréales et la tendance à la baisse..... ce qui est fortement à revoir
- la qualité des terres qui deviennent inadaptée pour l'agriculture (réchauffement climatique).... C'est sans compter sur une adaptation parallèle des cultures.

La lavande est par exemple tout à fait adaptée et bien plus rémunératrice à long terme. (1687 € de marge/ha)

Il faudrait donc comparer le potentiel de l'existant avec celle du projet.

Si nous faisons un calcul rapide avec comme hypothèse de cultiver la lavande (sur 50 ha) + apiculture, cela donne :

1'687 € de marge x 50 = 84'350 € + 18'000 € (apicole) = 102'350 €

A rapprocher aux 48'606 € de valeur ajoutée du projet... il n'y a pas photo, les chiffres parlent par eux même.

En ce qui concerne la « création » d'une activité agricole :

L'exploitant agricole existe. Il ne s'agit tout au plus que fixer un accord avec ce dernier en ce qui concerne le droit de pâturage.

Il y a donc destruction d'emplois et non création....

En ce qui concerne le calcul du montant de compensation collective :

Il a été retenu la valeur de 830 € à l'ha comme valeur brute standard.... Ce chiffre est discutable au vu des potentiels bien plus élevés des cultures possible sur ces terrains.

En pièce attachée : fiche technique sur culture de la lavande

Pièce(s) jointes(s) :

ANNÉE D'IMPLANTATION

Fumure de fond	Apport M. Organique (15 tonnes x 15 €)	225
Fumure d'entretien	Fumure d'entretien du type Angibio ou Exalorbio (formule 4-6-10) 400 €/tonne en bigbag, dose 500 kg/ha	300
Plants	Plants (12 000 x 0,245 € si achat en pépinière)	2 940
Charges fixes	Utilisation des différents équipements, tracteur, charnus, cultivateur, planteuse, bineuse, herse étrille...	763
Total année d'implantation		4 128 €

EN RÉGIME DE CROISIÈRE (ANNÉES 4 à 7)

Fumure d'entretien	Fumure d'entretien du type Angibio ou Exalorbio (formule 4-6-10) 400 €/tonne en bigbag, dose 500 kg/ha	300
Charges fixes	Utilisation des différents équipements, tracteur, charnus, cultivateur, planteuse, bineuse, herse étrille...	863
Total en régime de croisière		1 163 €

EN RÉGIME DE CROISIÈRE (ANNÉES 4 à 6)

Produits	25 kg d'huile essentielle x 110 €	2 750 €
Marge Brute	Produits - charges d'entretien (C Variables : 2 750 - 200)	2 550 €
Marge Directe	Marge Brute - charges Fixes (2 550 - 863)	1 687 €

ANALYSE DES BONNÉTÉS

Attention : le résultat correspond à celui d'une culture adulte (années 4 à 7) en pleine production. Il convient de rappeler que la lavande ne produit pas les 12 premiers mois suivant la plantation et qu'il faut attendre la troisième récolte en année 4 pour obtenir le rendement optimum.

En tenant compte de la première année imprédictive et des années faiblement productives (années 2 et 3), la rémunération horaire moyenne calculée sur la durée de vie moyenne de la culture (6 ans) est comprise entre 15,5 et 16 €, équivalent au SMIC brut (charges patronales comprises).

Ce résultat moyen est à la portée de tout producteur respectueux des bonnes pratiques connues à ce jour. La pluriannuité locale, le niveau de technicité des producteurs, l'état d'équipements en commun sont autant de paramètres permettant des marges de progrès.

Autres facteurs d'amélioration du résultat économique :

- les aides financières spécifiques à certains investissements (départ),
- l'allègement possible de la durée de vie de la culture (à 5 et 6 ans),
- une meilleure répartition de la charge de travail sur l'année (dates de récoltes différées),
- de limiter le risque climatique qui peut impacter une espèce plutôt que l'autre,
- de limiter le risque économique lié à l'évolution des marchés, (manché de l'herboristerie et de l'huile essentielle par exemple).

REGIMES PERMIS : PLUSIEURS MESURES SPÉCIFIQUES

PASS AGRICULTUREUR, via la région OCCITANIE qui propose une aide financière pour alléger le coût d'implantation des PPAM pérennes.

PCAE : Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles via les DDTM, accès aux aides financières pour l'achat d'équipements pour le désherbage, l'irrigation, la transformation, la commercialisation des PPAM.

Autre accompagnement possible de la filière PPAM via France AGRIMER : aides financières pour l'acquisition d'équipements de production ; de transformation, de promotion, d'urgence du groupement de producteurs.

Agriculture Biologique : aide financière à la conversion et au maintien.

Droits à DPB : Les PPAM sont prises en compte dans les déclarations PAC et sont admissibles aux DPB.

ICHN végétale : les PPAM en zone de montagne humide ou sèche y sont éligibles sur justificatif de vente des récoltes.



EN QUELQUES CHIFFRES...

Pour 1 ha en régime de croisière :

- Durée moyenne de vie : 6 ans.
- Densité de plantation : 12 000 plants
- Temps de travail l'année de l'implantation : 137 heures
- Temps de travail en régime de croisière : 44 heures
- Frais d'implantation et d'entretien (hors main d'œuvre) la première année : 4 128 €
- Marge directe moyenne (hors main d'œuvre) en régime de croisière : 1 687 €

ET QUELQUES MORS...

Culture pérenne, exigeante en main-d'œuvre à la plantation et annuellement pour le désherbage et la récolte. **Son intérêt économique** est directement lié au type de production (Agriculture Biologique), au type de produit (huile essentielle et/ou plants séchés), à la surface mise en culture et aux débouchés commerciaux. Les petites niches de commercialisation sont de loin les plus rémunératrices mais restent souvent ponctuelles et doivent être recherchées en permanence. Plusieurs acteurs économiques opèrent en Occitanie. Certains d'entre eux proposent des contrats de production.

Les lavandes clones : les plants sont produits par boutures prélevées sur un même pied mère. Dans une même parcelle, tous les pieds présentent un capital génétique identique. Ils donnent une huile essentielle aux caractéristiques bien définies.

Les lavandes « populations » : les plants sont produits à partir d'une graine. Chaque graine est issue d'une fécondation croisée et contient un capital génétique différent. Cette diversité permet une huile essentielle différente, également recherchée. Pour faire le choix des huiles essentielles à produire, une rencontre avec les acheteurs est obligatoire.

Il est proposé aux agriculteurs et/ou porteurs de projet en cours d'installation de suivre des formations pertinentes permettant de faire un premier pas vers la filière Plantes à Parfums Aromatiques et Médicinales (PPAM).

Ces formations sont l'occasion de visiter des parcelles, d'échanger avec des producteurs, des techniciens spécialisés, de comprendre les exigences imposées par les référentiels techniques (temps de travail, équipements, matériel) et de prendre connaissance de références technico-économiques fiables. À cette occasion, un tableau des contacts est mis à disposition permettant de débiter.



NOM SCIENTIFIQUE : LAVANDULA ANGIUSTRELLA
(Dessin photo : Chambre d'agriculture de la Drôme)

NICHE DE RÉFÉRENCE

les calculs de rentabilité année par année. Ce document prend en compte l'ensemble des charges variables, fixes et de main-d'œuvre par poste d'investissement matériel et immatériel. Il permet à chacun de personnaliser son étude prévisionnelle.

La recherche de cultures de diversification, et donc de revenus complémentaires, ne doit pas faire oublier qu'en période de découverte de la nouvelle culture, la maîtrise des techniques de production passe par une phase obligatoire d'apprentissage. Les techniques de production, les matériels utilisés et les données économiques tiennent compte de cet état de fait.

Important : La production d'huile essentielle en grande quantité est rendue possible dès lors qu'une unité de distillation distillatoire spécialisée en PPAM opère à proximité rapprochée du lieu de production. Pour les nouveaux producteurs, il n'est pas conseillé d'investir dans une distillerie individuelle. Pour amorcer convenablement ce type d'investissement, d'importantes surfaces en production sont nécessaires. La distillation est un métier à part entière qui maintient les producteurs de services spécialisés. Avant d'apprendre à distiller, la priorité est d'apprendre à produire.

Les éléments techniques (POUR 1 HA)

ORDRE DE LA PHÉCULO

Privilégier les sols drainants, plats ou de coteau (pente max 20 %) surtout en culture mécanisée, pH minimum de 6,5 avec ou sans calcaire. **Éviter les mouillères.**

Altitude (où la culture est possible) comprise entre 200 et 1 800 m.

Certification AB : une parcelle indemne de toute intervention depuis au moins trois années peut, avec l'accord de l'organisme certificateur, être certifiée AB dès la première année de plantation de la « PPAM ». Dans tous les autres cas, la période de reconversion dure 2 années minimum voire 3. Durant la période de conversion, les premières récoltes seront vendues au prix de conventionnel.

Isolément : En particulier dans les zones ventées, une parcelle conduite en AB peut être contaminée dès lors qu'elle se trouve à proximité de cultures conduites en agriculture conventionnelle dans le sens des vents dominants. L'écoulement naturel des eaux chargées en pesticides est une autre source de pollution. Ces points seront systématiquement vérifiés par les organismes certificateurs AB et problématiquement par l'entreprise avec qui le contrat de production est signé.

© 2020 Lavande - 0 800 40 40 40

UN PAS VERS L'ÉCONOMIE DU DEVENIR - 40 00

Réalisé par JACQY RIGUET, Chambre régionale d'Agriculture d'Occitanie et Yann SAURINNE, PPAM BIO Occidoc

Lavande - 0 800 40 40 40

RENDIMENT / HECTARE, EVOLUTION

Les rendements moyens annuels sont issus de celui de parcelles en Occitanie depuis 6 ans (2014-2019) chez les producteurs professionnels respectueux des étapes clés dans les itinéraires techniques sur la parcelle et post-récolte.

Année de plantation	Lavande clonale Maillette
Année 1	0
Année 2	11
Année 3	15
Année 4 - 7	25
Année 8	29

CALENDRIER DE TRAVAIL POUR I.H.

Année de plantation	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Travail du sol, culture de fond et entretien					19							
Plantation					45							
Désherbage					50				15			
Entretien général du matériel									8			
Total année d'implantation : 137 heures												
Année de récolte	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Fumure					2							
Désherbage					20							4
Recueil des déchets					10							
Entretien général du matériel									8			
Total année de récolte : 44 heures												
Année de production	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Fumure					2							
Désherbage					20							
Recueil des déchets					10							
Entretien général du matériel									8			
Total année d'arrachage : 40 heures												

* Le désherbage, dans le cas d'un arrosage important, dans l'attente d'être obligé de travailler en sol nu, avec la bêche. La bande de sécurité entre le rang de plantation et la bande enherbée pour éviter que cet arrosage ne renverse la culture.

SOUS-MODELLE

Une fois la culture pérenne installée, elle est généralement conduite sans irrigation. Par contre, à la plantation ou dans les semaines qui suivent, les conditions climatiques peuvent imposer un ou deux arrosages facilitant la reprise des plants. Dans l'ex-région Languedoc-Roussillon en particulier, les premiers temps sont généralement plus humides que les automnes ; dans ces conditions les plantations de sortie d'hiver (février-mars) seront privilégiées.

CROU-MATRIEL

Il dépend principalement de l'objectif commercial. Maillette, Matheronne, Diva C15/50, C17/73... font partie des possibilités à définir avec les acheteurs.

PLANTATION

Labour d'automne
Faux semis (2 ou 3) fortement conseillés pour favoriser la germination puis la destruction régulière d'une partie des adventices avant plantation.

Apport de matière organique et préparation du lit de plantation
Apport de matière organique si possible compostée et certifiée AB, 100 à 40 tonnes/ha, enfouie sur les 10-15 premiers centimètres de terre lors de la préparation superficielle.

Fumure de redressement : en fonction de l'analyse du sol.

Plants : obligatoirement certifiés AB et indemnes du phytoplasme du STOLBUR responsable du dépérissement prématuré des lavandes et lavandins. Une filière existe pour assurer l'état sanitaire des plants importés. La certification « plants sains » est la condition pour bénéficier de l'aide à la plantation (Pass Agri Plantation).

Densité : 12 000 plants/ha

Ecartement entre rangs : il dépend du matériel utilisé (tracteur vigneron ou tracteur grande culture) et des outils à utiliser (1,6 à 2 m)

Ecartement entre plants : pour des rangs espacés en moyenne de 2 m, l'écartement entre plants sur le rang est d'environ 42 cm.

Matériel de plantation : un matériel spécifique n'est pas obligatoire. Une planteuse vilicée ou maraichère peut suffire. La plantation peut nécessiter jusqu'à 45 heures/ha. Au-delà de 2 ha/ha, l'acquisition d'une planteuse adaptée peut se justifier.

Matériels de désherbage mécanique : herse étrille pour désherber sur le rang de plantation entre les plants les deux premières années et bêcheuse pour désherber entre les rangs de plantation durant toute la durée de vie de la culture. Il est rappelé qu'en agriculture biologique, les opérations de désherbage mécanique sont efficaces sur adventices détritiques au stade germination et/ou plantules. Utilisés dans ces conditions, les équipements de désherbage mécanique réduisent considérablement les temps de désherbage manuel de rattrapage.

ARRACHEE

Au-delà de la huitième année après la plantation, il est souvent constatée une chute des rendements due à une mortalité importante de la lavande et un enherbement excessif difficilement maîtrisable. Si c'est le cas, il devient alors envisageable d'arracher la culture et d'attendre plusieurs années avant de réimplanter une PPAM. Durant la période de transition (3 voire 4 années), céréales et légumineuses peuvent casser le cycle de développement des parasites et des adventices tout en redynamisant l'activité microbienne du sol.

OPERATIONS ANNUELLES ENTRETIEN

Désherbage mécanique entre les rangs : 4 passages en moyenne par an.

Désherbage mécanique sur le rang entre les plants : uniquement avec la herse étrille les 18 premiers mois (3 à 4 passages sur la période).

Désherbage manuel sur le rang : jusqu'à 30 heures/ha la première année, 12 heures les années suivantes.

Maladies et parasites : la lutte efficace contre le dépérissement des lavandes et lavandins consiste à s'approvisionner en plants certifiés « plants sains » indemnes du phytoplasme du Stolbur.

Fumure d'entretien : azote et phosphore (environ 30 unités), potasse (environ 40 unités). Les plantes de garrigues sont trop souvent considérées comme rustiques et peu exigeantes en éléments fertilisants. Pour autant, il ne faut pas faire l'économie de la fumure annuelle même occasionnellement et encore moins en condition irriguée. Quelques expériences malheureuses ont réduit les rendements et la durée de vie de la culture.

Protection contre les animaux : une clôture trois fils, électrifiée, est vivement conseillée pour repousser en particulier, les cervidés (chèvres, biches et cerfs) mais aussi les sangliers.



LEWIS TIANO - C. BOUQUET

RECOLTE

Pas de récolte durant les douze premiers mois !

Dernière récolte : souvent en huitième année. Potentiellement, la lavande peut durer 10-12 ans.

Récolte, distillation : fin juin-début juillet au stade jeune à fin floraison.

Dans l'ordre chronologique :

• **Fauche, ramassage des bennes**
Matériel utilisé : machine à récolter spécifique à leur usage (machine à récolteuse neuve : 25 à 28 000 €). Cette opération est souvent réalisée en prestation de service.

• **Acheminement vers la distillerie**

Pour ces opérations (A+B) compter 10 heures/ha

Remoque : 11 kg d'huile essentielle correspondent à la récolte et conservation d'environ 7m³ de matière verte. Distillation en fonction du planning de la distillerie. Le pré-filage de la récolte en andains avant la distillation permet de stabiliser la teneur en huile et évite le départ en fermentation qui peut réduire à néant le rendement en huile. Le pré-filage est une opération supplémentaire parfois incontournable en fonction du planning « charge » de la distillerie.



LEWIS TIANO - C. BOUQUET

@204 - Nicolas - Montcuq-en-Quercy-Blanc

Date de dépôt : Le 18/04/2022 à 17:22:48

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet photovoltaïque

Contribution :

Je trouve ce projet très intéressant. En effet, l'énergie solaire fait partie des solutions d'avenir.

De plus,son implantation est située dans une zone où les terrains agricoles sont pauvres et caillouteux.

Pour finir, je pense que nous avons besoin de ce genre de projet. Il faut impérativement donner une dimension industrielle aux énergies renouvelables afin de les rentabiliser au mieux.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@205 - Montagnac Janine - Montcuq-en-Quercy-Blanc

Date de dépôt : Le 18/04/2022 à 19:21:16

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Absolument contre l'artificialisation des espaces de la zone du Souleilla Lebreil par l'installation des panneaux photo voltaïques

Contribution :

Il faut laisser la nature telle qu'elle s'est façonnée depuis des années. C'est affligeant de la détruire avec un projet dont trop d'hectares sont sacrifiées pour apporter du profit à quelques personnes. Il faut lutter pour arrêter définitivement ce massacre du paysage. Les animaux savent entretenir les parcelles au mieux. Surtout pas la moindre implantation de panneaux industriels !!!! Je ne tolère pas ce détournement de terrains agricoles, bocages, taillis et prairies naturelles pour les 30 prochaines années empêchant toute la génération des enfants d'aujourd'hui de disposer de leur territoire.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@206 - COMBES FABRICE ET STEPHANIE - Montcuq-en-Quercy-Blanc

Date de dépôt : Le 18/04/2022 à 19:58:39

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis favorable !

Contribution :

Compte tenu de la conjoncture actuelle, il serait souhaitable d'être autonome en production d'énergie renouvelable. Ce beau projet semblerait pouvoir couvrir 100 % des besoins en énergie de la Communauté des Communes du Quercy Blanc, ce qui n'est pas négligeable. En outre, cela permettrait au jeune agriculteur de pouvoir développer sa propriété sur un site qui s'adapte parfaitement à ce genre de projet.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@207 - Patricia - Montcuq-en-Quercy-Blanc

Date de dépôt : Le 18/04/2022 à 20:09:35

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Pour le projet !!

Contribution :

Pour le projet !!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@208 - Guillaumeau Alice - Montcuq-en-Quercy-Blanc

Date de dépôt : Le 18/04/2022 à 21:24:23

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Un gros projet pour les grosses têtes

Contribution :

Bonjour,

Ce projet très sympa sur le papier serait à mon avis une mauvaise idée. Point par point :

- Les terres que nous trouvons "pauvres" ou "caillouteux" sont en fait des écosystèmes riches d'espèces qui s'y sont adaptées. Perturber ces écosystèmes pourrait entraîner la perte de certaines espèces d'animaux ou de végétaux typiques de la région. Créer une zone protégée serait à mon avis une meilleure idée. De plus le fait que les panneaux soient grillagés ne ferait qu'entraver la faune sauvage dans ses déplacements naturels, elle qui est déjà très restreinte par notre merveilleuse espèce.

- Avez vous pensé au patrimoine naturel ? Les habitants du coin n'ont pas forcément envie d'avoir des usines électriques sous leur fenêtres à la place des étendues sauvages où ils peuvent observer la nature et sa tranquillité. Sans compter le tapage que va faire très sûrement les travaux de ce chantier (et pour combien de temps ?)

- Comme déjà proposé, pourquoi ne pas utiliser les toits des habitations, les parkings de centre commerciaux, le toit de hangar pour disposer les panneaux solaires ? Pourquoi ne pas sensibiliser chacun à utiliser des énergies plus vertes en leur proposant d'installer l'électricité sur leur toit ?

- Où va aller l'électricité ? Je n'ai pas vu qu'elle allait contribuer à faire passer la région à l'énergie "verte", donc qui va pouvoir en bénéficier ?

- Pourquoi ne pas mettre tout cet argent pour la sécurisation et l'amélioration des centrales nucléaires, qui sont elles déjà en place et qui sont donc presque plus verte que les panneaux solaires fabriqués à l'étranger que ce projet ramènerait sur notre territoire.

J'ai bien peur que ce projet ne soit qu'une idée ambitieuse d'une grosse entreprise en recherche de marché pour vendre, vendre encore et s'enrichir sur le dos des habitants du Lot, perturbant nature et gens. S'il s'agissait d'un projet solidaire pour pouvoir avoir une énergie plus verte pour la région où seraient posés les panneaux, ça serait très différent, mais dans ces conditions... Je suis donc contre.

Merci de m'avoir lu, j'espère que vous prendrez la décision la plus avantageuse pour les habitants du sud du Lot et des départements voisins.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@209 - LAUPRETRE DAMIEN - Nuzéjoul

Date de dépôt : Le 19/04/2022 à 15:30:16

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contribution au projet photovoltaïque - Photosol développement

Contribution :

En tant que Responsable du pôle élevage à la Chambre d'Agriculture, j'anime le plan de relance "filiale ovine" lotis avec de nombreux partenaires de la filière. Dans cette dynamique de relance, le renouvellement des générations et l'installation de jeunes agriculteurs est primordial. Ce projet confortera l'installation d'un jeune agriculteur avec la création d'un nouvel élevage ovin conforme aux exigences requises technico-économiques d'un atelier professionnel à taille humaine.

Cette utilisation mixte photovoltaïque et élevage ovin permettra également de valoriser des terres données pour un rendement beaucoup plus faible que les moyennes départementales.

Il s'agit bien d'une utilisation mixte, donc l'activité photovoltaïque est organisée de manière à avoir une réelle activité d'élevage avec toutes ses composantes et en particulier la mobilité des engins agricoles, l'abreuvement des animaux. L'articulation avec l'activité photovoltaïque aura également un impact sur le rendement herbager avec l'effet ombre des panneaux sur la pousse de l'herbe. : point essentiel dans l'équilibre sol-troupeau de tout élevage.

Enfin, cette activité répond à 2 enjeux primordiaux relancés par l'actualité : l'indépendance alimentaire et énergétique. Le projet d'élevage contribuera à la première par le développement d'une filière alimentaire locale, en lien avec des structures de transformations locales. Le projet photovoltaïque répondra à la deuxième.

Ce projet est réfléchi pour atteindre un objectif élevage/photovoltaïsme mais également dans un souci de préserver la qualité de vie des riverains, avec une visibilité nulle depuis le voisinage.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@210 - LAFAGE Albert et Edith - Montcuq-en-Quercy-Blanc

Date de dépôt : Le 19/04/2022 à 16:18:45

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Parc photo voltaïque - Courrier

Contribution :

Courrier reçu le 19/04/2022

Pièce(s) jointes(s) :

Document : 2022 04 19_C_courrier_LAFAGE_Edith_enquete_publique.pdf, page 1 sur 1

Albert et Edith LAFAGE
497, rue Marcel Bourrières
46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC



Monsieur le Commissaire enquêteur,

Il suffit d'énumérer les points positifs du projet sur ce dossier notamment :

*La mise en service de la Centrale photovoltaïque va permettre l'installation d'un jeune agriculteur (Montcuquois) sur le site,

*Les retombées fiscales non négligeables pour différentes collectivités et en particulier la Commune de Montcuq en Quercy Blanc ,

Pour que nous donnions un avis très favorable à l'installation de cette future Centrale.

Fait à Montcuq le 16 Avril 2022.

Two handwritten signatures in blue ink. The first signature is a stylized 'A' followed by 'LAFAGE'. The second signature is a stylized 'E' followed by 'LAFAGE'.

@211 - Anonyme - Montcuq-en-Quercy-Blanc

Date de dépôt : Le 19/04/2022 à 16:48:15

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable concernant le projet de la société Photosol sur la commune de Montcuq en Quercy Blanc

Contribution :

Charmé par la beauté des paysages, j'ai décidé il y a dix ans de vivre dans le Quercy Blanc. C'est un paysage de rêve, gentiment vallonné, avec un équilibre parfait entre les champs cultivés à taille humaine et les forêts où la nature est laissée en paix. Les plateaux, d'où l'on peut admirer des vues à couper le souffle, sont d'une beauté exceptionnelle. Il n'y a presque rien qui perturbe cette beauté. C'est un paysage qui invite à faire de longues promenades à pied ou à vélo. Où on peut se détendre. Les touristes l'ont également découvert, ainsi que les propriétaires de résidences secondaires. L'installation de panneaux solaires aux endroits proposés constituerait une perturbation très forte. La beauté serait brutalement perturbée.

Cela aura pour conséquence que les touristes choisiront une autre région pour passer leurs vacances à la campagne. Cela affectera les revenus des restaurants, des hôtels, des vendeurs du marché, des commerçants et des propriétaires de gîtes et de chambres d'hôtes.

Tandis que l'appel à la réduction du nombre d'animaux dans les exploitations d'élevage se fait de plus en plus pressant, notamment en raison de l'influence négative sur le climat, un "jeune agriculteur" de Montcuq envisage d'augmenter considérablement son troupeau sous des panneaux solaires qui seront placés sur les terres agricoles. Ce n'est pas vraiment souhaitable.

Les panneaux solaires seraient mieux placés dans un environnement où ils ne constituent pas une intrusion visuelle majeure dans la beauté d'un paysage. Par exemple, sur les zones industrielles, les centres commerciaux, les parkings. Il existe de nombreux endroits où les panneaux solaires ne seront pas trop perturbants. Mais ne gâchez pas notre beau paysage.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@212 - Menghini Florence - Sérignac

Date de dépôt : Le 19/04/2022 à 17:49:11

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : implantation d'une centrale Photovoltaïque en Quercy

Contribution :

Bonjour,

Ce projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur des terres agricoles épuisées par des traitements chimiques m'apparaît faussement vertueux mais économiquement rentable pour l'entreprise industrielle : Photosol et une poignée d'agriculteurs. Pourquoi implanter un tel projet sur des terres agricoles qui pourraient être revalorisées en cultivant de la lavande et sans utiliser la chimie industrielle qui pollue l'eau, la terre et le vivant ? Pourquoi ne pas développer le photovoltaïque sur les toits du bâti, en bordure des routes et autoroutes...? Pourquoi les intérêts d'une minorité modifieraient durablement le paysage ancestral d'une majorité ?

Notre climat change et l'argumentation écologique pour la production d'énergie propre doit être réelle et non pas un argument pour faire tout et n'importe quoi. Je ne suis pas favorable à ce projet en l'état.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@213 - Barlerin Béatrice - Grezes

Date de dépôt : Le 19/04/2022 à 19:41:30

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Le solaire dans le quercy mais aux bons endroits !!!

Contribution :

Bonjour,

Je suis habitante de Grèzes (Grand Figeac) et ma famille possède une maison de vacances à Montcuq dans le bourg depuis au moins 3 générations. Chaque été depuis plus de 50 ans pour ma part, nous passons nos vacances à Montcuq et ses environs. Nous connaissons et apprécions ce petit trou et ses alentours depuis les générations d'agriculteurs en génération de fonctionnaires au service de l'Etat.

Notre famille montcuquoise rejoint les associations environnementales qui se sont exprimées en défaveur de ce projet gargantuesque et dépassé. Pourquoi ?

Habitante sur le Grand Figeac, la réflexion sur le solaire a déjà permis d'étudier et d'évaluer ces projets solaires sur des terres agricoles encore exploitables. Que constatons nous ?

1) Nous constatons que nous n'avons pas assez de terres pour accueillir de nouveaux agriculteurs alors que dans moins de 10 ans il va falloir remplacer ceux qui partent à la retraite (50% des agriculteurs lotois !). Pour les remplacer il faut des terres et des terres exploitables de suite. Celles-ci diminuent au profit des constructions de maisons individuelles ou de développement inconsidéré de zones commerciales non nécessaires (tuant le commerce de villes). Faut-il encore les réduire pour un parc solaire ? Qui nous nourrira demain ? l'europe de l'Est ? Sans compter la recherche de terres pour relancer et développer le maraîchage afin de remplir les 10 à 20 % d'alimentation locale pour les repas des étudiants, des personnes dépendantes, les entreprises ...

2) Nous avons fait le constat en revanche de terrains isolés non exploitables (souvent sur de la pierre) en petites surfaces facilement contrôlable, cahés et pouvant être maîtrisée lors d'éventuelles situations d'urgence. C'est le projet de célewart à Brengues et d'autres projets équivalent (ancienne surface de carrière) qui sont effectifs et producteurs aujourd'hui avec l'accord des citoyens et des riverains. Ce genre de terrains est présent tout autour de Montcuq.

3) Nous avons également constaté que beaucoup de surfaces privés (agricole, industrielle, collectivité) et aux supports adaptés, étaient inexploitées et pouvaient accueillir des panneaux solaires électriques. Un projet se déploie actuellement pour accentuer les poses de panneaux sur les grands bâtiments (dont agricoles en grande partie, apportant un revenu annuel non négligeable aux agriculteurs qui restent au pays!). Les fermes de Figeac, la collectivité et des associations en sont les pilotes.

4) Vers Gramat, un parc solaire isolé, et moins ambitieux que celui envisagé par Montcuq, a été installé sur les lieux d'une ancienne décharge d'ordures. Ces terrains inexploités sont ainsi

Page 305 / 548.

PHOTOSOL DEVELOPPEMENT - PROJET PHOTOVOLTAIQUE

valorisés à moindre frais (citerne externe faible) pour produire de l'énergie verte sans retirer des terres nourricières.

5) Toutes ces avancées n'ont pas atteint ou détruit une biodiversité locale. Ces projets étaient sur des espaces réduits ou non exploitables mais non bouleversant pour la faune et la flore des lieux.

6) La maîtrise financière à long terme reste locale pour tous ces projets, car ils sont soutenus par les élus et les citoyens.

La France s'engage dans les objectifs de développement durable de l'ONU et de l'Europe dont les énergies renouvelables. Mais nous nous engageons aussi sur l'agriculture durable, la biodiversité, le bien être des citoyens à travers ces mêmes objectifs (ODD). Nous pouvons à Montcuq, comme sur le Lot, avoir du solaire comme le prouve les actions en place ci-dessus, sans sacrifier les terres agricoles et sans sacrifier l'environnement. Le projet de Montcuq purement financier et privé (des accords des citoyens (sic)) envisagé, va à l'encontre de nos engagements face aux problèmes climatiques. Faisons un retour d'expérience de notre propre département sur le sujet du solaire afin d'envisager nos propres solutions et non celles toutes cuites et non désintéressées qui nous lieront au spéculatif.

Oui au solaire raisonné et collectif pour les habitants de Montcuq et du Lot. Oui à une étude plus approfondie par la mairie en allant étudier humblement les expériences lotoises.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@214 - Leendert - Saint-Beauzeil

Date de dépôt : Le 19/04/2022 à 21:41:26

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable au projet photovoltaïque de montcuq

Contribution :

avis défavorable au projet

Pièce(s) jointes(s) :

Document : Contribution Leendert Post Avis Défavorable Projet Photosol Montcuq .pdf, page 1 sur 2

A l'attention de Mr l'enquêteur publique Mr Hubert Calmels

Place des consuls 1 46800 Montcuq en Quercy

St Beauzeil le 19 Avril 2022

Concerne : Avis Défavorable au projet d'installation d'un parc Photovoltaïque à escale industriel à Montcuq en Quercy Blanc

Monsieur l'enquêteur

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après mes observations concernant l'installation d'un parc Photovoltaïque sur la commune de Montcuq

Nous ne sommes pas contre l'énergie renouvelable mais la pression actuelle sur la transition énergétique est hélas la cause que certaines décisions sont prises sans visibilité sur les effets secondaires et qui risquent d'être néfaste à courte et longue terme pour notre belle région, la nature et les espèces vivant dans notre secteur

Des différentes entreprises dans le développement des panneaux photovoltaïques avec des motifs hélas que financiers envahissent nos régions pour conclure des baux de longue durée pour mettre la main sur des terres de vocation agricole qui serviront dans des circonstances normales pour la production de l'alimentation. Vous êtes sans doute d'accord que (et l'exemple en Ukraine n'est pas loin) que notre autonomie alimentaire et des ressources agricoles est en danger

Ne serait-il pas mieux d'envisager d'utiliser des parkings, friches industrielles, bâtiments publics et industrielles pour accueillir des panneaux photovoltaïques et de préférer et de faire subventionner l'autoconsommation au niveau communal au lieu injecter l'énergie dans un réseau qui ne servira même pas nos régions.

Et ne pourquoi pas continuer la nucléaire, industrie dans laquelle la France a une compétence comme leader en matière de technologie par rapport aux autres pays européens

Les propriétaires des terrains concernés ainsi que certains décisionnaires / Stakeholders dans le projet ne se sont vraisemblablement pas très conscient que la réalisation des projets comme celle-ci impactent grièvement à la beauté de la région (cette beauté qui est la base de l'existence du tourisme et la raison que certes y veulent s'installer - acheter de l'immobilier, font tourner l'économie locale, les artisans les commerces. Ces genres de projets mettent tout en danger, le tourisme très important pour la région a déjà connu des périodes difficiles pendant la crise sanitaire elle s'en sortira mais pas avec l'aide des panneaux photovoltaïques

Si des projets photovoltaïques envahissent la région il y a une forte chance que les touristes vont choisir des régions vierges, que l'économie locale souffre cause d'une baisse des ventes de l'immobilier, moins de travail pour les artisans qui participeront aux restaurations des habitations (patrimoine) Est-ce que les propriétaires des terrains, exploitants des panneaux photovoltaïques, les communes vont payer une indemnité aux propriétaires qui verront baisser la valeur de leur patrimoine (forte nécessité si il y a le feu vert au projet de faire estimer la valeur de son bien par un expert immobilier assermenté au tribunal)

Document : Contribution Leendert Post Avis Défavorable Projet Photosol Montcuq .pdf, page 2 sur 2

Notre avis est négatif

Sincères salutations

Leendert Post

@215 - Daniel - Montcuq-en-Quercy-Blanc

Date de dépôt : Le 19/04/2022 à 21:43:59

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Enquête parc photovolt. Montcuq

Contribution :

Daniel L. Montcuq

A L'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Monsieur le Commissaire,

Je viens vous informer de mon soutien en faveur du projet photovoltaïque de Lebreil.

Notre pays se trouve dans une difficile situation énergétique qui nécessite une réaction volontariste.

Bref CONSTAT:

-C'est la fin de l'énergie carbonée,

-La fin prochaine de l'exploitation des centrales nucléaires dont la plupart arriveront bientôt à 40 ans d'utilisation. L'Agence de Sécurité Nucléaire veillera à ce que nos futurs décideurs n'aillent pas à l'encontre des règles .

- les nouvelles centrales ne sont pas sorties des cartons mais souffrent de la plupart des défauts de leurs aînées.

-l'éolien terrestre est pénalisé par des nuisances sonores et visuelles difficilement acceptables., et un rejet unanime.

-l' éolien marin est plus efficace ; en dépit de son coût , il est une bonne solution pour une progression modeste vers un mix énergétique plus équilibré.

-le photovoltaïque constitue-t-il la solution complémentaire?

L' équipement individuel peut être considéré comme un apport complémentaire mais ne peut pas satisfaire la totalité des besoins d'un foyer.

Une solution collective est proposée par Photosol sur le site de Lebreil. Voici son projet.

LE PROJET

- la zone d'implantation du parc est constituée de 66ha de terres pauvres qui nécessitent d'importants apports d'intrants, le bilan financier s'en trouve insuffisant et ces terres continueront de se dégrader avec la sécheresse croissante.

-L'installation du parc n'altère pas la structure du sol comme il a été dit. Inutile: c'est déjà fait. Chênes rabougris et genièvres (en langue locale) se raréfient depuis 50 ans. Une bonne nouvelle: le vert des prairies à moutons le disputera au noir des capteurs; les prairies seront bonifiées par les déjections des brebis et seront protégées (les brebis aussi) de la canicule, par les capteurs.

-Le parc ne pollue pas les eaux d'infiltration ou d'écoulement (pollution chimique et ou thermique,).

-Il ne pollue pas l'air (pas de poussière , de particules, de vapeurs, de fumées).

-Il ne génère pas de nuisances sonores.

Page 310 / 548.

PHOTOSOL DEVELOPPEMENT - PROJET PHOTOVOLTAIQUE

-il exige peu d'entretien du fait de l'utilisation de techniques bien maîtrisées .

-Le parc sera entièrement démantelé en fin d'exploitation ; Photosol en aura la charge.
Vous retrouverez alors les lieux tels qu'ils étaient...

Mieux , car les plantations de tous ordres auront eu le temps de s installer , de devenir résistantes et peut être endémiques...

-Le parc comprend 3 parties, ce qui améliore l'effet visuel; cet effet visuel est amélioré par l'abaissement des capteurs dits "au sol" , qui laisseront les moutons libres de circuler.

-Un employé assurera les fonctions de garde et de berger.

-Le réseau électrique sera enterré jusqu'à sa destination à Lauzerte où il sera connecté au réseau national.

-La vue sera agrémentée par la plantation de 7 km de haies paysagères qui créeront une animation végétale .

-Il serait souhaitable que cette haie soit enrichie d'arbres mellifères pour permettre aux apiculteurs d'installer leurs ruches et garantir aux abeilles une collecte abondante et variée,

-Il serait bon également d'occuper les zones vides du parc par des prairies mellifères utiles aux insectes et agrémentant les surfaces nues.

De plus, pourquoi ne pas utiliser cette surface bien protégée pour réimplanter ce bel oiseau disparu qu'est la perdrix rouge? Voilà qui pourrait intéresser la Fédération des Chasseurs du Lot où les compétences existent.

ASPECT HUMAIN ET ECONOMIQUE

-La création du parc aura des retombées économiques en faveur des propriétaires , de la Communauté des Communes, du département et de la Région.

-Les revenus apportés permettront à la communauté de planifier des programmes jusque là difficilement abordables.

Ces revenus stimuleront l'aménagement local. Ils seront une opportunité d'Equilibrage en faveur du Quercy Blanc qui a parfois manqué sa chance par défaut de moyens financiers ou de circonstances favorables.

Le projet photovoltaïque arrive très opportunément au moment où la région Occitanie lance le Schéma Régional d'Aménagement , de Développement Durable et d' Egalité des Territoires (SRADDET) qui vise le label Région à énergie positive vers 2040.

Ce projet conduit par la Région, et celui plus modeste de Montcuq, vont exactement dans le même sens:

-Éviter que notre pays ne "tombe en panne" ,

- permettre aux Montcuquois de matérialiser leurs projets et de vivre la vie de leur choix dans le Quercy Blanc

-accueillir toujours mieux les gens qui sont attirés par ce drôle et bel endroit.

Merci de votre attention Monsieur le Commissaire.

DL

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@216 - Françoise - Pradines

Date de dépôt : Le 20/04/2022 à 07:22:27

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Un projet raisonné qui prend en compte le site et le territoire

Contribution :

Ce projet de plusieurs parcs de panneaux photovoltaïques au sol répond au besoin de production d'énergie renouvelable dans notre département. C'est essentiel pour moi, afin d'assurer le relais et le complément de la production nucléaire. Il se situe sur des secteurs de plateaux du Quercy Blanc que je connais, où les cultures sont peu propices à cause de la faible qualité des sols. A la lecture des plans et des vues, l'intégration paysagère qui est un point clé, semble bien étudiée. L'impact ne peut de toute façon pas être nul, mais c'est un compromis avec l'enjeu énergétique, et c'est ici beaucoup plus intégré qu'une centrale nucléaire, si on devait le comparer au site de Golfech.

Ce qui me paraît remarquable dans ce projet, c'est l'articulation entre la production d'énergie et l'activité d'un jeune agriculteur qui s'installe. Ce projet va permettre le pâturage de brebis et la production d'agneaux, alors que les fermes d'élevage sont de moins en moins nombreuses sur le secteur de Montcuq. Ayant des agriculteurs dans ma famille, je trouve que le projet agricole présenté semble sérieux, avec une vraie activité de production, pas seulement de l'entretien par quelques brebis. Ce qui est très important, c'est que l'utilisation agricole du site soit bien présente dans la durée. Ayant une profession juridique, j'ai consulté le texte du commodat. Il permet d'assurer ces conditions, y compris avec l'accompagnement financier de l'agriculteur. Tout cela est cohérent sur ces parcelles où la production de céréales ne donne plus beaucoup de production.

En plus des brebis, j'ai noté l'installation de ruches, les abeilles seront en effet très utiles avec des cultures de lavandes pour la production d'huiles essentielles que j'utilise régulièrement. Je suis sensible au fait qu'elles soient issues de cultures locales.

Enfin, un tel projet prévoit des mesures de compensation pour l'impact sur l'agriculture en particulier. Cibler la production de farines locales Croustilot, l'appui aux agriculteurs pour des pratiques moins utilisatrices de pesticides et une aide à une association qui vient en aide aux agriculteurs en difficulté apportera un plus pour l'agriculture de ce territoire et du département.

La production d'électricité photovoltaïque va participer à nous affranchir des énergies fossiles. Il est urgent d'avancer dans ce sens, avec la réalisation de projets concrets. Notre département doit y prendre sa part car nous avons des espaces pour cela. Ce projet le fait en prenant soin de préserver les autres activités et l'environnement.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

E217 - BP-CDA46-DIRECTION

Date de dépôt : Le 20/04/2022 à 08:42:32

Lieu de dépôt : Par email

Objet : Photovoltaïque Montcuq - Contribution à enquête publique

Contribution :

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous prie de bien vouloir trouver en pièces jointes la contribution à enquête publique de la chambre d'agriculture du Lot concernant le projet photovoltaïque sur la commune de Montcuq ainsi que sa doctrine professionnelle agrivoltaïsme.

Sincères salutations.

Béatrice LAGARRIGUE

Attachée de Direction

430 avenue Jean Jaurès

46004 CAHORS CEDEX 9

Tél. : 05 65 23 22 03

Mobile : 06 29 93 16 05

lot.chambre-agriculture.fr

pm_90_87_87835-uxaxn6fnhi.jpg

BandeauMailCA46.jpg

Pièce(s) jointes(s) :

Document : Courrier_commissaire_enqueteur_PV_Montcuq(1).pdf, page 1 sur 2



Monsieur le Commissaire enquêteur

Direction

Tél. : 05 65 23 22 03
Email :
direction@lot.chambagri.fr

Cahors, le 20 avril 2022

Référence
LM/BL

Objet
Contribution à enquête
publique

Dossier suivi par
Laurent MAGOT

Monsieur,
En tant que Président de la chambre d'agriculture du Lot, et pour le compte de l'ensemble des membres de mon Bureau qui a validé cette position, je vous signifie par la présente mon soutien sans réserve au projet de création de la centrale photovoltaïque au sol porté par l'entreprise Photosol Développement sur la commune de Montcuq en Quercy Blanc.

En effet, ce projet respecte notre doctrine en la matière spécifiquement réfléchi et rédigé pour cadrer l'acceptabilité de projets de parcs photovoltaïques sur terres agricoles. Vous trouverez notre doctrine en pièce jointe, elle a d'ailleurs été diffusée aux communautés de communes ainsi qu'au Département et à la DDT pour que notre position soit clairement connue, y compris des opérateurs d'énergies renouvelables porteurs de projets dans le Lot.

En complément du respect de notre doctrine, je peux préciser quelques éléments complémentaires qui nous ont amenés à prendre position favorablement.

- Les parcelles concernées sont trop faiblement productives pour imaginer qu'elles puissent être encore exploitées sur leurs productions actuelles. A court terme elles se transformeront en jachère si ce projet ne voit pas le jour.
- Le projet permet à un jeune agriculteur de s'installer en récupérant de la SAU qui garantira l'autonomie fourragère de son troupeau ovin. Le meilleur compromis est ainsi trouvé pour assurer à ces terres pauvres agronomiquement de conserver une vocation agricole.
- L'opérateur Photosol Développement finance au titre de la compensation agricole des dynamiques et des structures qui font sens dans le développement local et l'agriculture : la Cuma locale, le groupement Croustilot et l'association départementale Agrisolidarité. L'aspect environnemental a également été travaillé hors compensation collective avec la filière apicole pour mettre à disposition des équipements et un emplacement de ruchers sur un site à proximité d'une parcelle de 40 ha de lavande. Il a également

Siège Social
CHAMBRE D'AGRICULTURE
430 avenue Jean JAURES
CS60199
46004 CAHORS CEDEX 9
Tél. : 05 65 23 22 21
Fax : 05 65 23 22 19
Email : accueil@lot.chambagri.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Sinet 184 600 021 00010
APE 9411Z
www.lot.chambre-agriculture.fr

Document : Courrier_commissaire_enqueteur_PV_Montcuq(1).pdf, page 2 sur 2

été contractualisé avec la Fédération Départementale de Chasse un projet de création de deux nurseries qui contribueront à ré-implanter le perdreau aujourd'hui disparu sur ce secteur.

- Ce projet s'inscrit parfaitement dans ce que le gouvernement souhaite développer : l'agrivoltaïsme. Le parc est clôturé pour le protéger des prédateurs. Il est équipé en eau d'abreuvement pour les ovins. Son design permet le resemis d'herbe et la récolte de fourrage avec des tables suffisamment espacées et ré-haussées pour circuler avec des engins agricoles. Bref, le maintien de l'agriculture y sera réel et nous nous appliquerons d'ailleurs à le vérifier régulièrement.
- Nous avons largement contribué à faire évoluer le projet initial de Photosol en consultant de nombreux interlocuteurs et élus locaux pour le rendre acceptable et, tel qu'il est aujourd'hui, conforme à notre doctrine.

Laurent MAGOT, Directeur général, ainsi que moi-même restons à votre disposition si besoin.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Christophe CANAL
Président





Janvier 2021

Doctrine de la profession agricole lotoise pour un développement maîtrisé de l'agrivoltaïsme

Préambule

Que dit la réglementation ?

- Urbanisme

Le cadre réglementaire français contraint fortement le développement du photovoltaïque sur terres agricoles, en imposant une compatibilité de l'installation avec le maintien de l'activité agricole.

L'autorisation de son développement passe par la voie du permis de construire (délivré par le Préfet) et dépend hautement de la classification des terrains au titre du Plan Local d'Urbanisme. Toutefois, de récentes évolutions ont permis de démontrer la compatibilité de certains projets avec le maintien d'une activité agricole. Ainsi, des installations photovoltaïques sur terrains agricoles sont possibles, mais la définition de cette compatibilité n'est pas clairement établie.

- Financement

Le cadre d'accompagnement financier est celui des Appels d'Offre nationaux opérés par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), via un tarif d'achat majoré, en comparaison du cours PPA. Le cadre général exclut les terrains agricoles, mais des projets agrivoltaïques sur terres agricoles sont autorisés dans la catégorie des installations innovantes.

Comment définir l'agrivoltaïsme ?

« Installations permettant de coupler une production photovoltaïque secondaire à une production agricole principale en permettant une synergie de fonctionnement démontrable ». Cette définition est sujette à interprétation, il n'y a pas de consensus à ce jour.

Doctrine

La profession agricole lotoise, considérant :

- les enjeux de développement de l'énergie photovoltaïque et notamment sa contribution pour atteindre l'objectif de 40% de production d'électricité renouvelable en 2030 (Transition énergétique pour la croissance verte - LTECV, Programmation pluriannuelle de l'énergie - PPE) ;
- les enjeux de consommation de foncier agricole visant à préserver le potentiel de production de denrées alimentaires, dans un objectif de souveraineté alimentaire ;
- les particularités du territoire lotois et de son agriculture : faible densité de population, qualité des milieux naturels et des paysages, qualité et diversité des productions agricoles, faible niveau de revenu agricole, vocation exportatrice hors du département ;
- les défis que l'agriculture lotoise doit relever : développement de la vitalité du tissu économique, maintien des actifs, recherche de valeur ajoutée, contribution aux solutions durables (agroécologie, climat, énergie...), maintien de la gestion des milieux et de leur fonctionnalité (eau, biodiversité,...) ;
- la multiplication des projets de centrales photovoltaïques au sol et l'empressement des acteurs de la filière auprès des collectivités et des institutions départementales,
- les positions des réseaux professionnels agricoles (APCA, JA, FNSEA, FNO...)

Document : Doctrine professionnelle agrivoltaïsme 2021.pdf, page 2 sur 3

et considérant

- que l'installation de panneaux photovoltaïques doit se faire de façon prioritaire sur les bâtiments, et le potentiel de bâtiments agricoles doit encore être exploré plus avant ;
- que l'installation des panneaux photovoltaïques au sol doit se faire prioritairement sur des sites dégradés (décharges, carrières...) ;
- que ce potentiel seul ne permettra pas, pour le territoire du Lot, d'atteindre les objectifs de la Loi relatifs à la part contributive des énergies renouvelables (dont l'énergie photovoltaïque) dans le mix énergétique national ;

prend position pour un développement maîtrisé de l'agrivoltaïsme dans le département du Lot.

Aussi, la profession agricole lotoise accordera un avis favorable aux projets d'agrivoltaïsme, s'ils s'inscrivent dans le respect des conditions ci-après :

a/ quant à l'implantation du projet

- **les surfaces impactées par le projet ne présentent pas un bon potentiel agronomique** (exclusion des terres de vallée, des surfaces irrigables,...)
→ *étude pédologique, avis agronomique, historique de rendements...*

b/ quant à l'acceptation locale

- **une collectivité territoriale au moins soutient le projet**
→ *délibération favorable de conseil municipal, de conseil communautaire...*

c/ quant au respect des principes de l'agrivoltaïsme

- **la mise en œuvre du projet permet le maintien et/ou le développement d'une activité agricole de production véritable et pérenne ***

La Chambre d'Agriculture propose sa contribution à l'élaboration du projet agricole, ou par défaut, demande un droit de regard pour l'analyse des éléments du projet.

→ prise en compte des exigences de l'activité agricole dans les critères d'installation des infrastructures du parc photovoltaïque (hauteur, implantation, écartement des panneaux, point d'abreuvement,...)

*** Afin de s'assurer du respect de la condition relative au maintien d'une activité agricole de production, à la fois véritable et pérenne :**

→ 2 dispositifs seront mis en place pendant la durée d'exploitation de la centrale photovoltaïque :

- ◆ **Convention tri-partite opérateur / agriculteur / chambre d'agriculture** qui fixe, pour chaque projet, les critères de détermination d'une productivité minimale, à atteindre pour que l'agriculteur exploitant bénéficie de la compensation PAC et de la rémunération d'entretien.

Cette convention s'inscrit en complémentarité avec le bail emphytéotique qui est le cadre juridique entre l'opérateur et le propriétaire.

- ◆ **Suivi annuel**, commandité par l'opérateur et assuré par la Chambre d'Agriculture du Lot, des indicateurs de productivité de l'exploitation. Dans le cas où les seuils de productivité minimale ne sont pas atteints, l'opérateur s'engage à verser les sommes correspondant à la PAC et l'entretien, de manière additionnelle, dans le fonds de développement agricole agricole choisi au moment de la signature de la convention et/ou à mettre le parc à disposition d'un autre exploitant.

2

Document : Doctrine professionnelle agrivoltaisme 2021.pdf, page 3 sur 3

d/ quant au volet financier

■ **un juste équilibre dans l'attribution des ressources aux différentes parties prenantes du projet**, à savoir :

- Le **fermage**, versé par l'opérateur au **propriétaire**, doit rester modéré de façon à stopper la spéculation foncière et à éviter les situations de rente qui seraient, à terme, préjudiciables à la pérennité de l'activité agricole : pas au-delà d'un seuil situé dans une fourchette de 15 à 30 % du total des rémunérations*.

* Total = cumul des rémunérations du propriétaire, de l'exploitant et du collectif agricole. Niveau à définir selon la configuration du projet.

La Chambre d'Agriculture demandera un droit de regard sur les conditions financières contenues dans le bail emphytéotique.

- Une **compensation des aides PAC** (car les surfaces des parcs photovoltaïques sont rendues inéligibles) **et un paiement pour l'entretien et la sécurisation du parc** sont attribués à l'**agriculteur**

NB : une partie de cet entretien sera induit par l'activité agricole de production, l'autre partie étant spécifique à l'entretien requis par la fonctionnalité du parc photovoltaïque (ex : refus des pâturages ou zones non accessibles par la fauche)

→ La Chambre d'Agriculture demande donc un droit de regard sur les conventions juridiques et financières entre l'opérateur, le propriétaire et l'agriculteur.

■ **une contribution financière* est versée à une structure agricole de développement et/ou de solidarité**, afin de privilégier un retour financier collectif et territorial, au-delà des seules parties prenantes directes du projet :

→ *Financement d'un collectif agricole du territoire : Groupement de Développement Agricole, CUMA, ASA irrigation,...*

→ *Financement d'une structure agricole départementale de solidarité (Agrisolidarité Lot...) ou de développement (Adasea d'Oc, ...)*

→ *Ouverture du capital aux agriculteurs du territoire du projet, regroupés dans le cadre d'un collectif*

(Cette liste étant non exhaustive)

Cette contribution financière collective agricole est indépendante de la compensation agricole réglementaire, elle est évaluée et réalisée sur la durée d'exploitation du parc agrivoltaïque.

* le dimensionnement de cette contribution sera évalué en prenant en compte l'ensemble des caractéristiques du projet et son incidence relative à l'activité agricole du territoire

e/ quant à la mise en œuvre de la compensation agricole

■ **une définition des mesures de compensation en adéquation avec le contexte et les besoins de l'économie agricole du territoire**

→ *La Chambre d'Agriculture propose de contribuer et/ou demande à être consultée dans l'élaboration de l'Étude Préalable Agricole (Eviter - Réduire - Compenser).*

E219 - Dominique CAROL

Date de dépôt : Le 20/04/2022 à 09:55:24

Lieu de dépôt : Par email

Objet : « Photovoltaïque Montcuq »

Contribution :

Monsieur le Commissaire enquêteur, Dans le cadre de l'enquête publique engagée pour le projet « Photovoltaïque Montcuq », vous voudrez bien trouver en pièce-jointe, la contribution du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Lot. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées. Pour le Président de la CCI du Lot/ M. Dominique CAROL Directeur Général CCILOT dominique.carol@lot.cci.fr 05 65 20 35 48 107 quai Cavaignac – CS 10079 46002 Cahors cédex 9 www.lot.cci.fr <https://www.linkedin.com/company/ci-du-lot/> <http://www.emploi-conjoints-cci.fr/>

Pièce(s) jointes(s) :

Document : Soutien projet photovoltaïque Montcuq enquête publique_[60].pdf, page 1 sur 1

**Contribution CCI enquête publique : « Photovoltaïque Montcuq »
Projet de création d'une centrale photovoltaïque par la SAS PHOTOSOL
DEVELOPPEMENT**

Cahors, le 19 avril 2022

Monsieur le Commissaire enquêteur,

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Lot est un établissement administratif de l'Etat, partenaire institutionnel de l'action publique qui participe à la conception et à la mise en œuvre des politiques publiques et au développement des capacités économiques de son territoire. Par un maillage territorial, les données dont elle assure l'administration et sa connaissance des entreprises, elle dispose d'une connaissance fine du département lotois.

Ainsi, au regard des différents documents en ligne accessibles dans le cadre de l'enquête publique relative à la création d'une centrale photovoltaïque par la SAS PHOTOSOL DEVELOPPEMENT, il a été constaté que le projet proposé a fait l'objet d'un travail rigoureux mené depuis plusieurs années par l'opérateur Photosol lui-même, mais également par de nombreux bureaux d'études sur tous sujets y compris celui de l'environnement. Celui-ci est d'ailleurs soutenu par les élus locaux et la Chambre d'agriculture.

La production d'énergie est pleinement compatible avec une activité agricole aussi bien par le photovoltaïque que la méthanisation. Elle est une réponse de l'agriculture au challenge national de la transition énergétique, dont l'importance est d'autant plus démontrée aujourd'hui au travers du conflit russo-ukrainien. Elle permet également de développer une nouvelle production vertueuse pour l'équilibre économique des exploitations agricoles concernées et fortement dépendantes des aléas climatiques récurrents et du coût de l'énergie, des intrants, des aliments, des produits phytos etc...

Réaliser un tel projet c'est participer à la viabilité d'une exploitation agricole et au maintien d'une économie locale. A titre d'exemple, sa concrétisation contribuera à sécuriser les volumes indispensables au maintien de la filière fortement fragilisée de l'agneau fermier du Quercy, fleuron de l'agriculture lotoise, pour laquelle la candidature de la CAPEL et de la Chambre d'agriculture a été retenue dans le cadre de France Relance, et à assurer la survie de l'abattoir de Gramat encore en péril il y a un an.

Concernant le maintien de l'attrait touristique du département, il a été constaté que le projet proposé s'intégrait pleinement dans une démarche de préservation du patrimoine naturel et du paysage. Ainsi, les panneaux photovoltaïques resteront peu visibles (bien moins par exemple que les centaines d'hectares de filets étendus sur les parcelles des arboriculteurs Tarn et Garonnais) et ne viendront nullement entacher l'image du territoire.

En conclusion, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Lot, soutient pleinement ce projet de création d'une centrale photovoltaïque qui, au travers des compensations apportées, permettra de sécuriser l'innovation locale et l'esprit d'entreprise et en conséquence le développement de l'économie lotoise, principal moteur de l'attractivité du territoire.

Le Président
Jean HUGON



@220 - Laur Jacques - Montcuq-en-Quercy-Blanc

Date de dépôt : Le 20/04/2022 à 11:35:04

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : L'article de ce jour d'un quotidien régional qui rend compte « lapidairement » des travaux du Conseil départemental du Lot

Contribution :

Bonjour Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je me permets de revenir vers vous suite à ma première contribution déposée le 17 avril dernier à propos de l'enquête publique (<https://www.registre-numerique.fr/photovoltaique-montcuq-photosol>) diligentée pour le projet de l'installation d'une centrale photovoltaïque sur 3 sites de l'ancienne commune de LEBREIL qui, suite à sa fusion, a rejoint la nouvelle commune de MONTCUQ EN QUERCY BLANC dont je suis citoyen sachant que j'habite l'ancienne commune, maintenant également disparue, de Valprionde.

Je souhaite, une nouvelle fois, apporter « ma pierre » au projet de rendu que vous allez produire quant à l'impertinence de ce projet industriel qui n'a rien à voir avec l'histoire millénaire de cette contrée rurale qui produit de la qualité, même si cela n'est pas en quantité.

Ce qui me fait réagir est l'article de ce jour d'un quotidien régional qui rend compte « lapidairement » des travaux du Conseil départemental du Lot.

Il a sûrement attiré votre attention.

Je vous prie de bien vouloir le trouver dans les deux pièces jointes.

Que dire de plus si ce n'est que les élus, à leur manière et avec leurs limites, prennent date et prennent en compte cet enjeu de la production énergétique, de son indépendance et de sa qualité.

Donc il est évident qu'il est plus que d'actualité de sursoir à ce projet privé et d'inviter la SEM Lot énergies nouvelles, maintenant appuyée par la collectivité territoriale départementale, à prendre le relai et à lancer une étude alternative associant plus et mieux les autres strates de la puissance publique et des collectivités ainsi que les citoyens et les associations dont ils se sont dotés.

Le conseil départemental du Lot vient d'émettre un signe, un positionnement fort. Ne doit-il pas être entendu et suivi d'effet ?

Laissons le temps à la raison et à l'intérêt public de l'emporter afin de préserver l'avenir des générations futures et la pérennité de notre petite planète bleue.

Une alternative est possible, laissons la éclore et donnons toutes les chances, en ce printemps 2022, à une démarche prospective, innovante, rationnelle... qui s'inscrit dans les préconisations du GIEC.

Qu'en pensez-vous ? Quand pense le Monsieur loyal et impartial que vous incarné et qui s'inscrit dans la mission qu'il a accepté, dont il est comptable ?

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'expression de mes salutations les plus obligées sachant que je me tiens à votre entière disposition pour poursuivre ce débat sur un sujet aussi essentiel qui dépasse quelques intérêts particuliers qui apparaissent dans de nombreuses contributions - souvent favorables au projet- bien lapidaires et rarement, pour ne pas dire « pas du tout », étayées.

Si ce n'est celui de la Chambre d'Agriculture du Lot qui se comporte en véritable lobby (Un lobby est un groupe de pression. Il s'agit d'une organisation regroupant des intérêts communs à des institutions ou entreprises. Un lobby défend ses valeurs et intérêts auprès des décideurs politiques.) bien éloigné de l'intérêt collectif.

Jacques Laur, citoyen Montcuquois. Valprionde, le 20 avril 2022.

Pièce(s) jointes(s) :



Le département intègre la SEM Lot énergies nouvelles

Produire plus d'énergies renouvelables, c'est le défi que s'est lancé le conseil départemental, pour y parvenir il vient de rejoindre la SEM Lot énergies nouvelles.

S'engager c'est ce qu'on fait les plus lotois, réunis en séance à l'hôtel de Regourd, ce mardi matin, en adoptant deux projets majeurs soumis à leur approbation. Il s'agissait d'une motion pour la défense de l'école de la République, tout d'abord, puis de l'adhésion à la SEM Lot Energies nouvelles, à hauteur de 30 % du capital. Tous deux adoptés à l'unanimité.

Ainsi, cessant 540 000€ que va débiter le Département du Lot, afin de se positionner sur cette société d'économie mixte créée par la Fédération départementale d'énergies du Lot, sans perdre de vue l'objectif, à savoir un doublement de la production d'énergies renouvelables d'ici 2050 et une réduction de notre consommation de 40 %.

« Ce sera un outil de production d'énergies renouvelables, qui réaffirme notre ambition, mais encadrera aussi les projets à venir afin que ceux-ci s'inscrivent dans l'environnement lotais et répondent à notre charte départementale », souligne Catherine Maras, la vice-présidente en charge de la transition écologique et énergé-



Le Lot veut réduire sa consommation d'énergie de 40 % et doubler sa production d'énergie renouvelable. / DDM-Archives

tique a rappelé que « cette charge supportée par la quasi-totalité des communautés de communes fixe un cadre aux porteurs de projets photovoltaïque, éolien, hydroélectrique ou de méthanisation, pour favoriser leur développement dans des conditions d'acceptabilité pour notre territoire ».

Hydroélectricité et méthanisation à l'étude

Un état des lieux sur les gisements potentiels a également été dressé pour viser cet objectif à 2050. Il démontre que le photovoltaïque reste le gisement majeur, même si le conseil départemental vient d'engager une étude sur le potentiel de développement de l'hydroélectricité sur les ri-

vières Lot et Dordogne, et prévoit une analyse du potentiel de la méthanisation en suivant.

Quant à cette SEM Lot Energies nouvelles regroupant des partenaires publics et privés, elles appuieront sur un business plan exposant à la fois les projets en cours et les perspectives de participations dans des sociétés et créations de sociétés, en finançant, avec un taux de retour sur investissement exigé de 5 %, au minimum. Car cette SEM pourra à la fois développer une activité propre mais aussi investir dans d'autres sociétés dans le domaine de la maîtrise ou de la demande énergétique, des énergies renouvelables et de la mobilité décarbonée.

Laetitia Bertoni

Bonjour Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je me permets de revenir vers vous suite à ma première contribution déposée le 17 avril dernier à propos de l'enquête publique (<https://www.registre-numerique.fr/photovoltaique-montcuq-photosol>) diligentée pour le projet de l'installation d'une centrale photovoltaïque sur 3 sites de l'ancienne commune de LEBREIL qui, suite à sa fusion, a rejoint la nouvelle commune de MONTCUQ EN QUERCY BLANC dont je suis citoyen sachant que j'habite l'ancienne commune, maintenant également disparue, de Valprionde.

Je souhaite, une nouvelle fois, apporter « ma pierre » au projet de rendu que vous allez produire quant à l'impertinence de ce projet industriel qui n'a rien à voir avec l'histoire millénaire de cette contrée rurale qui produit de la qualité, même si cela n'est pas en quantité.

Ce qui me fait réagir est l'article de ce jour d'un quotidien régional qui rend compte « lapidièrement » des travaux du Conseil départemental du Lot.

Il a sûrement attiré votre attention

LA DÉPÊCHE
Mercredi 20 avril 2022

Le département intègre la SEM Lot énergies nouvelles

Produire plus d'énergies renouvelables, c'est le défi que s'est lancé le conseil départemental, pour y parvenir il vient de rejoindre la SEM Lot énergies nouvelles.

« S'engager c'est ce qui s'est fait les élus locaux, réunis en séance à l'hôtel de la préfecture, ce mardi matin, en adoptant deux points majeurs soumis à leur approbation. Il s'agit tout d'abord d'une motion pour la diffusion de l'écologie de la République, tout d'abord (puis de l'adhésion à la SEM Lot énergies nouvelles, à hauteur de 30 % du capital. Tous deux adoptés à l'unanimité. L'adhésion à la SEM Lot énergies nouvelles par le Département du Lot, afin de se positionner sur cette société et développer le projet de création de la Fédération départementale d'énergies du Lot, sans perdre de vue l'objectif de doubler un doublement de la production d'énergies renouvelables d'ici 2030 et une réduction de notre consommation de 40 %.

« Ce sera un outil de production d'énergies renouvelables, qui permettra notre ambition, mais encadrée par les règles à venir afin que nous ne soyons pas dans l'incertitude et dépendant à notre égard de l'État », souligne Catherine Martin, la vice-présidente en charge de la transition écologique et énergétique et responsable de notre charge publique par laquelle des entreprises de construction ont un cadre aux protocoles de projets photovoltaïques, solaires, hydroliques ou de méthanisation, pour favoriser leur développement dans des conditions d'acceptabilité pour notre territoire ».

Hydroélectricité et méthanisation
Un état des lieux sur les gisements potentiels a également été dressé pour être cet objectif à 2030. Il démontre que le photovoltaïque reste le plus intéressant, même si le conseil départemental vient d'engager une étude sur le potentiel de développement de l'électrolyse sur les sites de la région.

« Le Lot met visiblement un objectif de 40 % et double sa production d'énergie renouvelable », SEM Lot énergies nouvelles.

Quant à cette SEM Lot énergies nouvelles regroupant des particuliers, artisans et petites, elle s'appuiera sur un réseau de platesformes à la fois les projets en cours et les projets de développement d'entreprises sociales et créatives locales, en les finançant, avec un taux de retour sur investissement inférieur à 5 %, en moyenne. C'est cette SEM pourra à l'avenir développer une activité propre mais aussi intervenir dans d'autres secteurs dans le domaine de la mobilité ou de l'automobile énergétique, des énergies renouvelables ou de la mobilité électrique.

Laetitia Bouteau

Que dire de plus si ce n'est que les élus, à leur manière et avec leurs limites, prennent date et prennent en compte cet enjeu de la production énergétique, de son indépendance et de sa qualité.

Document : 2022 04 20 Deuxième contribution JL .pdf, page 2 sur 2

Donc il est évident qu'il est plus que d'actualité de sursoir à ce projet privé et d'inviter la SEM Lot énergies nouvelles, maintenant appuyée par la collectivité territoriale départementale, à prendre le relai et à lancer une étude alternative associant plus et mieux les autres strates de la puissance publique et des collectivités ainsi que les citoyens et les associations dont ils se sont dotés.

Le conseil départemental du Lot vient d'émettre un signe, un positionnement fort. Ne doit-il pas être entendu et suivi d'effet ?

Laissons le temps à la raison et à l'intérêt public de l'emporter afin de préserver l'avenir des générations futures et la pérennité de notre petite planète bleue.

Une alternative est possible, laissons la éclore et donnons toutes les chances, en ce printemps 2022, à une démarche prospective, innovante, rationnelle... qui s'inscrit dans les préconisations du GIEC.

Qu'en pensez-vous ? Quand pense le Monsieur loyal et impartial que vous incarnez et qui s'inscrit dans la mission qu'il a accepté, dont il est comptable ?

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'expression de mes salutations les plus obligées sachant que je me tiens à votre entière disposition pour poursuivre ce débat sur un sujet aussi essentiel qui dépasse quelques intérêts particuliers qui apparaissent dans de nombreuses contributions - souvent favorables au projet- bien lapidaires et rarement, pour ne pas dire « pas du tout », étayées.

Si ce n'est celui de la Chambre d'Agriculture du Lot qui se comporte en véritable lobby (Un lobby est un groupe de pression. Il s'agit d'une organisation regroupant des intérêts communs à des institutions ou entreprises. Un lobby défend ses valeurs et intérêts auprès des décideurs politiques.) bien éloigné de l'intérêt collectif.

Jacques Laur, citoyen Montcuquois. Valprionde, le 20 avril 2022.

@221 - Marie et Jean-claude Walter - Carnac-Rouffiac

Date de dépôt : Le 20/04/2022 à 11:38:32

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable motivé au projet agri photovoltaïque

Contribution :

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous fait parvenir mon avis (pièce jointe) sur le projet, objet de l'enquête publique.

Cordialement.

Jean-Claude WALTER

Pièce(s) jointes(s) :

Document : avis jcw.pdf, page 1 sur 4

Le 20 avril 2022

Je formule un avis défavorable à la réalisation de ce projet, et l'obtention des trois permis de construire sollicités par la société Photosol.

Cet avis prend appui sur l'analyse de documents et arguments suivants :

1 • L'analyse de la Mission Régionale à l'Environnement (MRAe), conclut à l'insuffisance de l'étude d'impact environnemental :

« L'étude d'impact présentée comporte des défauts méthodologiques dans la réalisation de sa séquence d'évaluation environnementale. D'une part, il n'y a pas d'inventaire pour l'avifaune migratrice et hivernante, et la pression d'inventaire pour les autres taxons est insuffisante (aussi bien en termes de calendrier de passage que de temps passé). D'autre part, l'ensemble des analyses environnementales se cantonne strictement aux parcelles de projet, faisant fi des enjeux périphériques notables et de l'intégration de ces parcelles dans des espaces plus vastes. Ainsi, l'étude naturaliste minimise les enjeux de conservation locaux des espèces présentes au sein de la zone d'étude et identifiées au sein de la ZNIEFF de type « plateau et contreforts du Coiron », contiguë au projet, les enjeux liés aux continuités écologiques identifiées au sein du SRCE et du SCoT (notamment le rôle de la chênaie pubescente, les haies, bosquets et les espaces embroussaillés, etc.).

2 • L'avis défavorable du préfet du Lot concernant les mesures de compensation collective agricole, daté du 22/10/20.

Il est notamment considéré que « les terres implantées par le projet sont des terres déclarées à la PAC, en culture céréalière peu présente dans la sole départementale, identifiées à fort potentiel économique au SCoT Cahors sud du Lot, sans que ce potentiel soit assuré compte-tenu des aléas climatiques ou encore du contexte économique général ». Cette analyse prend un sens encore plus stratégique dans la situation actuelle.

3 • Cette analyse est corroborée par la doctrine de l'état en région pour l'instruction des projets photovoltaïques au sol :

« Le choix a été fait de retenir un critère objectif qui est celui du versement ou non d'une aide publique une des cinq années civiles qui précèdent. Pour tenir compte des spécificités départementales, cette durée de cinq ans pourra être augmentée. (...) La révision simplifiée du document d'urbanisme (limitée au projet d'installation de la centrale au sol) pour modifier le type de zonage d'un terrain sur lequel l'usage agricole est avéré (versement d'une aide publique une des cinq années civiles qui précèdent) ne modifiera pas l'analyse du projet. Cette révision simplifiée recevra alors un avis défavorable des services de l'Etat. »

4 • Les recommandations du ministère de l'écologie concernant l'instruction des demandes d'urbanisme pour les centrales au sol :

Le choix du site répond à trois contraintes :

1) Maitriser la consommation d'espaces naturels et agricoles ; prendre en compte les enjeux paysagers ; respecter les secteurs favorables identifiés dans les documents d'urbanisme.

2) Proscrire les terrains agricoles ou naturels dès lors que l'installation est incompatible avec leur vocation. Les zones et secteurs agricoles, forestiers et naturels ne sont en principe pas ouverts à l'installation de centrales solaires au sol. Pour être autorisé, tout projet de construction doit démontrer sa compatibilité avec ce caractère agricole, forestier ou naturel.

3) Privilégier les terrains déjà dégradés ou artificialisés : Friches industrielles ; Terrains militaires faisant l'objet d'une pollution pyrotechnique ou fortement artificialisés ; Anciennes carrières, mines ou sites miniers sans obligation de réhabilitation agricole, paysagère ou naturelle.

5 • La jurisprudence du Conseil d'État, Photosol n° 395464 du 8 février 2017 et n°418739 du 31 juillet 2019.

Concernant le projet déposé par Photosol en Eure-et-Loir, sur une même superficie avec une

Document : avis jcw.pdf, page 2 sur 4

dimension agrivoltaïque, le Conseil d'État a donné raison au préfet qui avait refusé d'accorder le permis de construire, et demandé l'annulation de la décision de la cour administrative d'appel de Nantes au motif que : « il ressort des pièces du dossier que le permis de construire sollicité par la société Photosol vise la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol, comportant environ 45 000 panneaux photovoltaïques et les infrastructures associées, d'une emprise de 26,6 hectares sur des parcelles d'une surface totale de 73 hectares, propriétés de plusieurs exploitants agricoles et classées en zone A par le plan local d'urbanisme de la commune de Viabon, située dans la plaine de la Beauce. Il entraînera la réduction de 26,6 hectares de surface agricole effectivement consacrée à la culture céréalière, tandis que l'activité de substitution prévue par le projet prendra la forme d'une jachère mellifère destinée à l'apiculture, qui ne peut être regardée comme correspondant aux activités ayant vocation à se développer dans la zone considérée. Dans ces conditions, même en tenant compte du fait que les terres agricoles considérées seraient de qualité médiocre par rapport à d'autres terres de la commune, le préfet d'Eure-et-Loir, qui aurait pris la même décision s'il n'avait pas retenu la présence de jeunes chênes truffiers dans la zone 2 d'implantation du projet, a pu légalement estimer que le projet ne permettrait pas le maintien d'une activité agricole significative sur le terrain d'implantation de l'équipement collectif envisagé et refuser d'accorder le permis sollicité pour ce motif. »

6 • La réponse de M. Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports à Monsieur le sénateur Bonnacarrère : « Votre question est particulièrement importante à un moment où l'agrivoltaïsme suscite un réel engouement. Il nous interpelle et soulève des questions sur les frontières de nos dispositifs. D'un côté, il est vu comme une réelle occasion de développement pour nos territoires, en faveur de la production d'énergies renouvelables ; de l'autre, il peut être considéré comme un risque d'artificialisation des sols et de renvoi de l'activité agricole à une position secondaire. La jurisprudence montre que le code de l'urbanisme n'interdit pas totalement d'implanter des centrales photovoltaïques au sol en zone agricole. Il existe toutefois des préconisations strictes, car la pose au sol de panneaux photovoltaïques est considérée comme une opération d'artificialisation. Des exemples malheureux ont également illustré ce risque et les limites à apporter au développement de certains projets. Il est impératif que les projets de ce type n'engendrent pas une artificialisation des sols et ne s'inscrivent pas en concurrence avec l'activité agricole. Ils doivent au contraire permettre son développement et sa pérennisation. À ce titre, le Gouvernement vous rejoint donc quant à la nécessité de mettre en place un cadre juridique clair, qui permette de se prémunir des effets indésirables d'un développement non maîtrisé tout en garantissant le développement des énergies renouvelables ».

7 • La loi Climat et Résilience du 22 août 2022 précise les leviers pour lutter contre l'artificialisation des terres et prescrit l'objectif du « Zéro artificialisation nette ». En particulier la protection des sols des espaces agricoles, naturels et forestiers.

8 • Le journal agricole Pleinchamp du 07/01/22 :

En 2018, la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) des Pyrénées-Orientales a mené une enquête pour évaluer la réalité de la production agricole sous les serres photovoltaïques du département. Résultat : sur les 280 ha d'installations répertoriées à l'époque, plus de 180 ha étaient peu ou pas productives. L'enquête a montré la face sombre dont était potentiellement porteur l'agrivoltaïsme, avec des projets qualifiés d'alibi, confinant à l'artificialisation des sols, avec comme dégât collatéral une hausse tout aussi artificielle du prix du foncier. Le ministre de l'Agriculture en a lui-même convenu. Dans une allocation au Sénat le 5 janvier dernier, Julien Denormandie a déclaré que « l'agrivoltaïsme peut constituer une menace s'il n'est pas précisément encadré et s'il donne lieu à un développement anarchique avec des sociétés qui offrent des loyers parfois dix fois, parfois vingt fois supérieur à celui d'un fermage habituel ».

9 • Cette analyse est aussi celle des signataires d'une tribune dans le journal Le Monde, datée du 04/10/21 :

Nos agriculteurs, déjà touchés régulièrement par des prix de vente trop faibles et les effets du dérèglement climatique, doivent désormais affronter un défi propre à ce XXI^e siècle, celui de la pénurie des terres. Les espaces agricoles deviennent petit à petit insuffisants pour nourrir une population croissante, d'autant qu'ils subissent par ailleurs érosion et artificialisation galopante.

En France, ce phénomène pourrait être accentué par nos objectifs de transition énergétique. Les développeurs de parcs solaires rencontrent des difficultés pour identifier et maîtriser le foncier de

Document : avis jcw.pdf, page 3 sur 4

friches industrielles ou d'autres terrains artificialisés, délaissés ou dégradés pour y implanter leurs installations.

Ainsi, la recherche du foncier nécessaire à l'atteinte des objectifs solaires inscrits dans la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) exerce, depuis deux ans, une forte pression sur les terres agricoles. Face à cette pression, de plus en plus de plans locaux d'urbanisme prévoient le déclassement de terres agricoles pour permettre l'implantation des centrales solaires. Ces projets d'installations photovoltaïques au sol conduisent à l'artificialisation de terres arables et à l'affaiblissement de l'activité agricole.

Cette quête de terres nouvelles entraîne l'agriculture dans un cercle vicieux : outre la baisse du potentiel de production agricole, la pénurie de terrains disponibles pour le photovoltaïque crée une spéculation foncière pouvant séduire des agriculteurs en grandes difficultés économiques ; ensuite, l'inflation des loyers ou des prix d'achat des terrains objets de cette spéculation accentue, malgré la volonté affichée du gouvernement de les soutenir, les difficultés d'installation de nouveaux entrants et menace la transition générationnelle agricole. Nous, signataires de ce texte, soutenons qu'il est possible de mener de concert transition énergétique et défense de notre souveraineté alimentaire. Nous soutenons qu'il existe des solutions pour préserver les surfaces agricoles tout en réalisant les objectifs de la transition énergétique, et qu'elles offrent une opportunité équitable pour le plus grand nombre des agriculteurs. Tout d'abord, si tous les agriculteurs de France pouvaient équiper de toiture solaire leurs bâtiments d'élevage ou de stockage, les objectifs de la PPE seraient déjà atteints. Chaque agriculteur en tirerait de multiples avantages : compléments de revenus tirés de la vente d'électricité, modernisation de leur exploitation, bien-être animal... A plus long terme, cela permettrait également d'équiper les exploitations de bornes de recharge et d'utiliser des engins agricoles électriques dès que ceux-ci seront devenus compétitifs.

10 • La délibération défavorable de la commune riveraine de Sainte-Juliette s'inscrit en contrepoint de celle de Montcuq, en mettant en avant son impact négatif sur l'écosystème, et en préconisant l'installation de panneaux sur les bâtiments publics ou privés, et dans les zones industrielles et commerciales.

Considérations sur le plan économique

1 • Le projet Photosol ne prend que partiellement en compte les incidences économiques et environnementales de la production photovoltaïque, à savoir :

- Le coût économique et environnemental de l'extraction des matériaux, de la fabrication des panneaux solaires, du transport et du recyclage ;
- Le coût des matières premières, des matériaux et des matériels nécessaires à l'installation (supports, conducteurs électriques, onduleurs ...) ;
- Le coût des infrastructures nécessaires à l'accès aux lieux, et à l'acheminement de l'électricité ;
- Ainsi que les coûts environnementaux liés au défrichage, à la déforestation, à l'artificialisation des terres, à la dégradation des paysages.

2 • La taille des installations conditionne le taux d'emplois créés : les petites installations sur toiture génèrent davantage d'emplois que les centrales industrielles au sol. Compte tenu du niveau de qualification requis et du peu de maintenance nécessaire dans la durée, les bénéfices pour l'emploi local sont limités.

3 • L'activité de pacage des ovins sur les terres investies par Photosol ne suffirait pas à créer un emploi, ni à le maintenir sans contreparties importantes. Il s'agit d'une activité d'appoint qui sert d'alibi pour justifier la construction de la centrale photovoltaïque, comme le souligne la jurisprudence. Selon l'enquête du magazine Reporterre, le principal agriculteur concerné

Document : avis jcw.pdf, page 4 sur 4

par le projet, propriétaire de 450 ha de terres, a bien perçu l'intérêt financier de cette opération: « L'agriculteur est en partie à l'initiative du projet agrivoltaïque de Montcuq, puisque c'est lui qui avait au départ contacté des entreprises. Aujourd'hui, parmi les quatre exploitants agricoles concernés par le projet, il est celui qui cultive la plus grande parcelle : 44 hectares. « La rentabilité de ces parcelles est négative, lâche-t-il franchement. Donc, comme tous, je cherche des solutions pour mieux les valoriser. Avec ce projet, je perdrai l'argent de la PAC [Politique agricole commune] mais je récupérerai un loyer à la place, plus intéressant. »

Encore faudrait-il nuancer et justifier le calcul de rentabilité et le reconsidérer en fonction de la spéculation sur le prix des céréales dans le contexte actuel, et privilégier la nécessité de satisfaire les besoins alimentaires primaires, avant les ressources en nourriture du bétail et l'approvisionnement en viande.

Un exemple de bonne pratique : une coopérative citoyenne lotoise :

A l'initiative d'un ingénieur agronome, Bertrand Delpuch, une société coopérative, Céléwatt s'est créée à Brengues (Lot) pour concrétiser l'implantation d'une petite unité photovoltaïque au sol, sur une surface de 7000 m². Céléwatt compte aujourd'hui 500 sociétaires, Lotois et Aveyronnais. L'expertise est venue du territoire en ralliant des ingénieurs et des juristes bénévoles. Une première aide de la région a permis de démarrer le projet, renforcé par la conviction militante des initiateurs, qui n'ont pas hésité à faire du porte-à-porte pour financer, sans prêt, par souscription, un investissement de 475.000 €. La coopérative a décidé de réinvestir 260.000 € dans un autre projet, sur une commune voisine, Carayac, sur une superficie de 3200 m². Etant donné la petite taille de ces parcs, ils n'entrent pas dans le régime de l'autorisation, une simple déclaration suffit.

A Carayac, les panneaux photovoltaïques sont soutenus par des petits chênes du causse, prélevés dans un périmètre de 30 km, ce qui permet de réduire l'empreinte carbone de l'installation. Les terrains choisis sont des friches agricoles laissées à l'abandon. L'impact sur la faune et la flore fait l'objet d'un suivi par le parc naturel, des expérimentations sont en cours pour maintenir ou développer la biodiversité : des bandes végétales ont été maintenues, des haies plantées. La coopérative bénéficie du soutien d'Enercoop, fournisseur d'énergie renouvelable, qui lui achète sa production à prix préférentiel.

Contrairement aux projets industriels, qui peuvent négocier leur tarif auprès de la commission de régulation de l'énergie, ou au PV en toiture dont le tarif d'achat est garanti par l'état, les petits parcs ne bénéficient pas des mêmes aides. Une autre association citoyenne lotoise, Fil d'Ohm, dont le siège est à Cahors est lauréate d'un appel d'offre lancé par la région et l'ADEME : elle bénéficie d'une aide de 20.000 € pour les études techniques et la communication. La région s'est aussi engagée à investir 1 € pour chaque euro citoyen, à hauteur de 500 € par sociétaire. L'électricité produite sera vendue à Enercoop.

« La démarche citoyenne peut être rapide et efficace », affirme Bertrand Delpuch, initiateur du projet Céléwatt : 862 panneaux monocristallins ont été implantés sur le site de Brengues, dont certains portent des noms : « Malik », « Axelle », « Sarah », ce sont les prénoms des enfants dont les parents ont offert un panneau, gage « d'un investissement d'avenir ».

@222 - Blanjou Kévin - Lendou-en-Quercy

Date de dépôt : Le 20/04/2022 à 11:44:39

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet Photovoltaïque

Contribution :

Monsieur le Commissaire,

En temps que jeune agriculteur installé en 2015 .

Je suis pour le projet , de l'électricité propre , de l'agriculture conservé par l'installation d'un jeune agriculteur. Et du retour à une production ancestrale sur terre à faible potentiel pour de la grande culture .

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@223 - Pecharman Alain - Saint-Cyprien

Date de dépôt : Le 20/04/2022 à 11:56:56

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet panneau photovoltaïque montcuq

Contribution :

Bonjour,

Cette période nous montre à quel point l' indépendance énergétique est importante et les énergies renouvelables doivent devenir prioritaires et sont l avenir. Je soutiens ce beau projet.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@224 - Clémence - Cahors

Date de dépôt : Le 20/04/2022 à 12:23:03

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Favorable

Contribution :

Je suis favorable à la création d'une centrale photovoltaïque.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@225 - DUMONT Elisabeth - Lauzerte

Date de dépôt : Le 20/04/2022 à 12:57:58

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Arguments contre le projet de parc photovoltaïque au sol de Montcuq

Contribution :

Je présente ci-dessous la conclusion du mémoire argumenté que j'ai rédigé, dont je joins le fichier PDF.

"Plusieurs éléments jettent un doute légitime sur le caractère vertueux du projet :

Le caractère soit disant « agrivoltaïque » est dévoyé. Le volet agricole est plus que faible et repose sur peu d'éléments professionnels. Les porteurs de projet et photosol évitent de faire face à leurs obligations au regard des lois, chartes et préconisations en vigueur. Ils ne s'appuient pas sur certains travaux de recherche et retour d'expériences déjà existants. Leur projet présente plusieurs aspects nocifs et destructeurs pour nos campagnes, en impactant gravement les terres agricoles, la production agricole, le milieu de vie humain, les ressources en eau, l'activité socio-économique du territoire, et entraînerait la destruction et disparition d'espèces animales et végétales.

Pour « verdir » leur projet, les porteurs de projet et photosol surestiment ses apports positifs et minimisent ses nuisances. Comme cela peut être constaté leurs rapports sont ponctués d'affirmations erronées, fallacieuses ou non étayées. Ils utilisent des procédés qui semblent viser à tromper les habitants locaux et les décideurs, les services de l'état ou territoriaux.

Au vu des éléments cités ci-dessus des différents dossiers fournis par les porteurs de projet, nous pouvons en tirer un bilan global :

Si les motivations des porteurs du projet et photosol présentaient un caractère sincère et vertueux, alors les apports positifs pour la communauté locale et la société civile seraient flagrants et clairs ; les porteurs du projet n'auraient pas la nécessité de présenter, ainsi qu'ils le font, des arguments spécieux et artificiels pour mettre en avant les avantages supposés ou encore des raisonnements tortueux pour minimiser les dégradations de la nature et de la vie animale et végétale, du tissu agricole, du cadre de vie humain.

Globalement le projet est bancal très déséquilibré car le volet agricole n'est pas suffisamment étayé, et est de toute façon très minoritaire au regard du revenu démesuré versé sous forme de loyer par photosol. Ce projet ne « tient pas la route », et ne peut être validé décemment au vu de tous les travaux, retour d'expériences et expertises déjà existants dans ce domaine. Par ailleurs, je considère que, nous, habitants d'un milieu rural, n'avons pas besoin de tels projets démesurés. Dégrader notre cadre de vie et coloniser nos campagnes sous prétexte de pouvoir alimenter la surconsommation énergétique des populations urbaines, serait de mon point de vue des procédés très violents et injustes qui, à terme, mettrait en danger nos valeurs républicaines et le vivre ensemble dans notre pays".

Elisabeth Dumont, habitante de Lauzerte

Pièce(s) jointes(s) :

Document : Arguments contre le projet photovoltaïque.pdf, page 1 sur 20

**ARGUMENTS DEMONTRANT LE CARACTERE
IRRECEVABLE DU PROJET DE PARC
PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE MONTCUQ-EN-
QUERCY-BLANC**

**AUSSI NOMME SOIT DISANT
« PROJETS AGRIVOLTAÏQUES SUR LES SITES DE MONTCUQ 1, 2 & 3 »**

Document rédigé par Elisabeth Dumont

Habitante de Lauzerte

12 avril 2022

1

Sommaire

1	Réfutation du caractère « agrivoltaïque » du projet	4
1.1	Définitions	5
1.1.1	Définition donnée par la Commission du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire	5
1.1.2	Définition de l'INRA et Sun'R (programme Sun'Agri)	5
1.1.3	Définition association France-agrivoltaïsme.....	5
1.1.4	Définition donnée dans le cahier des charges de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE).....	5
1.2	Le projet Photosol est basé sur une production agricole minoritaire par rapport à la production électrique qui y est couplée.....	6
2	Les porteurs de projet tendent à s'exempter des chartes, doctrines et lois en vigueur.....	6
2.1	Charte établie par l'APCA, la FNSEA, EDF renouvelable	6
2.2	Code de l'urbanisme.....	6
2.2.1	Article L101-2 du code de l'urbanisme.....	6
2.2.2	Article 123-1 du code de l'urbanisme	8
2.3	Loi sur les espèces protégées	8
2.4	Loi sur l'eau.....	9
2.5	Documents ministériels ou territoriaux	9
2.5.1	Ministères de la transition écologique et solidaire et le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.....	9
2.5.2	Doctrine régionale	9
3	Le projet s'appuie pas ou peu sur les travaux, retours d'expériences antérieurs et sur l'expertise qui en découle.....	11
4	Le volet agricole est sous représenté et insuffisamment étayé: il s'agit juste d'un alibi .	12
4.1	Etude pédologique insuffisante	12
4.2	Absence de données précises sur la nature des espèces végétales ensemencées et le calendrier de semis de la prairie	12
4.2.1	Nature des semis prévus pour la réalisation de la prairie	12
4.2.2	Absence de planning détaillé pour l'ensemencement de la prairie.	12
4.2.3	Absence de mesures préventives pour éviter les risques de blessures et étranglement ovins	13
4.2.4	Proposition d'installation de 300 ruches en l'absence de projet en amont d'installation d'un apiculteur.....	13
4.2.5	Question de la Pertinence du choix de ce type d'élevage	13
4.2.6	Reconnaissance de pertes d'emplois agricoles en cas de réalisation du projet..	13
5	Le projet a un impact fort et destructeur sur une quantité importante de facteurs locaux	13

Document : Arguments contre le projet photovoltaïque.pdf, page 3 sur 20

5.1	Impact sur le paysage	14
5.1.1	Evidence d'un impact fort sur le paysage conjuguée à la présentation d'arguments spécieux	14
5.1.2	Impact sur le paysage perçu depuis Lauzerte	14
5.1.3	Co-visibilités depuis les bourgs et fermes environnants	14
5.2	Impact sur le patrimoine	14
5.3	Impact sur les activités humaines	15
6	Faiblesse et biais des arguments.....	15
6.1	Emploi de termes fallacieux	15
6.2	Absence de données objectives (mesures chiffrées).....	15
6.2.1	Absence d'évaluation objective de l'impact sur les espèces locales de pollinisateurs	15
6.2.2	Sous estimation non argumentée scientifiquement des effets d'optique.....	16
6.2.3	Absence d'évaluation quantifiée des impacts sur le sol agricole lors de la phase de chantier	16
6.2.4	Absence de quantification du trafic routier et des émissions de Gaz à Effet de Serre(GES) émis lors de la phase de chantier	16
6.3	Mesures de réductions et compensations insuffisantes ou inadaptées	17
6.3.1	Rejets de mesures de compensation agricole collective.....	17
6.3.2	Rejets de mesures préventives de dégradation du sol lié à l'eau sous les panneaux.....	17
7	Conclusion.....	18
8	Références bibliographiques	19

Arguments démontrant le caractère irrecevable du projet de centrale photovoltaïque à Montcuq.

Dans le contexte actuel de dérèglement climatique, de nécessité de sobriété énergétique, de guerre en Ukraine et de crise humanitaire mondiale liée à un déficit en céréales, la question de la souveraineté énergétique et alimentaire de notre pays doit inciter à étudier avec la plus extrême prudence tout projet industriel qui serait disproportionné et inadapté aux besoins essentiels du pays. Nos choix actuels auront des effets à long terme sur notre autonomie, notre résilience, et engagent notre avenir. En outre, autoriser de tels projets destructeurs de terres agricoles destinées à l'alimentation humaine directe (céréales etc) constituerait un appel d'air extrêmement dangereux, ouvrant largement la voie à la disparition pure et simple des terres cultivées, des agriculteurs de notre pays et de notre patrimoine au profit des seuls spéculateurs privés. Je ne peux accepter et valider une telle option.

Je présente dans ce dossier 6 arguments majeurs contre la validation du projet photovoltaïque à Montcuq :

1. Le projet ne répond pas à la définition de l'agrivoltaïsme.
2. Les porteurs de projet tendent à s'exempter des lois et préconisations en vigueur.
3. Le projet s'appuie pas ou peu sur les travaux, retours d'expériences antérieurs et sur l'expertise qui en découle.
4. Le volet agricole n'est pas solidement étayé.
5. Le projet a un impact fort et destructeur sur une quantité importante de facteurs locaux : les terres agricoles, la production agricole céréalière, le milieu de vie humain, l'activité socio-économique locale, les paysages, la faune et la flore locale. Ces effets pour certains irréversibles ne peuvent être compensés par les mesures proposées.
6. Les arguments utilisés pour justifier les impacts positifs du projet et minimiser les impacts négatifs et les mesures de compensation associés sont erronés ou tortueux, ou insuffisamment chiffrés.

En résumé le projet ne présente pas un caractère sérieux, étayé, sincère et honnête. Ce projet est disproportionné et inadapté au regard de l'activité humaine et économique locale qui fonctionne bien et en synergie (agriculture, tourisme), et des besoins des habitants de cette région (Le Quercy, recouvrant plusieurs communes dont Montcuq, Lauzerte où je réside).

Les arguments sont présentés et détaillés ci après. ¹

1 Réfutation du caractère « agrivoltaïque » du projet

Photosol et les porteurs de projet le nomment « Projets agrivoltaïques sur les sites de Montcuq 1,2 et 3 » dans le titre de leur étude d'impact et à plusieurs endroits de leurs documents. En revanche dans l'étude d'impact agricole, leur projet s'intitule « Projet de parc photovoltaïque au sol de Montcuq-en-Quercy-Blanc », ce qui suggère que la partie « agri » est ici considérée négligeable. Cette contradiction flagrante fait planer un doute légitime sur la motivation réelle des parties.

Le caractère « agrivoltaïque » des projets n'est pas recevable. Le projet non seulement ne répond pas à la définition de l'agrivoltaïsme mais est de surcroît, totalement incompatible avec sa définition. Le terme « agrivoltaïsme » est ici dévoyé. Plusieurs définitions en sont proposées actuellement, que nous présentons ci-dessous.

¹ Les sources de référence sont présentées en italique et gras ; les citations sont en italique.

1.1 Définitions

1.1.1 Définition donnée par la Commission du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire.

Mission d'information flash agrivoltaïsme 23/02/2022, PDF p 2/6. L'agrivoltaïsme y est défini comme « une production d'électricité décarbonée d'origine photovoltaïque sur des terres agricoles qui peuvent servir à la culture ou à l'élevage. Celle-ci implique la coexistence d'une production électrique significative et d'une production agricole significative, sur une même emprise foncière. [] La production photovoltaïque ne doit pas prendre le dessus sur la production agricole, qui ne serait qu'un simple alibi ».

1.1.2 Définition de l'INRA et Sun'R (programme Sun'Agri)

Brochure PDF soutenue par l'Ademe « agrivoltaïsme agriculture et photovoltaïsme réconciliés », p 3/8

« L'agrivoltaïsme est un système combinant agriculture et énergie solaire sur une même surface sans conflit d'usage. Des panneaux photovoltaïques, positionnés au-dessus des cultures, sont pilotés de manière automatique à partir d'algorithmes complexes, afin d'optimiser à chaque instant le bien-être de la plante. La production électrique issue des panneaux est toujours « secondaire ».

1.1.3 Définition association France-agrivoltaïsme

<https://france-agrivoltaïsme.org/> définition sur la page d'accueil :

« Il s'agit de l'ensemble des techniques utilisant tout outil de protection et de régulation agro-climatique d'activités agricoles, qui produit à titre secondaire de l'électricité photovoltaïque ».

Communiqué de Presse : Réaction de France Agrivoltaïsme aux conclusions de la Mission Flash « Agrivoltaïsme » à l'Assemblée Nationale : Pour une définition plus claire et plus protectrice de l'agriculture Paris, le 23 février 2022. PDF p1/2

« L'association déclare « France Agrivoltaïsme reste vigilante et maintient que la primauté de la production agricole sur la production énergétique doit être inscrite dans une définition législative de l'agrivoltaïsme, ce qui permettra d'éviter un emballement déraisonné du nombre de projets photovoltaïques sur foncier agricole ».

1.1.4 Définition donnée dans le cahier des charges de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE)

Cahier des charges de l'appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité innovantes à partir de l'énergie solaire, sans dispositifs de stockage. publié le 14 mars 2017, mis à jour le 18 octobre 2017, et version modifiée le 26 mars 2020) p 4/42 « Au sens de cet appel d'offres, les installations agrivoltaïques sont des installations permettant de coupler une production photovoltaïque secondaire à une production agricole principale en permettant une synergie de fonctionnement démontrable ».

1.2 Le projet Photosol est basé sur une production agricole minoritaire par rapport à la production électrique qui y est couplée.

La majorité des revenus est issue de la location des terres à photosol, ce que reconnaissent les porteurs de projet dans le *Mémoire en réponse du cabinet CETIAC*. p 21/61 « Ce chiffre d'affaires annuel, hors aides PAC, lié à l'activité ovine de 32 600 € ne permet finalement de dégager une marge brute de seulement de 7 300 €, à laquelle il est nécessaire de retrancher les charges de structures avant de pouvoir en prélever un revenu. Ce revenu est donc faible et la rémunération que percevra Aurélien pour l'entretien du parc photovoltaïque de 32 750 € par an (500€*65,5 ha) permettra de dégager une rémunération globale plus significative et moins dépendante de la conjoncture agricole ».

Cet aveu à lui seul devrait suffire à invalider le projet. En effet, quelle que soit la définition actuellement proposée de l'agrivoltaïsme, la production liée au photovoltaïsme doit rester secondaire par rapport à une activité agricole principale.

2 Les porteurs de projet tendent à s'exempter des chartes, doctrines et lois en vigueur

Plusieurs instances ou institutions publiques ont établi un certains nombres de règles face au risque de dérives, dans lesquelles l'agriculture ne serait qu'un alibi et la ressource financière serait issue principalement de la location de terres à des entreprises privées. Ces garde-fous visent à empêcher l'artificialisation des terres et la perte de terres agricoles. Il est nécessaire d'utiliser tous ces outils existants pour vérifier la régularité du projet. Il s'avère que le projet de Photosol pour Montcuq ne s'inscrit pas dans plusieurs de ces textes de référence présentés ci-dessous.

2.1 Charte établie par l'APCA, la FNSEA, EDF renouvelable

<https://www.fnsea.fr/actualite/C3%A9s/une-charte-pour-developper-et-mieux-encadrer-les-projets-photovoltaïques-au-sol-sur-terres-agricoles/> document « charte de développement des projets photovoltaïques au sol » *PDE HORIZEO-Charte signée-EDF-APCA-FNSEA*.

Cette charte stipule que « Pour tout nouveau projet de production d'électricité photovoltaïque l'APCA, la FNSEA et EDF renouvelables préconisent la mise en oeuvre des mesures suivantes ...« un développement des projets photovoltaïques au sol en complément des bâtiments et des installations agricoles qui restent prioritaires. »

La priorité dans ce projet serait donc d'utiliser déjà les bâtiments agricoles existants plutôt que ces terres à vocation agricole pour installer des panneaux.

2.2 Code de l'urbanisme

2.2.1 Article L101-2 du code de l'urbanisme

Version en vigueur depuis le 25 août 2021 Modifié par LOI n°2021-1104 du 22 août 2021 - art. 192

Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :

1° L'équilibre entre :

Document : Arguments contre le projet photovoltaïque.pdf, page 7 sur 20

- a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;
- b) Le renouvellement urbain, le développement urbain et rural maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la lutte contre l'étalement urbain ;
- c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- d) La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;
- e) Les besoins en matière de mobilité ;
- 2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;
- 3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;
- 4° La sécurité et la salubrité publiques ;
- 5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;
- 6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;
- 6° bis La lutte contre l'artificialisation des sols, avec un objectif d'absence d'artificialisation nette à terme ;
- 7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables ;
- 8° La promotion du principe de conception universelle pour une société inclusive vis-à-vis des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie dans les zones urbaines et rurales.

L'étude du projet de centrale photovoltaïque au travers de cette grille de lecture fait apparaître nettement son déséquilibre et son éloignement des objectifs majoritairement décrits, puisqu'il promeut le sacrifice ou la négligence des points a (excès de consommation d'énergie électrique des populations urbaines par rapport aux populations rurales, ²), c, 2,3,5,6 et 6 bis, et cela principalement au seul bénéfice du volet 7. Ce projet présente plus de désavantages que de réels bénéfices à l'échelle du pays.

² « En France, 43,6% de l'énergie est consommé par les bâtiments et le tertiaire, 31,5% par les transports. Dans un pays où 80 % de la population est urbaine, les villes françaises sont donc des grandes consommatrices d'énergie » p 2/43 *Solutions Innovantes pour la ville durable* https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2019-07/energie_fr-2.pdf

2.2.2 Article 123-1 du code de l'urbanisme

« VI.-Les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs peuvent être autorisées dans les zones naturelles, agricoles ou forestières dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière du terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages ».

Dans le projet de Photosol, d'une part il ne s'agit pas d'un équipement collectif, puisque les revenus qui en sont dérivés sont au seul bénéfice d'un particulier et d'une entreprise privé, et d'autre part ces installations portent grandement atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, comme cela est montré dans le point 5.

L'Intérêt collectif évoqué (cf *Etude d'Impact (EI) 1-2 p168/200*) de cette centrale photovoltaïque n'est pas justifié. Le besoin collectif local en électricité n'a pas été évalué. On ne peut savoir si la production prévue répond à ce besoin. Or le contexte énergétique actuel pousse à une réduction des consommations plutôt qu'à augmenter l'offre.

2.3 Loi sur les espèces protégées

Il est prévu la destruction d'espèces protégées. L'étude d'impact reconnaît à plusieurs endroits la destruction forte d'espèces liée aux travaux. *Etude d'impact 1/2 (obligation de débroussaillage p 53/200, espèces protégées sur liste rouge (p63-64/200) : « Reconnaît un niveau d'enjeu globalement faible pour l'avifaune, excepté au niveau des haies et petits patchs arbustifs qui sont susceptibles d'accueillir (p87/200) des espèces nicheuses patrimoniales.*) Elle reconnaît un impact fort sur l'avifaune patrimoniale (dérangement, destruction d'individus, perte d'habitat) en phase de travaux *EI 2/2 p58-59/182 et EI 2/2 p 141-142/182).*

Or les porteurs de projet prévoient de ne pas demander de dérogation (*Etudes d'impact 1/2 p19/200 et 2/2 p154/182).*

« Ainsi, en l'absence d'impact résiduel final significatif sur les espèces de flore et de faune, le projet n'apparaît pas susceptible de porter atteinte à la dynamique des populations des espèces présentes ni de remettre en cause la bonne réalisation de leur cycle écologique sur le site ». Le texte souligné est à l'opposé des éléments objectifs présentés par l'Etude d'Impact.

« Au contraire, des effets bénéfiques sur la dynamique de population de toutes les espèces protégées connues sur le site sont attendus grâce aux mesures ERC mises en place. De ce fait, conformément à la doctrine d'application de la réglementation espèces protégées du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable (mars 2014), le porteur de projet n'a pas à solliciter l'octroi d'une dérogation à l'article L-411.2 du code de l'environnement auprès du CNPN (Conseil National pour La Protection de la Nature) ».

Ainsi les porteurs de projet tentent de déroger aux lois en vigueur tout en exposant les éléments qui indiquent qu'ils devraient s'y conformer.

Pour justifier cette position, Photosol se base uniquement d'une part sur leur propre évaluation non étayée scientifiquement (« n'apparaît pas susceptible ») d'autre part uniquement sur l'impact résiduel. Or l'impact initial, la disparition des espèces tuées, éradiquées faute de reproduction ou définitivement ou chassées d'un territoire (« les espèces connues sur le site ») ne peut être compensé par les mesures « Eviter, Réduire, Compenser » (ERC) artificielles proposées, l'environnement étant définitivement modifié par le chantier et les mesures ERC (introduction d'abeilles, présence des panneaux).

Par ailleurs, considérer que les ERC auront un impact positif est de l'ordre de l'hypothèse non de la preuve. D'autant plus que Photosol reconnaît (*EI 2/2 p150/182*) : « On notera toutefois,

que les haies prendront du temps pour pousser et se développer. De même, les mares et les gîtes artificiels à faune mettront un peu de temps pour être colonisés par les taxons ciblés. Par conséquent, l'évolution du site telle que dessinée ci-dessus, sera progressive dans le temps et plusieurs années seront sans doute nécessaires pour atteindre une diversité maximale au sein des différents taxons. Néanmoins, dès la première année de mise en service du parc et de réalisation des aménagements cités, la diversité spécifique pourrait augmenter assez rapidement. Ainsi, un gain très net sur la biodiversité locale est attendu sur l'emprise du parc et sa périphérie immédiate, quel que soit le taxon considéré ».

Beaucoup d'impacts positifs sur la faune locale sont présentées au conditionnel, tandis que les destructions seront réelles (la destruction des haies est un fait qui arrivera dans le cadre du projet) ; Il ya beaucoup d'aléatoire dans les retombées positives de ce projet, alors que les impacts négatifs sur les terres agricoles, le paysage la faune sont d'ores et déjà prévus et réels.

2.4 Loi sur l'eau

Photosol et les porteurs de projet considèrent ne pas y être astreint **p 18/200 EI 1/2** « *Le projet n'est donc pas soumis à évaluation des incidences au titre de la Loi sur l'Eau* ». Mais plus loin **EI 2/2 p 54/182** ils reconnaissent que des éléments manquent pour établir l'incidence « *Effets au regard de la Loi sur l'Eau : La question de l'imperméabilisation engendrée par une centrale photovoltaïque au sol et donc de sa soumission ou non à la loi sur l'eau nécessite une certaine réflexion*. L'étude d'impact est justement l'outil destiné à rassembler les recherches préalables. Cette réflexion étayée devrait y figurer.

Si une telle installation a une incidence avérée sur l'eau et les milieux aquatiques, alors elle devra faire l'objet d'une autorisation ou d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau (article R214-1 du code de l'environnement).

2.5 Documents ministériels ou territoriaux

2.5.1 Ministères de la transition écologique et solidaire et le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

Dans le document PDF *guide 2020 L'instruction de demandes d'autorisation d'urbanisme-PV au sol*, **p9/61** « *Pour limiter l'artificialisation des sols et maîtriser la consommation d'espace, les terrains à privilégier sont les sites déjà dégradés ou artificialisés* ». « *Proscrire les terrains agricoles ou naturels dès lors que l'installation est incompatible avec leur vocation*. Les zones et secteurs agricoles, forestiers et naturels ne sont en principe pas ouverts à l'installation de centrales solaires au sol. Pour être autorisé, tout projet de construction doit démontrer sa compatibilité avec ce caractère agricole, forestier ou naturel ».

2.5.2 Doctrine régionale

Cette doctrine est très claire et le projet proposé à Montcuq ne s'inscrit absolument pas dans un cadre autorisé par celle-ci.

2.5.2.1 Conflit d'usage

Doctrine régionale (version 2) Note de cadrage des services de l'Etat pour l'instruction des projets solaires photovoltaïques en région Midi Pyrénées. Document PDF p 12, 13, 14/30.

« Pour les installations au sol, les sites à privilégier sont les anciennes carrières, les anciens terrains miniers, les friches industrielles, les délaissés routiers ou autoroutiers, les centres d'enfouissement de déchets... »(p 12)

Document : Arguments contre le projet photovoltaïque.pdf, page 10 sur 20

La consommation de surfaces agricoles utiles pour le développement du solaire photovoltaïque est un conflit d'usage avéré qui n'est pas acceptable : même si la réversibilité d'usage est techniquement possible après l'exploitation de la centrale (au delà de la durée du contrat d'achat de l'électricité actuellement de 20 ans), même si d'autres conflits d'usage consomment des surfaces agricoles très importantes depuis de nombreuses années (infrastructures routières, urbanisme, ...) De plus le potentiel hors surface agricole est suffisamment important pour permettre d'être particulièrement sélectif » (p12)

« Tout en favorisant le développement de ce type d'installation, vous porterez une attention particulière à la protection des espaces agricoles et forestiers existants ainsi qu'à la préservation des milieux naturels et des paysages. Les projets de centrales solaires au sol n'ont pas vocation à être installés en zones agricoles, notamment cultivées ou utilisées pour des troupeaux d'élevage ».

« Dès lors, l'installation d'une centrale solaire sur un terrain situé dans une zone agricole, dite zone NC des plans d'occupation des sols ou zone A des plans locaux d'urbanisme, ou sur un terrain à usage agricole dans une commune couverte par une carte communale, est généralement inadaptée compte tenu de la nécessité de conserver la vocation agricole des terrains concernés. (doctrine régionale p12)

Or les porteurs de projet reconnaissent l'existence sur ces terres d'une activité agricole réelle et productive.

« L'occupation des sols du secteur d'étude est dominée par les espaces agricoles et naturels. D'après les analyses locales, le site d'étude prend place au droit de sols possédant un fort potentiel agronomique. En effet, ces sols ont permis le développement de la céréaliculture dans le bassin de production du Quercy Blanc. De plus, la pente est relativement peu marquée par rapport aux côteaux du secteur. La mécanisation est facilitée. Toutefois, les enjeux d'accès et de préservation de la ressource en eau sont majeurs. (Etude d'Impact ½ p 148)

L'Etude d'impact reconnaît un enjeu modéré et d'une sensibilité forte sur l'occupation et l'utilisation des sols **tableau p 177/200 EI ½**.

2.5.2.2 Usage agricole

Si la doctrine permet une ouverture à l'installation de panneaux solaires sur terres agricoles, c'est dans le respect d'une condition : la non utilisation récente de ces terres à des fins agricoles.

« Toutefois, l'accueil d'installations solaires au sol peut être envisagé sur des terrains qui, bien que situés en zone classée agricole, n'ont pas fait l'objet d'un usage agricole dans une période récente. (doctrine régionale p 12).

« Pour apprécier la faisabilité d'un projet de centrale au sol, la première question n'est donc ni de qualifier la valeur agronomique du terrain, ni d'analyser le mode d'exploitation (avec le recours éventuel à des engrais), ni de hiérarchiser les usages (entre culture ou élevage), ni d'envisager des mesures compensatoires, mais de déterminer si ce terrain a fait l'objet d'un usage agricole » (doctrine régionale p12).

Or l'Etude d'Impact indique : *« La zone d'étude est concernée par des surfaces utilisées majoritairement pour la production agricole intensive ». EI ½ p 140. « Le site d'étude est valorisé par des céréales (orge, tournesol et blé tendre) en 2017 » (EI 1/2p 148).*

La Perte de SAU et de production qui découleraient du projet sont quantifiés. **EI 2/2 p 89/182 et Etude Préalable Agricole (EPA) p 41/64** « perte de production céréalière sur 51,6ha ».

Et il est prévu dans le projet de continuer la production céréalière jusqu'au moment des travaux. Le fait qu'elle soit déclarée « maintenue » confirme l'existence d'un usage agricole avéré dans une période très récente. En effet les terres font et feront l'objet d'un usage agricole jusqu'au 1^{er} semestre 2022.

EI 2/2 p 81/182 « ME 2 : Maintien de l'activité céréalière jusqu'aux travaux. L'activité agricole a été maintenue sur le site et les investigations préalables nécessaires au développement du projet ont été aménagées en fonction des productions voire réalisées hors périodes de productions agricoles (lorsque possible). L'activité agricole sera maintenue jusqu'aux travaux (1er semestre 2022) ».

Ces données présentées par Photosol et les porteurs de projet sont donc des éléments à charge invalidant le projet, puisqu'ils vont strictement à l'encontre des règles énoncées par la doctrine régionale.

3 Le projet s'appuie pas ou peu sur les travaux, retours d'expériences antérieurs et sur l'expertise qui en découle.

Le projet ne s'inscrit pas dans les recommandations des associations et les structures qui disposent d'une expertise et d'un retour d'expériences dans ce domaine. Nous pouvons citer des acteurs majeurs comme l'association France Agrivoltaïsme, l'ADEME³, l'Institut National de la Recherche Agricole.⁴ l'INRA et l'entreprise Sun'R ont réalisé conjointement des études scientifiques (programme Sun'Agri)⁵. Par ailleurs l'Institut de l'Élevage (IDELE) a publié un Guide pratique⁶: « L'agrivoltaïsme appliqué à l'élevage des ruminants » pour garantir le bien être animal.

Les outils élaborés par ces acteurs majeurs ne sont pas cités par les porteurs du projet. Plusieurs recommandations seront citées plus loin dans ce dossier, notamment concernant le volet agricole. Elles sont mises en balance avec les propositions de Photosol et des porteurs du projet et démontrent la faiblesse de son volet agricole.

Par ailleurs, il existe la norme AFNOR (Association française de Normalisation) : « Projet agrivoltaïque de classe A sur culture » La norme AFNOR pour l'élevage est prévue.⁷ Label « Projet Agrivoltaïque ». « Le label Projet Agrivoltaïque permet de **qualifier un projet agrivoltaïque qui favorise la production agricole et améliore durablement la performance de la parcelle et de l'exploitation. Le label intervient de la phase de conception jusqu'en phase de fonctionnement. Gage de confiance et de transparence pour les parties prenantes des projets, il mesure la priorité et qualité agricole du projet. Le label valide les leviers et les moyens nécessaires dès la phase de développement et confirme l'impact durant son fonctionnement.** »

³ « AGRICULTURE ET PHOTOVOLTAÏQUE, Etat de l'art, retours d'expériences et agrivoltaïsme » <https://www.adi-na.fr/wp-content/uploads/2021/07/5.-ademe.pdf>

⁴ <https://www.inrae.fr/actualites/systemes-agrivoltaiques-conciliant-production-agricole-production-delectricite>.

⁵ <https://sunagri.fr/>

⁶ <https://idele.fr/detail-article/guide-pratique-lagrivoltaisme-applique-a-lelevage-des-ruminants>.

⁷ <https://certification.afnor.org/energie/label-agrivoltaique-positif>

Le caractère agrivoltaïque de ce projet devrait être garanti a minima par la norme AFNOR correspondante.

4 Le volet agricole est sous représenté et insuffisamment étayé: il s'agit juste d'un alibi

4.1 Etude pédologique insuffisante

Une évaluation complète de la qualité des terres n'a pas été effectuée. Une analyse supplémentaire pédologique est préconisée par le cabinet AUREA (*p56/64 de l'Etude Préalable Agricole « Etant donné la variabilité physique de ces parcelles, il serait préférable de réaliser des analyses avec granulométrie »*). Elle n'a pas été effectuée.

4.2 Absence de données précises sur la nature des espèces végétales ensemencées et le calendrier de semis de la prairie

4.2.1 Nature des semis prévus pour la réalisation de la prairie

L'Etude Préalable Agricole évoque à plusieurs reprises un « Semis en herbe » sans d'autre précision (*étude EPA p 34/64 et mémoire en réponse EPA p 18/61*). Pour les porteurs le projet, l'élevage se réduirait à un pâturage sur terre enherbée et des compléments alimentaires. Ceci interroge sur le caractère professionnel des porteurs du projet et donne à voir plutôt de l'amateurisme et un manque de réflexion et de planification sur l'alimentation et le bien-être du troupeau. Cette proposition ne correspond pas aux préconisations de l'Institut de l'Elevage (IDELE) pour répondre correctement aux besoins nutritifs des ovins (*Brochure PDF « agrivoltaïsme appliqué à l'élevage des ruminants » p45/80*) « *la qualité de la ressource fourragère est déterminante dans la réussite de ces projets. Un couvert végétal dégradé ou non adapté au pâturage ne satisfera tout simplement pas les besoins des animaux et/ou nécessitera une intervention supplémentaire de l'éleveur, ce qui n'est pas le but premier des projets d'agrivoltaïsme* ». « *C'est pourquoi l'utilisation de mélanges prairiaux multi-espèces (au moins trois espèces) est recommandée* ». *p51/80*. Le guide de l'IDELE détaille ainsi les espèces végétales à favoriser (graminées, légumineuses) et récapitule dans un tableau les espèces végétales en prairie qui réalise un compromis entre leur qualité nutritive et le rendement fourrager. *p46/80*.

4.2.2 Absence de planning détaillé pour l'ensemencement de la prairie.

La phase de réalisation de la prairie n'est pas détaillée. Or l'IDELE indique dans sa *Brochure PDF « agrivoltaïsme appliqué à l'élevage des ruminants p50/80*. « *Sachant qu'une prairie a besoin d'environ un an pour s'implanter et s'enraciner correctement, il est nécessaire que cette phase de réimplantation de prairie soit prévue par le gestionnaire dans la chronologie du projet, au moins un an avant la construction du parc*. Ceci est incompatible avec le maintien de la culture céréalière jusqu'aux travaux d'implantation des panneaux envisagé par les porteurs de projet : *Etude d'Impact 2/2 p 81/182* « *ME 2 : Maintien de l'activité céréalière jusqu'aux travaux. L'activité agricole a été maintenue sur le site et les investigations préalables nécessaires au développement du projet ont été aménagées en fonction des productions voire réalisées hors périodes de productions agricoles (lorsque possible). L'activité agricole sera maintenue jusqu'aux travaux (1er semestre 2022)* ».

4.2.3 Absence de mesures préventives pour éviter les risques de blessures et étranglement ovins

Ces mesures sont pourtant explicitées dans le guide de l'IDELE (**Brochure « agrivoltaïsme appliqué à l'élevage des ruminants » p30/80**) « *Au-delà du risque d'électrocution par grignotage des câbles (photo 33), c'est surtout les problèmes de mortalité des animaux par pendaison qui sont évoqués par les éleveurs* ». Là encore la sécurité et le bien être des ovins ne sont pas pris en compte et ces risques mortels potentiels ou leurs mesures de prévention ne sont pas évoqués.

4.2.4 Proposition d'installation de 300 ruches en l'absence de projet en amont d'installation d'un apiculteur

L'Etude Préalable Agricole indique p82/182 EI2/2 : « recherche d'un apiculteur en cours ». Ainsi le projet d'installations de ruche n'est pas celui d'un apiculteur cherchant à s'installer sur une prairie locale, mais est conditionnée uniquement par les tentatives de Photosol pour justifier son projet.

4.2.5 Question de la Pertinence du choix de ce type d'élevage

Au vue des faits relevés par l'Etude d'Impact elle-même, il ne s'agit pas d'une activité locale susceptible de limiter l'impact carbone des transports des ovins : « *Le projet se trouve dans le sud du département du Lot, où l'effectif moyen d'élevage ovin est cependant moins représentatif que dans le centre et l'abattoir de Gramat se situe à 85km du site d'étude* ». (**EI ½ p 149**).

4.2.6 Reconnaissance de pertes d'emplois agricoles en cas de réalisation du projet

Mémoire en réponse de l'étude préalable agricole p 48/61 « D'après les ratios régionaux sur la filière céréalière, il est estimé que 40 000 emplois sont reliés directement à la filière (production, collecte, transformation). Les surfaces associées à cette production sont estimées à environ 746 000ha (24% de la SAU). Ainsi, 5,4 emplois sont directement rattachés à 100ha de céréales. Le projet conduit à perdre environ 2,5 emplois sur les 47,1 ha de cultures céréalières impactés par le projet ». Concrètement ce projet empêche l'installation a minima de deux agriculteurs en production céréalière dans le cadre d'une reprise des terres, d'un fermage, ou tout autre option d'exploitation. Cette destruction d'emploi pourrait être évitée.

5 Le projet a un impact fort et destructeur sur une quantité importante de facteurs locaux

Ce projet prévoit d'impacter de manière forte les terres agricoles, la production agricole céréalière, le milieu de vie humain, l'activité humaine (randonnées et parcours habituels de riverains, l'activité socio-économique locale, les paysages, la faune et la flore locale. Ces effets pour certains irréversibles ne peuvent être compensés par les mesures proposées. L'impact négatif sur les terres agricoles et la production agricole, sur la faune et la flore locale, sur les ressources hydriques sont déjà évoqués supra.

5.1 Impact sur le paysage

5.1.1 Evidence d'un impact fort sur le paysage conjuguée à la présentation d'arguments spécieux

- **Etude d'impact, P181/200** « L'implantation d'une centrale photovoltaïque, au caractère industriel imposant, représente un impact très important sur ces paysages ».
- **Etude d'impact 2/2 P7/182** « Le paysage à la charnière entre espace naturel et espace rural qui caractérise l'environnement de ces habitations, va être transformé ».
- **Utilisation d'un raisonnement spécieux EI 2/2 P143/182** « Impact sur le paysage court et moyen termes : Nouvelle structure imposante dans le paysage qui convertit un site, malgré tout déjà fortement marqué par le remembrement. Les lignes régulières des panneaux photovoltaïques, émergeront de la surface enherbée. Les postes techniques émergeront de la nappe des panneaux photovoltaïques. moyen terme : Transformation du caractère champêtre et bucolique de la zone avec l'installation des panneaux photovoltaïques et des équipements annexes. Ces vastes plateaux agricoles, bien qu'ils soient eux-mêmes brutaux dans le paysage du fait de leur étendue, vont accueillir des éléments de type industriel ».

Photosol ne peut minimiser l'impact de son site industriel en portant un jugement subjectif négatif sur le paysage actuel et en le dénigrant.

5.1.2 Impact sur le paysage perçu depuis Lauzerte

Ce village est fortement touristique et situé sur le chemin de Saint-Jacques. J'y habite depuis plus de 19 ans, ayant quitté Paris et les nuisances liées aux villes. J'ai choisi d'y vivre pour son cadre et sa qualité de vie.

« Depuis Lauzerte, des co-visibilités dans les lointains ont été constatées, depuis le site d'étude à l'Est et depuis la bastide, du fait de la position dominante des deux sites. Néanmoins, et malgré l'importance du site concerné, la distance est suffisamment importante pour que l'impact soit considéré comme négligeable ». EI ½ p189/200).

Ce n'est pas à Photosol et aux porteurs de projet d'en juger, mais principalement aux habitants de Lauzerte, ses visiteurs, ses usagers habituels ou ponctuels.

5.1.3 Co-visibilités depuis les bourgs et fermes environnants

Etude d'impact ½ P196/200 « Par contre, d'autres bourgs ou hameaux sont concernés par les co-visibilités, du fait de leur position dominante dans le paysage, ou au contraire dans le fond de perspective de l'ouverture d'une vallée ».

Etude d'impact p197/200 « Mais dès que l'on prend de la hauteur et que l'on s'approche des abords du site, des hameaux et des quelques fermes qui lui font face sur les reliefs, des vues alternativement très dégagées ou très cadrées s'offrent au regard ».

L'étude d'impact reconnaît l'existence d'impact visuel du site qui sera visible depuis plusieurs lieux de vie.

5.2 Impact sur le patrimoine

L'Etude d'impact atteste de la présence d'un site archéologique dans la zone d'étude (EI ½ p 165/200 et reconnaît une sensibilité modérée du projet à ce sujet. (EI ½ p 177/200)

5.3 Impact sur les activités humaines

p 3/82 EI 2/2 « les marcheurs qui connaissent le plateau du site de MONTCUQ 3 ne pourront plus emprunter le chemin central qui traversait tout le site sur la crête en offrant des vues sur la vallée et son paysage grandiose de plateau ouvert. Ces parcelles ne leur seront plus accessibles, ils devront les contourner par la crête Nord, qui offre les mêmes vues, et par les bois, où les vues disparaissent, ce qui aura un impact sur leur parcours et les habitudes de certains riverains.

Le projet prévoit donc d'aliéner des chemins fréquentés par les habitants de la région et des marcheurs. Ceci impacte fortement l'activité touristique, par perte d'attractivité des sites champêtres. Souhaitant quitter Paris et sa pollution, je suis venue m'installer en 2003 dans cette région justement pour ses paysages et la possibilité de faire des randonnées dans un cadre dégagé de tout bâtiment industriel. Je ne supporterai pas la dégradation de notre patrimoine.

6 Faiblesse et biais des arguments

Les arguments utilisés pour mettre en avant les impacts positifs du projet, minimiser les impacts négatifs, et justifier les mesures de compensation associées, sont erronés, spécieux ou tortueux, ou insuffisamment chiffrés. Des mesures de compensations sont insuffisamment évaluées et insuffisantes.

6.1 Emploi de termes fallacieux

Le choix de termes détournés de leur sens semble avoir pour objectif de tromper les évaluateurs du projet, que ce soit les services de l'Etat ou territoriaux, les instances locales, ou les citoyens. Ils renforcent les aspects positifs et minimisent les aspects négatifs, pour faire rentrer en force, à tout prix, le projet dans les cadres légaux prévus. Ils tendent à déformer la réalité des faits. Plusieurs cas sont présentés ci-dessous :

- Le maintien de l'activité céréalière jusqu'aux travaux est présentée comme une « *perte évitée* » (*Etude préalable agricole p 32/64*). Or l'activité céréalière étant préexistante au projet, celui-ci ne peut être évoqué comme facteur y contribuant.
- Evocation d'une « *Diminution de la production de céréales sur 51,6ha et sur la durée d'exploitation du parc photovoltaïque* » *EPA p 39/6*. Il s'agit en réalité de la suppression pure et simple de cette production sur cette surface agricole dans le cadre de ce projet.
- Abus de l'emploi des termes « impact positif » pour nier l'impact négatif sur l'environnement liés à la fabrication et au démantèlement des panneaux : *Déchets recyclables : p 44/182 EI 2/2 « le caractère recyclable des constituants de la centrale constitue dans tous les cas un impact positif »*. La production de déchets même recyclables ne peut être retenue de toute bonne foi comme ayant un impact positif sur le site.

6.2 Absence de données objectives (mesures chiffrées)

6.2.1 Absence d'évaluation objective de l'impact sur les espèces locales de pollinisateurs

L'impact négatif d'une mesure de compensation (pression) sur les espèces locales de pollinisateurs est envisagée mais sans évaluation objective *EI 2/2 p 86/182 « activité*

compatible avec les mesures ERC environnementales sous réserve d'un suivi de la pression des pollinisateurs domestiques sur le pollinisateurs sauvages ». Il s'agit d'une prise de risque non mesurée et le principe de précaution doit ici primé car les effets de suppression des pollinisateurs domestiques seraient dévastateurs et irréversibles sur les pollinisateurs sauvages.

6.2.2 Sous estimation non argumentée scientifiquement des effets d'optique

EI 2/2 p 91/182 : « Pour une installation sans trackers comme la centrale de Montcuq, les effets d'optique sont susceptibles de se produire lorsque le soleil est bas, soit en début et en fin de journée. Pour ce qui est des riverains, ils pourraient éventuellement être gênés lorsque le soleil sera bas sur l'horizon, notamment au lever et au coucher du soleil. Cependant, compte tenu de la distance avec les habitations et de la faible temporalité de l'effet potentiel, l'incidence brute peut être qualifiée de très faible ».

Encore une fois, de quel droit les porteurs de projet et photosol s'autorisent-ils à qualifier une gêne que d'autres subiront ? Ceci dénote un mépris des habitants.

6.2.3 Absence d'évaluation quantifiée des impacts sur le sol agricole lors de la phase de chantier

- **Tassement des sols p48/182 EI 2/2.** « Selon la nature des sols, le passage répété des engins de chantier peut entraîner un tassement des sols. Notons cependant que dans le cadre du chantier d'une centrale photovoltaïque, les engins utilisés seront relativement légers et le nombre de leurs passages limité ».
- **Effet sur le ruissellement P49/182 EI2/2** Lors de la phase de chantier, l'étape du décapage vient effacer la couche superficielle du sol (terre arable et végétation) [] Les sols ainsi décapés et dévégétalisés peuvent générer une augmentation de la turbidité des eaux de ruissellement lors d'épisodes pluvieux intenses.

Photosol ne présente ni d'évaluation chiffrée du trafic des engins de chantier (nombre de passages envisagés), ni de modélisation des effets du décapage des sols prévus sur les mouvements d'eau (direction des flux d'eau).

6.2.4 Absence de quantification du trafic routier et des émissions de Gaz à Effet de Serre(GES) émis lors de la phase de chantier

« Émissions de GES et autres polluants atmosphériques en phase de travaux : EI 2/2 p 47/182 « cette incidence sera très limitée dans le temps. La fabrication et l'acheminement des modules photovoltaïques est également susceptible d'être à l'origine d'émissions de GES, mais qui seront également très limitées dans le temps, et qui doivent être relativisées au regard de l'évitement d'émissions de GES que représenteront les modules photovoltaïques durant leur exploitation ».

Cette présentation est purement anecdotique et totalement dépourvue d'éléments chiffrés.

- **Absence de quantification du trafic routier et de son impact sur les routes communales et départementales** : nombre de véhicules, nombres de rotations, rotation du véhicule citerne approvisionnant en carburant, poids des véhicules, durée des travaux.

- **Absence de quantification des émissions de GES et de polluants en résultant.** Or ceci peut être mesuré. L'ADEME notamment fournit des outils de mesures des GES⁸ et édite des documents relatifs à l'emploi motivé de l'argument de « neutralité carbone »⁹. *« L'ADEME rappelle que ces arguments peuvent tromper le public, freiner des changements de comportements et provoquer des effets rebonds négatifs. Ils empêchent aussi de mettre en avant les acteurs qui font preuve de sincérité et s'investissent réellement pour le climat. »*

L'absence de ces données chiffrées ne peut conduire à conclure hâtivement à relativiser cet impact en considérant qu'il serait compensé par l'exploitation des panneaux. Cette estimation « à la louche » et biaisée de la compensation des émissions par le photovoltaïque n'est ni sérieuse, ni professionnelle.

6.3 Mesures de réductions et compensations insuffisantes ou inadaptées

6.3.1 Rejets de mesures de compensation agricole collective

- Malgré la reconnaissance d'une perte de production agricole et d'emploi agricoles les mesures de compensation collective ne sont pas considérées nécessaires. *EI 2/2 p 89/182 « les investissements et les retombes (sic) économiques des mesures de réduction sont suffisantes pour limiter significativement les effets négatifs du projet. Les mesures de compensation agricole collective ne sont (sic) pas nécessaires »*. Or la perte de production céréalière à l'heure du conflit en Ukraine, des crises alimentaires en Afrique du Nord, impose de garantir par une production nationale notre approvisionnement en céréales dans les décennies qui viennent.

6.3.2 Rejets de mesures préventives de dégradation du sol lié à l'eau sous les panneaux

EI 2/2 p54/182 « Une partie de la surface du site est couverte par les aménagements photovoltaïques et techniques. Les modules photovoltaïques, bien qu'au-dessus du sol, contribuent à modifier la répartition de la lame d'eau précipitée. Le seul effet attendu pourrait donc être une légère concentration au pied des interstices entre les panneaux et au point bas de ces derniers avant ruissellement et infiltration. A l'échelle de la parcelle et du site aucune incidence quantitative notable n'est attendue à ce titre sur l'alimentation en eau de la parcelle. Minimisation d'un Risque d'effet splash en dessous des panneaux (destructuration du sol)

Il devrait au contraire être prévu la mise en place d'un dispositif spécifique de récupération des eaux pluviales provenant des tables photovoltaïques, vu la surface des panneaux. La récupération des eaux de ruissellement éviterait la destructuration des sols qui invaliderait son réemploi agricole futur, et éviterait également l'utilisation de l'eau potable du réseau public SAUR pour l'installation d'une mare, comme il est prévu dans le projet.

⁸ <https://bilans-ges.ademe.fr/>.

⁹ « Avis d'experts ADEME - L'argument de neutralité carbone ». <https://bibliothèque.ademe.fr/developpement-durable/5335-utilisation-de-l-argument-de-neutralite-carbone-dans-les-communications.html>

7 Conclusion

Pour conclure plusieurs éléments jettent un doute légitime sur le caractère vertueux du projet :

Le caractère soit disant « agrivoltaïque » est dévoyé. Le volet agricole est plus que faible et repose sur peu d'éléments professionnels. Les porteurs de projet et photosol évitent de faire face à leurs obligations au regard des lois, charte et préconisations en vigueur. Ils ne s'appuient pas sur certains travaux de recherche et retour d'expériences déjà existants. Leur projet présente plusieurs aspects nocifs et destructeurs pour nos campagnes, en impactant gravement les terres agricoles, la production agricole, le milieu de vie humain, les ressources en eau, l'activité socio-économique du territoire, et entraînerait la destruction et disparition d'espèces animales et végétales.

Pour « verdier » leur projet, les porteurs de projet et photosol surestiment ses apports positifs et minimisent ses nuisances. Comme cela peut être constaté leurs rapports sont ponctués d'affirmations erronées, fallacieuses ou non étayées. Ils utilisent des procédés qui semblent viser à tromper les habitants locaux et les décideurs, les services de l'état ou territoriaux.

Au vu des éléments cités ci-dessus des différents dossiers fournis par les porteurs de projet, nous pouvons en tirer un bilan global :

Si les motivations des porteurs du projet et photosol présentaient un caractère sincère et vertueux, alors les apports positifs pour la communauté locale et la société civile seraient flagrants et clairs ; les porteurs du projet n'auraient pas la nécessité de présenter, ainsi qu'ils le font, des arguments spécieux et artificiels pour mettre en avant les avantages supposés ou encore des raisonnements tortueux pour minimiser les dégradations de la nature et de la vie animale et végétale, du tissu agricole, du cadre de vie humain.

Globalement le projet est bancal très déséquilibré car le volet agricole n'est pas suffisamment étayé, et est de toute façon très minoritaire au regard du revenu démesuré versé sous forme de loyer par photosol. Ce projet ne « tient pas la route », et ne peut être validé décevantement au vu de tous les travaux, retour d'expériences et expertises déjà existants dans ce domaine. Par ailleurs, je considère que, nous, habitants d'un milieu rural, n'avons pas besoin de tels projets démesurés. Dégrader notre cadre de vie et coloniser nos campagnes sous prétexte de pouvoir alimenter la surconsommation énergétique des populations urbaines, serait de mon point de vue des procédés très violents et injustes qui, à terme, mettrait en danger nos valeurs républicaines et le vivre ensemble dans notre pays.

8 Références bibliographiques

- Mission Flash : Mission d'information flash agrivoltaïsme, Commission du développement Durable et de l'Aménagement du Territoire. 23/02/2022, PDF, p2/6. https://www2.assemblee-nationale.fr/content/download/462105/4509372/version/1/file/Synthe%CC%80se_MI_flash_agrivoltaisme.pdf. Et Mission « flash » sur l'agrivoltaïsme, Communication de Mme Sandrine Le Feur et de M. Jean-Marie Sermier, Mercredi 23 février 2022.
- INRA, Sun'R et Sun'Agri, soutenu par l'ADEME (<https://www.inrae.fr/actualites/systemes-agrivoltaiques-conciliant-production-agricole-production-deelectricite>) Et <https://clubinternational.ademe.fr/wp-content/uploads/brochure-agrivoltaisme--envoi-mail-1.pdf> . document « L'AGRIVOLTAÏSME AGRICULTURE ET PHOTOVOLTAÏQUE RÉCONCILIÉS », PDF, p3/8
- France Agri-Voltaïsme : <https://france-agrivoltaisme.org/> , page d'accueil pour la définition de l'agrivoltaïsme et Communiqué de presse : Réaction de France Agrivoltaïsme aux conclusions de la Mission Flash « Agrivoltaïsme » à l'Assemblée Nationale : Pour une définition plus claire et plus protectrice de l'agriculture Paris, le 23 février 2022. PDF p1/2. <https://france-agrivoltaisme.org/nos-actions/>
- Commission de Régulation de l'Énergie : Cahier des charges de l'appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité innovantes à partir de l'énergie solaire, sans dispositifs de stockage. publié le 14 mars 2017, mis à jour le 18 octobre 201, et version modifiée le 26 mars 2020) , PDF p 4/42. <https://www.cre.fr/Documents/Appels-d-offres/appel-d-offres-portant-sur-la-realisation-et-l-exploitation-d-installations-de-production-d-electricite-a-partir-de-l-energie-solaire-centrales-a2>
- Mémoire en réponse du cabinet CETIAC, Avis sur l'étude préalable aux mesures de compensation collective agricole relative au projet de parc photovoltaïque situé sur la commune de Montcuq-en-Quercy-Blanc, Avis du 22 octobre 2020 Réponse rédigée, Octobre 2021, PDF.
- <https://www.fnsea.fr/actualite/C3%A9s/une-charte-pour-developper-et-mieux-encadrer-les-projets-photovoltaiques-au-sol-sur-terres-agricoles/> sDocument : « charte de développement des projets photovoltaïques au sol » PDE HORIZEO-Charte signée-EDF-APCA-FNSEA. PDF
- Code de l'urbanisme article 101.2 Version en vigueur depuis le 25 août 2021 Modifié par LOI n°2021-1104 du 22 août 2021 - art. 192, et article 123.1 <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGITEXT000006074075/>

Document : Arguments contre le projet photovoltaïque.pdf, page 20 sur 20

- Etude d'impact « PROJETS AGRIVOLTAÏQUES SUR LES SITES DE MONTCUQ 1, 2 & 3, COMMUNE DE MONTCUQ EN QUERCY BLANC (46) ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT, Synergia, 9 mars 2020, PDF, volumes 1/2 (200 pages) et 2/2 (182 pages)
- « guide 2020 L'instruction de demandes d'autorisation d'urbanisme-PV au sol », Ministères de la transition écologique et solidaire et le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, PDF <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide%20instruction%20demandes%20autorisation%20urbanisme%20-%20PV%20au%20sol.pdf>
- Doctrine régionale (version 2) Note de cadrage des services de l'Etat pour l'instruction des projets solaires photovoltaïques en région Midi Pyrénées. Document PDF p 12, 13,14/30. https://www.tam-et-garonne.gouv.fr/content/download/1827/11268/file/doctrine2_20110616_PV82_.pdf
- Etude Préalable Agricole (EPA) Projet de parc photovoltaïque au sol, de Montcuq-en-Quercy-Blanc, Coordinateur technique : Alexis DE DEKEN, CETIAC : Margot VANRENTERGHEM et Lise WATIER, Janvier 2020
- ADEME : « AGRICULTURE ET PHOTOVOLTAÏQUE, Etat de l'art, retours d'expériences et agrivoltaïsme » <https://www.adi-na.fr/wp-content/uploads/2021/07/5.-ademe.pdf>
- IDELE <https://idele.fr/detail-article/guide-pratique-lagrivoltaisme-applique-a-lelevage-des-ruminants>, PDF
- AFNOR <https://certification.afnor.org/energie/label-agrivoltaique-positif>

226 - ANSELME Erick - Lauzerte

Date de dépôt : Le 20/04/2022 à 14:01:24

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre le projet de parc photovoltaïque au sol à Montcuq

Contribution :

Je souhaite apporter ma modeste contribution à l'enquête publique préalable à la réalisation d'une centrale photovoltaïque dans la région où j'ai choisi d'habiter.

En étudiant le dossier du porteur de projet et en observant la contradiction que lui offrent les recommandations de tous les organismes officiels, préfecture, ADEM, ministère de l'Agriculture, (etc.) je ne comprends pas comment ce projet peut arriver au stade de l'enquête publique puisqu'il est en désaccord complet avec toutes les préconisations des institutions. La société « Photosol » ne l'ignore pas puisqu'elle tente avec force circonvolutions littéraires de s'affranchir de ce qu'elle sait déjà être prohibé. Elle se permet de s'autoriser seule à minimiser la portée des nuisances causées par le gigantisme de ses installations sans apporter aucun chiffre ni aucune donnée scientifique. Elle pense séduire la population locale en laissant croire qu'elle apportera un bénéfice au monde agricole, à la biodiversité et à la production « d'énergie verte ». Or il est absolument limpide que ses arguments relèvent de l'escroquerie. Je pense que la pensée qui dominait l'esprit du ou des rédacteurs de l'étude d'impact devait être : « comment faire avaler la pilule à tous ces ploucs sans éveiller les soupçons de notre motivation uniquement mercantile ? ».

•A qui profite le crime ?

1.Cette société veut réaliser un investissement en zone rurale dans le but de développer la production en électricité dans les zones citadines, contribuant ainsi à accroître davantage le fossé entre la France d'en haut et la France d'en bas, le tout en réalisant un profit colossal ;

2.Ce faisant, elle va permettre à des foyers nantis de multiplier l'acquisition de nouveaux dispositifs électriques et électroniques, l'installation de nouvelles bornes de recharge de voitures électriques, et donc d'aller complètement à contrecourant de l'indispensable sobriété énergétique qui devrait être la priorité du monde actuel.

3.« Photosol » prétend voler au secours d'un agriculteur en lui permettant de développer son exploitation alors que le seul profit substantiel dudit agriculteur proviendra de la location de ses terres et non de la croissance des produits de son exploitation.

•Quid des réelles nuisances ?

1.La perfide « photosol » ne nie pas qu'il pourrait y avoir des désagréments visuels au lever et au coucher du soleil (ils croient même utile d'ajouter que c'est lorsque les rayons dudit soleil sont presque horizontaux, au cas où « les ploucs » ne le sauraient pas), mais laissent bien entendre que ça ne gênerait pas grand monde ni pendant très longtemps. Ils proposent même de prendre le contrepied de ces nuisances visuelles en en faisant un point d'attrait touristique puisqu'il est prévu

d'installer des miradors afin que des badauds puissent admirer leur œuvre et ainsi contribuer à blanchir leur image de pollueurs.

2.Cette société ignore la notion de bien-être animal, minimisant sans preuves ni données les risques d'électrocution ou de strangulation des ovins parqués.

3.Pour tenter de verdir son image elle prétend vouloir trouver un apiculteur qui contribuerait à accroître le pseudo intérêt agricole du projet.

Ancien parisien, résolument tourné vers la vie authentique dans la saine campagne de France, je souhaite que les promoteurs de l'énergie solaire s'en tiennent aux préconisations institutionnelles, à savoir l'implantation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments existants, ou sur d'anciens sites pollués ou impropres à l'exploitation agricole. Je souhaite continuer à me promener, à cueillir des champignons, à guetter les vols d'oies sauvages, à faire du VTT loin des laideurs industrielles imposées pour des mauvaises causes.

Erick ANSELME

3, rue de la garrigue

82110 LAUZERTE

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@227 - Françoise - Saint-Beauzeil

Date de dépôt : Le 20/04/2022 à 14:04:03

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : pertinence de ce projet en zone touristique

Contribution :

Monsieur le commissaire enquêteur,

Le photovoltaïque oui mais proprement, l'agrivoltaïque non

Tout d'abord je tiens à vous remercier d'avoir enfin organisé une réunion publique d'information en présence de l'ensemble des protagonistes du dossier et d'avoir reporté le terme de l'enquête publique même si d'expérience l'outil informatique reste d'un usage marginal pour la majorité silencieuse de notre communauté

Je souhaiterais articuler mon propos autour de l'importance du précédent qu'elle constitue, et en cela je suis en accord avec les observations du Préfet du Lot du mois de novembre

Montcuq serait la première entorse à la loi dans le Quercy Pays de Serres (Lot et Tarn et Garonne) ouvrant la porte à toutes les dérives au bénéfice de quelques agriculteurs et un encouragement à la multitude d'entreprises intervenant sur ce marché dont les méthodes malgré les investissements et les études déploient des démarches industrielles et bafouent l'avis et l'avenir de la majorité de la population

AU PLAN TOURISTIQUE:

La richesse de nos paysages est la principale ressource du pays

L'agrivoltisme condamne son attrait tant au plan touristique que résidentiel et aura de lourdes conséquences économiques sans même parler de l'environnement

= l'immobilier de loisir attire comme en Dordogne les étrangers aisés qui ont fait vivre pendant 40 ans le tissu artisanal de cet territoire (batiment, hébergement, hôtellerie, culture)

= l'hostilité manifeste des anglais, belges et hollandais concernés rend plausible l'hypothèse d'une désertion à court terme de ces populations pour lesquelles le cadre de vie est primordial

= A l'heure où en post Covid les français eux même s'ouvrent à cette alternative à la ville, ces projets sont manifestement à contre courant.....opportunité gachée

Page 357 / 548.

PHOTOSOL DEVELOPPEMENT - PROJET PHOTOVOLTAIQUE

=Il paraît également contradictoire de la part de nos élus de raisonner en terme de ressource immédiate tout en tuant la poule aux oeufs d'or

=A quoi sert d'utiliser l'argent de l'état pour dynamiser les centres bourgs si logiquement "Ailleurs" deviendra plus attractif

=A quoi sert d'afficher et d'adhérer avec beaucoup d'effort au label Territoire Bio pour les municipalités et aliéner simultanément pour 20 à 40 ans le cadre environnemental préservé de ce territoire

SUR LE PLAN AGRONOMIQUE

La aussi des injonctions contradictoires doivent être relevées:

=Vu le contexte international l'Europe vient d'autoriser la mise en culture des jachères(!!!!)

=Le Sénat prépare pour juillet une loi cadre pour le foncier agricole visant à limiter l'expansion délétère des tailles d'exploitation pour renouveler les générations et favoriser en

maîtrisant le prix du foncier les nouvelles installations (que dire de leur évolution avec un revenu industriel apporté par contrat privé où l'activité agricole est marginale ?)

=Les lois sur la préservation et la non artificialisation des sols sont considérées comme prioritaires et plaident en faveur d'une agriculture raisonnée, et non de conditionner l'activité du territoire à des contrats privés

=Tout ceci crée chez les agriculteurs une distorsion de concurrence et génère des tensions bientôt insupportables, sans compter les clivages avec la population de résidents

=peut-on interdire toute construction nouvelle en terre agricole et délivrer des permis de construire d'implantations industrielles pour 40 ans....chercher l'erreur...

il y a bien d'autres domaines à aborder mais ceux-ci me paraissent liés directement au dossier et poser les vraies questions déterminantes pour un simple citoyen

Merci de votre attention

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@228 - lalabarde alain - Montcuq-en-Quercy-Blanc

Date de dépôt : Le 20/04/2022 à 16:21:08

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Enquête publique ref: projet Agrivoltaïque sur la commune de Montcuq en Quercy-Blanc

Contribution :

Bonjour

La contribution à une enquête publique, quelle que soit le projet, se doit de rester objective et non partisane. La contribution d'un ou d'une élu(e) peut déclencher une polémique et devenir rapidement hors sujet pour ne prendre en compte que des motifs personnel.

Mon approche sur les énergies renouvelable et plus précisément sur le projet Agrivoltaïque de Montcuq en Quercy_Blanc, ne tient compte d'aucune pression, mais d'un avis personnel assumé.

Ce qui m'interroge le plus, c'est le manque de propositions pragmatiques, ou le manque tout simplement de solutions de productions complémentaires à l'existant. Seules des Fakes new diffusées dans le but de manipuler ou de tromper le public circulent sur les réseaux.

Les espaces photovoltaïque ou Agrivoltaïque sont une réponse écologique et énergétique à nos zones rurales, y respecter les réglementations ou les chartes en vigueur spécifiques à chaque zone est indispensable. La demande croissante d'énergie est une réalité , et il serait irresponsable de le nier.

Le sujet n'est pas le pour ou le contre, et la controverse du moins consommer n'est aucunement entérinée par la majorité des populations, seul discours audible, le mieux consommer, mais très loin des sacrifices que certains ou certaines voudraient imposer. Malgré les discordes que cela engendrent , nous devons chercher ensemble des solutions , et condamné à aboutir. A mon sens celle du photovoltaïque en est une, j'en suis convaincu .

En ce qui concerne certains doutes sur les porteurs de projets de cette envergure, je rassure de suite ceux qui souhaiterait que les collectivités si engagé, et même avec une ouverture participative, seules les métropoles en auraient les moyens financiers.

Avec ce projet Agrivoltaïque porté sur la commune de Montcuq, l'ensemble de la communauté du Quercy Blanc deviendrait énergétiquement positive, et serait en adéquation avec le ministère de la transition énergétique et écologique.

Beaucoup d'autres réflexions auraient méritées un débat, mais me concernant ,seul des éléments positif au projet font force de conviction.

La situation géographique de ce projet restituerait à la nature ce que l'être humain lui avait prélevé quarante années plutôt (des sols de pacages pour ovins).

C'est avec ma plus grande conviction d'élus que je défend ce projet Agrivoltaïque porté sur la commune de MONTCUQ EN QUERCY BLANC.

Je remercie les services instructeur de l'état pour le sérieux de l'étude sur l'ensemble des volets techniques et administratifs mis à la disposition des populations.

Que vive et s'exerce le plus longtemps possible notre belle République et sa démocratie.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@229 - Marie-Jose - L'Isle-Jourdain

Date de dépôt : Le 20/04/2022 à 17:17:15

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Soutien au Projet Photovoltaïque (PHOTOSOL) sur la commune de Montcuq

Contribution :

Je soutiens le projet photovoltaïque ainsi que l'activité agricole qu'il engendre car c'est un moyen d'assurer une économie locale et permet ainsi de maintenir le tissu rural.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@230 - Anonyme - Montcuq-en-Quercy-Blanc

Date de dépôt : Le 20/04/2022 à 17:59:25

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS DÉFAVORABLE MOTIVÉ AU PROJET AGRI PHOTOVOLTAÏQUE

Contribution :

Mr le commissaire enquêteur,

Horrié par la nonchalance d'une poignée de personnes . Nous sommes l'une des régions chanceuses qui n'a pas encore été dénaturisée par les usines, les parcs éoliens et les panneaux photovoltaïques. Nous semblons tout juste entrer dans une société plus biologique par ici, voyant lentement les agriculteurs traditionnels changer certaines de leurs terres agricoles pour être biologiques. Je comprends que certains agriculteurs aient des difficultés à gagner de l'argent, mais mettre en danger notre économie locale en louant leurs terres à un prix élevé me semble pas la meilleure manière de procéder ni protéger l'avenir de notre région , sans penser à l'impact général .

Nous avons une belle campagne, des promenades magnifiques , reposant,des animaux sauvages, des terres agricoles autour de nous avec des tournesols, du blé etc. qui égayent non seulement l'environnement mais nourrissent les insectes pour commencer et les animaux ou les humains une fois récoltés. Dites-moi, s'il vous plaît, qui sur terre va vouloir se promener à travers ou autour des panneaux photovoltaïques ? Ou déjeuner sur une table en bois gentiment placer " au cas où !" Acheter une maison autour des panneaux ou avec une vue sur un parc photovoltaïque ? Le tourisme est l'un des principaux revenus de toute la région, à part l'agriculture. Montcuq est réputé dans le monde entier, non seulement pour son nom , mais pour sa beauté. Aujourd'hui nous avons la chance d'avoir autant de commerces, les écoles et collèges, les médecins, etc. Je suis convaincu que si ce projet se réalise, c'est le début de la fin. Jetez un coup d'œil à Fumel aujourd'hui pour vous faire une idée. L'usine fermée mais on voit que ça ! C'est moche, les magasins sont fermés un peu partout, les maisons sont sur le marché sans arrêt et sans acquéreurs. Est-ce cela que l'on veut dans notre commune ? Un endroit où j'ai vécu pendant 32 ans et où je suis fière d'avoir pu élever mes enfants dans un environnement naturel et non pollué.

J'ai regardé le projet, écouté les réunions pour et contre et essayé de comprendre ce qui pourrait être positif pour TOUS ceux qui vivent ici et j'ai peur de ne rien trouver de positif.

Pour commencer, je ne comprends pas pourquoi Photosol n'a pas pensé ou n'a pas eu le temps pendant 4 ans de " perfectionner " son projet ! Comme il a été dit lors de la réunion, faire une étude complète sur l'impact touristique qui me semble être un des facteurs les plus importants. Je ne peux que supposer que c'est parce qu'il serait revenu négatif, comme la plupart des études faites et d'une manière ou d'une autre ils auraient essayé de le contourner comme pour la plupart des autres !

L'économie locale, comme je l'ai déjà dit, vit des touristes toute l'année. Vont-ils compenser cela aussi ?! Vont ils réserver une récompense à chaque commerce pour la baisse de chiffres d'affaires quand petit à petit les touristes ne viendront plus, sans compter les gens qui voulait acheter ? Qui achèterons ailleurs ? Au restaurateur, aux agents immobiliers ? Aux habitants qui se trouve sans emploi ? La liste est très longue et infinie.

Nous sortons " à peu près " d'une crise du au Covid ou déjà les commerces ont subi une baisse de chiffres et de pouvoir d'achat , est-ce vraiment nécessaire d'empirer la situation locale ?

Je ne comprends pas comment le projet a pu avancer vu la quantité d'eau potable qui sera utilisée. Il aurait dû être arrêté tout de suite. Sans parler de la vie sauvage qui est un tout autre débat.

Une grande société privée qui se moque de tout le monde sauf de ses propres poches, dont la plupart, si ce n'est toutes, n'ont probablement jamais mis un pied dans la campagne qu'elles veulent transformer en un magnifique panorama de beaux panneaux noirs brillants !

Je ne suis pas contre ce type d'énergie mais pas comme ça, pas pour remplir des poches privées, pas de manière aussi énorme, pas de manière aussi égoïste.

Comme vous l'avez probablement déjà compris je suis à 100% contre ce projet .

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes meilleures salutations.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@231 - BERNHAROTT Estelle - Montcuq-en-Quercy-Blanc

Date de dépôt : Le 20/04/2022 à 19:35:59

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Parc photo voltaïque - Courrier

Contribution :

courrier de Estelle BERNHAROTT du 15/04/2022

Pièce(s) jointes(s) :

Document : 2022 04 20_Courrier BERNHAROTT Estelle.pdf, page 1 sur 2

Estelle Bernhardt
36 rue de la Tambourine
1227 Carouge
Suisse
Domaine de La Devie
46800 Montcuq en Quercy Blanc



Montcuq, le 15.04.2022

Concerne : Projet photovoltaïque de Montcuq

Madame, Monsieur,

Par la présente, je souhaite exprimer mon avis défavorable sur le projet susmentionné.

Je ne reviendrai pas ici sur les nombreuses considérations concernant la préservation des intérêts agro-économiques et de la biodiversité qui sont en jeu, ces problématiques ayant déjà été brillamment exposées par d'autres.

Je me permets en revanche de témoigner de la problématique paysagère du projet.

Actuellement résidente suisse et fidèle touriste de la région du Quercy-Blanc depuis de nombreuses années, j'ai récemment acquis un bien immobilier important sur la commune de Montcuq dans l'intention d'y vivre.

En effet, la paisibilité des environs bucoliques, intouchés par la main de l'homme sur des kilomètres, le patrimoine architectural et rural représentent autant de richesses que l'on perd en vivant au centre-ville.

Les archétypes du "bobo-urbain" plein d'illusions créant son entreprise à la campagne, du riche étranger venant s'acheter un coin de paradis, et des touristes anglais ou hollandais peuvent faire sourire, mais ces personnes représentent une réalité et une source de revenus importante de la région. Ces gens ont en commun

Document : 2022 04 20_Courrier BERNHAROTT Estelle.pdf, page 2 sur 2

le souhait de trouver ici ce contexte rural et préservé.
Denaturer ce splendide paysage par le caractère industriel du projet photovoltaïque gigantesque, c'est scier la branche (au sens propre comme au figuré d'ailleurs!) sur laquelle la région est assise.

L'intérêt de l'énergie photovoltaïque est évident, mais pourquoi en imposer 66 hectares en pleine nature et à la vue de tous? Pourquoi ne pas commencer en priorité sur les toits des supermarchés, zones industrielles et des particuliers?

En espérant vivement qu'une solution plus raisonnable et moins drastique puisse être trouvée, je vous adresse, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Estelle Bernhardt

@232 - DABADIE Nathalie - Montcuq-en-Quercy-Blanc

Date de dépôt : Le 20/04/2022 à 19:38:39

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

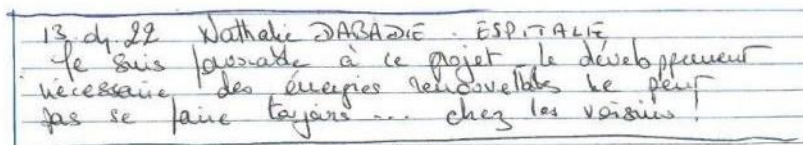
Objet : Parc photo voltaïque - Registre papier

Contribution :

Observation du 13 04 2022 de Mme Nathalie DABADIE-ESPITALIE

Pièce(s) jointes(s) :

Document : 2022 04 13_RP_DABADIE Nathalie.pdf, page 1 sur 1



13.04.22 Nathalie DABADIE - ESPITALIE
Je suis favorable à ce projet, le développement
nécessaire des énergies renouvelables ne peut
pas se faire toujours... chez les voisins.

@233 - CANCIAU Jean-Louis - Montcuq-en-Quercy-Blanc

Date de dépôt : Le 20/04/2022 à 19:40:26

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

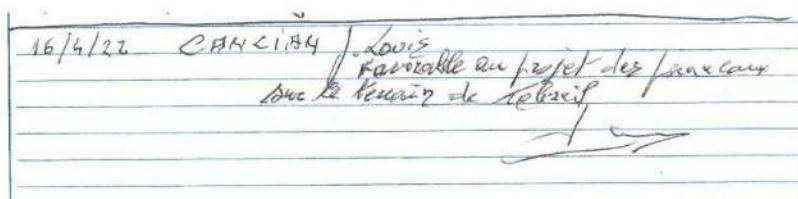
Objet : Parc photo voltaïque - Registre papier

Contribution :

Observation du 16/4/2022 de Mr J Louis CANCIAU

Pièce(s) jointes(s) :

Document : 2022 04 16_RP_CANCIAU Louis.pdf, page 1 sur 1



@234 - Boris - Montcuq-en-Quercy-Blanc

Date de dépôt : Le 20/04/2022 à 21:13:20

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Urgence d'agir

Contribution :

Devant l'urgence, on ne peut rester immobile à espérer que d'autres fassent les projet qui nous conviennent parfaitement, un jour. Ce projet est largement satisfaisant.

J'espère que la réalisation de ce projet sera suivi d'une prise de conscience pour les économies d'énergie afin que nous n'ayons pas besoin de rajouter au énergies renouvelables d'autres systèmes plus polluants.

Je poste donc les deux documents que j'avais préparés pour la présentation lors de la dernière réunion publique.

Pièce(s) jointes(s) :

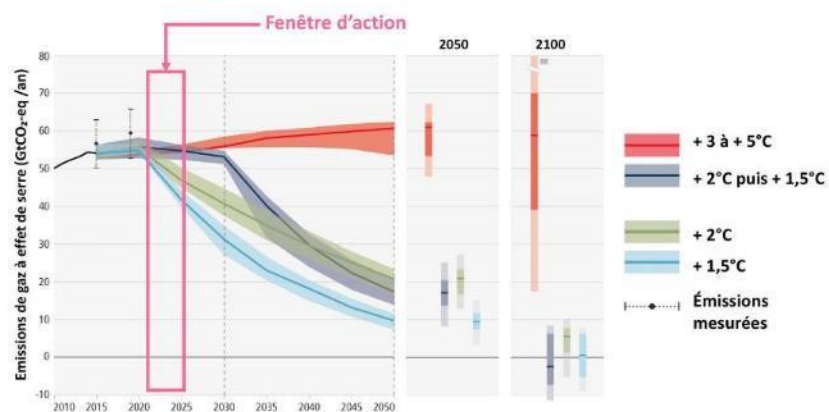
Document : Présentation 0804c.pdf, page 1 sur 10

**POUR UN PROJET DE DEVELOPPEMENT DES
ÉNERGIES RENOUVELABLES DIMENSIONNÉ À LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU QUERCY BLANC**

	France	Communauté du Quercy Blanc
Habitants	70 000 000	7 733
Production annuelle GWH	510 000	64
<i>KwH par habitant</i>	<i>7285,71</i>	<i>8276,22</i>
Puissance max GW	136	0,05
<i>Kw par habitant</i>	<i>1,94</i>	<i>6,39</i>

p1

6^{ème} rapport du GIEC, sorti le 6 avril 2022



En fonction du démarrage de la décroissance des émissions

- ⇒ D'ici 3 ans, nous avons la possibilité de limiter le réchauffement à 1,5 °C
- ⇒ Après 2030, il sera impossible de le contenir en dessous de 2°C
- ⇒ Si on ne fait rien, le réchauffement sera compris entre +3 et +5°C en 2100

p2

Conséquences

Un réchauffement climatique à +3°C voire +5°C en 2100 aura des conséquences redoutables

- => catastrophes naturelles (sécheresses, inondations etc.)
- => production alimentaire et ressources en eau fortement dégradées
- => migrations climatiques (températures trop élevées, montée des eaux...)
- => effondrement de la biodiversité

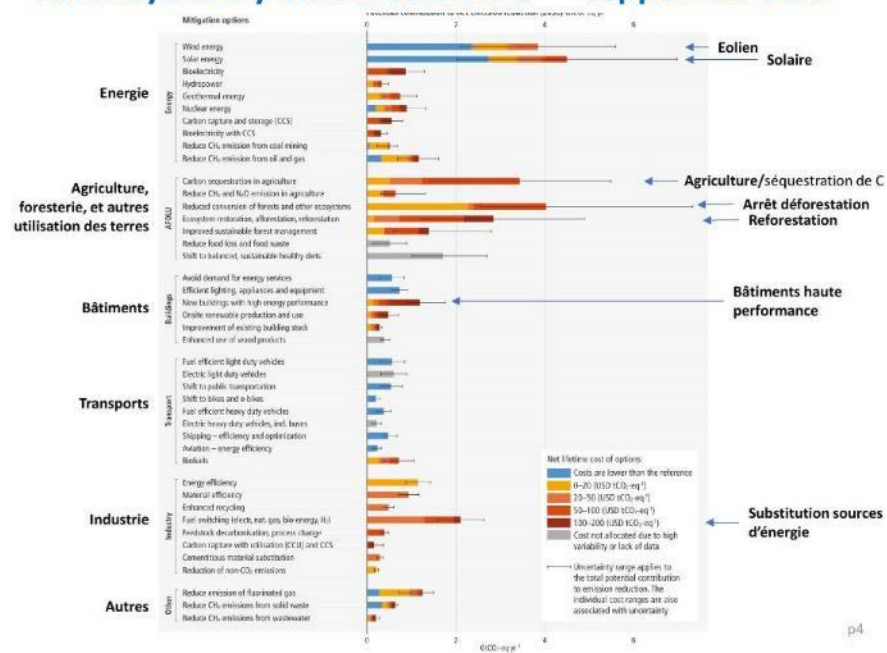
Problématiques connexes

Dépendance des énergies fossiles :

- => production de gaz à effet de serre
- => sujet aux évènements internationaux (guerres...)
- => diminution des ressources
- => augmentation des prix (fronde sociales)
 - => inflation

p3

Les moyens d'y arriver selon le 6^{ème} rapport du GIEC



Document : Présentation 0804c.pdf, page 5 sur 10

Application en France :
les Lois de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV)
et Energie-Climat, fixent ces objectifs:

- ▶ Diviser par 2 les consommations énergétiques finales **d'ici 2050** par rapport à 2012,
- ▶ **33 % de la consommation finale brute** d'énergie en 2030 couverte par les énergies renouvelables,

- ▶ atteindre la **neutralité carbone** à l'horizon 2050

Voir les nombreuses études de prospective énergétique visant des mix 100 % EnR (menées par le Cired en 2020, l'Agence internationale de l'énergie RTE NegaWatt et l'ADEME en 2021).

En France, la réalisation d'un scénario 100% EnR ne coûterait pas plus cher que le mix électrique actuel.

Source : Page 9 du Photoscope de la FNE

p5

Pourquoi nous soutenons ce projet

- L'énergie grise mobilisée pour le projet, de la construction à la déconstruction **sera amortie en à peu près un an**. La centrale ne fait ni bruit, ni fumées, ni ne génère de circulation, hors chantier bien sûr.
 - Quasi aucune imperméabilisation des sols, en herbe partout
 - Utilisation d'un lieu dégradé, par les cultures, leurs engrais et désherbants associés
 - Le projet transforme des terres de mauvaise qualité qui produisaient difficilement quelques cultures (tournesol) à grand renforts d'engrais et de pesticides en un élevage extensif d'ovins
 - Arrêt des intrants
 - Entretien des prairies
 - Mise en place de mares
 - Ombrage des parcelles
- ⇒ **effets bénéfiques attendus sur la biodiversité**

NB : dans le coin, de nombreuses parcelles ont été converties en champs de lavande, en truffière ou en centre hippique, on n'entend personne se plaindre des pertes de production agricole alimentaire

p6

Pourquoi nous soutenons ce projet (2)

- Le projet permet l'installation d'un jeune agriculteur du village qui peut ainsi pérenniser son élevage commencé il y a quelques mois, en ajoutant aux terres familiales de quoi faire fonctionner l'exploitation.
- Les parcelles sont enclavées, très peu visibles de la route. Il est mensonger de dire qu'on les voit de manière significative de la Tour de Montcuq à plus de 5 km ou de Lauzerte à plus de 7 km, ni même de la Route Départementale.
- Le projet a mobilisé des bureaux spécialisés en
 - **Environnement**
 - **Paysages**
 - **Hydraulique et hydrogéologie**
 - **Faune et flore**
 - **Alimentation en eau et assainissement**
 - **Transport d'électricité**
 - **Bilan carbone et analyse du cycle de vie**
 - **Gestion du sol et des eaux**
 - **Gestion des forêts publiques**

=> ces travaux en collaboration étroite avec les agriculteurs locaux depuis 5 ans ne peuvent être balayés d'un revers de la main.

p7

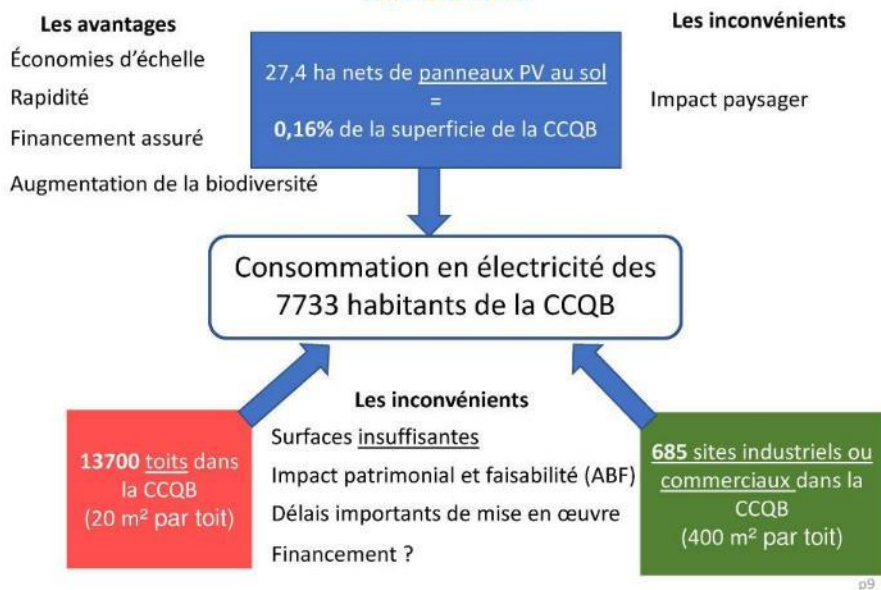
Document : Présentation 0804c.pdf, page 8 sur 10

La biodiversité



p8

Pourquoi il est faux de dire que nous pouvons faire autrement



Document : Présentation 0804c.pdf, page 10 sur 10

Conclusion

- Réalité de situation
- Urgence
- Faisabilité
- Avancement du projet
- Autres avantages
- Améliorations possibles



Document : Contribution enquete publique 2 Boris.pdf, page 1 sur 3

Texte support de la présentation à la réunion du 8 avril 2022 à Montcuq

1 - Nous avons la chance d'avoir une association de 7 agriculteurs qui ont convaincu un investisseur et porteur de projet photovoltaïque d'investir 31 millions d'euros pour que notre communauté de communes produise l'énergie électrique qu'elle consomme, en se basant sur des moyennes nationales, tout compris (industries...).

La production électrique, prioritaire, viendra en remplacement des centrales à énergies fossiles et non en plus.

2 - 3- 4 - 5 Depuis 1972, les rapports Measadow puis ceux du GIEC, les conférences sur le climat, nous préviennent que le réchauffement climatique est là et que les ressources sont limitées. La médiatique Greta Thunberg a alerté les plus grands de ce monde, suivie par une majorité de jeunes qui n'en peuvent plus de voir le monde continuer dans ce cercle vicieux de consommation, production, pollution illustrés par les articles de presse les plus alarmants.

6 -

L'énergie grise mobilisée pour le projet, de la construction à la déconstruction sera amortie en à peu près un an. La centrale ne fait ni bruit, ni fumées, ni ne génère de circulation, hors chantier bien sûr.

Le projet va même pouvoir faire passer des terres qui produisaient difficilement quelques cultures à grand renforts d'engrais et de pesticides à un élevage extensif d'ovins, entretenant les prairies retrouvées (avant 1985). Encore mieux, elles seront désormais protégées de la dessiccation estivale par l'ombre des panneaux (limitant le soleil et le vent).

Nos terres de plateau sont justement sujetes à désertification avec le réchauffement climatique.

7 -

Aurélien, jeune agriculteur du village, peut ainsi assurer la pérennité de son élevage, ajoutant aux terres familiales de quoi faire fonctionner une exploitation. Ce dernier est devenu gérant agricole en décembre dernier. Je vous conseille d'aller voir ces jours ci ses belles prairies fleuries en regard des désertiques labours.

Je ne comprends d'ailleurs pas comment on peut traiter avec condescendance Aurélien, moquer son environnement de travail, ses revenus odieusement calculés, mettant en doute ses compétences sans même avoir pris la peine de le rencontrer.

Les centaines de pages d'études réalisées par des bureaux spécialisées en environnement, paysages, hydraulique et hydrogéologie, faune flore, alimentation en eau et assainissement, transport d'électricité, bilan carbone et analyse du cycle de vie, gestion du sol et des eaux, gestion des forêts publiques, qui ont travaillé avec les agriculteurs locaux depuis 5 ans ne peuvent être balayés d'un revers de la main.

8 -

Quant à l'environnement, quelle espèce végétale ou animale ne va pas apprécier une prairie, certe couverte à 50 % de PV, que de la même surface de terre labourée, à nu une période de l'année ? Je ne compte l'épandage de pesticides, herbicides et engrais chimique. Aucune espère protégée n'est menacée, au contraire.

D'ailleurs, je ne comprends pas pourquoi, sont proférés des propos exagérés et mensongés ne semblant avoir pour but que de générer de la peur envers ce projet.

Document : Contribution enquete publique 2 Boris.pdf, page 2 sur 3

- répétition les termes de gigantesque, immenses, industriel en parlant du projet ? Etes vous venus ce soir en voiture industrielle, ou en voiture artisanale ? Comment qualifier le parc photovoltaïque de Cestas de 260ha, 4 fois plus grand ?
- La capacité d'un projet à entrer sur un feuille A3 ne dit strictement rien de sa qualité, ni même de sa taille.
- le projet ne consommera pas d'eau ou de manière négligeable (pas de nettoyage des panneaux, les citernes incendie ne sont remplies qu'une fois. Seul l'arrosage des plantations les trois premiers été avec des citernes est peut-être nécessaire. L'extension du réseau d'eau potable sera payé par Photosol.
- la voie romaine du Clermontois n'est pas touchée par les travaux.
- Les agriculteurs ne toucheront pas d'aide PAC sur la surface dédiée au projet.
- Les agréments de gîtes ne seront pas supprimés, d'autant plus qu'il sont au moins à qq centaines de mètres des panneaux dont ils sont quasi invisibles
- Aucune étude n'a montré la perte de valeurs des biens immobiliers à proximité des parcs PV, ni même des éoliennes (mais au pieds de champs labourés et traités, c'est moins agréable).
- Il n'y aura pas de centrale à béton parce que les panneaux sont sur des pieux métalliques directement enfoncés dans le sol et que le poste source ne représente pas plus de béton qu'une maison individuelle.

9 - Effectivement, nous aurions aimé une alternative citoyenne et plus modeste mais le temps presse, il ne s'est jamais monté de projet citoyen sur Montcuq, pourquoi ? Qu'avez vous fait ces dix dernières années ?

Combien de temps faudrait il pour construire la cinquantaine de parcs comme celui de Villesèque pour couvrir nos besoins ?

Dans 20 ans maximum, la centrale nucléaire de Golfech fermera. Quelle solution nous restera t-il pour produire l'électricité dont nous aurons besoin, même en nous restreignant ? Il faudrait en Occitanie 276 centrales comme celle ci pour la compenser, soit 21 par département, soit une pour 16 communes.

10 -

Les revenus générés par la centrale PV ne sont pas de trop pour abonder le budget de la commune qui pourra ainsi mieux aider les jeunes, les écoles, les associations, le sport, la cultures, isoler ses bâtiments et entretenir ses routes.

Il y a tout de même qq aspects du projet que j'aimerais améliorer, surtout au sujet des clotures.

Le SDIS n'oblige rien, ce ne sont pas les assurances le demande, vont elle faire la loi. De plus, l'argent économisé des clotures pourrait être utile ailleurs.

Document : Contribution enquete publique 2 Boris.pdf, page 3 sur 3

Au contraire , plutôt que sanctuariser le site par des clotures enfranchissables, qui ne le sont que par leur nom, ouvrir le site permettrait l'appropriation et la dédramatisation des énergies renouvelables.

Mesdames, messieurs, veuillez donner l'espoir aux jeunes, aux parents, aux actifs, aux travailleurs du territoires qui veulent laisser la chance à leurs enfants de disposer l'espaces et d'énergie les plus propres et les plus durables. Nous sommes certainement majoritaires et nous le seront de plus en plus.

On peut regretter un manque de communication et la maladresse de nos élus qui n'ont pas ou très peu expliqué à la population les enjeux et les propositions. Il aurait été utilise d'intéresser les associations locales plus tôt dans ce projet, chacune ayant des compétences en environnement, énergie, implication citoyenne et même finances.

Cela ne gache en rien la qualité et la nécessité de ce pour quoi nous sommes là ce soir. Ce n'est pas LA solution mais UNE partie des solutions. Faisons vite, ça chauffe.

Boris BURZIO

@235 - Léa - Cahors

Date de dépôt : Le 21/04/2022 à 01:26:33

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis favorable au projet

Contribution :

Je soutiens ce projet agrivoltaïque.

Nous sommes aujourd'hui face à une urgence climatique. Nous nous devons de faire de notre mieux, de réfléchir, d'AGIR pour ralentir et changer cette tendance.

J'ai participé aux réunions d'information, et après l'étude des différents arguments, je pense que la balance bénéfique risque est en faveur de ce projet.

Je suis pour redynamiser nos campagnes, et pour aller vers l'autonomie énergétique. C'est le propos de ce projet. Il représente 105% des besoins énergétiques de la communauté des communes Montcuq Castelnau-Montratier, c'est une très bonne opportunité.

Nous vivons dans un pays d'innovation et de progrès. Et même s'il est évident qu'il est nécessaire de changer nos modes de consommations pour consommer moins d'énergie, il serait, selon moi, irrationnel de penser qu'un modèle de décroissance absolue guiderait notre monde dans les prochaines décennies. En clair : nous avons besoin d'énergie. Il faut donc trouver des moyens d'en produire de manière la plus verte possible. Malheureusement, il n'existe pas encore de solution miracle, toutes les manières de produire de l'énergie présentent des risques : dans le nucléaire, l'éolien ect il y a toujours des points négatifs. Ici, certains défauts sont attribués à l'installation du parc photovoltaïques. Mais, pour moi, ces derniers n'ont que peu de poids face aux bienfaits que procure ce projet.

Un des premiers arguments négatifs avancé est le désagrément visuel. Selon moi, il ne devrait même pas être énoncé. C'est égoïste de faire primer cet argument sur l'apport énergétique que représente cette installation. Pour avoir la même production d'énergie que le parc, il faudrait équiper 240 000 m2 de nos toitures (et certainement beaucoup plus car l'orientation n'est pas toujours optimisée). Serait-on prêt à voir TOUTE notre architecture quercynoise recouverte de panneau ? Je ne crois pas.

Deuxièmement, la perte de terres agricoles cultivables pour se nourrir inquiète les opposants au projet. Mais sachant que ces terres ne sont plus fertiles pour la culture de céréales (prouvé par une expertise agricole), et que l'on permet l'installation ovine d'un jeune agriculteur (pour se nourrir) et qu'en plus on produit de l'énergie, le projet présente alors bien des avantages. Une production agricole + énergétique c'est mieux qu'un simple champ de blé (largement énergivore d'ailleurs).

Un autre argument avancé est la composition et le recyclage des panneaux. Malheureusement, la construction d'un panneau implique des extractions et productions industrielles lourdes et peu écoresponsables. Mais existe-il des solutions de production beaucoup plus verte ?

Le projet propose une recyclabilité de l'installation lors de son démantèlement, c'est un très bon point.

Je suis convaincue que nous devons aller vers plus d'énergie renouvelable, il ne suffit pas de le dire ou de le promettre, il faut le faire. Aujourd'hui nous sommes face à un projet murement étudié depuis plusieurs années qui nous permettrait d'avancer vers une société plus verte. Pour moi, il est impensable en France aujourd'hui, de refuser un tel projet.

J'ai 26 ans, et j'ai envie et besoin d'espérer que l'on fera du mieux possible pour offrir un futur à nos enfants. Il faut du moins essayer.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@236 - raphael - Montcuq-en-Quercy-Blanc

Date de dépôt : Le 21/04/2022 à 08:59:12

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : CONTRE ce projet

Contribution :

La multiplication de ce type projet va provoquer une destruction du paysage du Quercy et mettre en danger des animaux. De nombreuses personnes viennent ici pour les beaux paysages et la nature. Au vu des nombreux projets qui sont en cours cela va avoir un effet néfaste sur le tourisme, un effet néfaste pour les locations de maison et de gîtes

Les clôtures vont empêcher les animaux d'aller et venir par les plateaux pour se déplacer et va dégrader leur mode de vie. La déforestation et la pollution des champs par des pesticides à déjà bien assez détruit les forêts et les cours d'eau, ce n'est plus à démontrer.

Il n'y a aucune étude sur la production d'ondes électromagnétiques à long terme. Certains vont nous expliquer que ce n'est pas grave mais j'en doute fortement.

La multiplication des implantations de panneaux solaires va faire augmenter le prix des terres car tous le monde voudra racheter et louer ces terres pour y faire poser des panneaux solaires et toucher des rentes sous prétexte que cela sauve la planète... Ce qui est déjà le cas actuellement. Donc il y aura une augmentation de ces projets partout

Je ne parle pas n'ont plu du prix des maisons à proximité qui vont chuter.

Il existe des milliers d'endroits où installer ces panneaux solaires déjà dévasté par l'industrie mais ce n'est pas intéressant financièrement pour l'entreprise.

De nombreux jeunes souhaitent s'installer mais ont de grosses difficultés à accéder à la propriété ou tout simplement louer des terres à des prix correctes. Il y a de multiples raisons à cela. Donc l'argument de l'installation d'un « jeune agriculteur » me fait profondément rigoler.

Depuis quand il faut des panneaux solaires pour élever des moutons ?

Photosol cherche juste à installer des panneaux solaires à bas coût pour produire de l'argent. Cette production d'électricité ne va pas remplacer les centrales électriques mais juste servir à palier la surconsommation électrique croissante de l'ensemble du pays.

La production des panneaux solaires est une énergie moins polluante que certaines. Mais reste une énergie polluante !

La production demande beaucoup d'énergie et pollue la planète pour extraire la matière première et favorise le travail dans certains pays dans des conditions irrespectueuses pour l'être humain.

Rien n'est proposé ou expliqué de la part de la société pour le recyclage des panneaux solaires. D'ici 30 ans nous ne savons pas si elle ne va pas abandonner ce site en friche industrielle, ce qui est déjà arrivé auparavant sur de nombreux sites dans le monde.

Ce projet industriel va demander d'utiliser une quantité énorme d'eau potable afin d'alimenter le site ce qui est en contradiction totale avec l'eau qui devient une ressource de plus en plus rare sur la planète.

Il est censé être interdit d'implanter des panneaux solaires sur des surfaces agricoles

Ce projet va à l'encontre de la politique actuelle de l'état qui conserve des terres agricoles au lieu de cela on en enlève.

Ces terres ne sont pas mauvaises pour l'agriculture mais les agriculteur les arrosent de produits chimiques depuis des années ce qui détruit la vie animale et la régénération des sols et les nappes phréatiques.

Il existe de nombreux sites qui sont des friches industrielles, des carrière ou autre avant de venir défigurer nos campagne pour un rendement ridicule à l'échelle nationale.

Le pire dans tous ça c'est que des gens souhaitent mettre des panneaux solaires chez eux à Montcuq pour leur consommations mais c'est interdit sous prétexte que cela détruit le paysage.

Ce projet ne profite en aucun cas à la population locale car l'électricité va être réinjecter dans le réseau national, et il y a de forte chances qu'elle soit revendue encore plus cher car c'est de l'énergie « verte » qui est juste moins polluante.

La seule énergie verte qui existe est celle que ne nous consommons pas.

Je suis pour l'installation de solaire chez les particulier pour qu'ils autoconsomment une partie de leur production gratuitement. Ce que font de nombreuses personnes actuellement en réduisant grandement leur facture. Ainsi qu'une bonne isolation des logement ce qui permet de moins consommer.

Ou par le biais de petites installation a taille humaine placé dans des zones adaptés comme le projet CELEWATT présenté lors de la réunion de la part d'environnement juste à Montcuq qui profite à la population locale.

Pour conclure ,

J'utilise et soutiens l'utilisation du solaire depuis plusieurs année mais pas dans de cette manière.

Je veux la transition énergétique mais pas n'importe comment. Le seul point positif de ce projet sera que les terres cesseront d'être arrosé par des pesticides nocifs pour l'homme.

Sous un vernis écolo et d'innovation, il s'agit d'un projet industriel qui pose de sérieux problème en matière de préservation de la biodiversité et des terres agricoles.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@237 - Thérèse - Montcuq-en-Quercy-Blanc

Date de dépôt : Le 21/04/2022 à 09:31:25

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet Photosol

Contribution :

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Ne bradons pas le Quercy Blanc à des actionnaires avides de profits rapides.

Le permis est déposé pour une usine photovoltaïque ; la partie projet à vocation agricole n'est qu'une opération de marketing visant à se donner une image illusoire de responsabilité écologique.

C'est un projet 100% privé, sur des terres privées (ayant obtenu les aides de la PAC) au bénéfice de quelques actionnaires.

Le guide d'installation des centrales photovoltaïques au sol de 2020 stipule la nécessité de privilégier des terrains déjà dégradés et artificialisés alors qu'il s'agit de terres agricoles.

Le code de l'urbanisme est également précis quant au zonage de ce projet, les terres sont dans une zone non constructible identifiée sur la carte communale de Lebreil comme zone ZNC,

article 123-1 du code l'urbanisme.

De plus, le SCOT Cahors et Sud du Lot précise que ces terres sont à fort potentiel agricole. L'étude d'impact de Synergia commandée par Photosol dit clairement que l'implantation d'une centrale photovoltaïque à caractère industriel imposant représente un impact très important pour ces paysages

Je suis totalement défavorable à ce projet industriel souhaitant que notre région garde son âme. Nous pouvons prendre l'exemple sur des réalisations réussies comme celle de Brengues dans le Lot

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@238 - Martine - Montcuq-en-Quercy-Blanc

Date de dépôt : Le 21/04/2022 à 09:53:27

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet photovoltaïque

Contribution :

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis favorable au projet agrivoltaïsme qui doit se mettre en place dans le secteur de Montcuq en Quercy Blanc.

L'activité agricole mise en place par un élevage ovin couplée à la production d'énergie photovoltaïque est un soutien à l'agriculture et au tissu économique local.

Cordialement.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@239 - Peyrus Florent - Saint-Sozy

Date de dépôt : Le 21/04/2022 à 10:06:09

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Remarque

Contribution :

Bonjour, arrêtons, arrêtez de bloquer des terres agricoles pour de l'agri-photovoltaïque.

Il y a assez de toits de parkings, d'écoles, d'usines....

On va manquer un jour de terres pour produire de la nourriture issue de la terre.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@240 - Cécile - Montcuq-en-Quercy-Blanc

Date de dépôt : Le 21/04/2022 à 10:26:14

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre l'inaction climatique !

Contribution :

Je suis favorable à ce projet qui répond de manière efficace, rapide et raisonnée à l'urgence climatique. Le 6ème rapport du GIEC sorti début avril est clair : nous avons 3 ans pour infléchir sérieusement la courbe des émissions de gaz à effet de serre. Il nous faut sortir des énergies fossiles et augmenter les sources renouvelables dans notre mix énergétique.

Les opposants au projet soulèvent des points importants comme l'impact sur les paysages et le tourisme, la production agricole alimentaire, l'utilisation des ressources en eau, la biodiversité. Ils présentent le projet de ferme agrivoltaïque comme un problème alors qu'il est UNE SOLUTION. Car le vrai problème, c'est le réchauffement climatique !

Ce réchauffement met en péril la survie de l'espèce humaine à un horizon proche si l'on ne fait rien : 2100 ou même avant.

Pour ceux qui doutent encore, on voit pourtant déjà les effets du dérèglement climatique très localement : météo chaotique qui affecte la production française de fruits pour la deuxième année consécutive et qui provoque une sécheresse dès le début du printemps. Ailleurs en Europe, ce sont des inondations comme en Allemagne cet été, des méga-feux en Amazonie, Australie et Californie, des cyclones violents à intervalles de plus en plus réduits.

Comment peut-on penser que ces changements climatiques ne vont pas affecter notre région ? Avec des étés caniculaires et des sécheresses à répétition, les paysages quercynois, le tourisme, les rendements agricoles et la biodiversité seront profondément détériorés.

Cette enquête publique a permis de constater que nous avons, dans la région, des associations qui se disent écologistes et qui s'opposent à ce projet. Quel dommage de mettre tout ce temps et cette énergie à détruire des projets au lieu d'en construire !! Comment peut-on se dire écologiste et être tout à la fois contre l'éolien, le solaire (et bien sûr le nucléaire) ? Nous avons dans cette région des personnes qui aimeraient que rien ne change pour leur propre confort, sans se soucier des générations futures. Quasiment aucune des contributions des personnes ou associations opposées à ce projet ne parle du réchauffement climatique et de ses enjeux, ni ne propose de solution, à part de vagues notions comme faire quelque chose ailleurs, autrement, un jour...

Voici comment est organisée l'inaction climatique !

Mais qui rendra des comptes à nos enfants ? Nous devons prendre nos responsabilités et agir au plus vite en acceptant quelques changements dans le confort de nos vies, sinon, il s'en imposera à nous de bien plus grands et menaçants.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@241 - Espinasse Pierre - Lacour

Date de dépôt : Le 21/04/2022 à 10:57:13

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis contre le projet de centrale solaire à Montcuq

Contribution :

Je suis opposé à ce projet industriel photovoltaïque et demande simplement le respect du décret n°20091414 du 19 novembre 2009 relatif aux "projets de centrales solaires au sol qui n'ont pas vocation à être installés en zones agricoles".

Le volet agricole de ce projet à Montcuq n'est qu'un alibi mis en place par les développeurs de projets photovoltaïques face à l'imprécision de la loi dont l'interprétation finale ne sera pas l'avis résultant de l'enquête publique mais celle du représentant de l'Etat.

Ce projet industriel est un risque d'artificialisation des sols dont la vocation est de rester à usage agricole. Ces terres bénéficient des aides de la PAC et sont dans une zone considérée comme fertile. L'activité agricole doit être conservée, la récente crise céréalière internationale le prouve.

Il est curieux de constater que cette enquête publique abrite un référendum sur le photovoltaïque. Le débat est ailleurs, du côté de l'élection présidentielle avec un candidat qui veut décupler le photovoltaïque et une candidate qui veut supprimer les énergies renouvelables.

Souhaitons que le commissaire enquêteur dans sa synthèse ne retienne que les avis motivés.

Pierre Espinasse

82190 Lacour

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@242 - LEBEN Ulrich - Montcuq-en-Quercy-Blanc

Date de dépôt : Le 21/04/2022 à 11:15:27

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Installation de site photovoltaïque sur les communes de Montcuq et Lauzerte

Contribution :

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Ayant grandi dans une des régions les plus peuplées de l'Europe et ayant vécu pendant des décennies dans diverses grandes villes et notamment à Paris, il y a douze ans la vie m'a amené dans le Lot où je me suis installé tout en poursuivant mon activité professionnelle.

Étant venue dans ce pays très préservée de développements de grands sites industriels et d'urbanisme moderne j'étais très étonné d'apprendre, il y a quelques semaines seulement, qu'il y avait un projet de l'établissement des champs photovoltaïque à échelle industrielle dans une zone rurale et agricole dans cette belle région préservée de France.

Étant tout à fait en faveur à la transition énergétique et la planification de projets à l'utilité des communautés locales, un projet à l'échelle industrielle comme celui de la société Photosol, me rend plus que perplexe en plus que toute la planification s'est déroulée jusqu'à présent très discrètement et sans la consultation des populations locales. Le Lot est une des rares régions de France qui a conservé beaucoup de ces qualités régionales, pour lesquelles elle n'arrête pas de se vanter notamment pour attirer le tourisme. C'est pour ces qualités également que beaucoup d'Européens ont choisi de vivre et d'investir ici et ainsi soutenir des activités locales.

Le projet de l'installation des sites photovoltaïques à échelle industrielle dans les communes de Montcuq et Lauzerte dénaturera des grands espaces ruraux et toujours employés pour l'agriculture. L'infrastructure du réseau routier des petites routes départementales existantes n'est pas faite pour accueillir les camions et les grands mouvements que nécessiteront de telles installations. De la réalisation d'un tel projet résultera également la destruction de la faune et la biosphère naturelle existante et comportant des espèces rares et protégées.

Ma réflexion concerne également l'utilisation de la production électrique produite sur les sites du Lot. Apparemment il s'agit d'une production qui n'est pas destinée aux consommateurs locaux mais qui sera vouée à l'exportation. Il faudra construire l'infrastructure pour le transport de l'électricité produite. Comme pour la construction du site l'infrastructure nécessaire est inexistante dans ce pays où l'activité est toujours dominée par l'agriculture, ce qui amènera forcément des dérangements pour la population locale avec le va et vient pendant des années de camions de transport et d'acheminement sur un réseau routier pas conçu pour une telle entreprise.

Il existe des directives du législateur avec des claires recommandations pour le choix de site pour un site photovoltaïque dont l'installation devrait surtout éviter de dénaturer des espaces naturels à utilisation agricole. Les sites à choisir, recommandés par le législateur existent dans la région avec un nombre de bâtiments publics et privés à toiture plate, ainsi que des parkings, notamment dans des zones de commerce aux environs des villes et villages, ainsi que des zones industrielles en friche, qui pourraient être adaptées pour l'installation de site photovoltaïque, comme le montre d'ailleurs la publication de publicité de l'entreprise Photosol... Alors pourquoi en 2022 détruire un espace naturel préservé afin de dénaturer des hectares, alors que les vingt dernières années ont montré combien d'espace a été artificialisé en France et dont l'aspect naturel est pour toujours perdu. Dans le département la D66 couvrant la zone commerciale et industrielle entre les communes de Montaral - Villeneuve-sur-Lot et Aiguillon est un bon exemple de l'effet désastreux de la destruction d'un paysage agricole millénaire en le transformant dans une zone d'activités industrielle.

On artificielle des terrains de dimensions considérables. A cette artificialisation ne peut pas être remédié par les plans d'établir des prés sous les panneaux pour un troupeau de mouton d'un agriculteur à y établir, d'amener des millions d'abeilles établis dans des ruches et de planter un rayon d'arbres et d'arbustes pour masquer l'installation.

La plantation des arbres proposés pour le pourtour des installations aura besoin d'eau pour l'arrosage des plantations. L'eau des nappes phréatiques contenant trop de nitrite elle ne peut pas être utilisée - donc on propose l'utilisation de l'eau de la Saur de la qualité qui sert à la vie des humains dans la région. Avec des étés très chaudes et de périodes prolongés sans pluie de plus en plus fréquentes nous prenons conscience que nous vivons dans une région qui de plus en plus a à craindre le manque d'eau ce qui mène depuis plusieurs années régulièrement à la restriction d'utilisation d'eau pour les particuliers. D'où viendrait toute cette eau avec lequel on arrosera des plantations alors qu'au site actuelle il y a une végétation pour laquelle l'eau naturellement accessible est suffisante. L'emploi d'eau préparé à l'utilisation des humains pour l'arrosage des plantations d'un site industriel me semble une décision irresponsable dans une région où l'économie de l'eau est devenue un enjeu - comme dans bien de régions en France.

Etant tout à fait en faveur de l'utilisation de l'énergie renouvelables pour créer la transition énergétique ainsi je serais heureux si la technique photovoltaïque sera d'avantage utilisé pour créer des petites unités pour la consommation locale comme le démontre déjà quelques exemples dans la région du Lot. Pour l'installation de ses stations on se sert des toitures d'hangars servant à l'agriculture ou l'industrie, les écoles, des gymnases, des friches industriels et pourquoi pas d'une ancienne carrière, - comme à Villesèque.

Habitant moi-même à côté d'un site inscrit sur la liste des monuments historiques je déplore ne pas avoir l'autorisation d'établir des panneaux photovoltaïque sur les toits de la maison en raison de la proximité du site inscrit. Je suis convaincu que c'est au niveau des communes et des habitations particuliers et agricoles, qu'il y auraient des possibilités là où l'installation des panneaux est facilement possible sans détruire à jamais un précieux espace naturel agricole préservé.

Ayant poursuivie moi même des études d'urbanisme à l'université je suis tout à fait conscient de quelle manière de tels projets sont planifiés par des groupes de chercheurs dans des bureaux des grandes villes, qui n'ont aucun lien avec les avis et les besoins des populations locales. Une telle procédure dans une zone naturelle préservée est tout simplement plus admissible en 2022.

Ces réflexions m'amènent à la conclusion qu'il doit s'agir d'une opération financière de grande envergure, qui servira à quelques investisseurs anonymes qui voient le projet d'installation photovoltaïque comme une autre opportunité de gagner de l'argent facilement sur le dos d'une région rurale, sans même connaître notre belle région et sans tenir compte des dévastations géographiques, géologiques et écologiques qu'elle causera. C'est pour toutes ces raisons que j'exprime toutes mes réserves contre le projet de l'installation des champs photovoltaïque industrielle comme il est proposé par l'entreprise photosol dans les communes de Montcuq et de Lauzerte.

Dr.phil. Ulrich Leben, Belmontet, le 18 avril 2022

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@243 - Sexton David

Date de dépôt : Le 21/04/2022 à 11:50:57

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :PROJET PHOTOVOLTAÏQUE : CONTRE

Contribution :

Je pense que la centrale photovoltaïque projetée serait un désastre total pour toute la région du Quercy Blanc.

Son échelle industrielle est grotesquement inappropriée pour cette zone rurale. Elle altérera le caractère de l'ensemble du paysage - et il est évident que si elle est autorisée, l'intention est qu'elle crée un nouveau précédent et ouvre la voie à d'autres projets de ce type dans toute la campagne.

Pour cette raison, le projet a été préparé dans le plus grand secret et lancé soudainement avant que la population ne soit consciente de la menace qu'il représente.

Il s'agit d'une entreprise très cynique, motivée uniquement par le profit.

Le vaste dossier sur le projet qui a été soudainement révélé est conçu plus pour déconcerter que pour clarifier. Je dis cela après avoir passé de nombreuses heures à le parcourir dans la mairie de Montcuq. En fait, le long rapport sur la faune et la flore présentes, les effets environnementaux, etc. est, comme l'ont bien démontré les différents groupes naturalistes qui ont contribué à ces réponses, très incomplet et inadéquat, malgré ses prétentions encyclopédiques.

La tentative de prétendre qu'il s'agit en quelque sorte de "l'agri-voltaïsme" est époustouflante d'imposture. La proposition d'installer un supposé "jeune agriculteur", déjà désigné et recruté, et d'augmenter son troupeau de moutons de 120 animaux, est un non-sens. Comme cela est devenu clair, cette proposition n'est rendue possible que par la société qui propose de subventionner et d'employer directement cet individu à hauteur de centaines de milliers d'euros, pour créer ce faux-semblant.

Il existe de nombreuses raisons tout à fait claires et objectives pour lesquelles cette demande d'urbanisme doit être refusée. La doctrine de la Région Occitanie est sans ambiguïté : les projets solaires doivent être développés sur des sites déjà construits ou autrement dégradés, ils ne doivent jamais être sur des terres agricoles en exploitation. Le ministère de l'écologie le dit aussi clairement : " Les zones et secteurs agricoles, forestiers et naturels ne sont en principe pas ouverts à l'installation de centrales solaires au sol... " La seule condition à cela est qu'ils puissent démontrer leur compatibilité avec l'agriculture - d'où l'offre par Photosol d'une vaste sucrerie pour un " jeune agriculteur " déjà sélectionné pour faire croire que cet immense site industriel restera néanmoins lui aussi utilement agricole, même si l'herbe ne pousse pas sous les panneaux solaires.

Ensuite, il y a la simple question de l'énorme réserve d'eau que cette installation nécessitera pour la sécurité et pour arroser les supposés nouveaux arbres et haies - et ces moutons. Comme il n'y en a

pas sur le site, il s'agira d'eau potable SAUR - et ce dans une région qui connaît déjà régulièrement de sévères restrictions d'eau chaque été.

Personne n'est opposé à l'énergie solaire : tout le monde y est favorable. Les installations individuelles, comme sur les toits des bâtiments, l'électricité étant de préférence utilisée là où elle est produite, sont totalement soutenues par tout le monde. Mais ce projet, détenu par des investisseurs inconnus, avec l'électricité produite vendue au réseau et non utilisée localement, n'a pas cette validité. Qui en profitera ?

Pas le Lot. Ces dernières années, il est devenu de plus en plus clair que l'économie du Quercy dépend énormément de son attractivité unique, de la beauté de ses paysages autant que de celle de ses villes et villages. Les visiteurs, les touristes, les arrivants, et même, à vrai dire, les propriétaires de résidences secondaires, font rentrer de l'argent. Sans eux, une grande partie de la bonne vie ici ne serait pas possible. Ces dernières années, avec le déploiement de la fibre optique, ils ont été rejoints par un nombre croissant de télétravailleurs, choisissant de vivre ici pour la qualité de vie.

Ils ne voudront pas venir marcher, séjourner ou vivre à côté de gigantesques installations industrielles. Les seuls dommages économiques que ce développement infligera seront énormes et permanents. Le parc solaire proposé sera visible de Lauzerte, de la Tour de Montcuq, et tout au long de la route de la vallée qui les sépare - et ce sera ce qui fera la réputation de la région, boudée par tous ceux qui pourraient autrement apporter des investissements mais qui ont la liberté de choisir d'aller ailleurs, dans des endroits moins défigurés.

Le paysage du Quercy Blanc est précieux et fragile. Une telle mutilation sera irréversible. Et elle est totalement inutile. Il existe des alternatives évidentes et préférables, y compris un soutien financier actif pour des installations solaires à plus petite échelle, plus adéquatement localisées.

Si l'invasion de l'Ukraine par la Russie, qui a débuté quinze jours à peine après l'annonce soudaine de cette enquête publique, a focalisé tous nos esprits sur la nécessité de disposer de sources d'énergie indépendantes, elle va bientôt nous faire prendre conscience que l'approvisionnement alimentaire n'est pas moins critique - et qu'il faut d'autant plus respecter les règles claires existantes selon lesquelles les terres agricoles ne doivent pas être utilisées à de telles fins.

Je tiens donc à faire part de mon opposition totale à ce plan tel qu'il est actuellement formulé, qui n'est rien d'autre qu'un cauchemar pour tous ceux qui aiment cette terre. J'espère, Monsieur le Commissaire, que vous déconseillerez ce projet aussi fermement qu'il le mérite.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@245 - Desmarets Maaïke - Montaigu-de-Quercy

Date de dépôt : Le 21/04/2022 à 12:18:45

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : contribution enquête publique Montcuq

Contribution :

Bonjour Monsieur,

Après avoir sillonné les régions de France, j'ai choisi de m'installer, il y a 23 ans, dans le Quercy Blanc, une région pas spectaculaire, mais d'une grande diversité et de richesse des paysages, des plateaux ondulés avec des vastes champs de culture entourés de bandes boisées, une région pas (encore) polluée par des nuisances visuelles.

Pour cette raison et pour sauvegarder et préserver la région du Quercy Blanc, je me suis engagée contre des projets comme la THT, le gaz de schiste et des éoliennes qui dégrade ce paysage.

L'installation des parcs photovoltaïque n'est pas seulement d'actualité à Montcuq mais aussi de multiples projets similaires pourraient s'implanter près des communes dans le Tarn et Garonne, le Lot et Garonne et le Lot. La procédure est toujours pareille, des élus mal ou insuffisamment informés, quelquefois eux-mêmes impliqués dans ces affaires; sans parler des habitants/voisins qui ignorent le projet et personne ne demande l'engagement des promoteurs et la structure financière de l'opération, le tout dans le contexte de l'énergie verte, et même pas pour une consommation locale!

Si on veut garder le Quercy Blanc, avec ces caractéristiques rurales, champêtres, conviviales, ses commerces, son artisanat et ses entreprises, attractif pour le tourisme et pour tout ceux qui ont fait le choix de s'y installer de permanence, il ne faut pas détruire le paysage façonné depuis longtemps par l'agriculture, sous le prétexte de respecter l'écologie.

Aussi dans le contexte de la situation en Ukraine il serait sage et raisonnable de rester indépendant pour l'importation des céréales, de ne pas détruire des champs déjà en culture, même si le rendement n'est pas comparable avec celui d'autres régions. Il faut protéger les terres agricoles. Le travail des agriculteurs doit être mieux respecté et rémunéré à un juste prix.

Ainsi la diversité naturelle de l'écosystème restera intacte, sans nouvelles plantations autour du projet à Montcuq, avec comme illusion d'attirer les insectes, mais qui nécessite pour le démarrage beaucoup de suivi, un arrosage, avec une eau qui devient de plus en plus rare (et qui pourra servir comme arrosage pour certaines cultures?)

Dans ce temps si turbulent, il faut s'interroger et réfléchir sur notre mode de vie pour faire un effort déjà en diminuant sa consommation d'électricité. Je suis convaincue que la société doit changer de cap pour suivre une autre politique avec des initiatives publiques pour la production et la distribution d'énergies renouvelables.

- pourquoi pas augmenter des subventions pour des commerces et entreprises pour couvrir des parkings, (offrant de l'ombre aux voitures) toits et grandes surfaces bétonnées avec des panneaux solaires.

- pourquoi pas l'installation sur des friches? (moins enviées par les entreprises pour l'installation que sur un champ 'préparé' par le travail des agriculteurs!)

- pourquoi pas augmenter les subventions pour des communes pour favoriser et développer l'usage des panneaux solaires chez les particuliers!

- pourquoi pas une évolution dans la direction de l'urbanisme en engageant les architectes, ceux des bâtiments de France et les constructeurs dans des projets!

- faire un plan d'urbanisme, une politique d'extension des communes pour la construction de nouvelles maisons et pavillons concentrés avec une production d'énergies renouvelables commune.

Donc, je suis contre ce projet 'agrivoltaïque', photovoltaïque à Montcuq. Aussi, je m'inquiète de l'ampleur des projets partout dans mon entourage. Je m'oppose aussi aux méthodes de tous ces promoteurs, investisseurs et immobiliers qui développent ces projets d'électricité verte, financièrement attractifs pour une entreprise, des municipalités et quelques particuliers qui mettent à disposition leurs terrains et le tout payé avec nos impôts!

Ces projets de développement durable d'utilité publique doivent dépendre des initiatives publiques et sans intérêt individuel d'entreprises ou investisseurs!

Monsieur l'enquêteur, merci pour votre attention, et veuillez accepter l'expression de mes sentiments distingués,

Maaïke Desmarets.

Montaigu de Quercy

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@246 - Blanjou Daniel - Lendou-en-Quercy

Date de dépôt : Le 21/04/2022 à 12:19:26

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Panneau photovoltaïque

Contribution :

Bonjour Monsieur l'enquêteur publique ,

Je suis agriculteur et président de la Coopérative d'Utilisations de Matériel Agricole CUMA de Saint Cyprien commune de Lendou en Quercy .

Le projet de parc photovoltaïque de Lebreil est le bienvenu sur nos terres ensoleillées du Quercy Blanc. Cette énergie naturelle nous donnera la solution tant attendue par la société au niveau de la gestion financière de l'énergie et répond aussi à tous les mouvements géopolitiques dans le monde. Ne pas réaliser nous laisse dans une impasse , le moment est venu d'une souveraineté énergétique solaire ou éolien . L'agriculture reste et sera l'activité dominante dans la réalisation et l'installation d'énergie propre (éolien ,photovoltaïque,piège carbone ,capteur de co2 et j'en passe). Pour le développement rural , le projet comporte l'installation d'un jeune agriculteur,nous devrions nous en réjouir. , mais le manque d'objectivité de quelques uns cherchera à le liquider dommage.

Laissez l'agriculture performer dans ses domaines permettra d'avoir une dimension de bien être et d'excellence française.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@247 - michel - Tournon-d'Agenais

Date de dépôt : Le 21/04/2022 à 12:32:21

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : opposition au projet photovoltaïque de Montcuq en Quercy blanc

Contribution :

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous fait part de mon opposition au projet industriel photovoltaïque de Montcuq en Quercy blanc .

Ce projet est indéniablement une atteinte grave à la protection de la nature et des paysages qui font la beauté et la richesse de ce coin du lot.

En tant que randonneur il est inconcevable de voir disparaître des chemins ou de se balader en longeant des grillages.

Nous avons encore l'immense chance de pouvoir profiter en toute liberté d'un terroir authentique.

Ce projet est dévalorisant pour le département. Il existe d'autres lieux pour implanter des panneaux photovoltaïques avec un moindre préjudice.

Cordialement

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@248 - richard - Porte-du-Quercy

Organisme : néant

Date de dépôt : Le 21/04/2022 à 12:40:22

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Zone photovoltaïque à Montcuq

Contribution :

M. Le Commissaire Enquêteur.

Point de vue sur le projet photovoltaïque de Montcuq, entendu lu et compris sans idées préconçues ni corporatisme

Il s'agit d'une affaire d'environnement, de couverture de sol, de protection de la biodiversité, de qualité de vie et de projection dans le futur

Un chantier pilote en vue de futures autres installations dans le pays

Le chantier concerne en définitive une seule personne, le maître d'œuvre, et, la commune qui toucherait quelques subsides

Une approche plus individuelle que communautaire

Contrairement à ce qu'indique le dossier ce n'est pas l'installation d'un jeune agriculteur

C'est un agriculteur déjà installé qui possède un cheptel de 130 moutons et qui a repris la ferme de ses parents

La surface des panneaux solaires au sol est de 66ha sur des terres agricoles exploitables

La production d'électricité du système est intermittente et très faible au regard de la surface occupée

Ce type d'installation de faibles rendements énergétiques semble tout à fait adapté à des zones incultivables de type désert de sable ou de roche

Un intervenant à l'enquête publique indique : "D'ailleurs l'emprise au sol de telle installation vs celle d'une centrale nucléaire est sans comparaison, 100km² pour 0.2km². Soit 500 fois moins d'impact au sol pour un centrale. Et, la production d'électricité sans commune mesure de 150kWh/m²/an pour le photovoltaïque contre 12800kWh/m²/an pour le nucléaire. Soit 85 fois plus d'électricité produite"

La sécurité du système électrique nécessite l'installation de bouches à incendie directement raccordée soit à l'eau de ville soit à des réservoirs d'eau de pluie

Le Quercy Blanc subit des restrictions hydriques (le dérèglement climatique va en s'accéléralant)

Le dossier n'apporte pas de précisions sur le financement du démantèlement et de la remise en état des sols en fin de cycle. On se souvient que le démantèlement des gigantesques blocs de ciment armé des éoliennes terrestres arrivées en fin de vie, est à la charge des propriétaires (solvables) et des communes

Notre pays ne présente pas de déficit de production électrique et nous vendons plus d'électricité en Europe que nous n'en importons. Nous possédons aussi des parcs de centrales électriques hydrauliques, et, d'éoliennes terrestres (décrites dans beaucoup de régions)

Après la fermeture de Fessenheim, le gouvernement prévoit à nouveau de construire 6 centrales nucléaires de plus, de porter les 56 centrales existantes à 60 ans, il lance également un important programme d'éoliennes en mer, il pousse aux économies d'énergie et promeut l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments commerciaux, industriels et les maisons particulières avec des aides financières

Il semble que dans ces conditions nous avons d'ores et déjà, et, nous aurons suffisamment d'électricité à l'avenir sans rajouter des systèmes peu performants et envahissants dans le paysage, sur des terres arables (nos convulsions cycliques ne nous préservent pas d'un cataclysme ou d'une famine à l'avenir)

Sincèrement vôtre, Richard

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@249 - anonyme - Montcuq-en-Quercy-Blanc

Date de dépôt : Le 21/04/2022 à 12:40:31

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : CONTRE ce projet

Contribution :

Contribution : La multiplication de ce type projet va provoquer une destruction du paysage du Quercy et mettre en danger des animaux. De nombreuses personnes viennent ici pour les beaux paysages et la nature. Au vu des nombreux projets qui sont en cours cela va avoir un effet négatif sur le tourisme , un effet négatif pour les locations de maison et de gîtes et indirectement sur les commerces et autres. Car les gens sont là pour profiter de la nature et non pour se balader autour d'une centrale électrique.

Les clôtures vont empêcher les animaux d'aller et venir par les plateaux pour se déplacer et va dégrader leur mode de vie. La coupe de bois et la pollution des champs par des pesticides a déjà bien assez détruit les forêts et les cours d'eau, ce n'est plus à démontrer.

Il n'y a aucune étude sur les productions d'ondes électromagnétiques à long terme. Certains vont nous expliquer que ce n'est pas grave mais j'en doute fortement.

La multiplication des implantations de panneaux solaires va faire augmenter le prix des terres car beaucoup de monde vont souhaiter acquérir des terres pour les louer et développer des projets industriels en percevant de l'argent sans rien faire.

Le prix des maisons à proximité qui vont chuter.

Il existe des milliers d'endroits où installer ces panneaux solaires déjà dévastés par l'industrie mais ce n'est pas intéressant financièrement pour l'entreprise.

Les jeunes qui souhaitent s'installer ont de grosses difficultés à accéder à la propriété ou tout simplement louer des terres à des prix correctes. Des personnes déjà en activité cherchent des terres pour les utiliser pour les animaux mais ne trouvent pas. Il y a de multiples raisons à cela. Rien n'est fait pour aider ces personnes. Donc l'argument du jeune agriculteur est ridicule.

Photosol cherche juste à installer des panneaux solaires à bas coût pour produire de l'argent. Cette production d'électricité ne va pas remplacer les centrales électriques mais juste servir à palier les surconsommations électriques croissantes de l'ensemble du pays.

La production des panneaux solaires est une énergie moins polluante que certaines. Mais reste une énergie polluante.

La production demande beaucoup d'énergie et pollue la planète pour extraire la matière première et le transport; favorise le travail dans certains pays dans des conditions irrespectueuses pour l'être humain.

Rien n'est proposé ou expliqué de la part de la société pour le recyclage des panneaux solaires. D'ici 30 ans nous ne savons pas si elle ne va pas abandonner ce site en friche industrielle car elle n'arrivera pas à recycler à , ce qui est déjà arrivé auparavant sur de nombreux sites dans le monde.

Ce projet industriel va demander d'utiliser une quantité énorme d'eau potable afin d'alimenter le site ce qui est en contradiction totale avec l'eau qui devient une ressource de plus en plus rare sur la planète.

Il est censé être interdit d'implanter des panneaux solaires sur des surfaces agricoles

Ce projet va à l'encontre de la politique actuelle de l'état qui souhaite conserver des terres agricoles au lieu de cela on les réduit. C'est incohérent

Ces terres ne sont pas mauvaises pour l'agriculture mais peut être faut il essayer de produire sans les arroser en permanence de pesticides ce détruit la vie dans les sols et dans les cours d'eau et les nappes phréatique.

Il existe de nombreux sites qui sont des friches industrielles, des carrières ou autre avant de venir défigurer nos campagnes pour un rendement ridicule à l'échelle nationale.

Certaines personnes souhaitent mettre des panneaux solaires chez eux à Montcuq (village) pour leur consommations personnelles mais la loi l'interdit. Par contre la commune essaie d'en implanter la ou c'est fortement déconseillé. Incohérent

Ce projet ne profite en aucun cas à la population locale car l'électricité va être réinjectée dans le réseau national, et il y a de fortes chances qu'elle soit revendue encore plus cher car c'est de l'énergie « verte » qui est juste moins polluante. La seule énergie verte qui existe est celle que ne nous consommons pas.

Je suis pour l'installation de solaire chez les particuliers pour leur autoconsommation gratuite. Ce que font de nombreuses personnes actuellement en réduisant grandement leur facture. Ainsi qu'une bonne isolation des logements ce qui permet de moins consommer.

Ou par le biais de petites installations à taille humaine placées dans des zones adaptées comme le projet CELEWATT présenté lors de la réunion de la part de l'association "environnement juste" à Montcuq qui profite à la population locale.

Pour conclure ,

J'utilise et soutiens l'utilisation du solaire depuis plusieurs années mais en aucun cas dans le cadre d'un projet industriel qui a plus de points négatifs que positifs à long terme.

Je veux la transition énergétique mais pas n'importe comment. Le seul point positif de ce projet sera que les terres cesseront d'être arrosées par des pesticides nocifs pour l'homme

Sous un vernis écolo et d'innovation, il s'agit d'un projet industriel qui pose de sérieux problèmes en matière de préservation de la biodiversité et des terres agricoles.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

E250 - UASA 46

Date de dépôt : Le 21/04/2022 à 13:01:31

Lieu de dépôt : Par email

Objet : Contribution enquête publique Montcuq

Contribution :

Monsieur le Commissaire enquêteur, Par la présente (courrier en pièce jointe), je souhaite vous apporter mes observations et propositions concernant l'enquête publique nommée en objet. Vous en souhaitant bonne réception, Cordialement

Jean-Marie LAPORTE, Président de l'Union d'ASA du Lot

Pièce(s) jointes(s) :

Document : 20220421 Lettre Commissaire Enquêteur.pdf, page 1 sur 2



Union d'ASA du Lot

Dossier suivi par

Tél. : 05.65.23.22.10
Email :
contact@uasa46.fr

Objet

Vos Références :

Pièce(s) jointe(s)
0

Cahors, le 21 avril 2022

**Monsieur le Président de l'Union
d'ASA du LOT**

à

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je préside l'Union Départementale des ASA du Lot. En quelques chiffres pour vous éclairer ce sont 41 ASA adhérentes à ma structure pour 3000 adhérents dont 1300 agriculteurs et 12000 à 14000 hectares irrigués. Notre action est incontournable dans le développement agricole et économique départemental. Elle l'est également indirectement dans le développement de la biodiversité et des activités de loisir avec de plus en plus de retenues collinaires que nos ASA gèrent avec une dimension multi-usage importante : pêche, randonnée, sécurité incendie, etc.

Nous avons expertisé en 2020/2021 la faisabilité de valoriser nos plans d'eau pour recevoir des panneaux photovoltaïques flottants afin de générer une nouvelle ressource pour financer nos réseaux d'irrigation souvent vieillissants. Malheureusement nos plans d'eau se sont révélés soit trop petits, soit trop éloignés du poste source, soit en covisibilité importante vis-à-vis de riverains ou de sites touristiques.

Je reste persuadé que la production d'énergies renouvelables est une chance pour les agriculteurs comme pour les citoyens : un méthaniseur ou un parc photovoltaïque, tous deux bien corrélés à une activité agricole sur l'exploitation, permet à la fois de générer un revenu bienvenu pour l'équilibre financier de l'exploitation dont les charges ne cessent d'augmenter contrairement au chiffre d'affaires, et de constituer un des piliers pour réussir le challenge national de la transition énergétique.

Je tiens à signaler que quelques irrigants d'ASA approfondissent encore aujourd'hui la possibilité de faire co-exister une production d'énergie photovoltaïque avec leurs productions agricoles. En tant que Président de l'UASA, j'estime que l'idée est vertueuse et qu'elle doit être accompagnée dans de bonnes conditions. La chambre d'agriculture a d'ailleurs encadré très sérieusement la question pour se prémunir de toute déviance malsaine avec la rédaction et la diffusion d'une doctrine professionnelle et politique déterminant clairement les niveaux d'acceptabilité avant même d'engager toute étude de fond lorsque les projets se situent sur terres agricoles.

1/2

Document : 20220421 Lettre Commissaire Enquêteur.pdf, page 2 sur 2

En l'occurrence, le projet de Montcuq respecte cette doctrine. Pour m'être bien renseigné, les terres en question sont peu productives en céréales et ne le seront jamais. L'option choisie de changer d'orientation avec la création d'un nouvel atelier ovin est particulièrement opportune. Un agriculteur, jeune et dynamique, s'installe et son activité agricole réelle ne fait aucun doute.

Les problèmes environnementaux n'existent pas. Les problèmes de co-visibilité non plus. Les conseillers départementaux du secteur sont favorables au projet, de même que le Président de la Communauté de Communes. Une opposition existe, certes, mais comme toujours en pareille situation et ses arguments ne tiennent pas au regard des très nombreuses études réalisées et des réponses apportées par l'opérateur qui a su modifier son projet entre la mouture initiale et la version finale.

Pour toutes ces raisons, je soutiens donc sans réserve ce projet.
Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Jean Marie LAPORTE



Président de l'Union d'ASA du LOT

2/2

Siège Social
Union d'ASA du Lot
Maison de l'Agriculture
430 avenue Jean LAURES
CS 60199
46004 CAHORS CEDEX 9
Tél. : 05 65 23 22 10
Email : contact@uasa46.fr

@251 - Stéphane - Cahors

Date de dépôt : Le 21/04/2022 à 13:04:40

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet photovoltaïque

Contribution :

Nous devons laisser une planète propre à nos enfants ! C'est une obligation car nous n'avons plus le choix !

il est important de favoriser la transition énergétique et d'accélérer les énergies renouvelables

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@252 - Boncour Christian - Anthé

Date de dépôt : Le 21/04/2022 à 13:49:48

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : je suis contre ce projet principalement sur Montcuq

Contribution :

Monsieur,

je suis agriculteur, éleveur d'ovins sur une petite exploitation avec des terres calcaires caillouteuses et pour mon plaisir je pratique la randonnée pédestre et VTT en famille et en club. Bien sûr je ne suis pas contre l'installation de parc photovoltaïque. Mais je suis contre ce projet principalement sur Montcuq parce que c'est une implantation sur des terres agricoles, que le chiffrage concernant de l'installation d'un jeune agriculture est grandement surestimé, c'est une aberration de croire que l'herbe sous les panneaux qui est prévue pour nourrir 250 ovins pousse sans arrosage régulier, que l'on va déplacer une ancienne voie romaine (je ne vois pas comment ?) et bien sûr il y existe de nombreux lieux (friches industrielles) et surtout d'autres supports pour ces panneaux (toitures de bâtiments) pour ce genre d'installation. En plus avec la guerre en Ukraine on évoque de demander aux agriculteurs de remettre en culture les terres qui ont été mises en jachère, une incompréhension totale. Une implantation qui va à l'opposé des directives nationales !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@253 - Frédéric - Montcuq-en-Quercy-Blanc

Date de dépôt : Le 21/04/2022 à 13:54:23

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : POUR LE PROJET PHOTOVOLTAIQUE DE MONTCUQ

Contribution :

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Après réflexion et après avoir lu un grand nombre de contributions, je suis favorable à ce projet malgré un certains nombres de points que j'énumérerai plus bas.

Le dernier rapport du GIEC nous alerte sur l'urgence absolue de sortir très rapidement des énergies fossiles pour, au moins, limiter le réchauffement climatique et les catastrophes environnementales et humaines que cela entraîne. Il y a urgence !

Pour cette raison, nous devons accepter ce projet même si la raison qui motive les investisseurs de Photosol est d'abord financière. En attendant de sortir du capitalisme, il faut sauvegarder au mieux la planète et les espèces qui la peuple.

Certes, ce projet est important en taille, et je préférerais des installations solaires plus petites avec moins d'emprise sur les espaces naturels ou agricoles. La nécessité de produire de l'électricité en grande quantité, si l'on souhaite sortir des énergies fossiles et du nucléaire (ce que je souhaite), nous oblige à construire des projets de grandes ampleurs sur de grandes surfaces... que l'on ne trouve qu'en campagne. Cela ne doit pas empêcher les productions de petites quantités, sur les toits des bâtiments, dans les friches industrielles ou zones déjà artificialisées, mais cela ne suffira. Et compter sur une décroissance de la consommation est, malheureusement, illusoire à l'échelle de la planète. Les petits gestes de chaque colibris ne suffiront jamais...

Être contre ce projet pour toutes les bonnes raison que développement les opposants contribue à l'inaction climatique.

Il n'en demeure pas moins que certains aspects de ce projet et la façon dont il a été mené peuvent être critiqués :

- On peut regretter que ce projet ne s'inscrive pas dans une politique locale de transition énergétique et qu'il apparaisse comme une opportunité financière saisie par les collectivités.

- On peut regretter que les mêmes collectivités n'ai pas lancé de débat avec les population sur les choix de développement énergétiques et écologiques, et qu'il ai fallut attendre que des associations et citoyens opposants se manifestent pour qu'on en parle.

- On peut critiquer aisément l'entreprise photosol et le groupe capitaliste auquel elle appartient. Mais tant que nous ne changerons pas de système, en imposant la planification écologique et un pôle public de l'énergie, la sortie de la libre concurrence et du marché... on devra continuer à faire avec ces groupes. Il existe néanmoins dans le secteur des énergies renouvelables des projets coopératif, citoyens, qu'il faut soutenir et développer (j'en suis moi-même chez enercoop). Mais je doute que ces coopératives puissent investir les sommes nécessaires aux enjeux actuels.

- Un des problèmes soulevés par les opposants concerne la filière solaire, de la construction des panneaux à leur recyclage après usage. En effet, il semble qu'il y ait là des efforts très importants à faire par l'État pour relocaliser la fabrication, dans des conditions sociales et environnementales optimales, et développer une filière de traitement. Le problème est d'ailleurs le même pour des projets citoyens de petites tailles ... !

- Concernant le site en lui-même, les impacts sur l'environnement des habitants seront très réduits. Si certains sont touchés visuellement, ils doivent être indemnisés. Des dizaines de millions de nos concitoyens subissent des nuisances bien plus importantes.

- Les grillages prévus doivent être limités au maximum pour permettre la circulation des animaux sauvages. Il ne me semble pas nécessaire d'encercler complètement le site, et des enclos temporaires devraient suffire pour l'éleveur qui s'installera.

- Les plantations d'arbres doivent aussi être limitées au maximum afin de limiter les besoins en arrosage.

Enfin pour conclure, je dois dire un mot sur les multiples contributions qui s'opposent au projet pour des raisons environnementales. J'y vois là le refus "égoïste" au nom d'un bien vivre ici (à condition d'en avoir les moyens), de contribuer à l'effort indispensable et global pour la transition énergétique sans se soucier des générations futures. D'autant plus que ce projet ne portera pas atteinte durablement à l'environnement, ne gâchera en rien la beauté des paysages du Quercy Blanc et ne créera pas de nuisances sonores, lumineuses ou polluantes pour ses habitants, ni de danger telles que les centrales nucléaires.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

E254 - FNE Midi-Pyrnes - Herv HOURCADE

Date de dépôt : Le 21/04/2022 à 14:30:59

Lieu de dépôt : Par email

Objet : observations FNE Midi-Pyrénées -PHOTOSOL DEVELOPPEMENT - MONTCUQ (46)

Contribution :

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir prendre connaissance de nos observations dans la présente enquête publique. En vous souhaitant parfaite réception.

Bien respectueusement,

Pièce(s) jointes(s) :



Fédération d'Associations loi 1901 - Membre de France Nature Environnement
FNE MIDI-PYRÉNÉES
Maison de l'Environnement de Midi-Pyrénées
14, rue de Tivoli
31000 Toulouse
Tél. : 05 34 31 97 84
herv.e.hourcade@fne-midipyrenees.fr

Le 21 avril 2022

PROJET DE PARC PHOTOVOLTAIQUE AU SOL PRÉSENTÉ PAR PHOTOSOL A MONTCUQ-EN-QUERCY-BLANC (46)

Observations de FNE Midi-Pyrénées

1. FNE Midi-Pyrénées¹ est une fédération d'associations de protection de la nature, de l'environnement et du cadre de vie, qui visent à :

- promouvoir les bonnes pratiques environnementales des citoyen.ne.s, collectivités et entreprises de notre territoire ;
- contrer les grands projets inutiles et les atteintes environnementales en les décryptant, les dénonçant et en faisant valoir le droit de l'environnement par la mobilisation citoyenne et/ou par des actions en justice.

Forte de près de 135 associations membres, adhérentes directes ou via des fédérations départementales ou thématiques, ainsi que d'adhérent.e.s individuels, FNE Midi-Pyrénées a pour rôle d'établir un lien de solidarité entre ses différents membres. Notre fédération a ainsi pour objectif d'unir, renforcer et représenter les compétences et efforts de ses membres pour une action concrète et efficace au quotidien pour relever les défis de l'urgence écologique. Elle est agréée au titre de l'article L. 141-1 du Code de l'environnement depuis le 6 août 1979.

2. La société PHOTOSOL sollicite la délivrance de 3 permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de MONTCUQ-EN-QUERCY-BLANC (46).

Une enquête publique a été programmée du 4 mars au 8 avril 2022, puis après arrêté portant prolongation, jusqu'au 22 avril 2022.

Nous développerons ci-après plusieurs remarques, organisées de la manière suivante :

- I. SUR LE CHOIX D'IMPLANTATION DE LA CENTRALE
- II. SUR LES INCIDENCES DU PROJET SUR LA BIODIVERSITÉ
- III. CONCLUSIONS

¹ <https://fne-midipyrenees.fr/>

I. SUR LE CHOIX D'IMPLANTATION DE LA CENTRALE

A titre liminaire, il sera rappelé que FNE Midi-Pyrénées est résolument engagée dans la transition énergétique, qui repose sur 2 piliers : tourner le dos aux énergies fossiles et fossiles grâce aux **énergies renouvelables** et mettre l'accent sur la **sobriété énergétique**. Cependant, le développement des filières de production d'énergies renouvelables se doit d'être le plus vertueux possible. Nous plaçons pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux, accompagnée d'un dialogue renforcé entre les associations de protection de l'environnement et les porteurs de projets.

Notre analyse du projet soumis à enquête publique s'appuie sur la position exprimée par France Nature Environnement au niveau national, notamment dans un document de référence, le « Photoscope » <https://fne.asso.fr/publications/photoscope>. Nous nous référons également aux politiques de planification de l'énergie solaire (issues des lois Grenelle, objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN), Occitanie 2040/SRADDET) indiquant que **le bâti et les milieux déjà artificialisés doivent être privilégiés pour l'implantation d'équipements photovoltaïques, afin de limiter les conflits d'usage des sols et préserver la biodiversité**.

Ce projet photovoltaïque montre que les opérateurs choisissent encore trop souvent des zones naturelles, agricoles et forestières alors que **des surfaces à moindres enjeux environnementaux existent et doivent être privilégiées** : toitures et façades des bâtiments résidentiels, publics et tertiaires, parkings et ombrières, friches industrielles ne présentant pas d'intérêt écologique notable, sites et sols pollués, etc.

1. D'une part, il sera rappelé que la circulaire du 18 décembre 2009 relative au développement et au contrôle des centrales photovoltaïques au sol détaille les modalités d'application du décret n°2009-1414 du 19 novembre 2009. Cette circulaire affiche une position nationale claire sur la question du conflit d'usage avec l'activité agricole : « **Les projets de centrales solaires au sol n'ont pas vocation à être installés en zones agricoles, notamment cultivées ou utilisées pour des troupeaux d'élevage** ».

De même, le guide d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme pour les centrales solaires au sol de 2020 stipule l'utilisation préférentielle de zones fortement anthropisées pour le développement des centrales photovoltaïques².

Rappelons également que l'article L. 151-11 du Code de l'urbanisme prévoit que :

« 1. Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut :
1° Autoriser les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière du terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages ; [...] »

² https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide_EI_Installations-photovolt-au-sol_DEF_19-04-11.pdf (page 37)

Enfin, il n'est pas inutile de faire mention des préconisations du député Monsieur Serge POIGNANT dans son rapport d'information sur l'énergie photovoltaïque :

«[La France a tout intérêt à privilégier un développement autour des technologies intégrées au bâti malgré le surcoût et les difficultés administratives que cette voie comporte. [...]

Ce choix économiquement cohérent prévient les crispations en préservant le foncier pour les activités traditionnelles, urbaines et agricoles.[...]

Il ne saurait être question d'importer en France le modèle espagnol. [...]

La culture française ne peut admettre une telle exploitation des espaces naturels au détriment tant de l'esthétique des paysages que des activités traditionnelles. [...]

Les terres arables apparaissent en revanche particulièrement visées par les spéculateurs dans un contexte de crise économique qui renforce les tentations d'arrachage et de cession. [...]

L'État doit agir pour affermir le cadre réglementaires des centrales photovoltaïques. Son action est cruciale pour éviter un effet d'éviction qui ne saurait générer que rancœur et contestation pour une énergie spontanément soutenue par une écrasante majorité de Français. Les meilleures perspectives d'un point de vue social et environnemental, se trouvent par conséquent sur les foyers des particuliers et dans les grandes toitures »³.

2. D'autre part, ce projet entrainera une artificialisation totale de 7,75 hectares à quoi s'ajoute un poste RTE, des pistes de 4m de large sur plus de 10 km, et des aires de stockages.

Pourtant en France, selon le CEREMA, « le nombre de zones d'activités économiques (ZAE) oscillerait entre 24 000 et 32 000, soit 450 000 hectares, reflétant ainsi une offre pléthorique et diffuse sur l'ensemble du territoire »⁴.

Manifestement ces zones déjà artificialisées sont en grande partie propices à recevoir des panneaux photovoltaïques.

D'ailleurs, le plan biodiversité du Gouvernement et son Axe 1 met en avant la nécessité de « reconquérir la biodiversité dans les territoires : Le Plan biodiversité vise à freiner l'artificialisation des espaces naturels et agricoles et à reconquérir des espaces de biodiversité partout où cela est possible »⁵

Ce même plan indique à son objectif 1.3 : « Limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette. L'étalement urbain et l'artificialisation des sols, **en détruisant et en morcelant les espaces naturels, agricoles et forestiers, contribuent directement à la dégradation du fonctionnement des écosystèmes et à l'érosion de la biodiversité.** »

³<https://www.assemblee-nationale.fr/13/frap-info/11846.asp>

⁴<https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/zones-activite-economique-peripherie-leviers-requalification>

⁵<https://www.ecologie.gouv.fr/plan-biodiversite#:~:text=Le%20Plan%20biodiversit%C3%A9%20vise%20%C3%A0%20freiner%20l'artificialisation%20des%20espaces,%C3%A0%20la%20p%C3%A9riph%C3%A9rie%20des%20m%C3%A9tropoles%20%80%A6>

3. Enfin, il sera indiqué que ce projet s'oppose au projet de schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET – Occitanie 2040) qui, s'il prévoit de multiplier par 2,6 la production d'énergies renouvelables, impose pour ce faire (règle n°20)⁶ que :

Règle n°20 – Développement des ENR

Identifier les espaces susceptibles d'accueillir des installations ENR en priorisant les toitures de bâtiments, les espaces artificialisés (notamment les parkings) et les milieux dégradés (friches industrielles et anciennes décharges par exemple), et les inscrire dans les documents de planification.

Cette règle vise tout particulièrement les parcs photovoltaïques. **Le but qui sous-tend cette modalité de mise en œuvre des ENR est la protection des zones présentant des enjeux environnementaux**, à plus forte raison lorsqu'un projet détruit des espèces remarquables.

II. SUR LES INCIDENCES DU PROJET SUR LA BIODIVERSITÉ

1. La surface totale clôturée est estimée dans le dossier d'enquête publique à 65.72 hectares. Ceci représentant une longueur de clôture galvanisée de 2m de haut sur plus de 10km, qui sera une atteinte majeure à la circulation de la faune locale.

Dans son avis particulièrement circonstancié, la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAe) d'Occitanie : « *évalue comme souhaitable pour un projet photovoltaïque de cette envergure que la démarche d'élaboration du projet s'inscrive dans une véritable stratégie territoriale visant notamment à **utiliser en priorité les terrains anthropisés, à faible valeur environnementale et agricole (planification des énergies renouvelables) portée à l'échelle des intercommunalités voire du SCoT et ne relève pas de la seule initiative privée*** ».

Puis d'ajouter que la MRAe : « *recommande a minima à l'échelle de l'intercommunalité (voire du SCoT) de mettre en place une démarche de planification du développement de photovoltaïque (...) afin de préciser et de localiser les ambitions du territoire en la matière* ».

Cette stratégie est aujourd'hui absente alors que plusieurs projets sont à l'étude sur ce secteur.

Or, depuis 2016, nous savons que « *le recul est encore très faible concernant les impacts à long terme pour la biodiversité de ces installations. Les premières études notent une « modification des cortèges d'espèces » pour les habitats fortement transformés (Visser, 2016)* »⁷.

2. En l'espèce, nous apprenons qu'il y aura destruction d'individus et d'habitats de 7 espèces protégées par débroussaillage ; suppression de zones de chasse pour 6 espèces de rapaces protégées ; un impact sur les pollinisateurs sauvages par l'installation de 300 ruches. (15 à 21 millions d'abeilles) ; l'implantation de volières pour l'élevage de gibier sans lien avec la préservation de la biodiversité.

⁶ Accessible ici : [3-fascicule_de_regles.pdf \(laregion.fr\)](#) – page 54

⁷ https://reporterre.net/En-quete-d-espace-la-filiere-photovoltaique-longue-sur-les-terres-agricoles?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=nl_hebdo et <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0960148118310565>

Le projet, eu égard à son ampleur, est soumis à l'obligation de débroussaillage (Arrêté préfectoral du 5 juillet 2012) sur une profondeur de 50 mètres autour du chantier et une profondeur de 10 mètres de part et d'autre des voies de circulation. La destruction d'individus ou d'habitats d'espèces protégées est réglementée et nécessite une demande de dérogation de la part du promoteur, qui n'a pas été faite à ce jour. Les espèces concernées sont :

- Le Bruant ortolan : espèce protégée en très fort déclin, classé en danger d'extinction (EN) en France et en Midi-Pyrénées ; alors même que les risques de destruction d'individus et d'habitat sont minorés et jugés « modérés » dans l'étude d'impact ;
- L'Alouette lulu : l'espèce est quasi menacée (NT sur la Liste Rouge pour l'Auvergne voisine⁸) ; les risques de destruction d'individus et d'habitat sont jugés « forts » dans l'étude d'impact. Rappelons que la MRAe, autorité environnementale de l'Occitanie, dans son rapport du 11 mars 2021 concernant un projet de photovoltaïque à Saint-Beauzély en Aveyron « *évalue favorablement l'évitement (...) des cultures fourragères qui sont l'habitat vital de l'Alouette lulu* » ;
- Le Lézard à deux raies : espèce protégée et quasi menacée (NT) en Midi-Pyrénées ; alors même que les risques de destruction d'individus et d'habitats sont jugés « modérés » dans l'étude d'impact.

3. De surcroît, le site est localisé sur un corridor écologique, c'est-à-dire un axe de passage pour la faune sauvage. Il est caractérisé dans le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) comme « *Milieu ouvert de plaine à préserver* » dont plusieurs espèces de rapaces (toutes protégées) sont dépendantes pour se nourrir. Il sera pourtant entièrement clôturé et « fermé » par les panneaux solaires, empêchant toute circulation de la faune sauvage terrestre (chevreuils, sangliers...) et supprimant des zones de chasse pour les rapaces. De plus, certaines zones considérées dans l'étude d'impact comme à enjeu « fort » ou « modéré » pour la préservation de la biodiversité seront concernées par la pose en deux endroits de 150 ruches, ce qui aura un impact sur les pollinisateurs sauvages car les abeilles domestiques consomment leurs ressources alimentaires (nectar, pollen). Parmi eux, ont été recensées 3 espèces de papillon protégées et quasi menacées : l'Azuré du serpolet, le Damier de la succise et la Zygène cendrée.

4. Enfin l'étude d'impact nous explique que : « *les technologies cristallines utilisent un élément chimique particulièrement abondant, le silicium, extrait du sable ou du quartz. Les technologies à couches minces : [...] Leur coût de fabrication est plus faible mais leur rendement est bien inférieur aux technologies présentées ci-avant. Le tellure de cadmium (CdTe) qui possède un bon coefficient d'absorption et qui permet par conséquent l'utilisation de matériaux relativement impurs en fait une technologie adaptée. Cependant, les problèmes environnementaux liés à la toxicité du cadmium, même en faible quantité ralentissent son utilisation ; Dans le cas du projet de centrale photovoltaïque de Montcuq, la technologie utilisée sera celle des couches minces CdTe.* » (p231)

Ainsi la technologie utilisée sera celle du cadmium, la plus nocive pour l'environnement du fait qu'elle utilise des terres rares et toxiques.

⁸ https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/3670/tab/statut

III. CONCLUSIONS

En définitive, FNE Midi-Pyrénées donne un avis défavorable pour les motifs non exhaustifs suivants:

- L'absence de recherche de solution alternative moins pénalisante pour les espaces naturels et agricoles ;
- L'absence d'analyse des impacts cumulés du projet à l'échelle supra-communale ;
- Le manque de garanties des mesures au titre de la séquence « ERC » ;
- L'augmentation conséquente de l'artificialisation des sols ;
- La destruction d'individus et d'habitants naturels d'espèces protégées ;
- L'absence de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées (L.411-2 du code de l'env.) ;
- L'utilisation d'une technologie utilisant du cadmium.

E255 - milie-P

Date de dépôt : Le 21/04/2022 à 14:34:34

Lieu de dépôt : Par email

Objet : Photovoltaïque montcuq questions

Contribution :

Bonjour Je remercie les participants pour la réunion publique avec l'industrie Photosol. Je vous avoue qu'une étude agronomique serait plus adaptée pour sauver moins d'une dizaine d'exploitations agricoles. D'autant que le foncier agricole risque de se modifier (tarif, qualité...), alors qu'il a suffisamment de lieux industriels qui ne sont pas équipé d'ombrage. Je m'interroge en tant qu'apicultrice locale. Pourquoi introduire 300 ruches indiquées sur la presentation Photosol et corrompre mon activité agricole? Je m'interroge sur le réel investissement de la société industrielle avec les locaux ? Quels intérêts directs avec le citoyen local? Prix sur factures? Est ce que le rendement électrique est suffisant face aux rares bénéficiaires et à tout l'argent qui aurait pu bénéficié aux énergies vertes chez les locaux et pour les collectivités ? Voilà quelles questions en vrac qui se noie sur mes interrogations assez pesimistes, et notamment sur cette histoire de rajout d'abeilles totalement inopportun dans ma propre activité... Sincèrement Émilie Peyra

Envoyé depuis Yahoo Mail pour Android

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@256 - MC - Lendou-en-Quercy

Date de dépôt : Le 21/04/2022 à 15:05:49

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre ce projet qui a des impacts non négligeable sur le territoire et sur l'environnement négatifs

Contribution :

Je porte un intérêt important à la protection de l'environnement et à l'agriculture, j'y consacre d'ailleurs ma carrière professionnelle.

Je suis convaincue qu'une transition énergétique sans nucléaire est possible et que les énergies renouvelables en sont une des clefs, bien qu'elle doivent s'accompagner de la sobriété dans l'utilisation et l'amélioration des déperditions énergétiques (isolation de l'habitat, ...). L'idée de relocaliser la production de l'énergie à des échelles plus locales me paraît aussi être une bonne option, mais clairement pas sous forme de ferme-usine de plusieurs hectares de panneaux photovoltaïque.

Mais pour moi ce projet ne répond pas à ces problématiques mais clairement à un besoin de rentabiliser toujours plus des terres agricoles. Pleins de jeunes agriculteurs ou agricultrices pourraient réellement s'installer sur ces terres, des terres cultivables. Cela permettrait à la fois, la création de nouveaux emplois sur le territoire rural (en effet un agriculteur peut vivre dignement sur quelques hectares en changeant de paradigme), et d'utiliser des terres agricoles pour nourrir les humains. En effet avec ce type de projets, comme l'étalement des villes ou la bétonisation, les terres agricoles permettant à la France de conserver un peu d'autonomie alimentaire se réduisent grandement, ce qui est dramatique, surtout pour les années à venir incertaines (la crise du covid nous l'a montré, la guerre en Ukraine va nous le confirmer, et les prochaines crises à venir nous le feront sans doute regretter). Tout ça pour dire que nos terres agricoles sont précieuses et que si leurs propriétaires n'en voient pas leurs valeurs qu'ils les vendent à des personnes motivées à s'installer et à œuvrer pour une alimentation de proximité et de qualité.

Je remets également en question la motivation d'installer un éleveur sous les panneaux, est pour l'installation d'un nouvel agriculteur, est il vraiment un nouvel agriculteur, ou s'agit il d'une solution surtout pour ne pas avoir à entretenir le parc et rentabiliser ++ ?

Il y a sur le territoire et d'ailleurs chez les agriculteurs à l'origine de ce projet, nombre de hangars qui pourraient accueillir des panneaux photovoltaïques sans prendre une fois de plus des terres à l'agriculture. Ce potentiel sur les toits des bâtiments agricoles est encore largement inexploité, commençons par là !

Au niveau impact écologique encore, la fabrication de ces panneaux (métaux rares, matières premières, fabrication à l'autre bout du monde) ainsi que le recyclage s'ajoute encore à la balance négative de ce projet

J'ai toujours grandi ici, à quelques km à peine de ce projet et l'idée de voir ce territoire auquel je suis très attachée complètement dénaturé m'attriste beaucoup. Les zones d'emplacement de ces

Page 417 / 548.

PHOTOSOL DEVELOPPEMENT - PROJET PHOTOVOLTAIQUE

panneaux sont des lieux jusque là peu construits, plutôt préservé et disposant de chemins de randonnées très agréable et appréciés. Pour moi il s'agit vraiment de la richesse de notre territoire que nous sommes en train de perdre avec l'impossibilité de revenir en arrière.

Pour conclure, ce projet n'a d'autre sens et motivation qu'une quête de toujours plus de rentabilité des terres agricoles quitte à s'éloigner de l'essence même du métier. Et il ne répond clairement pas aux enjeux écologiques de demain ni même d'aujourd'hui car il réduit encore notre capacité à être autonome au niveau alimentaire sur deux points : moins de terres pour produire notre alimentation et des ferme-usines complètement démesuré rendant impossible l'accès à la terre pour de nouvelles personnes non issues de ce milieu (= de moins en moins d'agriculteur et des fermes de plus en plus grandes). Si le photovoltaïque a sa place sur les espaces déjà imperméabilisés (toits, parking, etc) il n'a pas sa place sur des terres où il est possible de cultiver, cela en fait une aberration écologique.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@257 - michelle - Montcuq-en-Quercy-Blanc

Date de dépôt : Le 21/04/2022 à 15:19:00

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre ce projet

Contribution :

Le choix du site (terres agricoles) qui doit rester a usage agricole

Sa taille surdimensionnée destinée à une production industrielle et non aux besoins locaux. Photosol cherche juste à installer des panneaux solaires juste pour produire de l'argent. Cette production d'électricité ne va pas remplacer les centrales électriques mais juste servir palier la surconsommations électrique croissante de l'ensemble du pays.

Son impact important sur les paysages, la faune sauvage (protégée) et la flore .

Il n'y a aucune études sur la productions d'ondes électromagnétiques envers la nature

Rien n'est proposé ou expliquer de la part de la société pour le recyclage des panneaux solaires.

Je suis pour l'installation de solaire par de petites installations a taille humaine placé dans des zones adaptés

Comme le projet CELEWATT qui profite à la population locale et préserve la nature.

Je suis absolument contre ce projet industriel .

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@258 - Marin Dominique - Castelnau-Montratier-Sainte-Alauzie

Date de dépôt : Le 21/04/2022 à 15:35:12

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Parc photovoltaïque - Montcuq

Contribution :

Le nécessité d'intensifier nos actions en faveur de diminuer nos consommations des énergie fossiles est évidente et même certainement vitale.

Le développement des productions d'énergies renouvelables est un des moyens importants en ce sens.

En tant qu'élu je suis souvent confronté à des propositions d'installations photovoltaïques pour lesquelles les enjeux paysagés, environnementaux et agricoles ne sont pas toujours suffisamment étudiés et pris en compte.

Dans le cas de ce projet, il me semble que tous les aspects ont été largement pris en compte.

Dans une telle situation d'urgence climatique, ne pas permettre la réalisation de ce projet me paraîtrait irresponsable.

Favorable au projet.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@259 - De Baere André - Montaigu-de-Quercy

Date de dépôt : Le 21/04/2022 à 16:47:12

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Impact paysager du projet photovoltaïque de Montcuq

Contribution :

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En pièce jointe, je vous fais parvenir mon analyse du paysage dans lequel les trois cites du projet photovoltaïque de Montcuq s'inscrivent.

Cordialement,

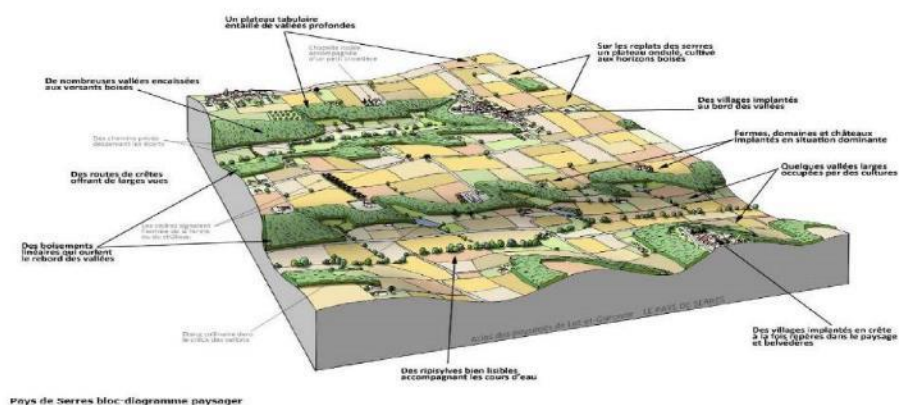
André De Baere

Architecte Paysagiste

Montaigu de Quercy

Pièce(s) jointes(s) :

Impact paysager du projet photovoltaïque de Montcuq



Les 66 hectares de terres agricoles des trois sites, sur lesquelles vont se déployer 110.988 panneaux solaires, si le projet se réalise, sont une partie intégrale du paysage du Quercy Blanc.

Pour bien comprendre l'importance de l'impact sur un paysage d'un projet photovoltaïque, il est nécessaire d'analyser la totalité de l'entité paysagère.

C'est quoi un paysage ?

C'est une entité territoriale qui se caractérise par une conjonction de facteurs communs reconnaissables dans l'espace : une structure géologique homogène, des circonstances climatologiques similaires, une occupation végétale en fonction des variations des sols et du relief, des développements spécifiques par l'activité agricole et urbaine, des sites historiques et une unité architecturale.

Tous ces éléments ensemble constituent un cadre de vie identifiable dans lequel l'homme s'est installé. Le paysage est l'environnement dans lequel l'homme habite, travaille, circule, voyage... bref, l'environnement de la vie.

Dans ce contexte, le paysage peut être éprouvé par les occupants comme un sentiment de bien-être, d'équilibre et de bonheur, à un moment donné ou dans la durée. C'est à partir de cette relation entre l'homme et le paysage que l'on peut déterminer la valeur du paysage et la qualité de vie qu'il procure à ceux qui y habitent à l'heure actuelle et qui y habiteront dans le futur.

Document : @ 2022.04.21 Contribution enquête publique Montcuq.pdf, page 2 sur 2

Une telle analyse démontre que le paysage du Quercy Blanc est un cadre de vie de haut niveau, peut-être peu spectaculaire du point de vue des émotions visuelles mais de grande valeur environnementale par sa structure géologique variée et son exploitation du sol diversifiée à l'échelle humaine.

Le projet photovoltaïque de Montcuq se situe dans le Pays des Serres, formé par un plateau calcaire découpé en lanières (les serres) par plusieurs rivières: la Tancanne, la Petite Séoune, et la Séoune qui forment des vallées orientées nord-est/sud-ouest.

A leur tour ces serres sont entrecoupées par des vallons secondaires perpendiculaires aux vallées, souvent appelées « combes ». Ces trois composants, serres, vallées et combes, créent, avec leur diversité, une unité de paysage d'un intérêt de haut niveau.

Les serres avec leurs sols calcaires blancs sont exploitées par une agriculture variée (cultures de céréales, tournesols, colza, fourrages). Sur les parties sèches se trouvent des taillis, qui atteignent à peine une hauteur de 20 m. De nombreux hameaux et villages, connus pour leur site exceptionnel, se sont développés en lisière des plateaux. C'est le cas de La Longagne, St. Félix et Lebreil.

Dans les deux vallées qui longent le plateau on trouve des sols alluviaux profonds, les cultures sont plus diversifiées. Les ruisseaux sont accompagnés d'une végétation d'aulnes et de saules et des peupliers d'Italie, souvent plantés le long des ruisseaux, donnent un accent particulier aux vallons grâce à leur port vertical et monumental.

Les versants entre le fond des vallées et les coteaux boisés sont exploités en terre agricole. Les combes qui relient les vallées au plateau abritent des prés et des pâturages. Les versants sont couverts de taillis de chênes.

Conséquences paysagères

Les terres agricoles, sur lesquelles sont projetées les trois sites du projet photovoltaïque, sont des champs de grand format sur le plateau entre le site de l'église de St-Félix et le village de Lebreil et se caractérisent par leurs position dominante. Le caractère industriel du projet photovoltaïque, introduit dans le paysage, est un élément qui n'a pas de place dans cette entité de grande valeur.

Il est certain que le projet « Montcuq » est le début d'une invasion de projets photovoltaïques. Des études sont entamées simultanément par des promoteurs/développeurs sur plusieurs sites dans le Quercy Blancs. Malheureusement l'instruction ce fait projet par projet et par des préfectures différentes sans prendre en compte l'impact total sur l'environnement. L'impact de cette évolution anarchique est un danger majeur pour les paysages en général et spécialement pour le Quercy Blanc

Synthèse :

- **le paysage du Quercy Blanc est un cadre de vie de haut niveau pour ceux qui y habitent à l'heure actuelle et qui y habiteront dans le futur ;**
- **l'agriculture est un élément majeur de la composition du paysage quercynois ;**
- **les champs visés par le projet caractérisent le plateau central par leur grande surface;**
- **le caractère industriel d'un projet photovoltaïque n'est pas compatible avec un paysage pastoral ;**
- **le projet domine visuellement le plateau entre La Lomagne et Lebreil ;**
- **la qualité paysagère du Quercy Blanc est la base économique du tourisme et de sa valeur résidentielle.**
- **l'agriculture à échelle humaine est une partie intégrale de ce paysage dans lequel il n'y a pas de place pour une activité industrielle sous le camouflage de l'« Agrivoltaïsme »**

André De Baere
Architecte paysagiste
Fontilles Couloussac
82150 Montaignu de Quercy

@260 - Iazard Christian - Sérignac

Date de dépôt : Le 21/04/2022 à 16:51:14

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet agrivoltaïque Montcuq

Contribution :

Il est temps d'intégrer le monde agricole et ses espaces dans les défis de suffisance énergétique qui nous attendent.

Nous avons déjà pris du retard malgré la réalisation sur les fermes agricole de bâtiments photovoltaïque que nous voyons en passant ,amenant aux paysans modernité ,rangement et usages ,ayant en moyenne une capacité électrique équivalente à 100 habitants et plus...

Le projet de montcuq bien intégré dans son paysage ,répartit sur le réseau EDF une production non négligeable ,rendant le territoire auto suffisant ,le plaçant à l'avenir lauréat en terme d'accompagnement financier.

De plus un éleveur va voir sa jeune installation confortée avec des parcelles clôturées et une réduction de la évapo-transpiration permettant de surmonter les années à déficit hydrique .

Il est vrai que des question se posent ,sur l'impact visuel de notre espace ,comme a une époque les châteaux ..d'eau ,les antennes GSM,les éoliennes (il en faudrait 14 pour remplacer le projet) ;

...mais il est très certain que dans 5 ou 10 ans pour notre tourisme ou nos habitats ,nous puissions séduire avec notre campagne auto suffisant et agricole

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@261 - Emmanuel - Lendou-en-Quercy

Date de dépôt : Le 21/04/2022 à 16:52:12

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :NON au projet !

Contribution :

Il y a sur le territoire et notamment chez les agriculteurs à l'origine de ce projet, nombre de hangars qui pourraient accueillir des panneaux photovoltaïques sans prendre une fois de plus des terres à l'agriculture. Ce potentiel sur les toits des bâtiments agricoles est encore largement inexploité, commençons par là !

Au niveau impact écologique, la fabrication de ces panneaux (métaux rares, matières premières, fabrication à l'autre bout du monde) ainsi que le recyclage s'ajoute à la balance négative de ce projet.

Ce projet n'a d'autre sens et motivation qu'une quête de toujours plus de rentabilité des terres agricoles quitte à s'éloigner de l'essence même du métier. Et il ne répond clairement pas aux enjeux écologiques de demain ni même d'aujourd'hui car il réduit encore notre capacité à être autonome au niveau alimentaire sur deux points : moins de terres pour produire notre alimentation et des ferme-usines complètement démesurées rendant impossible l'accès à la terre pour de nouvelles personnes non issues de ce milieu, ce qui signifie de moins en moins d'agriculteur et des fermes de plus en plus grandes). Si le photovoltaïque a sa place sur les espaces déjà imperméabilisés (toits, parking, etc) il n'a pas sa place sur des terres où il est possible de cultiver, cela en fait une aberration écologique.

Une transition énergétique sans nucléaire est possible et les énergies renouvelables en sont une des clefs, bien qu'elles doivent s'accompagner de la sobriété dans l'utilisation et l'amélioration des déperditions énergétiques (isolation de l'habitat, ...). L'idée de relocaliser la production de l'énergie à des échelles plus locales me paraît aussi être une bonne option, mais clairement pas sous forme de ferme-usine de plusieurs hectares de panneaux photovoltaïque.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@262 - Lee Margaret - Montaigu-de-Quercy

Date de dépôt : Le 21/04/2022 à 17:34:55

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :NON aux 'fermes' photovoltaïques

Contribution :

Monsieur le commissaire enquêteur,

NON aux fermes photovoltaïques à Montcuq en Quercy

Je vous écris pour protester à la possibilité de l'installation des photovoltaïques dans notre environnement.

Pour sauver notre mode de vie il ne faut pas détruire notre paysage.

L'électricité produite par les photovoltaïques à un coût énorme sur l'environnement. Leur fabrication est une dévastation pour les pays où les métaux et les minéraux rares sont extraits, et à la fin de leur vie, que se passera-t-il? Ils ne sont pas biodégradables. Ils seront enterrés quelque part pour l'éternité? Il ne faut pas croire que ce projet est une solution 'verte' ou 'propre'.

Si ils étaient installés dans notre paysage les conséquences sur l'économie locale seraient importantes. Il y aurait moins de touristes sur lesquels dépendent beaucoup d'entreprises, les nouveaux arrivants potentiels vont fuir la région, donc il y aurait moins d'activités pour nos artisans, et plus de chômage. Parce que, qui voudrait visiter ou s'installer dans une région laide couverte en panneaux noirs, là où il y avait tant de flore et de faune auparavant?

Si il faut installer les photovoltaïques, soyons honnête. C'est pour protéger notre mode de vie, pas pour sauver la planète. Si il les faut, pourquoi pas les poser sur les toits des grands bâtiments existants, sur les toits des granges, sur les parkings?

Ce projet dévaste à Montcuq en Quercy, si c'était accepté, ne serait pas le dernier dans la région. Il détruirait notre paysage, aurait les charges indirectes causées par l'impact sur l'économie locale, faire fuir les touristes et les nouveaux habitants potentiels, et nous mènerait dans un monde de plus en plus laid.

Je vous demande, monsieur le commissaire enquêteur, de protéger notre environnement et de ne pas céder aux arguments de ceux qui veulent profiter de nous dans le court terme.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées,

Margaret Lee, Couloussac

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@263 - Claudia

Date de dépôt : Le 21/04/2022 à 18:45:04

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Je m'exprime contre le projet de Photosol à Montcuq

Contribution :

Je suis contre ce projet parce que le but lucratif de l'industriel va à l'encontre des intérêts locaux en terme économie et écologie de point de vu d'un habitante d'une commune du territoire...mon avis détaillé dans ma lettre!

Pièce(s) jointes(s) :

Document : Enquete publique - Montcuq.pdf, page 1 sur 1

CONTRIBUTION A L'ENQUÊTE PUBLIQUE :
Projet industriel photovoltaïque à Montcuq

Je suis contre ce projet parce que le but lucratif de l'industriel va à l'encontre des intérêts locaux en terme économie et écologie de point de vu d'un habitante d'une commune du territoire. Après des rencontres avec certaines municipalités, aucune concertation n'a été envisagé avec les riverains. Aucune consultation préalable au 8 avril n'a été effectuée auprès des habitants du territoire. L'enquête publique sera clôturée le 22 avril (= courte délai).

Ce projet s'oppose aux entreprises locales qui consiste à vivre encore plus dans l'anti-gaspillage et dans l'économie énergétique. Je connais peu d'habitants dans notre territoire qui veulent aller vers encore plus de consommation. En plus, cette usine n'est même pas destiné à produire pour ceux qui seront les plus affectés en terme de nuisance. S'il s'agit d'un projet si impactant (l'empreinte environnementale, changement du paysage, pollution,...), les habitants devraient être collectivement à l'initiative.

De plus, un projet qui se cache derrière un nouveau terme comme agri-voltaïque et qui veut incruster dans l'agriculture n'est pas acceptable. Quel gâchis de nos énergies de vouloir nous faire croire qu'une telle entreprise dans ce territoire agricole dégagerait une activité agricole qui n'est pas une significative. Photosol achète les agriculteurs avec des nombreuses subventions privées, en leur proposant beaucoup d'argent. C'est tordu. Tout ça part dans du incompréhensible pour les gens qui sont préoccupés par l'avenir de la vie rurale.

Avec la clôture autour tout les parcs, les chemins de randonnée seraient coupés et réduits. Je ne souhaite pas que les randonneurs soient dérangés. Cette modification du paysage est très impactant pour la faune et le tourisme. Cela n'est pas du tout dans mes intérêts.

Je clôture ma lettre en affirmant que ce dont nous avons réellement besoin en terme de projets agricoles, ce sont ceux respectueux de la nature et qui font vivre le local !

Cette lettre est signé électroniquement, sur mon honneur qu'elle est rédigée par mes propres soins.

Claudia Aiguier-Winterfeldt,

21 avril 2022 à Miramont-de-Quercy

@264 - MAGALI - Tréjouis

Date de dépôt : Le 21/04/2022 à 18:51:03

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS FAVORABLE AU PROJET

Contribution :

Bonjour

Je suis pour ce projet qui pour moi répond à plusieurs besoins urgent !

Je viens dans le Quercy depuis l'enfance et j'aime profondément cette région . Je ne pense pas vu l'emplacement choisi que ce projet dénature cette si belle région comme l'affirme les opposants . Par contre il va pouvoir donner de vraies réponses aux vrais problèmes :

Développer une autonomie énergétique : en ce moment comment remettre en question cette urgence

Permettre à un jeune agriculteur de s'installer et faire vivre à nouveau cette terre

Aller plus loin et surtout plus vite vers les énergies vertes , 9 mois pour que ce projet une fois lancé produise l'énergie ! le rapport du GIEC ne nous laisse plus le temps

Je peux comprendre les craintes mais nous devons avancer ensemble pour le bien de tous .

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@265 - Maury. Gastal Maryse. Marc - Parnac

Date de dépôt : Le 21/04/2022 à 19:19:22

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ENQUÊTE PUBLIQUE PROJET PHOTOVOLTAÏQUE MONTCUQ EN QUERCY BLANC

Contribution :

Monsieur le commissaire enquêteur,

Tout d'abord, merci infiniment pour votre engagement dans cette longue enquête publique qui a recueilli un nombre important de contributions ; merci aussi pour la bonne tenue de la réunion publique du 8 avril dernier.

Les énergies renouvelables sont un enjeu majeur pour notre planète ; afin de les substituer aux énergies carbonées, aux gaz et au pétrole, des solutions se présentent à nous:

* Photovoltaïque,

* Éolien,

* Hydroélectricité,

* Méthanisation,

* Bois énergie.

Notre pays a pris beaucoup de retard dans le domaine des énergies renouvelables et il faudra plusieurs décennies pour pouvoir répondre aux besoins, à condition que nos gouvernements montrent une réelle volonté.

C'est pour cela qu'il serait dommage de ne pas prendre en compte divers projets respectants les exigences de la loi.

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE MONTCUQ EN QUERCY BLANC

Ce projet est inscrit dans le plan local d'urbanisme intercommunal; des agriculteurs locaux ont réfléchi à ce projet soutenu par la commune et l'EPCI.

Page 429 / 548.

PHOTOSOL DEVELOPPEMENT - PROJET PHOTOVOLTAÏQUE

De plus les citoyens de Montcuq seront les acteurs direct de ce projet avec une ouverture au capital; à noter que la chambre d'agriculture a émis un avis positif pour ce projet .

Ce projet agri voltaïque améliorera la production locale avec une plus forte valeur ajoutée que celle en place .

L'organisation de ce parc avec un point bas de 1 mètre et un point haut de plus de 3 mètres permettra d'intégrer des troupeaux de brebis et de maintenir cet espace propre et accessible par les divers propriétaires .

De plus un emploi sera pérennisé.

A noter que l'énergie produite permettra d'alimenter la totalité des habitations locales .

La charte écrite par le département et validée par la majorité des EPCI évoque clairement l'interdiction de cette source d'énergie sur des sols agricoles qualitatifs ; le sol en question à Montcuq nous montre son incapacité à accueillir une activité agricole économiquement viable .

Nous nous sommes rendus sur cet espace aride et caillouteux qui confirme notre propos .

De plus , l'expertise des sols par une société indépendante atteste une forte pollution de la nappe phréatique , liée assurément à l'utilisation massive de produits divers.

Cet espace utilisé n'altère en rien nos beaux paysages.

Monsieur le Commissaire enquêteur nous sommes très favorables à ce projet de photovoltaïque sur la commune de Montcuq en Quercy Blanc

Bien cordialement

Maryse MAURY vice présidente du département du Lot et élue à la commune de Lendou en Quercy

Marc GASTAL Conseiller départemental du département du Lot

Maire de Parnac

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@266 - AUDUBERT Jean - Miers

Date de dépôt : Le 21/04/2022 à 19:24:59

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : POUR le projet Agrivoltaïque de Montcuq (46)

Contribution :

En tant qu'habitant d'une petite commune rurale dans le Lot , fils d'agriculteur , dirigeant d'entreprise et accessoirement exploitant agricole , je constate tous les jours les difficultés du monde agricole qui lutte pour sa survie sur nos terres ingrates .

Le Territoire du Lot n'est pas uniquement réservé aux activités touristiques et aux promenades dominicales des citadins ou propriétaires de résidences secondaires, et qui s'opposent par idéologie à tout projet de développement économique . Car il y a aussi des agriculteurs qui y vivent depuis des générations et qui se débattent dans leur difficultés , tant financières que règlementaires . Alors , tout projet qui permet d'aider , de maintenir ou de créer une exploitation agricole doit être soutenu et favorisé. Il en va de la survie de nos campagnes et de notre environnement .

Concernant le projet Agrivoltaïque de Montcuq , il doit être soutenu pour les raisons suivantes :

- Il ne s'agit d'"artificialisation effrénée" des terres agricoles comme certaines contributions le laissent supposer , mais bien une bonne utilisation de terres peu productives qui , après leur appauvrissement depuis des décennies de productivisme , pourraient retourner à l'état de jachères ou friches avec tous les risques d'incendie qui ne manqueront pas de se produire dans les années qui viennent , sans parler de la prolifération des nuisibles .

- De par mon activité professionnelle , je conseille aux particuliers et entreprises d'investir massivement dans le photovoltaïque , énergie propre par définition , sur les supports préférentiels (toitures d'usines , de magasins , de parkings , de bâtiments agricoles , anciennes décharges , ou toutes zones impropres à toute culture ...) . Mais cela ne suffira pas pour réussir le challenge de la transition énergétique . Il va falloir utiliser certaines terres de mauvaise qualité ou des friches et développer l'Agrivoltaïsme pour arriver aux objectifs . Et si en plus , cela permet à un agriculteur de se maintenir en activité , alors on évitera , en plus , la désertification rurale .

- Le projet d'élevage ovin du projet de Montcuq va dans le sens de générer des ressources financières complémentaires pour l'agriculteur en question , et qui lui permettra peut-être , de maintenir son exploitation et donc la présence de sa famille sur le territoire . Cet élevage ovin emblématique du Lot , contribuera aussi au maintien des outils d'abattage et de transformation locale qui ont été récemment mis en difficulté par manque de volume (reprise en catastrophe de l'abattoir de Gramat par le Groupe Bigard) . Ne cassons pas les outils industriels existants sur le territoire . Des exemples dans d'autres départements (47, notamment) ont montré que même de l'élevage bovin était possible et rentable sue des projets d'Agrivoltaïsme

- Les "compensations" collectives proposées sont bien adaptées au contexte agricole du territoire : Agrisolidarité pour l'accompagnement psychologique des agriculteurs en difficulté , filière locale Croustilot , recours à la CUMA locale .

En tant que Lotois , soucieux de l'attractivité de notre beau département , mais surtout du maintien sur place et en activité des agriculteurs , j'estime que le projet de Montcuq n'a AUCUNE incidence négative , bien au contraire .

Et qu'il doit être soutenu.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@267 - Patricia - Montcuq-en-Quercy-Blanc

Date de dépôt : Le 21/04/2022 à 19:49:56

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Accord d implantation

Contribution :

Création d emploi, pour la réalisation d un parc photovoltaïque...et entretien et maintenance...

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@268 - Resseguier Isabelle - Lendou-en-Quercy

Date de dépôt : Le 21/04/2022 à 20:33:37

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS FAVORABLE AU PARC PHOTOVOLTAIQUE DE MONTCUQ

Contribution :

Mr le commissaire enquêteur

Je suis agricultrice et conseillère municipale à Lendou en Quercy

Je suis favorable au projet de centrale photovoltaïque situé sur la commune de Montcuq.

Nous devons soutenir les projets concrets plutôt que de continuer à écouter des discours qui n'apportent aucune solution ni concrète ni efficace pour sortir des énergies fossiles et acquérir notre indépendance énergétique.

La France doit absolument réduire sa dépendance aux énergies fossiles ainsi que nous le rappelle avec urgence le dernier rapport du GIEC.

Nous devons produire des énergies renouvelables en complément du nucléaire et peut être un jour en remplacement.

Parmi ces énergies renouvelables, le photovoltaïque paraît la mieux adaptée:

c'est la moins chère à produire (6 cts /kw contre 12 cts pour le nucléaire)

l'impact visuel est moindre qu'un parc éolien par exemple; dans le cas présent le parc est situé sur un plateau donc personne ne le surplombe

Il n'y a aucun impact olfactif ou sonore.

il n'y a pas d'artificialisation des sols puisqu'il n'y a pas de béton (système de pieux battus)

tout est démantelé par Photosol en fin d'exploitation et les parcelles reviennent à leur état initial

Avec une surface de panneaux de 24 hectares (sur 66 hectares au sol c'est à dire 0.15% de la surface totale de la communauté de communes du Quercy Blanc), le parc produit 105% de la consommation électrique de la communauté de communes du Quercy Blanc (qui regroupe les communes des cantons de Montcuq et Castelnau Montratier).

Ce qui veut dire que la communauté de communes du Quercy Blanc devient un territoire à énergie positive.

Je souhaite vivement que le département du Lot fasse preuve d'ambition et de courage en soutenant ce projet qui va dans le sens du souhait de la région Occitanie de devenir indépendante énergétiquement en 2050.

Cette indépendance énergétique serait impossible avec des panneaux sur les toitures. Cela ne représenterait pas assez de surface de panneaux et les toitures ne sont pas toujours orientées pour un ensoleillement optimum. De plus une grande partie des charpentes ne pourraient supporter le poids des panneaux. Enfin si l'on veut parler d'impact visuel, je ne pense pas que les habitants du Quercy Blanc seraient ravis de voir les toits en tuile canal de nos belles demeures quercynaises recouverts de panneaux!

Concernant la partie agricole :

Page 433 / 548.

PHOTOSOL DEVELOPPEMENT - PROJET PHOTOVOLTAIQUE

ces terres de plateaux sont trop pauvres pour continuer à produire des céréales, surtout si l'on prend en compte le déficit hydrique dû au réchauffement climatique.

Ceci est factuel et tout agriculteur digne de ce nom le reconnaît.

Ces terres restent agricoles puisqu'un jeune agriculteur s'y installe avec une production ovine.

Nous sommes bien en situation d'agrivoltaïsme au sens de la charte départementale du Lot : " la combinaison d'un projet de développement agricole et de production photovoltaïque qui s'entend comme un projet améliorant la production agricole lotoise, soit par une augmentation de la productivité existante, soit par la création d'une production à plus forte valeur ajoutée que celle en place".

Quant au fait de savoir si l'herbe pousse ou non sous les panneaux, nous avons désormais suffisamment de recul pour savoir que la pousse de l'herbe sous panneaux est de 125% à 200% supérieure à celle en pleine lumière et ce grâce au phénomène d'ombrage qui réduit le rayonnement trop important l'été (cf les études de l'INRAE sur le sujet). Ainsi nous commençons à observer des ombrages photovoltaïques sur vignes en Languedoc et Vallée du Rhone qui permettent de lutter contre les brûlures des feuilles et des grappes lors de canicules. De plus l'indice de végétation est aussi plus élevé c'est à dire que l'herbe reste plus verte plus longtemps.

J'espère que ce projet qui allie écologie, production d'énergie, production agricole, économie locale et réserve de chasse verra le jour.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@269 - Florence - Lendou-en-Quercy

Date de dépôt : Le 21/04/2022 à 21:24:12

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Totalemment contre

Contribution :

Totalemment contre! C'est un projet déjà totalement dépassé

Comment peut-on en 2022 proposer de tels projets et faire croire qu'ils sont écologiques et pour le bien commun!! Quand arriverons nous enfin à tenir compte des erreurs du passé?

Nous savons qu'un des problèmes majeur pour notre planète est l'emprise urbaine. Comment peut-on encore penser qu'artificialiser nos sols pourrait être une solution.

Bien sur que nous devons être pour les énergies renouvelables! Il n'est aucunement question de les repousser chez le voisin, mais simplement réfléchir avec un autre prisme que le gain maximal! Des friches industrielles, des entrepôts, des toitures de grandes surfaces, des parkings...des lieux plus adaptés on en connait tous!

Posons nous les bonnes questions et allons plus loin dans la réflexion!

Ce type de projet va profiter à qui ? A une petite poignée d'investisseurs uniquement!

Quel sera son véritable impact économique? Nous faire croire que c'est fantastique l'installation d'UN agriculteur (qui en plus semble déjà installé...), de 150 ruches Whaouuu...incroyable!! Tout ça pour ça Bravo! Bon calcul!

On va même nous faire croire que ce site pourrait avoir un intérêt touristique! Non mais on nous prend vraiment pour des C- - -! Des miradors pour admirer ces superbes champs de panneaux, des tables de pique nique...non mais on va ou là!!

Moi j'attends une véritable étude objective de l'impact réel d'un tel projet!

Impact économique réel; qui vont être les gagnants? Certainement pas les locaux malgré ce qu'on voudrait nous faire croire!

Impact écologique: surement pas les terres lotoises (dans 20 ans, 30 ans, on ne nous parle à aucun moment de ce que ce lieux va devenir! Qui va payer le démantèlement?...)

Impact sur le cadre de vie des habitants: la beauté des paysages lotois est un élément essentiel pour le bien être de tous! Pour ceux qui y vivent comme ceux qui sont de passage! Mais c'est un critère qui ne se calcule pas en Euros!

Les fausses bonnes idées écologiques, on en a assez subi! J'espère que les lotois et lotoises ne vont pas se laisser trahir!

Un bien pour l'agriculture de demain...mais depuis quand détruire des terres fertiles est un bien pour l'agriculture? Après avoir détruit nos sols, après avoir coupé nos haies, on voudrait maintenant recouvrir nos terres! Et tout ça pour un but lucratif: être toujours plus rentable! Encore une fois c'est le seul intérêt de ce projet...rentable pour une petite poignée d'investisseurs!

On continue de détruire la planète et donc, l'humanité... On y va tout droit...On ne pourra pas dire à nos enfants qu'on ne savait pas!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@270 - triolier nicolas - Saint-André-de-Corcy

Date de dépôt : Le 21/04/2022 à 21:54:33

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : pour le photo

Contribution :

la production d'électricité via le photo ne doit pas être bloqué mais plutôt encouragé .

il n'est pas nuisible et peut s'inscrire parfaitement dans le cadre naturel

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@271 - Rouquié Jean Baptiste - Sérignac

Date de dépôt : Le 21/04/2022 à 22:03:43

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Pour ce projet

Contribution :

Bonjour,

Mon épouse et moi même sommes éleveurs ovins dans le Quercy. Nous sommes favorables au projet qui permet d'allier production d'énergies renouvelables et activité agricole sur un même territoire. Le développement de l'agrivoltaïsme doit se développer dans l'ensemble de notre pays pour permettre l'installation de futurs jeunes agriculteurs ou aider des exploitations déjà en place tout en répondant au besoin d'énergies vertes rapidement. Dans les 10 prochaines années plus de 50% des éleveurs ovins vont cesser leur activité pour départ à la retraite sans reprenneur dans la plupart des cas.

L'aménagement paysager qui va être mis en place sur le site permettra de minimiser au maximum l'impact visuel.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@272 - BREL Philippe - Lendou-en-Quercy

Date de dépôt : Le 21/04/2022 à 22:04:38

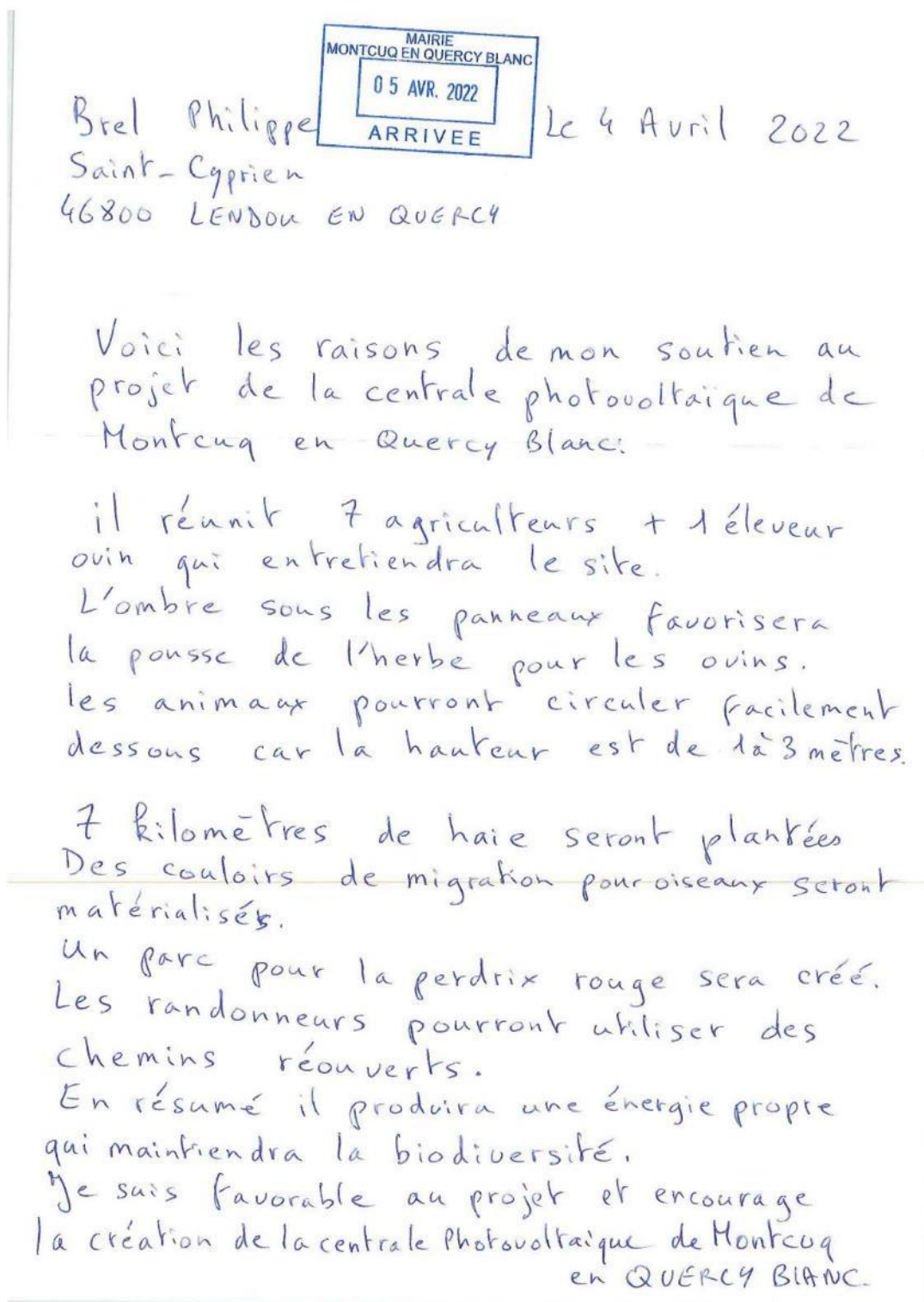
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Parc photo voltaïque - Courrier

Contribution :

Courrier de Mr Philippe BREL du 4/04/2022

Pièce(s) jointes(s) :



@273 - Lafargue GHISLAIN - Lendou-en-Quercy

Date de dépôt : Le 21/04/2022 à 22:05:57

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : avis favorable au projet photovoltaïque de Montcuq

Contribution :

Monsieur le commissaire Enqueteur je suis agriculteur sur le canton de Montcuq.

Il me semble urgent de soutenir un projet comme celui ci dans le contexte actuel.

On nous parle de souveraineté énergétique, de mix énergétique mais les projets ont du mal à aboutir.

Je trouve que c'est une opportunité car il propose une énergie décarbonnée avec peu de nuisance sonore, visuelle et olfactive.

De plus ces terres de plateau ont très peu de potentiel pour faire des céréales du fait de leur faible capacité hydrique.

Pour autant les terres restent agricoles grace à l'installation d'un jeune agriculteur en production ovine sous les panneaux photovoltaïques.

L'INRA a montré que l'ombre apporté par les panneaux peut doubler la croissance de l'herbe et diminuer l'évapotranspiration des plantes grace à l'ombrage de la prairie au profit du troupeau ovin.

C est un projet longuement étudié, plusieurs années, il n 'y a aucune artification des sols, pas de béton, tout est démontable; ce projet respecte la faune et la flore.

Je comprends les craintes de chacun mais nous devons avancer ensemble.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@274 - BESSIERES SYLVIE - Lendou-en-Quercy

Date de dépôt : Le 21/04/2022 à 22:16:31

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : A vis sur le projet agrivoltaïque

Contribution :

Ce projet d'aménagement contribue aux aléas climatiques, tout en offrant un ombrage qui permet de réduire le stress pour les animaux (brebis , moutons etc..)

Une mise en place d'une activité agricole, un aménagement paysager définis au mieux avec du respect pour l'environnement.

Une parfaite synergie entre la production photovoltaïque et une exploitation agricole c'est le progrès comme les véhicules électriques (auto, vélo, trottinette etc..)

Je met un avis favorable à la réalisation du projet agrivoltaïque , c'est une ressource inépuisable. Pas de gaz à effet de serre. Pas de nuisance sonore . Panneaux recyclables.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@275 - Sazy Julie - Valence d'Agen

Date de dépôt : Le 21/04/2022 à 22:16:35

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis positif

Contribution :

J habite près de Golfech et je connais les nuisances visuelles.....mais aussi les retombées économiques.

Nous avons des champs avec panneaux voltaïques près de la centrale de Golfech et honnêtement ils ne se voient pas et ne dégradent en rien le paysage.

Je trouve que le photovoltaïque est un bon compromis qui de plus est placé sur des terres agricoles pauvres.

Avec l'installation d'un jeune agriculteur.

Ce projet est réfléchi et je crois que nous n'avons plus beaucoup de temps avant d'agir pour une énergie verte.

Je soutiens ce projet.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@276 - Perineau Lucie - Montaigu-de-Quercy

Date de dépôt : Le 21/04/2022 à 22:33:43

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre le projet d'implantation photovoltaïque à Montcuq

Contribution :

Je suis pour le développement des énergies non carbonées, mais je ne soutiens pas l'implantation du projet photovoltaïque sur le plateau de Caminel/La Longagne/Lebreil, pour les raisons suivantes:

- il faut privilégier les installation photovoltaïques sur les surfaces déjà artificialisées telles que toitures, parkings, zones industrielles et terrains en cours de dépollution;

- la préservation des paysages et de la biodiversité du Quercy Blanc est importante non seulement pour l'activité touristique, mais aussi et surtout pour les habitants qui y vivent au quotidien;

- les effets négatif sur les sols, la faune et la flore annulent les effets positifs de la production d'énergie renouvelable.

La LPO, l'association Nature en Occitanie et la Mairie de Sainte-Juliette ont émis des avis argumentés et détaillés en défaveur du projet. Je vous demande d'en tenir compte.

Lucie Perineau

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@277 - Emmanuel - Lendou-en-Quercy

Date de dépôt : Le 21/04/2022 à 22:36:33

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Favorable à ce projet de panneaux photovoltaïques

Contribution :

Je soutiens ce projet pour une énergie propre qui servira à fournir de l'électricité au niveau local.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@278 - Ronald - Montcuq-en-Quercy-Blanc

Organisme : Moi même

Date de dépôt : Le 21/04/2022 à 23:12:38

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Mon avis extrêmement défavorable sur les 3 projets, Montcuq 1, 2 et 3.

Contribution :

Je suis personnellement sidéré, et attristé, en particulier par le nombre de nos élus, qui devraient savoir mieux, qui soutiennent, voire défendent et promeuvent un projet qui va sans équivoque à l'encontre des doctrines régionales et nationales, de la Charte de l'Environnement, du Code de l'Environnement, de plusieurs articles du Code de l'Urbanisme, du SRADDET - Occitanie 2040, de la Loi Climat et Résilience de 2021, etc. entraînant avec eux la Chambre d'Agriculture, plusieurs CUMA (qui en bénéficieront financièrement) et même la Chambre de Commerce.

Ne comprennent-ils vraiment pas le danger pour l'environnement au sens large, et l'effondrement croissant de la biodiversité en France si on laisse ce type de projet se poursuivre et créer, comme il le fera, un précédent et une certaine jurisprudence.

Une certaine jurisprudence car s'il est autorisé dans le Lot, il doit et sera assurément contesté jusqu'au Conseil d'Etat. Les dangers pour l'agriculture, l'alimentation, les paysages et la biodiversité de notre pays sont trop importants pour qu'il en soit autrement.

Les récentes déclarations de certains d'entre eux, prétendant que cela rendra la communauté de communes de Montcuq en Quercy Blanc "positive en matière de production d'énergie électrique" est du pur greenwashing, pire que la compensation carbone, qui consiste à payer pour que quelques arbres soient plantés - quelque part - afin que votre conscience puisse se sentir bien de voler dans un avion polluant, vers n'importe où.

Le projet est calculé à environ 1250 heures de production "crête" par an, (à un angle de 20° qui est moins efficace à notre latitude et produit très peu pendant les mois d'hiver - 39° plein sud est l'optimum fixe à Lebreil.)

Que vont-ils faire des 7510 heures restantes dans l'année ? Tout éteindre ?

Il me semble que le choix est, soit nous persuadons nos élus actuels de développer et d'encourager des projets rationnels, acceptés et bénéfiques localement, respectant la loi, les principes du développement durable, la biodiversité, une véritable transition énergétique et écologique, pour l'avenir de nos enfants, de nos petits-enfants et de la Planète, soit, je vous le suggère, éliminez au plus vite d'autres élus qui le feront. Il y a urgence.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Page 445 / 548.

PHOTOSOL DEVELOPPEMENT - PROJET PHOTOVOLTAIQUE

@279 - patricia - Tréjouis

Date de dépôt : Le 21/04/2022 à 23:26:01

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non à ce projet industriel !

Contribution :

Il est temps d'arrêter de faire des choses qui ne servent à rien!!

N'avons nous pas encore assez d'informations concernant la gravité de l'état de la planète ? Il semble pourtant clair que l'excès de production, la surconsommation, l'industrialisation des sols,.. etc.. en sont les principales causes produire et produire encore plus de panneaux photovoltaïque ? pour qui? pour quoi? Comment ? (Cela reste bien flou..) Il faut d'abord se poser les bonnes questions. Avons nous besoin de consommer plus encore? Nous savons que nous devons réduire notre consommation Ce projet va à l'encontre de cette logique, Il n'est motivé que par le profit Le profit de quelques uns nous l'avons bien compris!

Ces plateaux ne sont pas qu'un décor !! Encore du vivant exterminé pour du chiffre d'affaire. Laissons les projets industriels dans les zones déjà industrialisées

Nous savons qu'il existe de nombreuses solutions allant dans le bon sens, et c'est ensemble sur ce territoire que nous trouverons bien des moyen de diminuer nos besoins en énergie.

Il est déplorable que la population concernée par un projet industriel de cette ampleur n'ait été informée qu'au terme de l'élaboration du projet par les porteurs de ce projet..à quelques jours seulement de la clôture de l'enquête publique. Des habitants on dû organiser par des réunions d'information afin de pouvoir en débattre auparavant, mais bien trop à dire en si peu de temps..

Nous ne pouvons accepter cela ! Nous ne voulons pas de ce projet

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@280 - séverine - Montcuq-en-Quercy-Blanc

Date de dépôt : Le 21/04/2022 à 23:55:57

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Refusons l'Agrivoltaïsme industriel !

Contribution :

Présente aux 3 réunions publiques, j'ai entendu les porteurs, les soutiens et les opposants au projet. Puis je suis revenue sur le site de MONTCUQ que j'ai parcouru en suivant les panneaux de l'enquête publique qui jalonnent le site pour me forger une conviction ancrée le plus actuellement possible dans les dits espaces (cf 2ème doc joint).

Sur site, j'ai constaté que si les porteurs et les soutiens invoquent la pauvreté des sols pour justifier le projet d'artificialisation, elles ne sont pas pauvres au point d'en abandonner la culture puisqu'elles sont ensemencées et vertes en ce moment même contrairement aux vues de terres caillouteuses et sèches présentées en réunion.

Mes aïeux habitants du hameau du Soleilla, aujourd'hui décédés, propriétaires de quelques terres dans la zone MONTCUQ 1 ont travaillé ces terres ; elles les ont nourries toute leur vie modestement certes mais honorablement ; ils nous les ont transmis!

Ce ne sont pas des terres de plaine à très fort rendement mais ce sont bien des terres agricoles nourricières.

Les besoins économiques des 6 agriculteurs les autorisent-ils à travers les installations photovoltaïques à s'accaparer l'exclusivité de ces espaces naturels et cultivables au mépris du cadre légal national que décline par la doctrine régionale ?

Jusqu'à aujourd'hui l'activité agricole permet un partage des espaces entre les propriétaires cultivateurs, les promeneurs, les chasseurs, la faune et la flore. Si le projet venait à se réaliser, la faune, la flore, les promeneurs, les chasseurs et les propriétaires voisins se verraient de fait exclus. En effet, les débroussaillages préalables nécessaires à la sécurité des installations priveraient la faune de ses lieux de vie : les haies, les taillis qui caractérisent le bocage.

En outre, le vilain décor lunaire des panneaux photovoltaïques supprimerait tout intérêt aux promenades pour les chasseurs, les randonneurs à pied, à cheval, en VTT, en moto cross si agréables pour locaux et vacanciers actuellement.

Dans la perspective plus large de notre temps, à l'heure où nous sommes en capacité de mesurer les dégâts provoqués ces 30 dernières années par l'industrialisation et l'urbanisation incontrôlées dans certaines régions et sur la Terre en général (le Lot est parvenu jusqu'à présent à y échapper) et alors que le souci de contrôler l'empreinte écologique que laissent nos activités vient préoccuper nos autorités gouvernementales et les jeunes générations, un tel projet d'envergure industrielle sur des espaces naturels et agricoles vient en décalage.

L'état a réglementé pour juguler les velléités des élus locaux : incapables de se projeter à long terme pour le bien public, sensibles aux intérêts financiers de 6 particuliers électeurs, naïfs au point de mettre toute la collectivité au service de ce type de projet privé car aveuglés par le montant des recettes fiscales prévues mais calculées pour seulement compenser les coûts générés par la réalisation des installations : routes, eau, sécurité incendie notamment.

Je ne comprends pas qu'un tel projet soit même envisageable sur des espaces naturels et agricoles. Alimenter en électricité à grande échelle les besoins toujours croissants des usagers ne justifie pas que le LOT sacrifie 66 hectares de ses terres. La solution aux besoins d'énergie n'est pas dans le sacrifice d'espaces naturels et agricoles ; le projet bien qu'ayant été amélioré n'est toujours pas propre et reste destructeur.

En amont, les matériaux de construction des installations photovoltaïques sont fabriqués à l'autre bout du monde.

En aval, aucune explication n'a montré leur possible recyclage.

Enfin, j'attire votre attention sur le fait que dans notre état de droit, les projets locaux doivent être conformes :

1- au cadre légal national fixé dans le guide 2020 de l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme pour les centrales solaires au sol.

Dans sa 1ère partie il fixe sans équivoque les règles d'implantation, disposant :

"Privilégier les terrains déjà dégradés ou artificialisés : Friches industrielles, terrains militaires, anciennes carrières, mines ou sites miniers, -anciennes décharges, -sites pollués

-périmètre d'une ICPE, espaces ouverts en zones industrielles ou artisanales comme les parkings, délaissés routiers ferroviaires et d'aérodrome, zones soumises à aléas technologique, plans d'eau artificialisés"

Et ajoute : "Proscrire les terrains agricoles ou naturels dès lors que l'installation est incompatible avec leur vocation.

2- à la Doctrine régionale par laquelle les services de l'Etat cadrent l'instruction des projets photovoltaïques en Région Midi Pyrénées.

Elle dispose que :

-“pour les projets au sol, le potentiel sur bâtiment est si important que les objectifs fixés peuvent être atteints en misant principalement sur les projets en toiture.....

- Pour les installations au sol, les sites à privilégier sont les anciennes carrières, les anciens terrains miniers, les friches industrielles, les délaissés routiers ou autoroutiers, les centres d'enfouissement de déchets,

-La consommation de surfaces agricoles utiles pour le développement du solaire photovoltaïque est un conflit d'usage avéré qui n'est pas acceptable : même si la réversibilité d'usage est techniquement possible après l'exploitation de la centrale

-De plus le potentiel hors surface agricole est suffisamment important pour permettre d'être particulièrement sélectif.

-la circulaire du 18 12 2009 relatives au développement et au contrôle des centrales solaires au sol, mentionne : “ Tout en favorisant le développement de ce type d'installation, vous porterez une attention particulière à la protection des espaces agricoles et forestiers existants ainsi qu'à la préservation des milieux naturels et des paysages. Les projets de centrales solaires au sol n'ont pas vocation à être installés en zones agricoles, notamment cultivées ..

-Dès lors, l'installation d'une centrale solaire sur un terrain situé dans une zone agricole, dite zone NC des plans d'occupation des sols ou zone A des plans locaux d'urbanisme, ou sur un terrain à usage agricole dans une commune couverte par une carte communale, est généralement inadaptée compte tenu de la nécessité de conserver la vocation agricole des terrains concernés.

-Toutefois, l'accueil d'installations solaires au sol peut être envisagé sur des terrains qui, bien que situés en zone classée agricole, n'ont pas fait l'objet d'un usage agricole dans une période récente. (ici les terres sont cultivées actuellement)Une modification de la destination du terrain est alors nécessaire...

-Sur les territoires non couverts par un document d'urbanisme, les autorisations d'occupation du sol étant délivrées sur le fondement des règles générales de l'urbanisme et des autres dispositions législatives et réglementaires applicables, il est possible de s'opposer à la délivrance d'une telle autorisation, ou à une déclaration préalable, s'il s'avère que le projet est

notamment de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux environnants (article R 111-21 du code de l'urbanisme), à compromettre les activités agricoles ou forestières (article R.111-14) ou à comporter des risques pour la sécurité publique (article R. 111-2).

- " Pour apprécier la faisabilité d'un projet de centrale au sol, la première question n'est donc ni de qualifier la valeur agronomique du terrain, ni d'analyser le mode d'exploitation (avec le recours éventuel à des engrais), ni de hiérarchiser les usages (entre culture ou élevage), ni d'envisager des mesures compensatoires, mais de déterminer si ce terrain a fait l'objet d'un usage agricole.

-Le choix a été fait de retenir un critère objectif qui est celui du versement ou non d'une aide publique une des 5 années civiles qui précèdent.

-Pour tenir compte des spécificités départementales, cette durée de cinq ans pourra être augmentée.

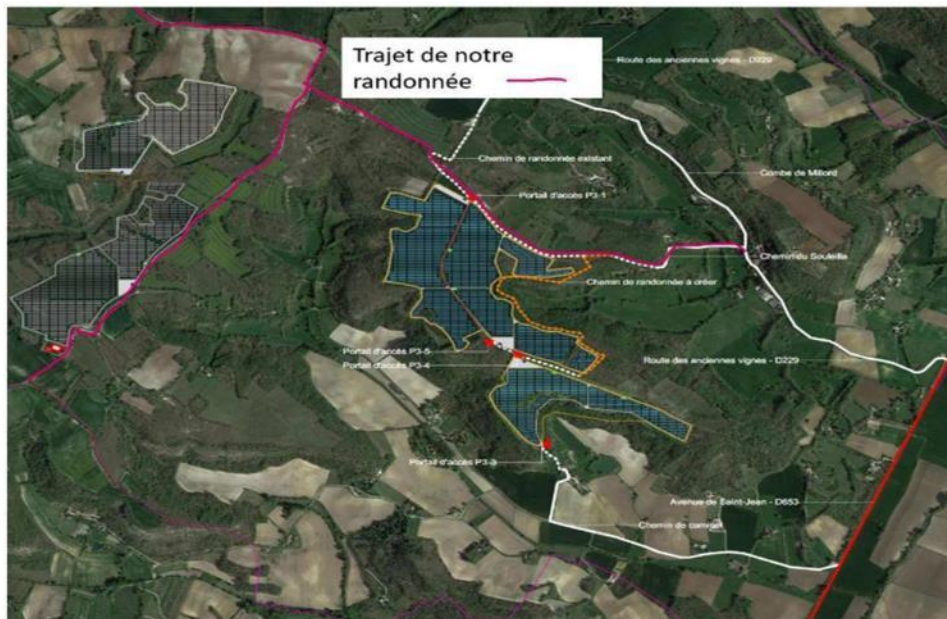
- Avec les centrales au sol, l'occasion est donnée de remplir rapidement une zone d'activités (autour de 20 ha) et de générer pour les communes des recettes par la location du terrain et le versement des taxes. Un tel projet ne respecte pas la "vocation" d'une zone d'activités : ni par la nature de l'activité qui ne génère aucun emploi local, ni par la taille du projet qui consomme une surface très importante.

-En cas d'usage agricole, le maintien de l'usage agricole est privilégié."

Donc l'autorité publique doit prohiber ce projet.

Pièce(s) jointes(s) :

Document : Rando illustrée du site naturel et agricole menacé.pdf, page 1 sur 8



Le projet Photosol se projette sur une zone actuellement très propice aux randonnées, à pied à cheval ou à vtt en coexistence parfaite avec le travail des terres agricoles et l'activité des chasseurs.



Document : Rando illustrée du site naturel et agricole menacé.pdf, page 2 sur 8

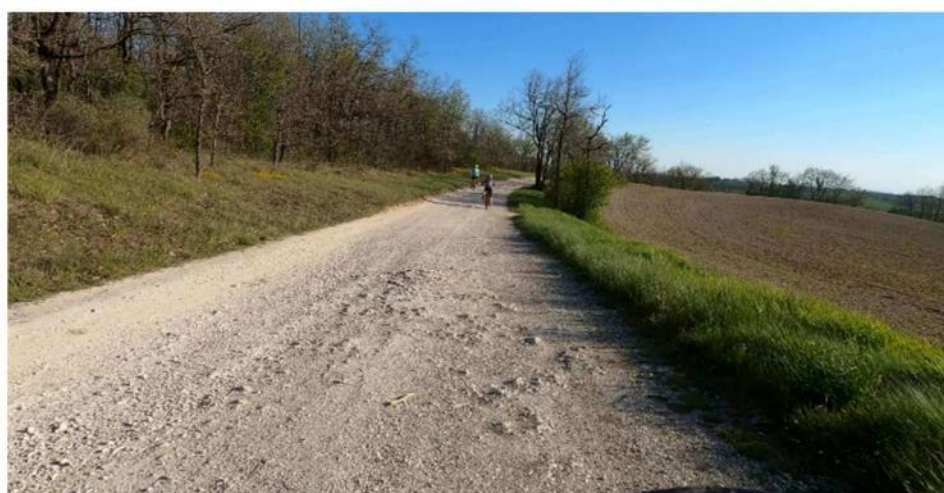


La volonté de 6 particuliers et d'un industriel de dégager des profits et celle d'approvisionner en énergie par-delà notre territoire autorisent elles à abîmer, à transformer voire à artificialiser des espaces naturels et agricoles ?

Comment peut on imaginer qu'un projet industriel préservera de tels espaces. N y a-t-il pas déjà dans le monde trop d'espaces défigurés pour satisfaire les besoins d'urbanisation, et d'industrialisation ?



Document : Rando illustrée du site naturel et agricole menacé.pdf, page 3 sur 8



Document : Rando illustrée du site naturel et agricole menacé.pdf, page 4 sur 8



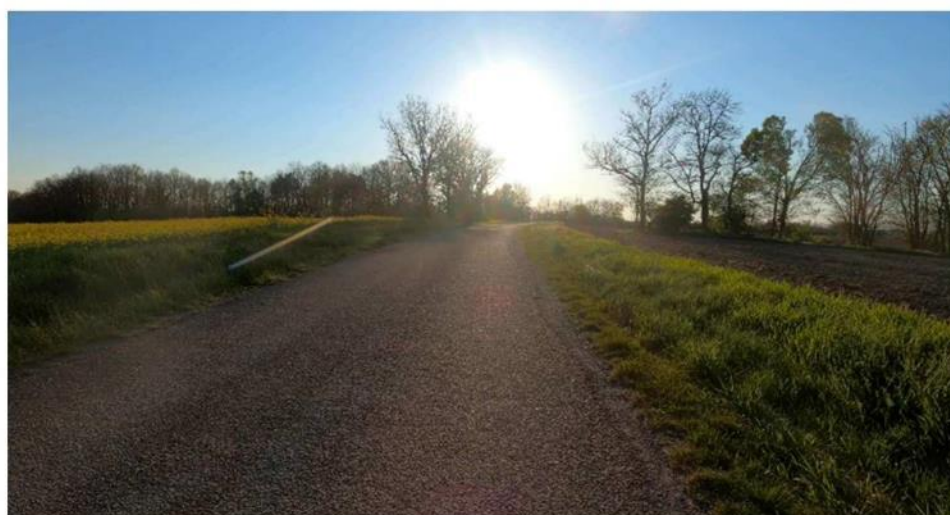
Une incontestable biodiversité : du terrain agricole, des taillis, des haies qui abritent la faune. Comment survivra-t-elle ?

Que deviendront ses haies et ses chemins publics ? La sécurité des installations industrielles requiert les débroussaillages à proximité des panneaux photovoltaïques : ces haies seront-elles préservées ou supprimées ?

Un projet dont les porteurs justifient le changement de destination par la pauvreté des terres prévoyant même leur abandon : pourtant elles sont labourées,ensemencées en ce moment même. Les porteurs sont majoritairement en fin de carrière et voient dans ce projet une source de revenus après la prise de leur retraite sans préoccupation aucune pour la sauvegarde des espaces et de la faune .



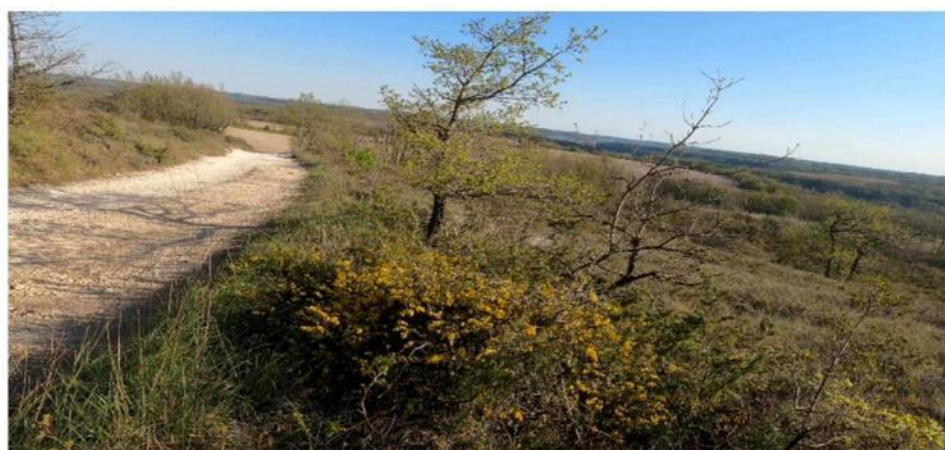
Document : Rando illustrée du site naturel et agricole menacé.pdf, page 5 sur 8



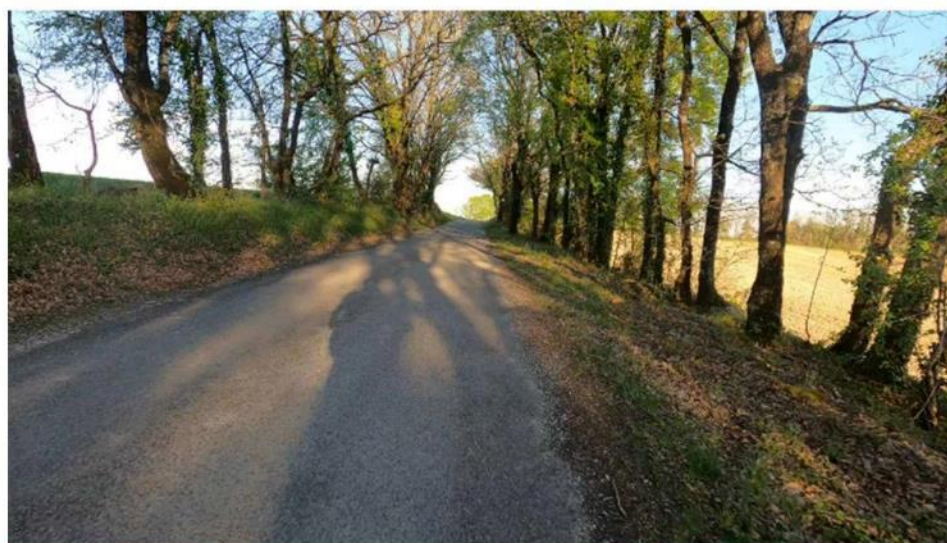
Document : Rando illustrée du site naturel et agricole menacé.pdf, page 6 sur 8



Document : Rando illustrée du site naturel et agricole menacé.pdf, page 7 sur 8



Document : Rando illustrée du site naturel et agricole menacé.pdf, page 8 sur 8



@281 - Hulse Janet - Lendou-en-Quercy

Date de dépôt : Le 21/04/2022 à 23:57:55

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Mon avis sur le projet de photosol Montcuq 1,2,3

Contribution :

Bien sûr, on a besoin des sources d'énergie renouvelables. Mais il me semble une aberration de poser des hectares de panneaux photovoltaïques sur la terre agricole, ou pas, en plein nature du Quercy Blanc. On doit penser qu'ils sont désagréables à voir si on veut les cacher par des arbres autour qui auront besoin de beaucoup litres d'eau potable de plus en plus précieuse. Les brébis auront besoin de l'eau aussi.

Cela serait plus intelligent d'incorporer des panneaux là où le terrain est déjà artificialisé, ou sur les toitures existantes. Il faut faire une étude sérieuse la- dessus.

Aussi, écoutons le LPO et Nature en Occitanie qui trouvent une manque de rigueur dans le projet de Photosol par rapport Le flore et la faune.

Peut- on faire le " green washing" avec plus de respect et de réflexion sur tous les niveau?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@282 - TOMASELLA David - Barguelonne-en-Quercy

Date de dépôt : Le 22/04/2022 à 00:05:53

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet photovoltaïque

Contribution :

Je suis pour le projet photovoltaïque,nous sommes dans le Quercy blanc comme son nom l'indique un territoire de calcaire blanc avec des sols superficiels .

Nous sommes tributaires du climat très incertain dans le sud du Lot ,gel, sécheresse ce qui compromet souvent les rendements.

L'énergie solaire est une énergie renouvelable et donc inépuisable,contrairement aux énergies fossiles,le solaire ne rejette pas de dioxyde de carbone dans l'atmosphère, pas de gaz à effet serre et ne contribue pas au réchauffement climatique,une énergie propre à l'impact environnemental minimale ,de plus les panneaux photovoltaïques de nouvelles générations sont majoritairement composés de matériaux recyclables.

Ce projet est pleinement dans le contexte actuel économique où la production d'électricité est primordiale à l'autonomie et au fonctionnement de tous nos outils du quotidien .

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@283 - Yannick - Montcuq-en-Quercy-Blanc

Date de dépôt : Le 22/04/2022 à 01:41:39

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : registre numérique

Contribution :

Je viens apporter ma contribution à l'enquête publique pour le projet de centre de panneaux photovoltaïques de Montcuq.

En tant qu'administré de Montcuq, je m'oppose totalement à ce projet pour préserver ce site naturel, ce parc solaire étant de nature incontestable à porter atteinte au caractère et à l'intérêt des lieux avoisinants et aux paysages naturels.

Au-delà des clivages et intérêts partisans et financiers locaux, le citoyen que je suis, attend de l'enquêteur public et ensuite de l'État agissant dans l'intérêt public, une analyse et une objectivité du dossier des plus exemplaire en préalable à la délivrance de toute autorisation.

Ce projet d'initiatives privées et mené par un promoteur industriel comporte de nombreux points illicites. L'ensemble des études d'impact produites par le promoteur pour lesquelles l'Etat n'a pas été dupe quant à leurs insuffisances puisque de nombreux compléments ont du être apportés, sont vaines à apporter une démonstration quant à une intégration qualitative environnementale du projet et à justifier d'une limitation des nuisances pour notre territoire.

Plus particulièrement, je souhaite appuyer sur l'illicéité de cette centrale sur les points suivants :

- non respect du Scot en vigueur et notamment son axe 4 "valoriser les paysages...", ce projet consistant à construire sur une surface de près de 90 hectares un ensemble de "quasi" bâtiments industriels en pleine campagne dans un site naturel exceptionnel. Ce projet est formellement en contradiction avec la législation en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire et de développement durable. Le juge administratif qualifie les parcs photovoltaïques de surfaces urbaines. En conséquence, le respect de la réglementation relative à la zéro artificialisation nette doit s'imposer sur ce territoire.

- les textes imposent que le choix d'implantation du site doit être fait en dehors des zones agricoles exploitées et dans les conditions prévues par la circulaire du 18 décembre 2009 relative au développement et au contrôle des centrales photovoltaïques au sol ; or, il sera constaté que le parc projeté prévoit de s'établir sur des terres boisées et agricoles exploitées avec leur bocage dans leur grande majorité. On peut voir in situ des terres bien cultivées en ce moment.

L'élevage d'ovin et l'exploitation de ruches exposés dans le projet, et à supposer de leur viabilité sanitaire au sein d'une centrale électrique, ne compenseront nullement l'ensemble des terres agricoles qui ne seront plus cultivées.

- le parc industriel solaire génèrera de manière certaine de nombreuses nuisances et préjudices :

. atteinte à la biodiversité du site : présence actuellement d'animaux sauvages qui ne pourront plus avec les clotures et les structures en métal se déplacer et jouir de leur habitat naturel, nombreux espaces boisés et végétaux vivaces qui ont été ou seront détruits et remplacés par de la végétation nouvelle à planter pour laquelle l'arrosage est annoncé (aberration écologique) ;

. atteinte aux libertés publics et à la condition animale ; il s'agit une nouvelle fois de soustraire des terres librement accessibles pour finalement parquer, cloisonner et privatiser des territoires et des animaux sauvages, sur ce dernier point c'est une vision quelque point singulière d'envisager de créer des cages à l'heure de la loi récemment votée pour conforter le lien entre les animaux et les hommes;

. atteinte de jouissance aux pratiquants d'activités de loisirs de pleine nature et au tourisme local;

. atteinte visuelle à raison de la surface exceptionnelle de la centrale et des équipements annexes subséquents tels que les bâtiments, voies d'accès, implantation de poteaux électriques de lignes hautes tensions, pour l'habitat riverain, le tourisme et le patrimoine pastoral;

. atteinte portée aux ressources en eau du territoire. Le puisage envisagé pour tenter de limiter l'impact environnemental du projet est disproportionné. Il est étonnant compte tenu des problématiques rencontrées sur le territoire ces dernières années (pénuries d'eau, eau contaminée) que le promoteur puisse obtenir une autorisation de prélèvement d'eau dans cette zone où l'ensoleillement est important en été.

. risques pour la santé et la sécurité des habitants riverains, des usagers des chemins de randonnées qui seront déviés pour les loisirs et les sports (champ électromagnétique, bruit, pollution chimique).

Le dossier présenté portera atteinte à ces espaces naturels remarquables et à l'intérêt des habitants.

Ensuite, j'attire l'attention de l'Etat à sa vigilance pour respecter les nombreuses études qui, suite aux écueils des premiers parcs solaires et aux parcs éoliens, insistent sur l'importance du choix du site d'implantation, et privilégient la mise en place de fermes solaires sur des sites déjà anthropisés et dont les enjeux liés à la biodiversité sont jugés faibles. Ainsi, désormais les orientations pour le choix des sites d'implantation sont claires :

✓ Préservation de la biodiversité : éviter les sites protégés, protection des espaces agricoles, forestiers et naturels

✓ Economie d'espace : recherche de sites dégradés, à faible valeur agronomique et/ou en complément d'autres activités (pâturage,...)

✓ Utilisation durable des sols : pas d'utilisation de parcelles agricoles en cours d'exploitation

✓ Maîtrise du risque

En tous points, il est évident que le projet porté par photosol est en contradiction avec ses orientations.

En outre, il est totalement incompréhensible que ce projet puisse être soutenu par les montcuquois :

- c'est un projet qui a un potentiel économique très faible en termes de création d'emploi. On peut comprendre que sur certains territoires les enjeux environnementaux puissent diviser localement lorsque des milliers d'emplois sont en jeu comme par exemple l'emplacement d'un centre logistique Amazon ou Center Parcs mais ici l'enjeu est totalement différent. A Montcuq, cela ne concerne qu'un seul emploi " le jeune agriculteur" qui est au demeurant déjà installé et une potentielle installation d'une agence de photosol.

- ce projet portera atteinte au potentiel touristique de Montcuq et notamment aux axes stratégiques du schéma départemental du Tourisme définis pour le Département du Lot. En effet, le parc industriel est implanté sur une zone de randonnée référencée et de promenade (plusieurs chemins balisés au plan départemental); zone actuellement très fréquentée où on peut croiser tout type de sport : randonneurs, VTT, moto cross, quad, équitation. Il est évident qu'avec un parc de ce dimensionnement le tourisme se détournera du territoire de Montcuq alors que c'est ce dernier qui crée aussi avec l'agriculture, l'emploi pour ce territoire. Avec l'implantation d'une usine solaire industrielle telle que celle qui est envisagée, Montcuq perdra sa notoriété touristique incarnée par une image d'un territoire vert et rural partageant des valeurs authentiques.

- il a été dit que ce site industriel rapporterait une contribution fiscale au Département, à l'EPCI et à la commune. Là encore, les élus locaux ont démontré une parfaite méconnaissance des enjeux financiers des collectivités et des conséquences d'accueillir un tel site industriel.

D'évidence, des recettes parviendront dans les caisses de ces collectivités mais il faut rappeler que cet impôt a vocation à compenser les charges de service public supplémentaires qui découlent de l'implantation d'activités économiques et industrielles pour réaliser des équipements structurants et nécessaires au site : dépenses supportées pour le financement de routes surdimensionnées pour les besoins de la desserte de la centrale, de réseaux d'eau potable, des dispositifs de sécurité à organiser (SDIS, sécurité du site). Au regard des estimations de recettes attendues, il est peu probable que les recettes serviront aux autres services publics de ces collectivités (écoles, bibliothèque, équipements sportifs, EHPAD) où se situent les attentes des habitants. Sur ce point, les élus locaux ont insuffisamment appréhendé les impacts budgétaires et les objectifs du territoire portés par les habitants.

En conclusion, les besoins énergétiques, l'enjeu des adaptations au changement climatique et du développement des énergies renouvelables ne justifient pas tout au regard des autres enjeux tout aussi fondamentaux à préserver !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@284 - Paulo Nathalie - Cahors

Date de dépôt : Le 22/04/2022 à 07:01:58

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre projet

Contribution :

Important de conserver terres agricoles en terres agricoles.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@285 - Amandine - Villeneuve-Tolosane

Date de dépôt : Le 22/04/2022 à 09:32:24

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet photovoltaïque

Contribution :

Bonjour,

Plus que jamais il est nécessaire de tout mettre en œuvre pour devenir indépendant en matière d'énergie, la conjoncture actuelle nous le prouve tous les jours.

Je suis donc largement favorable à ce projet.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

E286 -

Date de dépôt : Le 09/04/2022 à 07:36:23

Lieu de dépôt : Par email

Objet : ENQUETE d'utilité publique relative au projet photovoltaïque de Montcuq

Contribution :

Monsieur le Commissaire, Originaire de Montcuq où habite une partie de ma famille et ma belle famille, je viens défendre le projet photovoltaïque pour les motifs suivants : *Il est urgent que notre pays améliore son mix énergétique en s'appuyant sur des énergies renouvelables, propres et sans danger durant leur fonctionnement ou à la fin de leur utilisation. - le nucléaire relève de la monoculture en France. La majorité des centrales arriveront prochainement en fin de service pour lequel elles ont été pensées et construites. Prolonger ce service serait très imprudent au plan de la sécurité de nos concitoyens ET imprudent au plan de la sécurité de notre approvisionnement en électricité. Si une centrale de plus de 40 ans subissait un dommage majeur, quel gouvernant oserait décider de maintenir toutes les centrales du même âge et type en service ? La perspective de nous équiper de petites centrales relève de l'espoir à long terme car elles n'existent que sur le papier. Il y a urgence car nous sommes en puissance des sous développés en énergie . *Les événements internationaux viennent d'aggraver sérieusement les difficultés d'approvisionnement en énergie, augmentant notre fragilité et notre dépendance. Face à cette situation alarmante, un projet comme celui de Lebreil est une réponse non pas miraculeuse mais efficace eu égard aux qualités qu'elle présente. Le projet de parc photovoltaïque a le souci de respecter la nature. 1 Le parc sera installé sur des terres agricoles de peu d'intérêt exigeant beaucoup d'intrants pour une récolte modeste et improbable à cause de la situation climatique de plus en plus défavorable. 2 La centrale n'émettra pas d'effluents liquides ou gazeux. 3 Elle sera quasiment silencieuse. 4 Fiable, elle nécessite peu d'entretien; la tonte est réalisée par des moutons ; une coupe annuelle est réalisée dans les espaces nus pour assurer la nourriture du troupeau en hiver. 5 La source d'énergie est inépuisable. 6 Elle présente peu de danger pour la faune les insectes et la biodiversité. Il est question d'enrichir ce projet grâce à la création de haies et de pelouses mellifères. 7 La vue a été préservée : centrale au sol, haies d'arbres, conduit électrique enterré. 8 En fin de vie du capteur, celui-ci est recyclé par la société gérante. Autres avantages : Un employé sera recruté pour s'occuper du parc. La Communauté bénéficiera de retombées financières appréciables qui nourriront ses projets.. Le parc constituera, sans avoir la capacité de Golfech, une source d'énergie appréciable qui sera, souhaitons le, suivie d'une série de réalisations identiques. Le département du Lot, la région Occitanie se sont engagés résolument sur la voie de l'indépendance et la sécurité énergétiques. La réalisation du parc photovoltaïque est un maillon du SRADDET Occitanie 2040 qui vise la dynamisation de l'Aménagement du territoire, du Développement Durable , de l'amélioration de l'Equilibre des Territoires en désenclavant le sud du Lot quelque peu oublié. Merci de votre attention ; recevez Monsieur le Commissaire mes salutations distinguées. D.L.

icon-enveloppe-tick-round-orange-animated-no-repeat-v1.gif Garanti sans virus. www.avast.com
#DAB4FAD8-2DD7-40BB-A1B8-4E2AA1F9FDF2

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@287 - Lafargue Sébastien - Lendou-en-Quercy

Date de dépôt : Le 22/04/2022 à 09:48:00

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS FAVORABLE AU PARC PHOTOVOLTAIQUE DE MONTCUQ

Contribution :

Mr le commissaire enquêteur

Je cultive depuis 30 ans une partie des parcelles concernées par le projet agrivoltaïque. Ce sont des terres de faible épaisseur, 15cm environ, avec une pierrosité importante.

Au fil des années nous avons constaté une baisse des rendements céréaliers sur ces sols. Cette baisse est due à de multiples facteurs, le principal étant la faible capacité de rétention en eau de ces sols. Cela les rend vulnérables durant les périodes de sécheresse qui sont de plus en plus fréquentes et de plus en plus longues.

Aujourd'hui le rapport entre l'investissement et le rendement est trop faible surtout d'un point de vue écologique.

Je pense que l'agriculture la plus durable est celle qui adapte la production au climat et au terroir. L'élevage ovin paraît être aujourd'hui la production qui valorise le plus ces terrains dans une époque qui nous demande de restreindre les intrants.

De la même façon que les fertilisants nous ont permis de valoriser ces terres peu fertiles pour des céréales, les panneaux photovoltaïques vont apporter un gain de productivité en fourrages par la diminution du rayonnement trop intense en période estivale.

Ainsi, l'installation d'Aurélien, jeune agriculteur, est confortée en lui garantissant un revenu complémentaire et régulier qui manque tant sur nos exploitations.

L'énergie solaire fournit l'électricité la moins chère du marché, environ 6 cts/kw, tout en étant la moins polluante.

Le parc va produire 60 gigawatts par an ce qui ne dit pas grand chose à la plupart des gens. 60 gigawatts est égal à 60000000 kw. 1 litre d'essence correspond à 8 kw.

Donc 60000000 kw correspond à l'équivalent de 7.5 millions litres d'essence soit 20500 litres d'essence par jour. Ce qui nous parle plus.

Par ailleurs le kw étant à 6 cts, l'équivalent d'un litre d'essence serait à 48 cts ce qui est pour le coup très compétitif et de plus sans carbone.

Le recyclage des panneaux est financé à l'achat 1.95 euro le panneau. L'organisation PV Cycle traite les panneaux à 98%. La structure métal est quant à elle recyclée à 100%

Le jour du démantèlement, l'absence de grosses structures bétonnées permettra de retrouver le sol en l'état actuel.

Il n'y a pas d'artificialisation des sols car les panneaux sont espacés de quelques centimètres sur les tables afin de laisser passer l'eau de pluie uniformément sur les sols

Concernant l'impact visuel des panneaux : ne vaut il pas mieux concentrer la production d'énergie sur un site relativement protégé des regards plutôt que de disperser des panneaux sur les toits de nos demeures quercynaises qui auraient beaucoup de mal à avoir le même rendement, sans parler des problèmes de maintenance.

Les événements actuels révèlent notre manque d'autonomie énergétique.

Ce projet est prêt à fournir une électricité de 60 gigawatt dans 2 ans.

Ce serait une chance d'avoir de l'énergie locale.

Il est temps de passer à une écologie active et de mettre en oeuvre des projets concrets et conséquents qui permettront à notre pays d'acquiescer son indépendance énergétique

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

E288 -

Date de dépôt : Le 04/04/2022 à 09:48:26

Lieu de dépôt : Par email

Objet : Non aux fermes photovoltaïques à Montcuq en Quercy

Contribution :

Monsieur le commissaire enquêteur,

NON aux fermes photovoltaïques à Montcuq en Quercy Je vous écris pour protester à la possibilité de l'installation des photovoltaïques dans notre environnement.

Pour sauver notre mode de vie il ne faut pas détruire notre paysage.

L'électricité produite par les photovoltaïques à un coût énorme sur l'environnement. Leur fabrication est une dévastation pour les pays où les métaux et les minéraux rares sont extraits, et à la fin de leur vie, que se passera-t-il? Ils ne sont pas biodégradables. Ils seront enterrés quelque part pour l'éternité? Il ne faut pas croire que ce projet est une solution 'verte' ou 'propre'.

Si ils étaient installés dans notre paysage les conséquences sur l'économie locale seraient importantes. Il y aurait moins de touristes sur lesquels dépendent beaucoup d'entreprises, les nouveaux arrivants potentiels vont fuir la région, donc il y aurait moins d'activités pour nos artisans, et plus de chômage. Parce que, qui voudrait visiter ou s'installer dans une région laide couverte en panneaux noirs, là où il y avait tant de flore et de faune auparavant?

Si il faut installer les photovoltaïques, soyons honnête. C'est pour protéger notre mode de vie, pas pour sauver la planète. Si il les faut, pourquoi pas les poser sur les toits des grands bâtiments existants, sur les toits des granges, sur les parkings?

Ce projet dévastateur à Montcuq en Quercy, si c'était accepté, ne serait pas le dernier dans la région. Il détruirait notre paysage, aurait les charges indirectes causées par l'impact sur l'économie locale, faire fuir les touristes et les nouveaux habitants potentiels, et nous mènerait dans un monde de plus en plus laid.

Je vous demande, monsieur le commissaire enquêteur, de protéger notre environnement et de ne pas céder aux arguments de ceux qui veulent profiter de nous dans le court terme.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées,

Margaret Lee, Couloussac

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

E289 -

Date de dépôt : Le 02/04/2022 à 17:31:14

Lieu de dépôt : Par email

Objet :Projet Photovoltaïque Montcuq

Contribution :

Bonjour Mr Calmels

Je voudrais m'exprimer sur cette projet géant et - de mon avis - gênant pour notre commune. Il y a plusieurs raisons pourquoi je dit 'génant' et pourquoi je suis contre le projet:

- le fait de utiliser les terres agricoles me semble une mauvaise commencement. En fait la doctrine de notre région dit que ce type de projet ne doit pas être réaliser sur les terres agricole mais qu'il faut que ça soit construit sur les terrains déjà artificialisés y inclus les toitures de tous type de bâtiments - centre commerciales, bâtiments publique, maison individuelle etc. En plus, dans le monde actuelle ou nous sont informer régulièrement d'une problème de production de céréales etc, ça me semble ignorant de ne pas garder les terres agricole en production.- la destruction de l'habitat et la forte possibilité de la disparition de plusieurs espèces vulnérable qui seront pas seulement affecter pendant les long travaux de chantier mais qui vont perdre leur habitat définitivement après l'emplacement de tous les panneaux photovoltaïque.- la nécessité de stocker un grand quantité de l'eau potable soit en cuve ou en lac a cause de la possibilité d'un incendie crée une problème. Non simplement car, de plus en plus d'un année a l'autre, nous avons une manque d'eau mais ici dans notre commune nous avons souvent les avis de ne pas utiliser l'eau potable car ce n'est pas propre parce que ça vient de la source de la Chartreuse ou il n'y a pas une système de filtration assez moderne - parce que le SAUR n'a pas investie encore dans les travaux! Un peu ironique, n'est ce pas!- cette projet me semble d'arriver sans que les gens des communs affecter sont consulter. Nous n'avons jamais eu les réunions publique avant que le rapport de Photosol a été fait et l'entreprise Photosol n'a jamais fait une réunion pour expliquer le projet ou répondre a nos questions.- Photosol dit que cette projet est l'opportunité pour l'installation d'un jeune agriculteur mais en fait avec le projet proposer - un troupeau de moutons - un agriculteur va jamais faire assez d'argent pour vivre - c'est avec l'argent de Photosol qui loue ses terrains qu'il va gagner sa vie - ça c'est pas un projet agricole!- Notre region est très populaire avec les touristes mais ils vient pas ici pour voir les grands expanses des panneaux photovoltaïques ou les kilomètres de clotures

Je soutien fortement l'usage des panneaux photovoltaïque mais dans les conditions correct et pas avec le sacrifice de nos terres agricoles précieuses. Je vous exprime, Monsieur Calmels, mon avis défavorable sur cette projet et j'espère avec tout mon coeur que ça soit refuser. Nous devons trouver un projet photovoltaïque qui est sympathiques avec notre paysage et notre façon de vivre. J'en suis sur que c'est possible mais cette projet n'est pas le bon. Finalement, veuillez excuser mes fautes de Français. Je suis Ecossoise de naissance, naturaliser en France mais ça va pas dire que je peux écrire parfaitement en Français! Merci d'avoir lu mon email, Monsieur.

Cordialement

Kathryn Hatcher 2409 Avenue Saint Jean Montcuq en Quercy Blanc 46800

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@290 - RAOUX Sylvie - Anthé

Date de dépôt : Le 22/04/2022 à 10:09:31

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : «Dans moins de 10 ans tous les toits de France seront bleus !»...

Contribution :

Bonjour,

J'ai été Architecte pendant 30 ans. En 2008/2009 de grands changements dans le monde de l'architecture sont apparus afin d'intégrer au maximum les préoccupations environnementales.

À tel point que l'ensemble des appels d'offres comportaient des demandes de compétences en ce sens.

Aussi en 2009 et 2010 ai-je suivi une formation à l'école d'architecture de Toulouse de 340 heures qui s'intitulait : « Architecture, environnement et développement durable. »

Une partie de cette formation apportait sur les énergies renouvelable et notamment l'utilisation de panneaux photovoltaïques.

L'ingénieur qui est intervenu a terminé sa session en lançant à toute la salle : «Dans moins de 10 ans tous les toits de France seront bleus !».

Mais en 2018 la crise des « Subprimes » a totalement fait basculer cette élan novateur et écologique, et force est de constater que les toits ne sont pas devenus bleus.

À quelques exceptions près : les aides gouvernementales alléchantes ont motivé quelques particuliers à poser quelques panneaux sur leur toiture, de magnifiques et immenses hangars agricoles financés gratuitement par des sociétés qui avaient bien compris l'intérêt et le gain de ses opérations, etc.

En définitive des personnes souvent peu convaincu de l'aspect écologique de ces travaux, mais surtout motivées par les retours financiers...

Au-delà du coup en énergie grise de la fabrication, transport, mise en place de ces panneaux photovoltaïques il est bien souvent peu fait état du traitement et démantèlement de ces unités.

Qui en assurera le coût: dépose, transport, recyclage et traitement des déchets.

Je n'aborderai pas ici la question des paysages et des retombées écologiques, agricoles et touristiques d'un tel projet car cela a été largement fait dans les contributions précédentes.

Néanmoins ces questions restent profondément cruciales.

Il est plus que temps de repenser l'énergie solaire autrement que par une consommation insensée des paysages et des terres agricoles à l'heure où l'enjeu de l'autonomie alimentaire de nos pays est fortement discuté à l'occasion du conflit Russo ukrainien.

Nos collines ne doivent-elles pas rester vertes?

Des toits bleus.... c'est la meilleure solution car au plus près des usagers, quels qu'ils soient.(Usine, grande surface commerciale, ombrières de parkings, habitations...)

Cordialement

Sylvie RAOUX

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@291 - Mudge Helen

Date de dépôt : Le 22/04/2022 à 10:20:02

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis sur le projet de Photosol à Lacour de Visa

Contribution :

J'essaie de rechercher quel TYPE de ferme solaire serait prévu à Lacour? Est- ce le type qui utilise des miroirs courbés/ miroirs cylindro- paraboliques? Je suppose que ce sera probablement ce type car c'est le plus à la pointe maintenant.

Ensuite, j'ai cherché comment lutter contre une ferme solaire.

Considérations diverses:

1) Bruit

2) Qualité de l'air

3) pertes de terres arables

4) pertes de l'eau

1) considérez les niveaux de bruit. Une étude clé a révélé que le bruit moyen à 3 mètres de la face de l'onduleur variait de 48 à 72 décibels. Les problèmes autour de cette sont évidents car 48 décibels équivaut au bruit d'une forte pluie, et 72 décibels équivaut au bruit à l'intérieur d'un restaurant avec une cinquantaine de personnes qui bavardent tout le temps.

2) Il existe des risques pour la qualité de l'air. Ces menaces comprennent la libération d'agents pathogènes transportés par le sol et entraînement une augmentation des particules dans l'air qui a pour effet de contaminer les réservoirs d'eau. Cela doit être prise au sérieux en raison des mauvaises récoltes qui en résultent.

3) l'utilisation de terres arables pour la production d'énergie photovoltaïque pourrait entraîner une perte de terres agricoles donc une insécurité alimentaire et une augmentation des coûts alimentaires.

Cela n'a aucun sens de laisser le paysage devenir un patchwork de panneaux solaires, donnant une énorme opposition publique alors que personne ne sourcillerait s'ils étaient installés sur le toit de chaque entrepôt du pays. En effet, beaucoup de gens seraient ravis à l'idée que des centaines de milliers d'unités industrielles et commerciales deviennent un réseau modernisé d'énergie renouvelable sur les toits.

Si les entreprises, les banques et les gouvernements insistent pour dépenser des milliards d'euros dans des fermes solaires, nous pensons qu'il existe des emplacements plus viables qui pourraient être utilisés pour les fermes solaires, comme les anciennes mines de charbon, les carrières de gravier, les aéroports, au milieu d'un désert, océan ou même dans l'espace.

4) La technologie solaire nécessite de l'eau. L'énergie solaire n'est pas la forme de production d'énergie la plus économe en eau, et étant donné que la région autour de Lacour de Visa connaît déjà souvent des pénuries d'eau pendant les étés chaud et sec, il n'est vraiment pas intelligent d'aggraver la situation en installant des fermes solaires dans la région.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@292 - Pons Gilbert - Cézac

Date de dépôt : Le 22/04/2022 à 10:53:28

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet photovoltaïque Montcuq

Contribution :

Contribution à l'enquête publique de l'association Pechpeyroux Environnement

Fichier PDF joint.

Pièce(s) jointes(s) :

Document : EP PARC PHOTOVOLTAIQUE DE MONTCUQ.pdf, page 1 sur 2



Pechpeyroux Environnement

Pechpeyroux
61 chemin du Siréjol
46170 Cézac

Association loi 1901
Créée le 24 juin 1997

dossier suivi par :
Gilbert Pons
05 65 35 51 90
06 08 56 75 70
gilbert.pons3@orange.fr

A Monsieur le Commissaire-Enquêteur
Mairie de Montcuq en Quercy

Objet : Enquête publique du 4 mars
au 22 avril 2022
Parc photovoltaïque de Montcuq.

Pechpeyroux le 20 avril 2022

Le Conseil d'administration de notre association, réuni ce jour, vous prie de bien vouloir tenir compte des observations suivantes, concernant le projet décrit en objet.

1 Le projet

Le projet est étalé sur 3 zones et quelques 66 hectares de terres agricoles, clôturé à 2 mètres de hauteur. Il s'agit en fait d'un projet industriel surdimensionné de 110 000 panneaux photovoltaïques. Nous ne sommes pas contre le photovoltaïque lorsqu'il s'agit de petites installations non visibles, comme c'est le cas à Villesèque. Quelle sera l'origine de ces panneaux solaires ? et où seront-ils recyclés en fin de vie ?

2 Les impacts

Les impacts sur les paysages magnifiques du Quercy Blanc, la faune sauvage et la flore seraient considérables. La MRAe souligne du reste l'insuffisance de l'étude d'impact.

3 Les conséquences sur l'environnement

Plusieurs chemins publics sont concernés par la zone choisie; les randonneurs et plus généralement le tourisme en serait impacté.

Le dossier comprend l'installation de mares, citernes, arrosage, etc, le tout alimenté avec de l'eau de la SAUR, alors que l'eau est une denrée rare.

L'installation d'un ou plusieurs poste source pour connecter l'énergie produite au réseau entraînerait d'autres nuisances visuelles ou environnementales.

Enfin, l'installation d'une clôture de 2 mètres de hauteur (et même 3 m par endroits) nous semble incompatible avec les nouvelles orientations gouvernementales.

Document : EP PARC PHOTOVOLTAIQUE DE MONTCUQ.pdf, page 2 sur 2

4 L' énergie

Le nucléaire offre une énergie de qualité, pérenne, à prix abordable mais aussi des inconvénients : déchets et le risque d'accident. Les énergies renouvelables n'ont pas à ce jour apporté une alternative fiable au nucléaire. Hormis l'hydraulique, les éoliennes ou les panneaux solaires produisent des énergies intermittentes et ne représentent qu'un faible complément.

5 L' agriculture

Nous sommes dans une zone rurale où les terres agricoles devraient permettre en tout premier lieu à produire de la nourriture aux populations. La récente guerre en Ukraine démontre que notre pays dépend des pays de l'Est pour son approvisionnement en céréales et oléagineux, alors que la PAC impose à nos agriculteurs de laisser des terres en jachères.

Le projet présenté avec quelques moutons et quelques abeilles sous les panneaux est une supercherie pour tenter de masquer un véritable projet industriel.

6 L'agrivoltaïsme

Voilà un terme savant pour désigner l'artificialisation des sols et permettre à des terres agricoles, reconnues comme telles, de se transformer en friches industrielles. Sans vouloir systématiquement opposer les habitants des villes et ceux des campagnes, force est de constater que pour les besoins des premiers, on saccage le milieu des autres, là où les habitants ont choisi de vivre librement. La campagne, où chacun se considère chez lui, est transformée petit à petit en poubelle des villes.

7 Une histoire de fric

Comme tous les promoteurs, pour tenter de conquérir la population, on achète quelques propriétaires à qui on fait miroiter des baux amphitotiques substantiels passés avec une société X, dont personne ne connaît ni les véritables patrons, ni les véritables interlocuteurs puisque les parts de société s'échangent à la bourse. Beaucoup plus naïfs les élus locaux, qui appâtés par de substantielles rentrées fiscales annoncées, se mettent à rêver à de nouveaux services parfois inutiles alors que leur cadre de vie aura été anéanti. Bien malheureux les habitants de Lebreil, et ne parlons pas de ceux de Caminel, qui ont été annexés dans une commune nouvelle, perdant au passage leur maire, leur mairie, puis leur mairie déléguée et qui devront bientôt créer une association pour restaurer leurs églises, alors que Montcuq ne saura que faire de l'argent promis (s'il arrive) par les promoteurs .

8 Jurisprudence

Ce projet va directement à l'encontre des doctrines régionales et nationales ainsi que le Code de l'urbanisme - Article 123-1 au VI et Article L161-4. S'il était autorisé, il créerait un dangereux précédent. Il n'est que le premier parmi d'autres projets en gestation dans le secteur. Pour faire plaisir à de doux rêveurs, la campagne devrait être couverte de panneaux solaires, d'éoliennes ou de méthaniseurs industriels installés chez les autres, c'est-à-dire chez nous ; raison supplémentaire pour que toutes les associations citoyennes se fassent entendre.

Voilà pourquoi, énoncé brièvement, l'association Pechpeyroux Environnement s'oppose au projet de « Photosol » pour une centrale photovoltaïque au sol à Lebreil, commune de Montcuq en Quercy Blanc.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire-enquêteur, nos très sincères salutations.

Pour le C.A., le président,

Gilbert Pons

@293 - Vidal Robert - Montauban

Date de dépôt : Le 22/04/2022 à 10:54:21

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Marchons nous sur des œufs? Les 3 E. Énergie, Économie, Emplois

Contribution :

-1) BIAISÉE? Nous marchons sur des œufs! Les 3 E. Énergie, Économie, Emplois réunis à la 4ième minute avec « Charles Gave : Les risques de guerre avec ... » sur le site ; <https://www.profession-gendarme.com> ; onglet tribune du 20 avril 2022, (Faire : Page suivante en bas de page)

- 2) CONTRÔLE: Le monde Total y taire CONTRÔLE des instants de nos vies laissant transpirer une illusion publique ;

Situation des faits: Les participations croisées entre les entreprises les rendent indestructibles!

« Monopole - Un aperçu du Great Reset » ; 2 liens sur odyssee ; <https://odysee.com/@JeanneTraduction:a/Monopole:3> ; [#]

; <https://odysee.com/@benbenyat:f/monopole-un-apercu-du-great-reset:9> ; [#]

- 3) ÉLUS ⇒ Article 2 Constat du Champ de ruines ? ; Engagements de la constitution du 4 octobre 1958, Article 2 par et pour le peuple, préambule du 27 octobre 1946 Rappel demandé aux ÉLUS (03:05 s) [en PANNE]

Rappel d'histoire de la 4ième à la 5ième république 4 octobre 1958, à aujourd'hui

« ... 'ÉTAT en col blanc!! A partager en masse!! Voir description » onglet tribune du 15 avril 2022, (Faire : Page suivante en bas de page) sur le site ; <https://www.profession-gendarme.com>

Bouloc en Quercy le 22 / 04 / 2022

Robert Vidal

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@294 - Izard Joris - Cahors

Date de dépôt : Le 22/04/2022 à 10:55:32

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet photovoltaïque

Contribution :

Je suis favorable au projet photovoltaïque sur la commune de montcuq , projet qui sera en bonne cohérence avec les enjeux agricoles et énergétiques.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@295 - Abady Tim - Montcuq-en-Quercy-Blanc

Date de dépôt : Le 22/04/2022 à 11:33:33

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable de l'association Environnement Juste

Contribution :

Veillez trouver ci-joint la contribution de l'association Environnement Juste.

Pièce(s) jointes(s) :

Document : Contribution Environnement Juste EP Montcuq 2022.pdf, page 1 sur 4

Montcuq en Quercy Blanc
Le 22 avril 2022

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL – PHOTOSOL - A MONTCUQ-EN-QUERCY-BLANC (46)

Monsieur le commissaire enquêteur,

Environnement Juste est une association dûment constituée en 2013 sous la loi de 1901 et déclarée à la préfecture du Lot.

L'association est créée pour agir sur tout le territoire Français et tout particulièrement sur les départements et communes du Lot (46), du Tarn et Garonne (82), du Lot et Garonne (47), de la Dordogne (24), de l'Aveyron (12), et du Tarn (81) pour :

1. La promotion et soutien des principes du Développement Durable, entérinées dans le droit français ;
2. La promotion et soutien des principes de la Convention Européenne du Paysage et de la Charte de L'Environnement, entérinées dans le droit français ;
3. La protection de l'environnement, du patrimoine et des paysages contre toutes atteintes et nuisances ;
4. La promotion de la maîtrise d'énergie et de la diminution de la consommation énergétique ;
5. La protection des populations contre les nuisances et dangers visuels, sonores, invisibles et inodores ;

Par la préparation et diffusion d'informations par tous moyens et sur tous supports pour soutenir les buts de l'association.

En militant par des recours systématiques à des études et expertises indépendantes et contradictoires.

En insistant sur l'application systématique des droits inscrits dans la Convention d'Aarhus et la Charte de l'Environnement, entérinées dans le droit français.

En agissant en justice pour soutenir ses buts et aux soutiens, ou pour soutenir, des particuliers, associations, administrations ou autres organisations tant au niveau français qu'européen.

En coopérant et en participant à tout mouvement local, régional, national, international partageant peu ou prou les mêmes objectifs, que ce soit sur terre ou sur mer.

Et d'une façon générale, par entreprendre toute démarche et action pour concourir aux buts ci-dessus.

Notre association a l'honneur de porter à votre attention sa conviction profonde et mûrement réfléchie sur le sujet de votre enquête.

L'enquête publique dont vous êtes chargé par le tribunal administratif de Toulouse porte sur bien plus que votre avis préalable à la délivrance de trois permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol à la demande de la SAS Photosol Développement, sur la commune de Montcuq-en-Quercy-Blanc.

Ce point, d'une importance capitale, tant au niveau local que national, a été abordé et mis en évidence dans la lettre du Préfet du Lot du 30 11 2020 où, en conclusion, il a déclaré :

Document : Contribution Environnement Juste EP Montcuq 2022.pdf, page 2 sur 4

« Je porte donc une attention particulière à ce dossier: premier projet "agrivoltaïque" d'une telle ampleur dans le Lot, il concentre l'attention des acteurs locaux et régionaux du développement photovoltaïque au sol, et constituera vraisemblablement une référence quant aux modalités de développement de cette énergie sur notre territoire. »

«...et constituera vraisemblablement une référence quant aux modalités de développement de cette énergie sur notre territoire.»

Comme l'a également indiqué le préfet dans cette lettre, « *Selon la doctrine nationale, les zones et secteurs agricoles, forestier et naturels ne sont en principes pas ouverts à l'installation de centrales solaires au sol.* »

Cette association est en accord total avec cette déclaration. Nous voyons dans ces projets un danger réel et imminent pour les terres agricoles et leurs capacités de production d'alimentation, les habitats naturels, la biodiversité et les paysages patrimoniaux, non seulement dans le Lot, dans le Quercy, mais pour toute la France.

C'est un triste jour quand une association de protection de l'environnement doit s'opposer officiellement et fermement à un projet d'énergie renouvelable qui prétend contribuer à la transition énergétique, et même à la transition écologique, deux principes louables que l'association devrait vouloir soutenir, mais où le promoteur a manifestement échoué, et qui prétend aussi être un mariage parfait entre l'agriculture et la production d'énergie, avec des efforts et des coûts considérables pour une "intégration paysagère", qui n'est en réalité qu'un exercice de camouflage, sans garantie de succès, d'une gigantesque centrale photovoltaïque industrielle déversée au milieu de paysages quasi vierges du Quercy. Même le prétendu projet agricole est une imposture, comme en témoignent les détails et les chiffres rendus publics, ainsi que les importantes sommes d'argent éparpillées en guise de « compensation agricole ».

Le projet industriel photovoltaïque de Montcuq est avant tout une tragédie dans la lutte vraiment urgente contre le réchauffement climatique, et le déploiement de la vraie transition énergétique et écologique.

Ces trois demandes pour la délivrance de trois permis de construire s'attaquent directement et frontalement au cœur des textes et les principes de la doctrine publiée par la région Occitanie, par le ministère, des textes d'articles de loi, et de la jurisprudence établie par le plus haut tribunal du pays, le Conseil d'Etat.

Quatre ans de préparation, 65 dossiers, plus d'un gigaoctet d'informations, des milliers de pages, des dizaines de milliers de mots, des centaines et des centaines d'heures de travail pour les services de l'Etat, les bureaux d'études, les architectes, les élus, les associations, les membres intéressés et engagés des associations.... les déplacements aux nombreuses réunions d'élaboration et d'examen de ce projet, plus de six semaines d'enquête publique, 4 réunions publiques - (une seule "officielle" en 4 ans, et au tout dernier moment grâce au sérieux de l'enquête que vous avez menée, avec l'accord du préfet.)

Et tout ce « gaspillage » de temps et de ressources pour un projet quand les collectivités et organisations qui les soutiennent savaient dès le départ, **ou aurait dû savoir**, qu'il était contraire à la doctrine nationale et régionale - et la loi, et alors qu'ils auraient dû et pu consacrer ce temps à encourager le développement de projets d'énergies renouvelables, et de véritables mesures d'économie d'énergie, conformes à la doctrine, à la loi et à l'esprit de la loi.

Nous avançons qu'il s'agit d'une tentative délibérée et calculée de briser tous ces principes et lois connus et d'ouvrir la porte à un développement presque sans restriction des terres agricoles pour la production d'énergie, sous couvert « d'agrivoltaïsme ». Le risque de précédent et de jurisprudence est réel.

Les terrains en question se trouvant totalement dans la zone non constructible désignée de la Carte Communale de l'ancienne commune de Lebreil, désignée : ZNC (Zone Non Constructible),

Document : Contribution Environnement Juste EP Montcuq 2022.pdf, page 3 sur 4

Les projets sont opposés par :

Article L161-4 du Code de l'urbanisme.

Article L124-2 du Code de l'urbanisme.

Article 123-1, au VI, du Code de l'urbanisme

Article 191 de la loi Climat et Résilience de 2021

Article 192 de la loi Climat et Résilience de 2021

Région: SRADET – Occitanie 2040 – Règle N° 20.

Les trois projets vont également à l'encontre des principes de la Doctrine énoncés par la région Occitanie dans son « **Note de Cadrage des services de l'État pour l'instruction des projets solaires photovoltaïques en région Midi Pyrénées, Version 2, validé par les autorités préfectorales en 2019.** »

Les promoteurs et les partisans de ces projets voudraient nous faire croire que les terres en question sont pauvres, voire destinées à être abandonnées. Nous ne sommes pas d'accord. Avec un choix de cultures appropriées, rotations, qui sont des pratiques conseillées par des Techniciens Agricoles, il est possible d'améliorer l'état des sols par l'exploitant et d'obtenir la qualité productive annoncée dans le SCOT.

Comme la plupart des terres concernées par ces projets ont été pendant des années et sont encore en culture en recevant de l'argent public via la PAC, nous attirons particulièrement votre attention sur les pages 11 et 12 de la Doctrine Occitanie où il est dit :

Page 11: « **Pour apprécier la faisabilité d'un projet de centrale au sol, la première question n'est donc ni de qualifier la valeur agronomique du terrain, ni d'analyser le mode d'exploitation (avec le recours éventuel à des engrais), ni de hiérarchiser les usages (entre culture ou élevage), ni d'envisager des mesures compensatoires, mais de déterminer si ce terrain a fait l'objet d'un usage agricole.** »

Page 12: « **Le choix a été fait de retenir un critère objectif qui est celui du versement ou non d'une aide publique une des cinq années civiles qui précèdent " et continue " Terrain qui a fait l'objet du versement d'aides publiques une des cinq années civiles qui précèdent - Projet non autorisable .** »

Projet agricole: Dans la lettre du 30 novembre 2020 pré-cité, le Préfet continue:

VI - Conclusion: « **Pour être autorisé, tout projet de construction doit démontrer sa compatibilité avec le caractère agricole, forestier ou naturel et permettre une activité agricole significative.** »

Les estimations finales données dans la dernière documentation de Cetiact d'octobre 2021, et confirmées par la Chambre d'Agriculture et Photosol lors de la réunion publique du 8 avril 2022 à Montcuq, montrent une marge brute d'ouverture du troupeau existant de moutons de 2972 euros par an, avec une augmentation progressive de 121 têtes, pour porter le troupeau à 251 et donc passant sur cinq ans à un chiffre pessimiste de 5207 euros et un chiffre optimiste de 7307 euros de marge brut. Ainsi, en prenant le chiffre optimiste, ils estiment une augmentation de la rentabilité sur 5 ans de seulement (7307€ - 2972€) = 4335€.

Quelqu'un peut-il honnêtement, ou même de loin, décrire cela comme « **une activité agricole significative** » - sur 66 hectares de terres agricoles?

Nous vous suggérons qu'ils ne le pourraient pas.

Association Environnement Juste - une association loi 1901 - sans but lucratif - Préfecture du Lot n° W461002451
siège social : mairie, 46800, belmontet - secrétariat: les garnèdes, belmontet, 46800, Montcuq en Quercy Blanc
email: asso.environnement.juste@gmail.com - site internet: www.environnement-juste.org

Document : Contribution Environnement Juste EP Montcuq 2022.pdf, page 4 sur 4

Nous tenons à souligner que si le projet agricole devait échouer, sachant aussi qu'il n'y a qu'un prêt à usage de neuf ans (et non pour toute la durée des baux fonciers) et si la plantation du camouflage et les mares artificielles, appelé « intégration paysagère », devaient échouer, alors il n'y a absolument aucune sanction disponible dans les documents que nous avons vus. La centrale photovoltaïque resterait, flagrante, au milieu des paysages pendant près de deux générations.

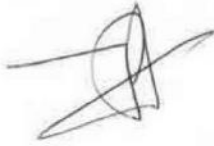
Les paysages : Et, quel impact ce projet aurait-il sur les paysages pastoraux du Quercy ? La propre étude d'impact de Photosol le dit en une ligne à la page 181 :

«L'implantation d'une centrale photovoltaïque, au caractère industriel imposant, représente un impact très important sur ces paysages.»

Pour toutes ces raisons - non exhaustives - nous confirmons notre avis fortement défavorable et vous demandons d'envisager de faire de même.

Respectueusement,

Pour l'association,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Tim Abady', written over a faint circular stamp or watermark.

Tim Abady
Président.

@296 - Pauline - Lendou-en-Quercy

Date de dépôt : Le 22/04/2022 à 12:00:47

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS FAVORABLE AU PROJET PHOTOVOLTAIQUE DE MONTCUQ

Contribution :

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis favorable à ce projet qui répond à la dynamique de transition vers des énergies plus renouvelables.

La situation climatique nous pousse à évoluer. L'installation de ces panneaux offre des solutions concrètes avec la production d'énergie renouvelable.

Cette énergie verte décarbonée correspondant au dernier rapport du GIEC (qui tend vers la production des énergies vertes et vers la diminution des énergies fossiles).

L'agrivoltaïsme représente une bonne solution pour nos campagnes, il permet de fabriquer de l'énergie et de la production alimentaire. Par ce fait, les terres restent agricoles et ne sont pas artificialisées.

Enfin, il permet une autonomie énergétique non négligeable. La communauté de commune du Quercy Blanc (9 000 personnes) devient un territoire à énergie positive.

Ayant grandi dans le Lot, je serais fière qu'un tel projet voie le jour.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

E297 - alain perineau

Date de dépôt : Le 22/04/2022 à 12:03:06

Lieu de dépôt : Par email

Objet : Panneaux solaires autour de Montcuq et dans le Quercy

Contribution :

Bonjour, Concernant l'implantation de panneaux solaires autour de la commune de Lebreil : Je trouve que c'est une erreur transformer une terre agricole ou boisée en fournisseur d'électricité. Nous avons besoin de cette terre pour donner nourriture et oxygène à notre population. Les panneaux solaires devraient être installés sur tous les centres commerciaux, parkings, bâtiments publics et agricoles. Aussi les panneaux solaires devraient être subventionnés pour les maisons individuelles sans restriction d'âge des propriétaires . Cordialement Alain et Lizbeth Perineau

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@298 - Arnal Paul - Montcuq-en-Quercy-Blanc

Date de dépôt : Le 22/04/2022 à 12:27:41

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet photovoltaïque Montcuq

Contribution :

Bonjour,

Je suis favorable au projet photovoltaïque sur la communauté de commune de Montcuq.

D'une part le projet apportera une énergie plus durable sur la commune, et d'autre part cela permettra l'installation d'un agriculteur sur ce secteur.

Connaissant les valeur agronomique des terrains qui seront occupés, se projet n'engendrera pas de perte agricole, bien au contraire.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@299 - Bedos Elisabeth - Blagnac

Date de dépôt : Le 22/04/2022 à 12:33:37

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet photovoltaïque

Contribution :

De tels projets permettront de laisser à nos enfants , petits-enfants et arrières petits-enfants une planète propre

Il est important de les soutenir

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@300 - Bedos Robert - Blagnac

Date de dépôt : Le 22/04/2022 à 12:38:14

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet photovoltaïque

Contribution :

Je soutiens ce projet en tant que Grand-père responsable pour que les nouvelles générations vivent sur une belle planète

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@301 - Roland

Date de dépôt : Le 22/04/2022 à 12:50:32

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Parc agrivoltaïque montcuq

Contribution :

Projet parfaitement étudié, avec visiblement que des avantages pour tous les protagonistes

Que ce soit les agriculteurs, l'environnement, les fournisseurs d'électricité, cela permet une installation agricole et il n'y a aucune nuisance visuelle, sonore, pas de pollution, bref pourquoi allez contre la raison

Avis favorable

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@302 - LAFARGUE Delphine - Lendou-en-Quercy

Date de dépôt : Le 22/04/2022 à 12:58:41

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : parc agrivoltaïque Montcuq en Quercy Blanc

Contribution :

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous fais part par la présente de mon avis favorable au développement d'un parc agrivoltaïque sur la commune de Montcuq en Quercy Blanc.

Les circonstances internationales actuelles nous démontrent qu'il est absolument nécessaire de diversifier nos sources d'énergie et d'acquiescer petit à petit une certaine autonomie. Cela passera par l'implantation d'éolienne, de méthaniseur et de centrale photovoltaïque. Bien entendu, tout ceci doit être fait de façon raisonnée sur les territoires les plus adaptés.

Ce projet va permettre de fournir l'énergie nécessaire à notre communauté de commune à partir d'une source infinie et non polluante qui est le soleil. Il s'agit d'énergie produite localement et distribuée sur notre territoire. Il apparaît à la lecture du dossier du projet de Montcuq qu'il est bien réfléchi et qu'il apporte beaucoup de garanties environnementales. N'en déplaise aux détracteurs, ces terres actuellement travaillées avec des cultures annuelles et dont la biodiversité est moindre vont être semées en prairies qui vont rester en place plusieurs années et qui ne recevront plus d'intrants phytosanitaires. Et c'est là que les arguments « contre » fondent comme neige au soleil. On reproche au projet de détruire la biodiversité. Or ce que propose le projet c'est de recréer de la biodiversité par l'implantation de prairie. Il serait intéressant d'avoir une étude sur plusieurs années pour voir l'évolution des espèces présentes. D'autre part, des mesures d'évitement ont été étudiées pour diminuer l'impact visuel. Les « contre » vous diront qu'on utilise une quantité d'eau « phénoménale » pour arroser les jeunes pousses implantées. Mais n'importe quel jardinier amateur sait que si on veut qu'une plante prenne il faut lui apporter un peu d'eau. Et je pense que tous nos amis anglais férus de jardinage font de même chez eux sans se poser la question d'où vient l'eau !

De tout temps nos paysages ont évolué. Je suis ravie de constater que beaucoup de personnes sont attachées à ceux-ci. Mais un environnement ça ne s'achète pas, car ce sont les personnes qui travaillent quotidiennement dans cet environnement qui le façonnent. Si nos paysages sont tels qu'on les voit aujourd'hui, et qui apparemment plaisent, c'est parce que des agriculteurs et d'autres acteurs locaux œuvrent au quotidien pour les rendre variés et riches.

L'agriculture est la culture du vivant et par conséquent elle évolue sans arrêt. Le changement climatique vient introduire une nouvelle variable dans la façon qu'ont les agriculteurs d'aborder leur métier. Alors oui, parce que l'agriculture demande une grande capacité d'adaptation, il est important d'envisager d'autres solutions pour pérenniser et consolider les exploitations. L'agrivoltaïsme fait partie de ces voies à exploiter. Ce projet va permettre à un jeune de s'installer et ainsi de réaliser ce qu'il a toujours voulu faire. Pourquoi, est-on fasciné par tous ces jeunes urbains qui changent de voie et s'installent agriculteur et lorsqu'il s'agit d'un fils d'agriculteur qui ose s'installer sur projet novateur on (les contres) n'y croit pas, alors qu'une étude agricole a été réalisée et à prouver la viabilité de son exploitation. Ces terres vont rester nourricières. Elles produiront des ovins ce qui n'est pas moins

Page 488 / 548.

PHOTOSOL DEVELOPPEMENT - PROJET PHOTOVOLTAIQUE

noble que toutes autres cultures. Ce n'est qu'un retour aux sources puisqu'elles étaient déjà en prairie il y a plus de 40 ans. D'autant plus que les différentes études ont prouvées qu'il s'agissait de terres à faible potentiel avec une forte pierrosité contrairement à ce qu'a pu dire Environnement Juste.

Je souhaite rappeler que ce projet va impacter 0.16% de la surface de notre communauté de communes. Je ne vois pas où est l'aspect industriel. L'artificialisation des sols par des zones commerciales ou des ronds-points me semble plus inquiétante. Les détracteurs qui avancent cet argument se trompent de combat. D'autant plus, que ce projet ne retire aucunes terres agricoles puisqu'elles restent nourricières.

Enfin pour finir, je pense qu'il est plus rationnel de consacrer 24 ha de panneaux photovoltaïque pour fournir l'énergie nécessaire à notre communauté de communes plutôt qu'équiper tous les toits comme le proposent les détracteurs du projet. Cela demanderait de poser plus transformateurs, plus de câbles. Les toits ne sont pas tous bien exposés et la déperdition d'énergie lors de l'acheminement serait énorme. D'ailleurs, je remarque que les détracteurs n'ont pas couverts leurs toits comme ils le préconisent. Ils ne proposent qu'un « non choix » : pas de parc agrivoltaïque, surtout pas de panneaux sur nos maisons et surtout pas sous notre nez. Donc pas de solutions.

Photosol, certes filiale d'un grand groupe pétrolier, mais comme beaucoup d'entreprises qui développent des projets photovoltaïques, nous proposent un projet ambitieux qui ouvrira la porte à d'autres façons de produire de l'énergie. Je ne suis pas dupe non plus. Ce n'est pas de la philanthropie mais qu'elle structure économique travaille pour rien gagner !!!

J'espère que ce projet verra le jour, et qu'il essaiera dans le respect des chartes et des doctrines qui ont été mises en place.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, je vous prie d'agréer, mes sincères salutations.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@303 - GRANIE Pierre - Lendou-en-Quercy

Date de dépôt : Le 22/04/2022 à 13:07:39

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : parc agrivoltaïque Montcuq en Quercy Blanc

Contribution :

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Totalement pour !

J'ai assisté aux 2 dernières réunions publiques, l'une présentée par Environnement Juste et l'autre par l'entreprise Photosol.

Les réponses claires et précises apportées par cette dernière m'ont rassuré et conforté dans mon choix de soutenir ce projet :

- biodiversité protégée et recréée

- abandon des pesticides et autres engrais

- réintroduction de haies

- retour au pastoralisme sur des terres qui ont toujours eu cette vocation

- énergie propre produite localement en circuit court avec des retombées économiques pour la commune et ses habitants.

- etc.

L'actualité nous le rappelle tous les jours, il y a urgence pour la planète. Les énergies renouvelables, la transition écologique sont au cœur du problème. Profitons des opportunités qui nous sont proposées, ne restons pas dans l'immobilisme, ne regrettons pas demain notre manque de courage d'aujourd'hui.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@304 - Carreau Christophe - Lauzerte

Date de dépôt : Le 22/04/2022 à 13:18:34

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable

Contribution :

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

La transition énergétique est indéniablement une priorité. Réussir cette transformation majeure est notre préoccupation à tous, il n'y a là de doute que pour les sceptiques.

Toutefois, pour ce faire, suffit-il de remplacer une énergie finie, si ce qui vient en lieu et place n'a de vertueux que le nom ?

Suffit-il de prétendre faire paître des moutons et butiner des abeilles pour emporter l'adhésion de tous sur un projet qui doit d'abord détruire avant de prétendre être bénéfique ?

N'est-il pas nécessaire de repenser nos modes de consommation et notre rapport au monde et au vivant ? Se donner bonne conscience en imaginant que nous pourrions continuer à consommer sans limites, n'est-ce pas prendre le problème à l'envers ?

Dans l'absolu tout projet photovoltaïque ou agri-voltaïque est par définition vertueux. Ce projet en particulier pose cependant de nombreuses questions de légitimité. A commencer par son ampleur qualifiée d'industrielle.

Le récent rapport du GIEC nous alerte sur l'urgence d'agir, nous en avons tous conscience. Toutefois, céder à la panique en détruisant d'abord sans questionner notre emprise sur l'environnement, est-ce réellement la bonne méthode ?

Faire d'abord et voir ensuite, n'est-ce pas un modèle dépassé ? L'urgence ne devrait-elle pas entraîner la mobilisation et la concertation de tous, dans un souci d'agir de manière raisonnée et locale plutôt que globalisée ? L'urgence doit-elle nous contraindre à faire toujours les mêmes erreurs d'échelle ?

L'ampleur industrielle du projet semble indiquer qu'avant d'être opérationnel, ce site devrait avoir un impact local important (et je ne pense pas ici à l'impact sur les paysages). Est-il légitime de détruire et polluer d'abord, dans l'espoir de devenir « vertueux » ensuite ?

Il est permis de se demander si toutes les études d'impact ont été menées, étudiées et évaluées sous le prisme de la sobriété et d'une refonte des modèles économiques et des modes de consommation, ou si la rationalité de ce projet reste mercantile, débridée et illimitée.

Page 491 / 548.

PHOTOSOL DEVELOPPEMENT - PROJET PHOTOVOLTAIQUE

Il est permis de se demander si ce projet ne dissimule pas une logique consistant à jouer sur les émotions pour faire accepter par l'opinion une dynamique dite vertueuse mais dont les conséquences néfastes seront durables avant d'être profitables.

Il est également permis de se demander si nous ne brûlons pas les étapes de la transition en se donnant bonne conscience avec un projet industriel alors même que nous n'avancions pas sur les solutions individuelles comme l'autonomie énergétique de chaque foyer. Est-ce au nom de la croissance, du PIB ?

Certains contributeurs défavorables invoquent la pollution visuelle des paysages. A mon sens, la pollution visuelle du paysage n'est pas un argument d'opposition. Nous allons devoir nous habituer à voir des panneaux solaires dans notre environnement. Il ne s'agit donc pas de s'opposer à la nuisance visuelle, mais plutôt de changer notre regard et de nous préparer à les voir fleurir en priorité sur nos toitures, même dans nos villages classés, avant d'envisager la colonisation des terres agricoles.

Ne devrions-nous pas en effet commencer par occuper l'habitat humain installé avant d'empiéter sur les terres dont la vocation nourricière n'est pas encore totalement écartée. Tas de cailloux ou pas, une terre agricole à faible rendement reste une terre agricole, avec son potentiel nourricier. Si l'énergie solaire peut être captée sur nos toits, le tournesol, lui, a peu de chances d'y pousser.

N'est-il pas paradoxal de coloniser la terre avant d'avoir recouvert les toitures des bâtiments industriels et commerciaux, des hangars agricoles et autres friches industrielles, comme le préconise la loi ? Sans oublier nos habitations, comme je viens de le faire plus haut. N'est-il pas obsolète, pour ne pas dire ridicule, de continuer à se lamenter sur la pollution visuelle de notre patrimoine architectural, alors que nous devrions commencer par cela avant d'empiéter sur le milieu naturel ?

Je dirais donc, oui à la transition énergétique, oui à l'énergie vertueuse, oui à la sobriété. Mais non aux modèles industriels financiarisés, globalisés et incontrôlables, non au mercantile et à la consommation illimitée, et non à la fausse bonne conscience.

Christophe Carreau, Lauzerte

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@305 - Noémie - Cahors

Date de dépôt : Le 22/04/2022 à 13:30:04

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet Photovoltaïque

Contribution :

Je suis absolument pour ce projet photovoltaïque.

En effet, le rapport du GIEC nous alerte encore plus sur la nécessité des énergies vertes, nous avons l'opportunité de les développer dans notre localité cela serait bête de s'en priver.

Il est temps d'agir et si nous voulons en faire profiter au plus grand nombre cela demande forcément des structures plus importantes, nous devons en être conscient.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@306 - Eva - Cahors

Date de dépôt : Le 22/04/2022 à 13:33:09

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Panneau photovoltaïque à Montcuq : un projet nécessaire !

Contribution :

Ce projet de centrale photovoltaïque au sol est tout à fait essentiel et nécessaire. Le GIEC le dit : il nous reste 3 ans. Pour cela, des projets de cette sorte doivent voir le jour. Une production d'électricité via des énergies renouvelables, sur des terres non exploitables par les agriculteurs : pourquoi s'y opposer alors que ce projet ne semble pas compromettre les activités agricoles. Plus qu'une centrale photovoltaïque, c'est une centrale "agrivoltaïque" et nous avons besoin de cela pour répondre aux besoins de notre planète.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@308 - Loic - Castelnau-Montratier-Sainte-Alauzie

Date de dépôt : Le 22/04/2022 à 13:51:44

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet

Contribution :

Je soutiens ce projet agrivoltaïque. Nous devons produire de l'énergie de la manière la plus verte possible. De plus, il est important d'atteindre l'autonomie énergétique, les événements actuels le prouvent

. Ce projet est travaillé et concret, nous en avons besoin pour avancer vers une société plus durable.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@309 - DUTEMPS Yannick - Montauban

Date de dépôt : Le 22/04/2022 à 13:52:13

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : registre numérique

Contribution :

Adepte de randonnées en nature et de ballade dans le département du Lot.

Je suis très surpris qu'un tel projet apparaisse au sein de ces superbes paysages.

Je ne suis pas favorable quant à la mise en place de ce projet.

Je reste très dubitatif quant à l'intérêt écologique à terme (durée de vie du matériel installé, recyclage du matériel obsolète)...

Au vu de la rente financière proposée aux propriétaires des parcelles concernées pendant plusieurs décennies, je présume que les intérêts financiers l'emportent sur les intérêts écologiques à terme...

.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

E310 - nicole.solacroup

Date de dépôt : Le 22/04/2022 à 13:54:37

Lieu de dépôt : Par email

Objet :Enquête publique

Contribution :

J'ai 62 ans, retraitée et domiciliée à Lauzerte. Je pratique assidûment la randonnée et fréquente souvent le chemin du "Clermontois".

J apprécie particulièrement la diversité des paysages et l'abondance de la faune et flore de ces plateaux.

Aussi, je suis farouchement opposée à ce projet de panneaux photovoltaïques car je pense que c'est un réel problème pour la biodiversité et je n'envisage pas une randonnée dans une forêt de panneaux. ...

De plus, ceci pose le problème des terres agricoles et ce type de projet est très gourmand en eau. Tout ça pour satisfaire de grandes firmes dont le profil est la seule ambition.

Je pense qu'il serait plus raisonnable de tenir compte de l'avis des riverains.

Envoyé depuis mon appareil mobile Samsung.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@311 - Audrey - Bordeaux

Date de dépôt : Le 22/04/2022 à 13:57:00

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :FAVORABLE AU PROJET PHOTOVOLTAÏQUE

Contribution :

Venant de bordeaux et passant mes vacances dans le coin, J'aime beaucoup l'idée de ce projet dans la commune, je pense que d'un point de vu énergétique et agricole il peut apporter à beaucoup de monde.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@312 - Camille - Lendou-en-Quercy

Date de dépôt : Le 22/04/2022 à 13:58:11

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis favorable au projet photovoltaïque

Contribution :

Je suis totalement pour ce projet qui permettra aux habitants du coin de bénéficier d'une énergie propre et produite localement.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@313 - Bousquet hugo - Les Eyzies

Date de dépôt : Le 22/04/2022 à 14:17:39

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis et observations sur le 1er projet d'agrivoltaïsme dans le Lot, sur la commune de Montcuq - en- Quercy- blanc

Contribution :

Avis et observations sur le 1er projet d'agrivoltaïsme dans le Lot, sur la commune de Montcuq - en- Quercy- blanc

Le dit projet d'agrivoltaïsme permet de remédier partiellement et parfois même totalement à de nombreuses problématiques nationales :

1- La fin d'une dépendance énergétique (ou la redécouverte d'une souveraineté énergétique) : Sur le plan National

Nul ne peut nier que l'actualité ne peut que nous faire ouvrir d'avantages les yeux sur la situation de dépendance énergétique que subit la France depuis bien trop longtemps. La consommation de gaz de la France est dépendante à hauteur de 20% du gaz Russe ; en outre, se défaire de cette dépendance s'avère être un enjeu majeur de la transition économique-écologique en France. Etre de nouveau maître de sa production énergétique et ne plus être soumis aux fluctuations du monde extérieur en matière énergétique est bien l'un des enjeux d'un projet de ce type.

2- La fin d'une dépendance énergétique (ou la redécouverte d'une souveraineté énergétique) : Sur le plan Individuel

Étant originaire des Eyzies (petite commune de Dordogne) je suis en lien de manière régulière avec les agriculteurs de mon village, et je ne peux que constater que face à des problèmes récurrents tels que la grippe aviaire, les éleveurs touchés de plein fouet par ce fléau se retrouvent dans l'obligation de faire abattre tout ou partie de leur élevage, abattage ayant de tragiques conséquences sur le bilan financier des exploitations agricoles

L'énergie verte apparaît dès lors comme un palliatif à ce fléau et permettrait de maintenir un équilibre économique des exploitations agricoles.

3- Energie vertes, énergies du futur

De manière purement objective tout projet de production d'énergie alternative doit être soutenu sans réserve : barrages hydrauliques, photovoltaïque sur toiture ou au sol, éolien, méthanisation, etc...

4- Vers un circuit-court électrique et solidaire

Enfin, nous pouvons imaginer développer un mini-réseau de production électrique renouvelable à l'échelle locale, à l'image de ceux présent en Inde. En effet, pour pallier aux difficultés de distribution électrique, des ingénieurs ont pensé à mettre en réseau les maisons d'un quartier sur une même centrale de production photovoltaïque locale. Nous pouvons alors penser qu'un agriculteur possédant sa centrale de production puisse revendre son excédant de production électrique, non pas à un distributeur de niveau national, mais directement au voisinage alimentant ainsi les maisons aux alentours et créant par la même une forme de cohésion rurale.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@314 - Nadia - Montcuq-en-Quercy-Blanc

Organisme : Élevage du Quercy

Date de dépôt : Le 22/04/2022 à 15:13:31

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet photovoltaïque

Contribution :

Nous habitons tout prêt du projet énoncé .

Nous avons une exploitation agricole(élevage de chevaux), et sommes absolument opposés à ce projet . En effet , nous ne comprenons pas comment un projet qui prend naissance dans une volonté individuelle lucrative (location de terres d'un groupe d'agriculteurs qui ont eux mêmes au fil du temps appauvri les terres), puisse prendre une dimension d'intérêt général . Aucune consultation en amont n'a été effectuée , les habitants ne sont pas partie prenante de ce projet .

Nous sommes cavaliers professionnels et utilisons chaque jour les chemins qui sont concernés par ce projet. Nous avons quitté notre région pour venir s'installer ici compte tenu de notre activité et des espaces naturels du secteur..

Nous sommes également inquiets quant à l'impact sur la valeur de notre bien immobilier (perte) et l'impact sur le foncier globalement , avec une hausse des prix des terres agricoles .

En terme d'écologie , nous nous interrogeons sur le recyclage de tels matériaux mais aussi sur les conditions d'extraction des matériaux et minerais utilisés pour leur production. Notamment pour une partie fabriquée en Malaisie .

De plus le paysage se verra considérablement défiguré , sous couvert d'un projet pseudo agricole qui ne servira les intérêts que de quelques uns.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@315 - Emmanuelle - Montcuq-en-Quercy-Blanc

Date de dépôt : Le 22/04/2022 à 15:32:40

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis projet photovoltaïque

Contribution :

Je suis favorable à ce projet. A l'heure où le Giec nous alerte sur l'urgence de modifier nos comportements, il me semble important de soutenir ce type de projet d'intérêt général. Nous n'avons plus les moyens de vouloir que les choses changent à condition que ce soit chez les autres et chacun doit prendre sa part et accepter de ne pas laisser ses intérêts particuliers prendre le dessus, même si cela suppose de modifier nos paysages, nos modes de consommation (réduire, réduire, réduire) de transport, de vivre ensemble... Certes, le photovoltaïque n'est pas parfait et pose beaucoup de questions mais en l'état actuel, rien ne l'est vraiment et si nous ne faisons rien, que dirons-nous à nos enfants demain?

Peut-être nous trompons-nous, mais au moins, nous aurons essayé.

Merci en tout cas de permettre aux différentes opinions de s'exprimer.

Bien cordialement

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@316 - Béranger - Montcuq-en-Quercy-Blanc

Date de dépôt : Le 22/04/2022 à 15:50:44

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :PROJET PHOTOVOLTAIQUE

Contribution :

Comme beaucoup de personnes l'ont indiqué, réduire notre consommation électrique est la priorité... Malheureusement, en passant aux voitures électriques, pompes à chaleur, etc., notre besoin en électricité ne pourra jamais décroître-bien au contraire. Une alternative à la construction massive de centrales nucléaires est nécessaire et de manière urgente.

Ce projet pourrait être un premier élément de réponse. Je suis donc favorable, même si j'en mesure certains aspects négatifs.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@317 - Véronique - Montcuq-en-Quercy-Blanc

Organisme : ELEVAGE LEVY

Date de dépôt : Le 22/04/2022 à 16:05:42

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Contribution :

Totalement CONTRE

- Faussement écologique : des friches industrielles, des parkings , les toits de grandes surfaces, des zones déjà urbanisés seraient bien plus adaptés à l'implantation de ce type de projet.

Notre empreinte écologique doit être pensée au niveau mondial. C'est l'ensemble de la production des panneaux, du transport, jusqu'au recyclage qui doit être pris en compte. L'extraction massive de terres rares fait partie des désastres écologiques de notre civilisation. Ce n'est pas parce que cela ne se fait pas en France que cela n'impacte pas la planète.

- Faussement agricole : Le jeune agriculteur est en fait un agriculteur déjà installé qui bénéficiera des subventions de l'industriel pour entretenir les lieux. Quid des autres agriculteurs qui ne bénéficient d'aucune subventions et ceux dont je fais partie qui n'arrivent pas ni à trouver des terres à acheter ou à louer.

- Dévalorise des propriétés immobilières : les biens immobiliers du secteur et particulièrement les gîtes et chambres d'hotes vont inévitablement perdre de la valeur. Qui voudrait se promener au milieu des champs de panneaux photovoltaïques? Qui indemniserà les propriétaires ?

- Ne rapporte rien aux habitants (sauf aux agriculteurs concernés) : Les personnes locales n'auront pas la moindre réduction sur leurs factures d'électricité.

Quel sera l'impact sur la faune sauvage avec toutes ces clotures autour des champs de panneaux et aussi le rayonnement émis par les panneaux. Est ce que l'impact du rayonnement électromagnétique sur les animaux ou les humains des panneaux a été réellement étudié ?

Au moment où des guerres sont aux portes de l'Europe, transformer des terres agricoles en champs de panneaux est une des plus grandes aberration qui puisse être. Si des pénuries alimentaires arrivent, est ce ces panneaux qui nous fourniront à manger ?

En conclusion : Si ce projet industriel se réalisait sur ces terres agricoles, nos enfants pourront vraiment nous dire comment avez-vous pou laisser faire ça !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@318 - Delhay Lucie - Porte-du-Quercy

Date de dépôt : Le 22/04/2022 à 16:13:47

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : projet photovoltaïque Montcuq - CONTRE

Contribution :

Quel projet aberrant ! 66 hectares de panneaux solaires sur des terres agricoles exploitables par des agriculteurs locaux transformées en 66 hectares de panneaux solaires dont l'énergie produite ne sera pas même locale.

Oui aux énergies locales, renouvelables. Non aux projets gargantuesques incohérents qui se cachent derrière la belle et bien pratique étiquette : "énergie verte".

La loi dit : « Pour les installations au sol, les sites à privilégier sont les anciennes carrières, les anciens terrains miniers, les friches industrielles, les délaissés routiers ou autoroutiers, les centres d'enfouissement de déchets... ».

« Sur terrain agricole : la consommation de surface agricole utiles pour le développement du solaire photovoltaïque est un conflit d'usage qui n'est pas acceptable ».

Alors comment ce projet a-t-il pu être autorisé ?

Le terme "énergie verte" est devenu synonyme d'incohérence.

Ne parlons même pas du terme "agrivoltaïque", qui consiste à faire paître (avec quelle herbe ?) une centaine de moutons sous les panneaux pour excuser et mener à bien ce projet démentiel.

Bienvenue au cœur de l'incohérence de "l'énergie verte", apparemment salvatrice de notre verdoyant futur.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@319 - Fanny Garnett - Saint-Cyprien

Date de dépôt : Le 22/04/2022 à 16:17:23

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Fanny Garnett

Contribution :

RAISONS CONTRE

D'une part vous avez les artisans qui sont encouragés par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la région Occitanie à être qualifiés "d'artistes"; qui souhaitent valoriser des métiers de l'art sur le département et d'amener le fruit de la catégorie des Métiers d'Art dans leur répertoire des métiers.

L'objet de ceci étant de mettre les artisans en lien avec des artistes qui sont sur la liste de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Lot. (<https://www.cma-cahors.fr/>)

Cette démarche a été prise par M. Vincent FROMENTEZE "Reponsable Service Economique et Formation" à Cahors, le 30 mars 2012.

Ce n'est pas contraire aux pratiques d'utiliser la recherche de l'Etat pour encourager les artistes, ainsi que le travail de ces artistes, et de grandement subventionner la destruction de la campagne, ainsi que les paysages locaux qui sont d'une beauté incomparable et représentent une splendeur incontestable de la Région?

Est-ce que le coût économique vaut la perte de la qualité de vie? Avons-nous vraiment besoin de plus (après la connection internet) au dépens de la paix et la tranquillité qu'incarne le Quercy Blanc? Ceci n'est pas le brouhaha de Paris, où "suivre" le train frénétique de la vie moderne est une nécessité.

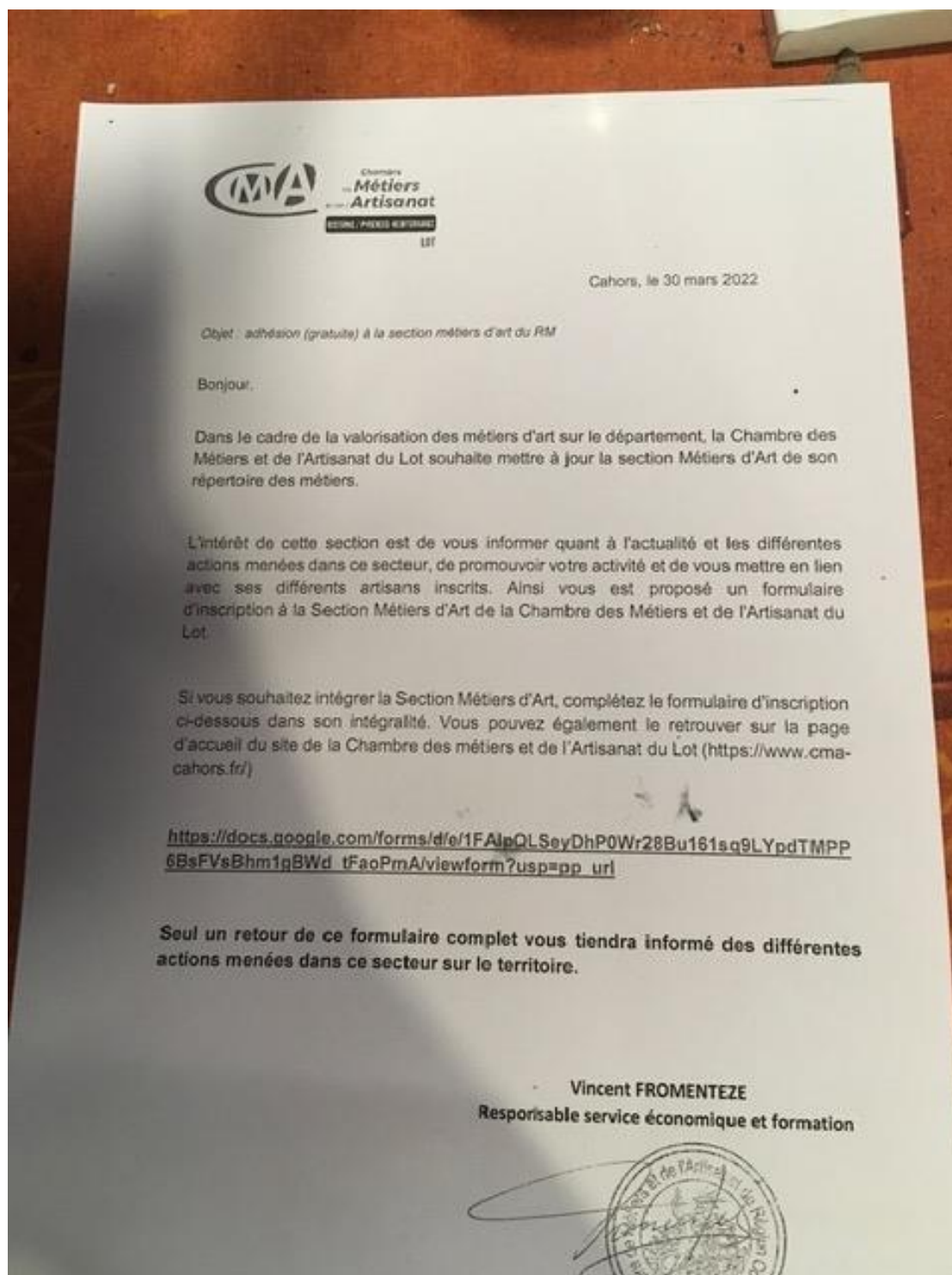
La valeur de cette beauté et ce silence de la campagne agit sûrement en équilibre avec les Grands Piliers de la Vie Urbaine. Là où les individus vont pour se rafraichir, pour rafraichir leurs mémoires de en quoi consiste vraiment "la Belle Vie". Est-ce vraiment nécessaire que toutes les personnes vivent de la même manière? Est-ce que l'Opinion Publique n'a qu'une seule voix?

Ne pouvons-nous pas vivre "à l'ancienne", avec une tolération envers les croyances et les choix de chacun? Quelle est la signification de la LIBERTE s'il n'y a plus de CHOIX? Nous sommes tous nés EGAUX, oui, mais est-ce que cela veut dire que nous ne pouvons être différents?

Pensez aux mots de la 9ème Symphonie de Beethoven, est-ce que ces mots ne représentent-ils pas la vérité éternelle avec leur capacité à nous émouvoir sans fin, et de nous inspirer tout au long de notre voyage spirituel?

Il y a un Père au Paradis, et la musique de Beethoven lui a parlé et nous parle à tous avec sa voix; simplement la musique la plus influente qui ait été écrite, qui a changé et continue de changer la voie de l'histoire humaine, avec AMOUR! NOUS SOMMES TOUS DES FRERES!!! NES EGAUX!

Pièce(s) jointes(s) :



Document : raisons contre.pdf, page 1 sur 1

RAISONS CONTRE

D'une part vous avez les artisans qui sont encouragés par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la région Occitanie à être qualifiés "d'artistes"; qui souhaitent valoriser des métiers de l'art sur le département et d'amener le fruit de la catégorie des Métiers d'Art dans leur répertoire des métiers.

L'objet de ceci étant de mettre les artisans en lien avec des artistes qui sont sur la liste de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Lot. (<https://www.cma-cahors.fr/>) Cette démarche a été prise par M. Vincent FROMENTEZE "Responsable Service Economique et Financier" à Cahors, le 30 mars 2012.

Ce n'est pas contraire aux pratiques d'utiliser la recherche de l'Etat pour encourager les artistes, ainsi que le travail de ces artistes, et de grandement subventionner la destruction de la campagne, ainsi que les paysages locaux qui sont d'une beauté incomparable et représentent une splendeur incontestable de la Région?

Est-ce que le confort économique vaut la perte de la qualité de vie? Avons-nous vraiment besoin de plus (après la connectivité internet) au dépens de la paix et la tranquillité qu'incarne le Quercy Blanc? Ceci n'est pas le bonheur de Paris, à "suivre" le train frénétique de la vie moderne est une nécessité.

La valeur de cette beauté et ce silence de la campagne agit sûrement en équilibre avec les Grands Piliers de la Vie Urbaine. Là où les individus vont pour se rafraichir, pour rafraichir leurs mémoires de ce qui consiste vraiment "la Belle Vie". Est-ce vraiment nécessaire que toutes les personnes vivent de la même manière? Est-ce que l'Opinion Publique n'a qu'une seule voix?

Ne pouvons-nous pas vivre "à l'ancienne", avec une tolérance envers les croyances et les choix de chacun? Quelle est la signification de la LIBERTE s'il n'y a plus de CHOIX? Nous sommes tous nés EGAUX, oui, mais est-ce que cela veut dire que nous ne pouvons pas être différents?

Pensez aux maîtres de la 9ème Symphonie de Beethoven, est-ce que ces maîtres ne représentent-ils pas la vérité éternelle avec leur capacité à nous émerveiller sans fin, et de nous inspirer tout au long de notre voyage spirituel?

Il y a un Père au Paradis, et la musique de Beethoven lui a parlé et nous parle à tous avec sa voix; simplement la musique la plus influente qui ait été écrite, qui a changé et continue de changer la vie de l'histoire humaine, avec AMOUR! NOUS SOMMES TOUS DES FRERES!!! NES EGAUX!

@320 - Nadia - Montcuq-en-Quercy-Blanc

Organisme : Élevage du Quercy

Date de dépôt : Le 22/04/2022 à 16:29:10

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet photovoltaïque Montcuq

Contribution :

Nous habitons tout prêt du projet énoncé .

Nous avons une exploitation agricole(élevage de chevaux), et sommes absolument opposés à ce projet . En effet , nous ne comprenons pas comment un projet qui prend naissance dans une volonté individuelle lucrative (location de terres d'un groupe d'agriculteurs qui ont eux mêmes au fil du temps appauvri les terres), puisse prendre une dimension d'intérêt général . Aucune consultation en amont n'a été effectué , les habitants ne sont pas partie prenante de ce projet .

Nous sommes cavaliers professionnels et utilisons chaque jour les chemin qui sont concernés par ce projet. Nous avons quitté notre région pour venir s'installer ici compte tenu de notre activité et ses espaces naturels du secteur..

Quel sera l'impact sur le foncier ? Sur la valeur des biens a proximité ?

Nous nous inquiétons de la dimension écologique de ce projet ,lorsqu'on sait qu'une partie des panneaux vient de Malaisie (extraction ? Minerais ? Conditions de travail ?)

Sans parler de l'impact sur un éco système déjà bien fragile , et un visuel hideux .

A part les intérêts financiers de certains , aucun intérêt . Cessons de se cacher derrière un projet pseudo ecologiquo agricole

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@321 - Schuller Arthur - Montcuq-en-Quercy-Blanc

Date de dépôt : Le 22/04/2022 à 16:36:45

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet photovoltaïque montcuq

Contribution :

Complètement contre le projet d'installation de ces panneaux photovoltaïques.

Les terres agricoles doivent rester agricoles , surtout dans le contexte actuel où la France en aura encore plus besoin .

Les projets de ce genre doivent être réservés à des zone industrielles ou artisanales.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@322 - KERGALL Virginie - Colombes

Date de dépôt : Le 22/04/2022 à 16:37:04

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : opposition au projet d'une centrale photovoltaïque

Contribution :

Je vous prie de trouver ci-joint mes observations me conduisant à une opposition à ce projet.

Pièce(s) jointes(s) :

Document : PHOTOVOLT 22 04 22 enquêteur public.pdf, page 1 sur 4

Virginie KERGALL
19 rue Laplace
92700 COLOMBES
Et résidente deux à trois mois par an à Montcuq depuis 50 ans

A Monsieur l'Enquêteur Public

Objet : enquête publique sur le projet photovoltaïque à Montcuq totalisant 57 hectares

Monsieur l'Enquêteur,

J'ai pris connaissance du projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur 65,7 ha de parcelles dépendant du territoire de Montcuq.

Ce projet d'initiative privée impactera la population et aura nécessairement des conséquences sur le paysage du Quercy pour de très longues années....et ce sont plusieurs générations qui seront touchées par ce programme.

Ce projet est initié par La société SAS PHOTOSOL DEVELOPPEMENT dont le siège social est à PARIS rue de la Boétie. Selon les informations tirées d'infogreffe, cette société fait partie d'un groupe de 66 entreprises dont 65 sont immatriculées. La société PHOTOSOL SAS est au capital social de 349 511 euros. La plupart des sociétés du groupe ont un capital de 100 euros. Aucune des sociétés du groupe ne publie ses comptes.... les bénéficiaires effectifs de toutes ces sociétés sont trois personnes physiques, deux français sans lien en apparence avec le territoire de Montcuq et un belge.

Après examen plus approfondi des documents consultables sur infogreffe concernant toutes ces sociétés, j'ai pu constater notamment que la société PHOTOSOL SPV 33 avait fait des pertes ayant entraîné un procès-verbal publié le 29 juin 2018....La pérennité des activités n'est donc pas certaine.

La société PHOTOSOL annonce un investissement de 35 millions d'euros....financé principalement par une banque.

Comment un projet d'une telle ampleur peut-il être accordé **sans transparence financière ?**
Si les comptes ne sont pas publiés, qui pourra les contrôler en dehors des associés ?

En l'absence de transparence financière, comment peut-on avoir la garantie que la société PHOTOSOL ou la société PHOTOSOL SPV 49 assurera correctement l'entretien de la centrale et assurera son démantèlement lorsque les panneaux seront amortis ou devenus obsolètes face aux évolutions technologiques.

Est-ce que les bénéficiaires effectifs de la société PHOTOSOL peuvent garantir qu'ils seront toujours présents dans trente ans et qu'ils n'auront pas cédés leurs droits à des tiers. Comment la société PHOTOSOL peut garantir que le projet économique de cet investissement sera rentable pendant les trente années à venir ?

La population locale n'a aucune garantie sur le comportement loyal de la société PHOTOSOL et de ses associés. Une fois le permis de construire obtenu, les associés de la société PHOTOSOL et la société resteront totalement libres de céder leur droit à des tiers.

Ainsi, une fois le permis de construire accordé à la société PHOTOSOL, la population n'aura plus son mot à dire ni sur la gestion du projet, ni sur les conséquences des choix politiques et de gestion qui seront fait par cette dernière.

Document : PHOTOVOLT 22 04 22 enquêteur public.pdf, page 2 sur 4

Si PHOTOSOL ou les tiers qui auront rachetés les droits de PHOTOSOL sont mis en liquidation judiciaire ou disparaissent qui supportera les frais du démantèlement de la centrale photovoltaïque ?

La banque ? Le propriétaire terrien ? dans ce cas, si le propriétaire terrien n'a pas les moyens de prendre en charge le démantèlement ? Que se passera-t-il ? est-ce que les pouvoirs publics prendront en charge le coût du démantèlement et du nettoyage des sols ? si tel est le cas, cela signifie que la population sera appelée à financer le démantèlement de la centrale sans avoir pu profiter des dividendes annoncés.

Et si cette opération est très rentable financièrement, les profits profiteront essentiellement aux associés de PHOTOSOL ou de leur successeur et non à la population locale. Les associés bénéficiaires effectifs de l'opération auront donc les bénéfices sans avoir à supporter les inconvénients locaux et l'impact sur le paysage du Quercy. . En revanche, la population locale ne bénéficiera pas des dividendes tout en supportant le risque pécuniaire final....

En d'autres termes, les investisseurs n'envisageraient pas ce projet dit « écologique » s'il n'y avait pas des bénéfices en vue et s'ils engageaient leur responsabilité sur leur fond propre. Qui peut garantir que cette opération n'est pas une opération à finalité essentiellement financière sous le prétexte de la politique de transition énergétique.

Si la population doit supporter les inconvénients de la centrale et de son impact paysager sur le Quercy, être le dernier recours pour assurer le démantèlement in fine de la centrale, elle doit pouvoir avoir un contrôle sur l'exploitation et la gestion de la centrale et bénéficier des dividendes résultant de la production d'énergie. La population doit profiter des bénéfices non seulement à travers les taxes qui sont d'ores et déjà envisagées dans le projet de PHOTOSOL mais surtout à travers les dividendes que les bénéficiaires effectifs de PHOTOSOL ou de leurs successeurs sont venus chercher.

En d'autres termes, un tel projet est de nature à déposséder les locaux de leur territoire tout en supportant les risques pécuniaires au profit d'investisseurs financiers étrangers.

Un tel projet mérite de protéger l'avenir de ses incertitudes et la meilleure façon d'assurer la protection du territoire et de ses populations est d'impliquer celle-ci dans le projet juridique, pas uniquement à travers une enquête publique, mais à travers une structure juridique qui leur permettra de donner leur avis et d'exercer un pouvoir de contrôle pendant toute l'exploitation de la centrale photovoltaïque et lors de son démantèlement.

La mise en place d'une société d'économie mixte pourrait être un bouclier à tout abus de droit ou de comportement irrespectueux de la population locale et de ses territoires.

Si un tel projet de société mixte était envisagé, il conviendrait alors de s'interroger préalablement sur la question de savoir si l'investissement de 35 millions d'euros ne pourrait pas être mis à profit pour d'autres projets écologiques qui préservent les paysages et sols du Quercy, notamment en exploitant les surfaces déjà artificialisées ou en développant d'autres techniques écologiques.

La structure juridique telle qu'envisagée n'est pas suffisamment protectrice des intérêts collectifs.

Document : PHOTOVOLT 22 04 22 enquêteur public.pdf, page 3 sur 4

Par ailleurs, je m'interroge sur la prétendue création de poste concernant l'agriculteur. Cet agriculteur est déjà connu à travers une structure juridique. Il n'y a donc pas de création de poste. En outre, les bénéfices agricoles annoncés sont manifestement dérisoires, entre 5 200 et 7 200 euros par an. Comment garantir que cette activité agricole sera pérenne à l'avenir...surtout si le droit d'usage des sols lui est accordé à titre gratuit pendant neuf ans uniquement alors que l'amortissement de la centrale photovoltaïque est prévue sur une période de 25 à 30 ans.....

En outre, en ces temps de guerre et de menace de pénurie d'huile de Tournesol, comment peut-on envisager de se priver de terres agricoles.....

Le prétexte agricole à ce projet n'est donc pas au rendez-vous pour justifier l'implantation d'une centrale photovoltaïque.

Enfin, au regard du prétendu bénéfice écologique, les études effectuées par Monsieur JANCOVICI démontrent que l'impact carbone au regard du projet pris dans son ensemble (du constructeur des panneaux jusqu'au démantèlement de la centrale en passant par la mise en place d'une autre source de production d'énergie) est en réalité neutre, voire négatif

Le prétexte écologique n'est donc pas non plus au rendez-vous....pour justifier l'implantation d'une centrale photovoltaïque.

En conclusion, ce projet de centrale photovoltaïque n'est-il pas, sous couvert d'écologie, un montage juridique d'opportunité qui cache un investissement pécuniaire essentiellement au profit de personnes privées et au détriment des paysages, des sols et in fine de la population locale.

Pour toutes ces incertitudes et face à l'absence de garantie pérenne pour l'avenir, je ne peux qu'être opposée au projet actuel de l'implantation d'une centrale photovoltaïque.

Je vous prie de croire, Monsieur l'Enquêteur Public, en l'assurance de mes salutations les plus respectueuses.

Virginie KERGALL



@323 - Manue - Montcuq-en-Quercy-Blanc

Date de dépôt : Le 22/04/2022 à 16:39:59

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non aux panneaux !

Contribution :

Une aberration ! Rien d'écologique dans ce projet ! Intérêts financiers de grands groupes ! Mais aussi de petits locaux ...

Quelle honte d'envisager détruire notre Quercy !

On sacrifie la terre sur l'autel de la pseudo écologie

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@324 - Florence - Paris

Date de dépôt : Le 22/04/2022 à 16:45:27

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : objection au projet

Contribution :

Le développement d'énergies renouvelables plus que souhaitable, doit se faire dans des conditions économiquement et écologiquement acceptables au regard de l'intérêt général.

En l'occurrence je suis défavorable à ce projet d'une emprise très importante (66h) dans une zone rurale ayant la chance d'être préservée (c'est de plus en plus rare) impactant directement des terres agricoles classées à « haut rendement agronomique », en contradiction avec la réglementation. Certes la qualité de ces terres a été affectée par les utilisations massives et prolongées de produits chimiques mais leur reconstitution -pour préserver le long terme - est tout à fait possible dans le respect de la faune et de la flore.

En outre, tant le contexte sanitaire que géopolitique actuel ont largement démontré que l'intérêt général commande de privilégier les filières locales et circuits courts qui sont également dimensionnant en termes de garantie de protection écologique pour l'avenir, et d'indépendance alimentaire.

A l'inverse de l'implantation d'une infrastructure d'une telle ampleur – a minima pour 20ans – sans réversibilité possible à moindre coût.

Il s'agit sans aucun doute d'un projet très intéressant pour les parties prenantes directement concernées au premier chef desquels PHOTOSOL qui vient d'être racheté par un groupe très actif dans le secteur de l'énergie pétrolière qui doit avoir aucune leçon à recevoir en matière d'investissement lucratif à court et moyen terme (bénéficiant notamment des tarifs garantis de rachat de l'électricité ainsi produite).

A l'inverse se pose la question de la plus-value pour l'intérêt général pour les populations locales, directement impactées non seulement en termes de perte de surface agricole mais également d'impacts négatifs durables sur le paysage (66 hectares clôturés à 3m de haut) , et potentiellement en termes de risques (tels que incendie, pollution..) liés à l'exploitation.

Il existe sans aucun doute des zones préférables d'implantation le lot tels que anciens sites industriels, sites pollués ou délaissés (anciennes carrières etc..) permettant d'accueillir ce type de projet, tout en essayant de préserver le peu de nature qui reste encore et qu'il devient de plus en plus urgent de protéger et revitaliser pour le bien des générations futures.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@325 - Isabelle

Date de dépôt : Le 22/04/2022 à 16:49:44

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition projet

Contribution :

Je suis opposé au projet photovoltaïque de montcuq,

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@326 - Tony - Lauzerte

Date de dépôt : Le 22/04/2022 à 16:53:32

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition projet

Contribution :

Je m'oppose au projet photovoltaïque de Montcuq

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@327 - casado emmanuel - Montcuq-en-Quercy-Blanc

Date de dépôt : Le 22/04/2022 à 16:58:58

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Mr et Mme Casado Emmanuel - Montcuq en Quercy blanc

Contribution :

Opposition du projet

Pièce(s) jointes(s) :

Document : Rapport enquete publique.pdf, page 1 sur 7

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous nous permettons d'apporter notre contribution à cette enquête publique concernant ce projet de centrale photovoltaïque, sur lequel votre décision ne sera pas facile à trancher en toute connaissance de cause. Nous avons avec mon épouse pu poser la dernière question lors de la réunion du 8 avril, concernant l'implication du groupe RUBIS dans un projet photovoltaïque d'une telle ampleur et sans conséquence sur le futur de nos paysages et au nom d'une transition soi-disant écologique pour faire disparaître un patrimoine et impacter la faune et la flore qui se réduit malheureusement déjà de jour en jour afin d'enrichir des actionnaires toujours plus gourmands en bénéfice.

I) PORTEUR de PROJET : Le groupe Photosol rejoint le Groupe Rubis, je dirais plutôt que le Groupe Rubis (spécialiste du stockage pétrol/chimique) a acquis Photosol à hauteur de 80%, Le Groupe Rubis souhaité se développer dans les **activités moins carbonées** et qui sont par ailleurs devenues le 2e actionnaire d'HDF en juin 2021, convaincu par le potentiel de l'hydrogène-électricité.

« HDF Energy a, depuis plusieurs années, pris une avance considérable dans le développement de projets d'hydrogène-électricité et entend capitaliser sur son positionnement de pionnier pour devenir un acteur de référence mondiale dans le développement des centrales de production d'électricité continue ou à la demande à partir d'**hydrogène** et d'énergies renouvelables (éolien ou solaire). Avec un fort impact sur la demande en eau. »

« **Le Groupe Rubis à été créer en 1990, coté sur Euronext et spécialisée dans le stockage pétrolier.**

« **Le groupe Rubis serait impliqué dans plusieurs enquêtes qui concernant le pétrole en Irak avec Daesh et leurs plateformes en Turquie ainsi que sur l'opacité de leurs distributions en Corse via le groupe Vito corse (Rubis).** »

Nous sommes encore dans un processus financier où une grand entreprise pollue et réduisent leurs coûts carbone en investissant dans des entreprises dites propres.

Article presse visant le groupe Rubis :

[Attentats du 13 novembre : les complices européens de Daesh grands absents du procès | Blast, Le souffle de l'info - Site d'information français d'actualités et d'investigation indépendant \(blast-info.fr\)](#)

[Les suites de notre enquête sur Rubis et le pétrole de Daesh | Le Média \(lemediatv.fr\)](#)

[Le ministre de l'Intérieur interpellé par une députée sur des liens potentiels entre les activités de la société Rubis et le financement pétrolier de Daesh - SHERPA \(asso-sherpa.org\)](#)

[Une députée demande une enquête sur d'éventuels liens entre un groupe pétrolier et l'Etat islamique \(parismatch.com\)](#)

[comment Rubis \(Vito\) a fait main basse sur la Corse – Frédéric Poletti \(fpolettiblog.com\)](#)

« Entreprise avec un fort pouvoir politique de monopole sur les marchés de distribution d'énergie »

Document : Rapport enquete publique.pdf, page 2 sur 7

Le danger des entreprises qui prennent le monopole des marchés de distribution et notamment sur des marchés tendus tels que les énergies, quel en sera le prix des énergies renouvelables dans quelques années, une fois que ces entreprises privées auront pris le monopole, ainsi que le développement sur la production d'hydrogène (futur grand projet HDF= Rubis Énergie en photo solaire)

Lors de la réunion publique du 8 avril derniers, on nous rappelle que l'Occitanie et notamment le Lot est un des vilains petit canard en déploiement photovoltaïque, à savoir que pour faire plaisir à ces sociétés classées en bourse, le Lot devra passer par une défiguration de la 1re richesse du département, c'est-à-dire ces paysages pour devenir un bon élève. (lire plus bas le rapport économique du département)

Les grands projets photovoltaïques sont en marche depuis près de 15 ans et nous ne voyons aucun fléchissement sur le prix du kw/h, les prix continuent de monter sous affranchissement de prime énergie, avec le même discours pour faire culpabiliser les Français comme de mauvais élèves.

Pour exemple EDF : 2007 l'État vend 2,5 % du capital d'EDF dans le but de récupérer environ 5 milliards €. La vente rapportera moins que prévu initialement, environ de 3,7 milliards²⁵. »

Entre 2006 et 2020, les tarifs de l'électricité ont augmenté de 60%.

Et malgré ce déploiement photovoltaïque depuis 15 ans, à qui cela profite réellement, si ce n'est dire aux citoyens « les hausses d'énergies serait plus conséquentes si n'y avait pas de photovoltaïques »

Nous avons avec mon épouse une maison autonome en énergie depuis 10 ans alimentés uniquement par des panneaux solaires, nous pouvons dire que nous avons abordé la transition écologique depuis de nombreuses années, sans impact visuel et écologique, c'est un choix... Pourquoi attendre de voir fleurir des projets pharaoniques sur des terres qui sont le berceau de nos générations ?

Arrêtons de faire culpabiliser les citoyens sans cesse, et discutons plutôt de :

Nous avons en France 150000 Ha de **friches industrielle** et le potentiel inexploité **sur toiture** est estimé à 364 Gigawatts (GW). Hors cadre ABF/UDAP et contrainte Urbaine.

C'est presque **3 fois plus que la puissance de l'ensemble du parc de production français** toutes filières confondues (nucléaire, thermique, renouvelable), qui s'élevait en 2018 à plus de 132 GW.

II) ENVIRONNEMENT : La 1re richesse du Lot sont ces paysages avec notamment la volonté politique du département pour se démarquer et faire valoir ces richesses paysagères et son patrimoine architectural, ne plaise à tous les détracteurs de transition écologique par leurs discours culpabilisateurs aux titres de l'écologie, que restera-t-il de ces merveilleux paysages du Lot une fois que nous aurons implanté des centrales photovoltaïques dans chaque canton (et non ferme photovoltaïque = voir dans le Larousse ce que veut dire Ferme)

On nous envie de nos paysages, la preuve par des mois de confinements ou les gens venus des 4 coins de la France sont venues s'y réfugier pour ces paysages, sa qualité de vie, son patrimoine et peut-être les Lotois...

N'oublions quand même pas que la vocation 1re de nos terres agricole est de nous nourrir, car nous savons relever notre dépendance à l'Énergie vis-à-vis de la Russie, mais n'oublions pas non plus notre dépendance au blé qui est un réel problème pour nourrir les hommes en sachant ce qui se passe en Ukraine. (Quand nos terres ne pourront plus nous nourrir, nous tenterons de manger des tables solaires...)

Document : Rapport enquete publique.pdf, page 3 sur 7

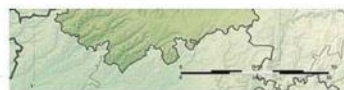


« Le Lot est un département de tourisme rural qui offre une diversité exceptionnelle d'espaces et de sites. Ils disposent d'atouts majeurs qui font du tourisme un des secteurs phares de l'économie du département. »

Le tourisme lotois est évalué à 328 millions d'euros soit 9% du PIB du Lot, avec une charte sur les produits locaux et de qualité reconnus faisant la renommée du Lot, l'agroalimentaire, poids lourd de l'économie lotoise.

Régions naturelles [modifier]

[modifier le code](#)



Sept régions naturelles caractérisent un ensemble de paysages pittoresques et contrastés, traversés d'est en ouest par deux voies d'eau, la Dordogne au nord, le Lot au sud :

- le Ségala lotois (au nord-est) : frange occidentale du Massif central, ses terrains siliceux et humides sur lesquels alternent forêts et prairies sont favorables à l'élevage bovin ;
- le Limargue (au centre-est) : adossé au Ségala, c'est également une zone bocagère sur sols humides à dominante argileuse ;
- les Causses (au centre) : vastes étendues calcaires, karstiques, érodées et sèches, elles occupent les deux-tiers du territoire départemental. C'est le domaine de l'élevage ovin. On trouve notamment, du nord au sud, le Causse de Martel, le Causse de Gramat et le Causse de Limogne ;
- la Bourliane (à l'ouest) : sables sidérolithiques et influence subatlantique déterminent un paysage fortement boisé où dominent pins maritimes et châtaigniers, exploité en polyculture-élevage ;
- le Quercy Blanc (au sud) : calcaires lacustres blancs en plateaux peu fertiles alternent avec des vallées molassiques consacrées à la production des céréales-oléagineux, du melon, de la prune, du tabac ;
- la Vallée du Lot (au sud) : bordée par les cultures légumières et le vignoble en aval de Cahors ;
- la Vallée de la Dordogne (au nord) : avec ses noyeraies et ses prairies.



Un apport économique de premier ordre

Le Lot est un département de tourisme rural qui offre une diversité exceptionnelle d'espaces et de sites. Il dispose d'atouts majeurs qui font du tourisme un des secteurs phares de l'économie du département.



Le tourisme lotois est évalué à 328 millions d'euros, soit 9 % du PIB du Lot

Cela représente : 3 300 emplois salariés du secteur privé soit 6,5 % de l'emploi salarié privé total du Lot. En dix ans, le nombre de salariés dans le tourisme a augmenté de 10 %. 10,8 millions de nuitées touristiques dont 57 % en juillet et août, soit 2 150 000 visiteurs dont 1 600 000 touristes (séjournant au moins une nuit dans le Lot) et 550 000 excursionnistes (de passage sur une journée). La population touristique reçue chaque année dans notre département équivaut à une population de 30 000 habitants qui vivrait ici à demeure. Une capacité d'accueil touristique de 150 000 lits (dont 28 000 pour l'hôtellerie de plein air, 10 500 pour les locations de vacances et 6 650 pour l'hôtellerie).

Le Lot, terre d'accueil

82 % des Français connaissent le département du Lot, 35 % le connaissent pour y être déjà venus. Le Lot est par ailleurs considéré comme une destination touristique par 64 % des Français.

Le Lot, une destination prisée

Le Lot cultive la qualité



Qualité et authenticité au rendez-vous

Avec des sols et des paysages marqués, le Lot offre une diversité de productions agricoles. La surface agricole est répartie sur 40 % du territoire départemental. Le Lot compte ainsi plus de 5000 exploitations, soit quelque 9 300 actifs permanents, ce qui représente 15% de l'activité économique du département.



Une Charte du Lot pour les produits locaux et de qualité

L'ambition du Département du Lot pour la restauration collective est de développer davantage l'approvisionnement local qui permet de soutenir l'agriculture lotoise et les circuits de proximité.

Le Département du Lot et la Chambre d'agriculture ont travaillé conjointement pour élaborer la Charte du Lot pour les produits locaux et de qualité.

L'agroalimentaire, poids lourd de l'économie

L'industrie agroalimentaire a un poids certain dans l'économie locale. Elle regroupe près de 150 entreprises et emploie près de 3 000 personnes. Du petit artisan aux entreprises internationales, le secteur est diversifié et assure une pluralité d'activités.

Trois secteurs font la réputation du Lot: confiture-compote, foie gras et vins. Un secteur ancré dans son territoire et attaché à son terroir.

Partenariat avec le comité de promotion des produits du Lot

Le Département intervient dans la valorisation et la promotion des produits du Lot, notamment à travers le soutien financier au Comité de promotion des produits du Lot et aux filières représentant les produits de qualité. Cela dépasse les 100000 € par an.

Enfin, si le Département intervient en faveur des différentes filières de production dans le cadre d'aides directes aux agriculteurs, il intervient aussi au travers du financement des structures qui proposent un appui technique aux agriculteurs (comité noix châtaignes, station expérimentale de la noix de Creysse, syndicat AOC Coteaux du Quercy, Bio 46..).

Des produits reconnus qui participent à la renommée du Lot

AOC (Appellation d'origine contrôlée), AOP (Appellation d'origine protégée), IGP (Indications géographiques protégées) ou Label Rouge : les signes de qualité sont nombreux pour les productions lotoises. Deux exploitations sur trois sont d'ailleurs inscrites sous un signe officiel de qualité. L'agriculture biologique représente 4,5 % des exploitations.

Rocamadour, Noix du Périgord, Fraises du Périgord, Melons du Quercy, Agneau fermier du Quercy, Vin de Cahors, Coteaux du Quercy, Coteaux de Glanes, Vin du Lot, Safran du Quercy, Canard à foie gras du Sud-Ouest, Boeuf Limousin sont sans doute les productions de qualité les plus connues et reconnues.

Mais bien d'autres concernent aussi l'agriculture lotoise: Chasselas de Moissac, Pruneau d'Agen, Agneau fermier des Pays d'Oc, Jambon de Bayonne (production), Porc au grain du Sud-Ouest, Veau de l'Aveyron et du Ségala, Volailles de Gascogne, Prune Reine Claude... Sans oublier la Truffe noire du Quercy qui fait aussi la renommée du département.

Une exploitation sur cinq commercialise ses produits en circuit court : essentiellement à la ferme et sur les marchés, mais aussi lors de tournées, en points de vente collectifs, chez les restaurateurs ou les commerçants...

Document : Rapport enquete publique.pdf, page 6 sur 7

Nous sommes dans un département fortement impacté par la sécheresse chaque année avec des restrictions sur l'eau, le collectif à remonter l'information des mares qui seront mises à disposition du troupeau avec un impact d'évaporation non négligeable à remplir régulièrement depuis le réseau d'eau potable de la SAUR ainsi que les citernes pour le SDIS, et l'arrosage, mais personne n'a relevé le problème du nettoyage des tables solaires à effectuer 1 à 2 fois par année.

2000 tables de (table 30m x 6m= 180m²) = 360 000 m² x 0.001l m³ = 360m³ d'eau par nettoyage/An

De plus, si ces sociétés (HDF Energy et Rubis) se lançaient dans la production d'hydrogène par transverse d'une centrale photovoltaïque afin de réduire les coûts de production cela engendrerait un impact désastreux sur les ressources en eau.

Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'avoir sa part de « merde » et de fournir de l'électricité « propre » et « plus importante que les éventuels dommages visuels » comme il a été rapporté dans la presse.

[Dans le Lot, un projet agrivoltaïque divise Montcuq-en-Quercy-Blanc \(reporterre.net\)](#)

Je rappelle que l'électricité produite par cette centrale Photosol ne fera pas baisser le prix du kw/h comme certains ont l'air de le penser.

Les meilleurs projets sont les circuits courts faisant bénéficier directement la population sans avoir à investir dans des actions participatives...

Des communes se sont engagées sur des projets raisonnés et raisonnable avec des centrales photovoltaïques solidaire afin de maîtriser le projet et apportez un retour direct à ces habitants.

Le département du Lot vient de signer un partenariat avec la « SEM lot énergies nouvelles » pour s'appuyer sur un outil de production d'énergies renouvelables, en réaffirmant son ambition, pour encadrer les projets à venir afin que ceux-ci s'intègrent dans l'**environnement lotois** et de proposer **une alternative aux projets spéculatifs privés** axés sur le photovoltaïque afin d'impulser l'émergence de projet de production d'énergie renouvelable en totale adéquation avec cette charte départementale.

[Le Département adhère à "Lot Energies nouvelles" | Département du Lot](#)

Nous avons pu remarquer et saluons certains agriculteurs de la région jouant le jeu avec des hangars équipés de panneaux solaires, ainsi que certains établissements publics qui s'intègrent mieux sans conséquences sur les paysages.

III) FINANCIER :

L'offre compensatoire du Groupe Photosol sur le projet :

On nous rapporte que ces terres ont des rendements médiocres, voire quasi nul, alors pourquoi les avoirs défrichés récemment ? Les agriculteurs connaissent très bien le rendement de leurs terres suivant leurs situations.

Bien sûr, chaque hectare défriché et mis en culture est rentable en compte pour la PAC et autres subventions. (ICHN—Indemnité compensatoire de Handicaps naturels et autres)

* Croustilot > Je ne comprend pas la compensation à Croustilot sur des terres à priori pas rentables

Document : Rapport enquete publique.pdf, page 7 sur 7

- Les Cuma(s) : parce que ces terres ne donnent rien, donc quasi-stérile donc non-exploitable avec des outils, la compensation a été prévu sur 66 ha qui seraient redevenus friches d'ici 2/3 an?
- Enclos volières : la chasse doit réguler les populations de gibier... Là, nous allons entretenir et élever du gibier pour le lâcher ensuite. Autant ne pas faire de volières, le gibier sera tout régulé comme ça...
- * Éleveur ovin : je ne savais pas qu'il fallait des parcs photovoltaïques pour vivre de son métier qui ne demande que des pâtures, heureusement que le cheptel français d'ovin ne s'élève pas tous sous des panneaux photovoltaïques, car l'Aveyron, 1er producteur d'ovin sur des terres arides et pauvres vivrait sous cloche photovoltaïque.

La Société Photosol a bien fait les choses, à grands coups d'enveloppe financière pour arrondir les angles, par une politique bien huilé à faire passer dans la tête des gens des projets industriels sous couvert de l'Agrivoltaïque.

Nous ouvrons la boîte de Pandore avec une conséquence terrible qui requalifiera la moindre terre stérile sur une future jurisprudence à des projets gigantesques où nous oublions la base de l'écologie. (Il désigne la science qui étudie la dynamique des populations et des peuplements (animaux, végétaux ou microbes) et le fonctionnement des écosystèmes et des paysages (cycle de matière, flux d'énergie). C'est la science qui s'intéresse aux relations des êtres vivants entre eux et avec leur environnement.)

La transition écologique ne permet pas de tout faire et de faire n'importe quoi. Elle doit être réfléchie sur les conséquences futures de nos paysages, notre faune, nos générations futures et au-delà des intérêts financiers qui malheureusement mènent le monde dans une course folle ou même l'homme ne se reconnaîtra plus.

Nous savons que les loyers à l'hectare tournent sur environ 2 500 € annuel voire même comme Horizeo à 4 500 €/Ha, nous ne lançons pas la pierre, mais nous demandons à tous Les Acteurs de ce projet de voir les conséquences à long terme et savons que les meilleurs projets pour tous, sont des projets portés dans un cadre d'utilité publique et d'intérêt général, raisonné et raisonnable pour tous. **A tous cela nous avons aussi une inquiétude dans la rédaction du bail Emphytéotique qui sera mis en place et nous demandons une grande vigilance de la part des pouvoirs publics ainsi que du bailleur sur les termes employés pour la rédaction du bail (Même si cela rentre dans le cadre privé—Demande de transparence de Photosol).**

- Art : Destinations des biens loués
- L'emphytéote n'achète pas de terrain ni d'habitation. Il est usufruitier du bien exploité, **ce qui l'autorise à réaliser toutes les améliorations nécessaires pour valoriser le bien sans avoir besoin de l'accord du propriétaire**, et d'en tirer profit. **Il peut louer ou sous-louer son bien**, ainsi que les constructions qu'il a bâties.
- Démantèlement des installations à la charge de l'emphytéote.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Commissaire enquêteur, en l'expression de nos salutations distinguées devant la tâche qui vous incombe dans cette enquête publique et que nous restons à votre disposition si besoin dans le cadre de ce projet auquel nous sommes contre dans ces conditions et non porté par une collectivité territoriale ou un établissement public.

Monsieur et Madame Casado Emmanuel

@328 - Glorieux yves

Date de dépôt : Le 22/04/2022 à 17:02:45

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : opposition

Contribution :

le projet ne me semble pas suffisamment abouti en particulier en matière de structure financière pour être acceptable. Il ne tient pas compte de la population et de ses intérêts.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@329 - Roussel Olivier - Montcuq-en-Quercy-Blanc

Date de dépôt : Le 22/04/2022 à 17:11:07

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet "agrivoltaïque" ou photovoltaïque au sol

Contribution :

Bonjour,

J'habite l'ancienne commune de Lebreil, aujourd'hui Montcuq en Quercy Blanc.

Je pense que ce projet est vitale et ce à plusieurs titres :

Premièrement, il est urgent de changer le mode de production énergétique. L'ensemble des projets photovoltaïques et éoliens sont les bienvenus.

Plus nous produirons de l'énergie plus "verte", plus nous avancerons dans la protection de notre environnement et par extension, de notre planète.

Il est évident, qu'en termes esthétiques, ces projets ne sont pas la panacée. Cependant, il est trop facile d'évoquer la production d'énergie "verte", mais chez les autres.

Il faut avancer, et il est urgent de le faire. De plus, si toutes les communes de France produisaient de l'énergie locale, cela diminuerait très certainement le nombre "d'autoroutes de pylônes" qui gâchent tout autant nos paysages.

Deuxièmement, nous parlons d'un projet "agrivoltaïque", ce qui sous-entend que les agriculteurs locaux sont concernés et motivés par ce projet.

Les terrains impactés par ce projet ne sont pas des terres classées en première catégorie. Ce ne sont pas les terres de la vallée.

Dans nos campagnes, nous remarquons tous la disparition des exploitations agricoles et de leurs exploitants. Ce projet compléterait les revenus des agriculteurs concernés et permettrait même l'installation d'un jeune agriculteur. Ce projet ne va donc pas à l'encontre des agriculteurs.

Par ailleurs, cela permettrait sûrement de développer le circuit courts qui est une autre solution permettant de diminuer l'impact de l'activité humaine sur la planète.

Je suis donc tout à fait favorable à ce projet et j'espère sincèrement qu'il verra le jour.


Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

330 : Anonyme registre papier :

① Je suis très fier des panneaux
solaires sur la commune de Bantrecq,
lieu dit Lebril. Sol pauvre. penser
à l'avenir et à l'écologie.

331 : Robert MARTEL Registre papier

⑧ M Robert MARTEL
J'ai pris connaissance du dossier et je souhaite
surtout le coût de raccordement électrique
de cette installation photovoltaïque ainsi que
son impact sur le paysage pendant la construc-
tion physique de ce raccordement.



332 : Entretien visio du 21/04/2022

Florence CASSARD

Madame Cassard travaille en région parisienne et possède une résidence secondaire (celle de ses grands-parents) à proximité du projet, sur le secteur de Saint Félix.

Pour elle, il est regrettable que les services de l'État (MRAe notamment) n'aient pas produit un deuxième avis compte tenu de l'importance des modifications apportées par Photosol à son projet initial.

Elle se déclare en préambule pour le photovoltaïque, mais contre ce projet-là.

Il lui semble en totale contradiction avec les textes de loi qui interdisent utilisation de terres agricoles cultivées pour l'implantation d'un parc photovoltaïque. Il existe suffisamment de sites pollués où dégradés pour y installer ce type de projet (carrières, décharges, zones industrielles, ...)

Ses facteurs d'inquiétude principaux sont :

- le préjudice que ce projet va apporter au paysage. Cette zone est aujourd'hui préservée, avec une vraie cohérence paysagère et architecturale, qui va être profondément affectée.
- le risque géologique est déclaré fort sur la commune de Le-Breuil : risque de glissement de terrain, de coulées de boues, ...
- risque incendie. Il s'agit pour elle d'un risque majeur du fait de l'absence de moyens de lutte sur place. La région connaît de plus en plus de départs de feu avec le changement climatique. Quid si un incendie venait à se déclarer sur le parc ou dans les zones broussailleuses à proximité ? Il y aurait alors un risque de pollution majeur du fait de la technologie retenue pour les panneaux et de la nature karstique des sols.
- le projet ne met en évidence aucune nuisance de type bruit, effets électromagnétiques. Cela lui semble très surprenant.
- et cetera préjudice sur l'agriculture ce projet n'est pas en conformité avec les textes qui interdisent d'utiliser des terres ocre et V pour du photovoltaïque il existe suffisamment de sites pollués où dégradé pour y installer ce type de projet elle n'est absolument pas convaincue par tous les compléments apportés par photo sol dans ses études

Sur le plan agricole les terres sont dites « épuisées » ce qui est certainement en partie vrai, mais elles pourraient se régénérer très rapidement avec des pratiques vertueuses.

Ses voisins ont un élevage de chevaux et sont particulièrement inquiets de l'impact que le projet aura sur leur activité, voir sur les animaux eux-mêmes

En conclusion, le choix fait par quelques agriculteurs locaux lui semble très éloigné de l'intérêt général.

Il y a besoin d'une vraie politique énergétique cohérente sur les territoires.

Elle est contre ce projet et son gigantisme.

A déposé une contribution le 22/04/2022 14h04 - @324

333 : Entretien visio du 21/04/2022

Raphaël BOUSQUET

Mr Bousquet est résidant à saint Félix sur la commune de Valprionde (récemment rattaché à la commune de Montcuq).

Il habite à proximité de la future centrale électrique et est vraiment choqué que des projets comme celui-ci soit en cours sans demander l'avis de la population alentour de la part du maire avant d'envisager quoi que ce soit.

Il est favorable aux installations solaires à échelle humaine, mais absolument CONTRE ce gigantesque projet de panneaux photovoltaïque, complètement démesuré pour de multiples raisons.

Ce projet est destructeur de la faune et la flore et du paysage, polluant et n'a aucune incidence positive.

Il est censé être interdit sur des terrains agricoles.

Ce projet est néfaste et ne sert qu'à faire du profit.

Il ajoute qu'on ne trouve absolument plus de terre à acheter et qu'il est dramatique de les utiliser pour du photovoltaïque, alors que d'autres usages pourraient être envisagés.

Il randonne régulièrement dans le secteur et la pose de clôture entraînera des impacts forts sur la faune.

Avait déposé une contribution le 21/04/2022 6h04 - @236

334 : Entretien visio du 21/04/2022

Monsieur Aurélien PRADIÉ - Député du lot

Ce n'est pas la première fois que Mr Pradié est amené à se prononcer sur des projets, et il soutient celui-ci pour deux raisons principales :

1 - ce projet vient des territoires, et il est soutenu par les acteurs locaux, qui ont qui y ont été associés depuis l'origine : le maire de Montcuq et les maires délégués, l'intercommunalité, les agriculteurs locaux et le monde agricole.

2 - ce projet permet d'accompagner l'activité agricole sur le territoire, et n'est pas sur ce projet un simple alibi

S'il s'est toujours opposé au développement de l'éolien sur le territoire, il est favorable au photovoltaïque comme réponse aux besoins d'énergie renouvelable quand les projets sont bien conçus.

335 : Entretien visio du 21/04/2022

Maryse MAURY et Marc GASTAL

Suite à un incident technique n'ayant pas permis la liaison en vidéo, j'ai contacté Mme Maury à partir des coordonnées figurant dans son mail de réservation de la permanence. L'entretien s'est déroulé par téléphone et n'a duré que quelques minutes.

Mme Maury et Mr Gastal confirment que le projet est soutenu par l'ensemble des acteurs locaux

Ce parc photovoltaïque est inscrit au PLUI de l'intercommunalité et est mentionné dans son PADD. Ce projet de PLUi devrait être soumis à enquête publique à la fin 2022

Ils confirment leur soutien à ce projet

336 : Entretien permanence du 22/04/2022

Lyde DAWN

De nationalité américaine et s'exprimant difficilement en français, elles habitent depuis 30 ans dans le secteur. Le tourisme et le paysage agricoles sont la richesse de ce pays et de ce territoire

ces contributrices déclarent que les terres agricoles doivent être préservées et destinées prioritairement à la nourriture des gens. Il faut mettre les panneaux photovoltaïques sur les toits.

Le réchauffement climatique est un faux problème et les énergies fossiles sont en quantité suffisante. Les projets d'énergies renouvelables ne sont que des prétextes pour avoir la maîtrise foncière. Mme DAWN remet un courrier dactylographié (PJ336).

DAWN LYDE - 0565229857
LOUSTALNEBE STE ALAUSIE.

Si les contrôleurs de ce monde se souciaient des gens et de la nature, nous recevri^{devoir}ons des panneaux solaires sur nos toits et une petite turbine dans notre village... même cela, c'est la meilleure des mauvaises idées, car même si un tel miracle devait se produire, les pouvoirs en place continuent de supprimer les énergies efficaces et durables.

l'énergie durable sous cette forme est tout sauf durable ; c'est une création de l'ONU, l'Agenda 21 maintenant 2030, et c'est essentiellement un programme de dépeuplement sous la bannière de leur faux réchauffement climatique anthropique.

À mon avis, il ne s'agit de rien d'autre que de l'acquisition de terres pour des droits miniers et d'une dernière prise désespérée, avant que l'utilisation d'une véritable énergie durable soit enfin libérée le planète et les humains qui y vivent.

M. Trump a délivré 6 000 brevets au monde pour une véritable énergie durable. Mais si vous pensez que c'est de la fantaisie, alors l'agenda de la dépopulation est la dure réalité.

Je soutiens la création d'une abondance naturelle et une citation de la bible "mon peuple périra par manque de connaissance".

Mon conseil est de rechercher la vérité et non le battage médiatique, de respecter et préserver les espaces naturels pour la nourriture, besoin dans un avenir proche. Et d'attendre l'inévitable transition de ~~une~~ crise énergétique.

Handwritten notes:
Nous sommes confrontés à la possibilité d'un hiver
Nouvel
il y a
ceci est hiver

HAART

337 : Entretien permanence du 22/04/2022

Etienne BRUNET

Mr Brunet est propriétaire depuis 30 ans environ de 20 hectares sur des terrains similaires à ceux du projet de Montcuq, situés à 10 km environ au nord. Il connaît donc bien le territoire

Il s'étonne tout d'abord qu'un tel projet puisse être soumis à enquête, puisque tous les textes interdisent l'implantation de parcs photovoltaïques sur des terres agricoles cultivées : notes de cadrage de 2011 et de 2020, note d'orientation de 2012 etc. Il a constaté de visu à l'occasion de randonnées récentes sur site que ces terres étaient aujourd'hui emblavées. Il n'y a donc aucune qu'une interprétation possible, et le projet aurait dû s'arrêter à ce motif dès l'origine.

Ce projet est absolument surdimensionné par rapport aux besoins de la région, l'électricité produite va aller ailleurs.

Ce n'est pas la première fois que des projets aussi surdimensionnés ou inadaptés sont envisagés sur ce territoire

- projet de ligne THT de 400KV devant desservir Cahors au milieu des années 90
- plus récemment un projet d'éoliennes sur le secteur de Castelnau-Montratier
- exploitation de gaz de schiste il y a quelques années ;

Ce territoire a une tradition de lutte, et le projet de Montcuq devra être abandonné comme ces précédents. Mais il en a un peu « ras-le-bol » de projets aussi inadaptés qui sortent tous les 4 ou 5 ans et contre lesquels il faut se battre.

La politique de la région Midi-Pyrénées est claire : le photovoltaïque doit être réservé à des zones dégradées et anthropisées, aux maisons individuelles, aux zones industrielles ...

Propriétaire de 20 hectares qui n'étaient que des landes et des bois en 1990, il a beaucoup travaillé pour les améliorer, en débroussaillant pour lutter contre les incendies, en créant des prairies pour les ovins, en y plantant des arbres, dont des fruitiers. Ces terrains sont aujourd'hui productifs et complètement restaurés. Il est faux de dire que ces terres n'ont aucune valeur et elles pourraient avoir un avenir bien plus productif avec la culture de plantes médicinales ou de lavande, par exemple

La richesse de la région et son avenir est lié au tourisme et aux besoins de nature. Il n'existe plus beaucoup de zones sans béton : un tel projet est aberrant

Il faut s'inspirer de projets à taille humaine qui se développent dans le Lot, avec par exemple le projet Celewatt ou Villesec : nouveaux agriculteurs, élevage de cochons noirs à haute valeur ajoutée. Il croit en l'avenir et au futur agricole de projets de ce type, de taille raisonnable, qui devrait être portés par les collectivités, les citoyens ...et non pas des projets comme celui de Montcuq gigantesque, inadapté, et purement industriel.

338 : Entretien permanence du 22/04/2022

Etienne BRUNET

Monsieur Vidal vient déposer un courrier pour marquer son opposition au projet

Il vient pour commenter notamment l'aspect apiculture, étant lui-même exploitant de 45 ruches installées à proximité immédiate.

Les 300 ruches mentionnées au projet sont une vraie aberration : il n'y aura pas en même temps de l'herbe pour les moutons et des fleurs mellifères !

La culture de la lavande récemment développée dans le secteur est très intéressante pour sa production de miel et lui permet de varier sa production.

Ce projet gigantesque est une aberration

Bouloc, le 22 Avril 2022
M^s/M^{me} Kidal Bernard, Jean Christophe
et Marie Isabelle
"Guitard" 82110 Bouloc en Qy.

à M^r le Commissaire enquêteur
désigné pour l'enquête Publique du projet Photovoltaïque
de Montcaug en Quercy,

Nous avons bien suivi les diverses réunions du
projet photovoltaïque de Montcaug en Qy. Nous ne sommes
pas systématiquement contre le photovoltaïsme.
(nous en avons chez nous sur nos toitures),

Nous sommes contre un projet industriel qui consomme
des terres agricoles (même si elles ne sont pas de 1^{er} choix).

Il ya en France, beaucoup de sites industriels et de
carières désaffectées, d'aires bétonnées ou goudronnées, sans
accaparer des terres agricoles, détruire un peu plus de
biodiversité. Les arants pour randonneurs seront
tronqués par les clôtures.

Quant aux 300 ruches prévues d'installer sur le site
comme annoncé: c'est de la pure fiction. Il n'y aura
pas en même temps de l'herbe pour les moutons et des

fleurs mellifères. Je suis moi-même apiculteur (45 ruches)
Le site est déjà saturé en ruches pour le lavandin!

Tout ce projet industriel veut être implanté dans notre
terroir à grand renfort de sociétés étrangères et holding.
Les panneaux sont fabriqués par une société américaine.

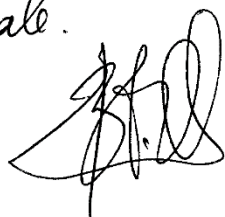

Qui les recycleront? et nettoiera le site au bout de 40 ans,
quand on sait comment les sociétés s'éteignent.

Tout ce projet est une manigance financière sur le
dos des habitants de la région.

Nous détruisons toujours un peu plus la planète sous
l'excuse que nous avons besoin d'énergie.

Nous ne nous posons pas la question comment pourrions
nous l'économiser.

J'ai l'intime conviction que ce projet est l'affaire
des investisseurs, des actionnaires au détriment de
la vie locale.

 J. C. Vidal 

339 : Entretien permanence du 22/04/2022

Bernard VIGNALS

Monsieur Vignals vient témoigner du soutien de la communauté de communes au projet présenté par Photosol.

Ce ne sont pas tant pour les retombées sur les finances de la communauté de communes (qui seront très faibles), mais parce que ce projet permet une production d'énergie renouvelable correspondant sensiblement à la consommation globale de la communauté de communes, et permet le maintien d'une réelle activité agricole. Pour lui, les activités tourisme et agriculture sont toutes aussi importantes sur le territoire, et doivent être équilibrées

Ce projet est prévu au PLUI en cours d'élaboration (sans zonage dédié, qui pourra être fait à la demande des services instructeurs)

Il n'admet pas les propos de Mr Abady (Environnement Juste) tenus lors de la réunion publique le 8 avril au sujet de la valeur des terres agricoles dont il est mention dans le SCoT et l'interprétation qui en est faite. Il produira une réponse directe à Mr Abady.

Ce projet n'aura pas selon lui d'impact, majeur sur le tourisme, car il n'affecte qu'un territoire limité, à l'écart des grands axes circulés (chemin de Saint-Jacques) et n'impacte directement qu'un nombre limité d'habitations (4 ou 5)

Pour avoir été longtemps vice-président du syndicat des hommes, il précise que contrairement à ce qu'a dit Environnement Juste, la SAUR n'a rien à voir sur ce projet, puisqu'elle n'est que simple délégataire. Sur le fond, la consommation d'eau pour un troupeau de 250 brebis s'élève en première approche 10/ 5 l par tête de cheptel. Le volume annuel du besoin est à rapprocher de celui de la ressource exploitée par le syndicat, qui est de 1450 000 m3 par an au global (dont 870 000 m3 provenant de la Fontaine des Chartreux)

340 : Entretien permanence du 22/04/2022

Marie Josée SABEL

Madame Sabel précise qu'elle a été maire de Sainte Croix durant 2 mandats, avant d'occuper aujourd'hui la vice-présidence de la communauté de communes, où elle est plus particulièrement en charge du volet tourisme.

Elle approuve-elle aussi le projet, pour l'indépendance énergétique à laquelle il conduit

Ce projet ne remet absolument pas en cause la vocation touristique du territoire, puisqu'il n'affectera qu'un tout petit périmètre, globalement peu vu.

Sans dénier les impacts locaux directs, à l'échelle du territoire, ce sera non significatif. La CC s'est attachée à répartir les chemins de randonnées dans toutes les communes.

A ma question sur un impact éventuel sur le prix de l'immobilier, elle estime que l'effet global sera insignifiant compte tenu de la très forte demande sur ce territoire. Les impacts éventuels qu'il pourrait y avoir seraient limité aux zones en covisibilité directe

341 : Entretien permanence du 22/04/2022

Monsieur Jean-Philippe VIDAL

Monsieur Jean Philippe Vidal remet un courrier dactylographié

Il a travaillé 40 ans dans les travaux publics et dit aujourd'hui stop à la consommation de terres agricoles de valeur pour des projets d'aménagement.

Il s'inquiète beaucoup des effets électromagnétiques que pourrait avoir le projet et les risques pour la santé

CONTRIBUTION À L'ENQUÊTE PUBLIQUE :
PROJET INDUSTRIEL PHOTOVOLTAÏQUE À MONTCUQ

Je suis entièrement contre ce projet pour les raisons suivantes :

- Je suis né à la maternité de Montcuq, j'habite à Guitard, et mes parcelles jouxtent celles sur lesquelles PHOTOSOL tentent d'implanter son projet industriel. Je suis donc ce qu'on appelle un riverain. En tant que tel, je n'ai pu que constater qu'il n'y a eu aucune consultation des riverains en amont de ce projet. Ce projet est tombé du ciel, tout bonnement parachuté, sans aucune consultation préalable. La seule explication officielle concernant ce projet qui nous ait été proposée par PHOTOSOL et consorts a eu lieu le vendredi 8 avril 2022, soit il y a à peine plus de dix jours ! Et l'enquête publique se termine demain... Ce n'est pas sérieux, ce n'est pas démocratique !
- Je suis pour que les projets locaux émergent du local. Ce sont les habitants qui collectivement doivent en être à l'initiative, grâce notamment à leurs collectifs, leurs associations et leurs assemblées locales.
- Ce sont eux qui doivent être en mesure d'établir quels sont leurs besoins réels, et ce sont eux qui doivent s'organiser pour savoir comment y subvenir. Ceci en cohésion et en concertation à plus grande échelle avec d'autres localités.
- Cette responsabilité ne revient certainement pas à des grands groupes industriels nationales ou internationales, tel que PHOTOSOL, propriété du groupe pétrochimique RUBIS, ayant pour actionnaire majoritaire le groupe industriel Marcel DASSAULT. Quels sont les intérêts réels de ces grands groupes si ce n'est uniquement de faire fructifier leur capital et donc de satisfaire leurs actionnaires, qui n'ont que faire des intérêts des populations locales. Quand on n'a qu'un seul intérêt, celui de la finance, on se désintéresse de tout le reste.
- On se désintéresse donc complètement du bien vivre local et de l'environnement. Or ici, les nombreuses associations de protection de l'environnement ont déjà largement démontré au travers de leurs nombreuses et très approfondies contributions (merci à elles !) combien la nature était en danger avec un tel projet industriel, combien l'impact serait dramatique pour la faune, la flore, le paysage et l'écosystème en général...
- Nombreuses également sont les associations et les particuliers qui ont déjà su démontrer combien le volet agricole amené par PHOTOSOL n'était qu'un alibi fait pour obtenir des dérogations. Ce projet agricole ne tient pas la route, il n'est pas viable, il n'y a rien là comme activité agricole significative. Et ce n'est qu'avec ses multiples subventions privées que PHOTOSOL tente de s'implanter localement, en achetant le monde agricole institutionnel local.
- Les agriculteurs porteurs de ce projets sont bien connus localement. Ce sont des chasseurs de primes, des chasseurs de primes PAC. Tout chez eux n'est motivé que par l'appât du gain. Ils n'ont de fait absolument aucune préoccupation écologique. Il ne faut quand même pas se moquer du monde.
- Le projet industriel en question est très gourmand en eau, et en eau potable de surcroît ! Et bien justement, il faut savoir que c'est avec tous les intrants chimiques toxiques qui ont été aspergés pendant de si longues années sur ce plateau, que toutes les eaux émanant des sources résurgentes locales, autrefois potables, sont aujourd'hui complètement polluées aux nitrates !! À qui la faute ??
- De plus, s'il est un autre fait acquis, c'est qu'avec de tels projets industriels colonisant les terres agricoles, le prix du foncier subirait des hausses spéculatives indéniables, qui empêcheraient notamment de petits agriculteurs locaux d'acquérir de nouvelles terres. Ceci va complètement à l'encontre d'une réelle démarche de développement local et soutenable.
- Je n'approfondis pas ici bien d'autres points négatifs concernant ce projet, qui ont pour leur part été déjà bien développés avec talent par d'autres contributeurs. Je les en remercie à nouveau.
- Je conclurai donc en affirmant que ce dont nous avons réellement besoin en termes de projets agricoles, ce sont de vrais projets en symbiose avec la nature. Des projets agricoles respectueux de la nature et de ceux et celles qu'ils font vivre. Tout le contraire donc de ce projet industriel...

Jean Philippe Vidal

À Guitard, le 21 avril 2022

J.P. Vidal

Philippe
GUITARD

342 : Entretien permanence du 22/04/2022

Madame FLAMBART et Monsieur RIBARDIERE

Ce couple a signé fin 2021 une promesse de vente concernant l'acquisition de la propriété au lieu-dit les Hiboux. L'acte de vente a été finalisés il y a 3 semaines.

Ils viennent de s'y installer pour développer leur projet personnel, elle en tant que sophrologue et lui en tant qu'artisan tout corps de métiers.

Leur intention est de créer un gîte touristique et d'organiser des séjours retraite/bien-être, qu'ils veulent engager dès cet été

La propriété qu'ils viennent d'acquérir est constituée du bâti et de 11 hectares de terrains autour de leur habitation principale (dont 5 ha bois et le reste de prairies).

Leur projet professionnel se trouve complètement remis en cause.

Ils sont atterrés de découvrir ce projet photovoltaïque, dont ils n'avaient jamais entendu parler.

Outre la viabilité de leur projet de reconversion, ils craignent une perte forte sur la valeur immobilière du bien qu'ils viennent d'acheter. Ils sont désespérés.

Interrogés par mes soins, ils confirment n'avoir eu connaissance de ce projet qu'à la lecture des panneaux règlementaires d'avis d'enquête publique en arrivant pour prendre possession des lieux il y a quelques semaines.

343 : Entretien permanence du 22/04/2022

Monsieur Cyril GLORIEUX

Monsieur Glorieux n'a malheureusement pas pu, pour des raisons techniques, participer à la visioconférence qu'il avait programmé le 21 au soir

Il est donc venu en à la permanence de ce jour pour reformuler les questions transmises dans son mail de réservation et reproduites intégralement ci-après

Le projet m'interpelle et, je souhaite mieux comprendre les enjeux avant de rédiger une contribution.

- il y a la question de l'arbitrage sur l'usage des surfaces agricoles (l'alimentation) c'est quoi les grandes directions national/ départemental ?
- Je ne comprends pas la présence de PHOTOSOL et l'absence d'un projet de communauté de communes ou d'une société d'économie mixte.
- Un agriculteur sans terre agricole mais utilisant une terre à vocation industrielle pour la fabrication d'électricité, que dit la SAFER ?
- Par ailleurs, j'ai repéré qu'il est envisagé du "trafique d'influence" avec mise à disposition de matériel agricole et prise charge de l'entretien des terres. Une erreur de compréhension de ma part ou c'est normal ?
- Les profits de Photosol sont destinés à qui ?
- La société Photosol n'est pas connue d'une société nationale qui assure des prestations de nettoyage / lavages des panneaux. Cela me semble curieux (EDF renouvelable est connu, Total Energie est connu mais pas Photosol).
- Par ailleurs, Photosol ne semble pas être un constructeur.
- Photosol Montcuq une société au capital de 100€ pour un projet de 33M€, je ne comprends pas bien le montage.
- 62 décisions de justice pour le groupe Photosol sur toute la France. ce point me pose question ?
- y a-t-il réellement la création d'un nouvel agriculteur alors même que celui-ci est déjà inscrit ?
- Qu'en est-il de la pérennité alors même que l'usage à titre gratuit des terres est prévu pour 9 ans (Projet estimé sur 30 ans)
- Une année représente 8700 heures. Les panneaux fonctionnent combien d'heures par an ? Y a-t-il un projet sur la fabrication d'électricité pour compléter ce qui ne sera pas produit.
- Ce projet doit également s'inscrire dans un plan national de production électrique, Le MIX énergétique national est majoritairement appuyé sur de l'énergie nucléaire. L'électricité ne pouvant être stocké, comment l'ajustement est géré ? Sommes-nous devant une simple opération commerciale destinée à générer des profits pour quelques privés ou fonds de pension ?
- Y a-t-il une étude d'impact carbone complète (fabrication chinoise des panneaux avec électricité charbon), transport, extraction minière, tranchés pour les câbles ...) du projet ? C'est quoi le vrai impact CO2 du projet complet ? Va t'il délivrer plus d'énergie sur sa durée de vie qu'il en a fallu pour le mettre en place ?

Bref, vous l'aurai compris, j'ai du mal à trouver un sens au projet. Cela ne me semble pas bien ficelé.

344 : Courrier remis le 22/04/2022

AICP des NAUZES

Association de chasse – AICP des Nauzes
Monsieur F. Soullignac, Président

Montcuq le *21. Avril 2022*

Monsieur le commissaire enquêteur

Objet : contribution à l'enquête publique

L'Association Intercommunale de chasse et propriétaires des Nauzes (AICP), créée en 2005, regroupe 40 chasseurs et 121 propriétaires fonciers. Ces derniers, dont les propriétaires des terrains concernés par le projet, ont fait apport de leur droit de chasse à l'association.

Le territoire de l'association s'étend sur les anciennes communes de Lebreil, Ste Croix et Valprionde. Cette entité territoriale de plusieurs milliers d'hectares a permis à l'association de mettre en place un plan de gestion des petits gibiers (notamment perdrix rouge, lièvre et faisan commun) depuis plus de 10 ans. La mosaïque à l'échelle de ce territoire, entre parcelles agricoles et secteurs boisés avec des landes, couplée à des mesures de gestion, a favorisé le maintien de ces populations de petits gibiers.

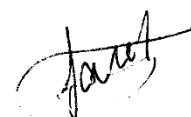
Consultée en amont de ce projet, l'association de chasse avait formulé des propositions dont certaines ont été retenues, comme les espaces aménagés, situés à l'intérieur des enceintes du projet.

Entre les deux parcs, le long du chemin communal vers « La Longuagne » et à proximité du chemin du plateau, la commune dispose d'une parcelle (n°212, 31 ares). Un relais nature pourrait y être construit (construction en bois). Il pourrait à la fois servir de point d'information et serait accessible à différentes activités de pleine nature (halte pour les randonneurs, VTT, rando équestre, association locale de chasse..). Sur le reste de la parcelle un îlot de biodiversité pourrait y être implanté (identique à ceux développés par la Fédération Départementale des Chasseurs – plantation d'arbres fruitiers « variétés locales » avec implantation d'un couvert mellifère).

L'Association Intercommunale de chasse et propriétaires des Nauzes (AICP) apporte son soutien au projet photovoltaïque de Montcuq en Quercy Blanc.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président



@345_ Elisabeth POITRINEAU, Montcuq en Quercy Blanc

Reçu le 25/04/2022

Cette contribution m'a été remise hors délais d'enquête par la Mairie de Montcuq. Elle lui serait parvenue probablement le samedi 23 au matin, la contributrice évoquant un bug informatique et ayant transmis des copies d'écran du registre numérique.

Ce possible incident technique est de mon point de vue sans grande incidence puisque la principale question de Mme Poitrineau porte essentiellement sur le bilan (carbone notamment) précis de la fabrication et de l'exploitation des panneaux photovoltaïques, qui a été posés par ailleurs (en y incluant les travaux de raccordements au poste source).

Elle est reprise ci-après à titre informatif.

Bonjour Monsieur le Commissaire

Voici en très bref, le principe de l'élément que je souhaiterais instamment voir joindre à son étude par la société Photosol, porteuse de projet de parc photovoltaïque de Montcuq Lebreil

En préambule, je tiens à préciser que je ne vois quasiment que le soleil pour pourvoir à la continuation des dépenses d'énergie de la planète Terre. Celle-ci est un système fini, qui s'il se mange lui-même sans restituer la prédation, arrive un jour à sa FIN.

Le mouvement perpétuel n'existe pas.

Heureusement, comme tout système, il n'est pas totalement isolé. En particulier, il communique avec un système qui lui peut être considéré infini, du moins à l'échelle humaine : le soleil qui fournit les sources d'énergie permettant :

- *la photosynthèse et autres réactions chimiques productrices d'énergie ou de matériaux énergétique*
- *les mouvements de l'eau (marée, courants tel Gulf Stream, cycle des pluies et de la circulation de l'eau gravitaire) dont on peut retirer de l'énergie,*
- *les photons et la chaleur que l'on peut récupérer par exemple par des capteurs solaires (panneaux etc...)*

C'est dire si je n'ai rien contre le principe de de l'usage du solaire.

Le bémol est que le dispositif de capture de cette de cette énergie doit impérativement remplir ces conditions :

- *ne pas s'assortir d'un extractivisme dont on ne pourra pas rendre les composants (ne serait-ce que la nature et les systèmes agraires détruits dans les sites d'extraction des matériaux nécessaires aux machines et dispositifs de la technologie solaire, ainsi que les ressources non renouvelables – huiles, gaz, minerais, métaux, vies humaines) grâce à l'énergie générée*
- *ne pas s'assortir d'une production de gaz à effet de serre qu'on ne pourra pas « ravalier », recapter par la puissance de l'énergie solaire (dispositif de recapture de CO₂ car alors le dispositif contribue au réchauffement climatique, ce qui est formellement EXCLUS.*

C'est pourquoi, je vous prie instamment de demander cette pièce détaillée et non le chiffre de résultat final « sorti du chapeau » de quelques grammes de CO₂ par mégawattheure

Pièce que je vous demande d'exiger en détail de Photosol

quelle quantité de carburant fossile et/ou émetteur de CO₂, et qu'elle quantité de métaux non renouvelables (et dont on a passé les pics et désormais extractibles à grande pollutions) sont utilisés :

Page 547 / 548.

PHOTOSOL DEVELOPPEMENT - PROJET PHOTOVOLTAÏQUE

- *durant l'extraction ET le transport de tout ce qui servira à faire les panneaux solaires et le reste, ainsi que l'acheminement jusqu'au site,*
- *durant le montage,*
- *pour l'acheminement de l'électricité vers les centrales (dizaines de kilomètres de tranchées profondes et de câbles plus gros que le bras sur les premiers segments) et le fonctionnement de celles-ci*
- *...etc... jusqu'à l'électricité disponible utilisable*
- *Sans oublier les nouvelles dépenses lors de renouvellement de parties usées, et le traitement de déchets et surtout les travaux de redimensionnement des centrales de Lauzerte voire Sainte Alauzie, à amortir en quoi ?*

Je vous laisse mettre devant tous les bénéfices du solaire, les mégawatt produits et EGALEMENT utilisés de façon adaptées aux compensations jusqu'à TEMPS que toutes ces dépenses et nuisances au climat et aux ressources non renouvelables s'annule. Cela me paraît trop loin et comportant plein d'incertitudes compte tenu des évolutions rapides négatives que nous connaissons

En vous remerciant du soin accordé dans cette commission.